



01

Population

1011-1700

# Les familles en Suisse

Rapport statistique 2017

# Les familles en Suisse

Annexe statistique du rapport du Conseil fédéral du 26 avril 2017  
en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz du 14 mars 2012  
et 01.3733 Fehr du 12 décembre 2001

**Rédaction** Yvon Csonka, OFS  
Andrea Mosimann, OFS  
**Éditeur** Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2017

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)

**Renseignements:** info.dem@bfs.admin.ch, tél. 058 463 67 11

**Rédaction:** Yvon Csonka, OFS; Andrea Mosimann, OFS

**Contenu:** Michele Adamoli, Marion Aeberli, Christelle Bérard Bourban, Sylvie Berrut, Jan Boruvka, Sybille Caira, Martin Camenisch, Thomas Christin, Yvon Csonka, Charlotte Den Hollander, Stéphane Fleury, Sarah Gerhard Ortega, Martina Guggisberg, Renaud Lieberherr, Andrea Mosimann, Ueli Oetliker, Silvia Perrenoud, Christian Rossé, Charlotte Salamin Hofmann, Florence Scheidegger, Jacqueline Schön-Bühlmann

**Série:** Statistique de la Suisse

**Domaine:** 01 Population

**Langue du texte original:** Allemand et français

**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS

**Mise en page:** Section DIAM, Prepress/Print

**Graphiques:** Section DIAM, Prepress/Print; Ueli Oetliker, OFS

**Cartes:** Section DIAM, ThemaKart

**Page de titre:** OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne; photo: © Chancellerie fédérale – Béatrice Devènes, Dominic Büttner

**Impression:** en Suisse/Cavelti SA, Gossau

**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2017  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

**Commandes d'imprimés:** Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch

**Prix:** fr. 27.– (TVA excl.)

**Téléchargement:** www.statistique.ch (gratuit)

**Numéro OFS:** 1011-1700

**ISBN:** 978-3-303-01273-4



# Table des matières

<b>1</b>	<b>Introduction</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales</b>	<b>32</b>
<b>2</b>	<b>Ménages et formes de vie en commun</b>	<b>10</b>	<b>5.1</b>	<b>Situation professionnelle des parents</b>	<b>32</b>
2.1	Ménages et formes de vie en commun	10	5.2	Partage des tâches domestiques et des soins aux enfants dans les ménages de couples	37
2.2	Evolution depuis 1970	12	5.3	Charge globale induite par l'activité professionnelle, les tâches domestiques et les tâches familiales	40
<b>3</b>	<b>Les relations de couple</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>Accueil extrafamilial des enfants</b>	<b>43</b>
3.1	Types de couples	15	6.1	Recours à l'accueil extrafamilial	43
3.2	Différences d'âge dans les couples	16	6.2	Géographie du recours	44
3.3	Différences de niveau de formation au sein des couples	16	6.3	Accueil extrafamilial, vie familiale et vie professionnelle	46
3.4	Couples dont les partenaires n'ont pas la même origine	16	6.4	Accueil extrafamilial selon l'âge et la durée de prise en charge	48
3.5	Couples vivant en union libre	17	<b>7</b>	<b>Situation financière des ménages avec enfants</b>	<b>50</b>
3.6	Décisions et conflits au sein du couple	18	7.1	Distribution des revenus	50
3.7	Gestion du revenu du ménage	21	7.2	Évaluation subjective de la situation financière	52
3.8	Relations antérieures	22	<b>8</b>	<b>Aide sociale, pauvreté et protection sociale</b>	<b>54</b>
<b>4</b>	<b>Devenir parents</b>	<b>26</b>	8.1	Bénéficiaires de l'aide sociale avec des enfants	54
4.1	Entre souhaits et réalité	26	8.2	Pauvreté monétaire et privations matérielles	56
4.2	Naissance du premier enfant	26	8.3	Protection sociale pour les familles et les enfants	59
4.3	Quels facteurs sont déterminants dans la décision d'avoir un enfant?	28			
4.4	Personnes sans enfants	30			
4.5	Procréation médicalement assistée	30			
4.6	Adoptions	30			

<b>9</b>	<b>Le budget des familles</b>	62
9.1	Revenus	62
9.2	Dépenses	64
9.3	Dépenses personnelles	66
<b>10</b>	<b>Conditions de vie, santé et bien-être</b>	70
10.1	Conditions d'habitation	70
10.2	Situation familiale et santé	72
10.3	Degré de satisfaction en fonction de la situation familiale	76
10.4	Violence domestique	77
<b>11</b>	<b>Échanges et soutien intergénérationnels</b>	80
11.1	Travail de care	80
11.2	Soutien matériel	84
<b>12</b>	<b>Attitudes</b>	88
12.1	Rôles dévolus aux femmes et aux hommes, modèles familiaux et vie familiale en commun	88
12.2	Rapports entre les générations	95
<b>13</b>	<b>Comparaisons avec l'Europe</b>	97
13.1	Données démographiques	97
13.2	Participation au marché du travail	99
13.3	Accueil extrafamilial des enfants	101
13.4	Conditions de vie	103
13.5	Protection sociale pour les familles et les enfants	105
13.6	Attitudes par rapport à la famille et aux rapports intergénérationnels	107
<b>Glossaire</b>		109

# 1 Introduction

La présente publication décrit la situation actuelle des familles, ainsi que certains aspects des évolutions récentes, à partir des statistiques produites par l'Office fédéral de la statistique (OFS) essentiellement. Elle a été élaborée en réponse au postulat Meier-Schatz 12.3144, intitulé «Troisième rapport sur la situation des familles en Suisse», et au postulat Fehr 01.3733 «Statistique sur les places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial». Elle constitue une suite au *Rapport sur les familles* publié en 2004 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI), et au rapport *Les familles en Suisse* publié en 2008 par l'OFS. Elle forme une annexe au Rapport sur les familles 2017, que le Conseil fédéral a adopté le 26 avril 2017<sup>1</sup>.

Depuis le dernier rapport de 2008, l'offre d'informations sur les familles en Suisse s'est considérablement élargie à l'OFS. Grâce au nouveau système de recensement mis en place dès 2010, on dispose d'une statistique des ménages annuelle, modernisée, qui pour la première fois permet de mettre en évidence des formes de vie telles que les familles recomposées. L'Enquête sur les familles et les générations (EFG), une des cinq enquêtes thématiques du nouveau système de recensement, réalisée pour la première fois en 2013, fournit de nombreuses données nouvelles. La présente publication inclut des résultats inédits sur les souhaits d'enfants, sur l'utilisation de l'accueil extrafamilial des enfants, ainsi que sur les opinions concernant divers aspects des rapports de genre et de la vie familiale. L'EFG comprend aussi des informations sur les couples et leur fonctionnement, sur les partenaires qui ont des domiciles séparés, et sur les ex-partenaires. Les familles continuent à être fondées et à se développer très majoritairement à partir de couples, qui représentent la première source de socialisation pour les enfants: c'est pourquoi une place importante est accordée dans ce volume aux relations entre partenaires. L'Enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages (SILC), réalisée chaque année depuis 2007, comprend également de nouvelles données qui permettent d'éclairer les conditions de vie des ménages avec enfants. Ces enquêtes étant nouvelles, il n'est pas encore possible de mesurer des évolutions temporelles à partir de leurs résultats.

Les enquêtes statistiques auprès des personnes et des ménages fournissent des renseignements sur les personnes interrogées et sur leur ménage. Les familles nucléaires qui partagent un logement et forment ainsi un ménage représentent des unités économiques et sociales plus faciles à appréhender que les réseaux familiaux et autres dans lesquels ces groupes de

cohabitants sont intégrés. Cependant, un ménage n'inclut pas tous les membres de «la famille» au sens plus large où la plupart d'entre nous l'entendent. En particulier, les parents âgés qui demeurent dans le «nid vide», et leurs enfants adultes qui ont quitté le foyer parental, continuent à avoir des échanges de différentes natures, incluant des biens et des services. Pour la première fois, ce rapport comporte un chapitre consacré à ces échanges, un autre présente les opinions concernant la solidarité entre les générations.

<sup>1</sup> *Rapport sur les familles 2017*. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats Meier-Schatz du 14 mars 2012 et 01.3733 Fehr du 12 décembre 2001.

## Notions de base

### Ménages avec enfants

Dans ce volume consacré aux familles, l'attention se porte principalement sur les ménages dans lesquels un ou les deux parent(s) cohabite(nt) avec au moins un enfant de moins de 25 ans<sup>2</sup>. Les «ménages de couples avec enfants» et les «ménages de parents seuls avec enfants» (aussi désignés comme «ménages monoparentaux») sous-entendent qu'au moins un enfant du ménage est âgé de 24 ans au plus. Les exceptions sont signalées. Selon les thèmes et leur logique, les adultes et les enfants sont classés suivant des limites ou des groupes d'âges supplémentaires, ou d'après que les couples sont mariés ou pas. Les ménages de couples homosexuels sont dénombrés dans le chapitre 2. Ailleurs dans ce rapport, en raison du faible nombre de cas dans les enquêtes, ils ne sont pris en compte parmi les ménages de couples que dans des exceptions mentionnées.

- Ménages (de couples ou de parents seuls) avec enfants sous-entend «avec au moins un enfant de moins de 25 ans». Les exceptions sont mentionnées. On utilise aussi l'expression abrégée «couples avec enfants».
- Père ou mère ou parent seul avec enfants est synonyme de l'expression «ménage monoparental».

D'autres types de ménages sont à l'occasion présentés pour les besoins de la mise en perspective: en particulier les ménages de personnes vivant seules, et les ménages de couples sans enfants (ces couples peuvent par ailleurs avoir eu des enfants qui ne vivent plus dans le ménage, mais à l'exception de l'EFG ces situations ne sont pas recensées). Dans le chapitre 2 sur la structure des ménages, d'autres types de ménages encore sont inclus, afin de mettre en évidence le panorama des formes de vie en commun en Suisse.

### Situation familiale

Certaines informations sont présentées selon la «situation familiale» des personnes qui ont répondu aux enquêtes. Il s'agit alors de leur position dans le ménage, en tant que personne vivant seule, ou sans partenaire mais avec des enfants, ou en couple, avec ou sans enfants. Suivant les besoins de l'analyse, on distingue aussi selon le nombre ou selon l'âge des enfants. Les enfants eux-mêmes ne sont pas inclus dans les analyses qui font référence à la situation familiale.

### Intervalles de confiance et précision des résultats

La plupart des résultats présentés dans ce rapport proviennent d'enquêtes par sondage, qui ne portent que sur une partie de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus. Leur degré de précision est exprimé par un intervalle de confiance (voir glossaire), figuré sur certains graphiques. Dans les commentaires de résultats d'enquêtes, les pourcentages égaux ou supérieurs à 10 sont arrondis à l'entier, ceux qui sont inférieurs à 10 sont arrondis à un chiffre après la virgule.

## Résumé

### Structure des ménages et formes de vie en commun

La moitié de la population vit dans des ménages comprenant au moins un parent et un enfant de moins de 25 ans. Dans les trois quarts de ces ménages se trouvent des parents mariés cohabitant avec leurs enfants communs, un sur sept est un ménage monoparental et un sur vingt un ménage de famille recomposée. Les ménages monoparentaux comprennent moins d'enfants que les ménages de couples avec enfants, et ces enfants sont en moyenne moins jeunes. La part des enfants vivant avec leur mère seulement culmine à un sur huit dans la tranche d'âges des 13–17 ans.

Au cours des dernières décennies, en parallèle avec le vieillissement de la population et avec la diminution du nombre moyen d'enfants par femme, les parts des ménages de personnes seules et de ceux de couples sans enfants ont augmenté, au détriment de la proportion de ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans. Ces derniers représentaient près de la moitié des ménages en 1970, en 2012–2014 ils ne sont plus que trois sur dix. On assiste à une relative stabilisation depuis le début du XXI<sup>e</sup> siècle.

### Relations de couple

La majorité de la population vit dans une relation de couple, le mariage restant la forme de relation la plus fréquente. La plupart des couples choisissent de se marier en particulier lors de la naissance d'un enfant.

Dans la majorité des couples, l'homme est plus âgé que la femme. Les différences d'âge sont généralement assez faibles et ne sont supérieures à 10 ans que dans un dixième des couples. Dans la majorité des couples, les deux partenaires ont le même niveau de formation. Les couples dans lesquels la femme a un niveau de formation plus élevé que l'homme sont assez rares. Mais leur part ne cesse de progresser suite à l'amélioration du niveau de formation de la population féminine ces dernières années. En raison de l'augmentation de la population issue de la migration, il y a aujourd'hui de plus en plus de couples dans lesquels les deux partenaires ont des origines différentes.

La répartition des rôles au sein du couple varie clairement selon qu'il y ait ou non des enfants vivant dans le ménage. Dans les ménages avec enfants, c'est bien plus souvent principalement la femme qui décide des achats quotidiens et extraordinaires, de la vie sociale et de l'organisation des loisirs. Les couples avec des enfants dans le ménage ont aussi un peu plus de vives discussions et indiquent plus fréquemment être en colère ou crier lors de situations conflictuelles, alors que les couples sans enfants discutent un peu plus souvent calmement dans de telles circonstances. La majorité des couples disposent d'une caisse commune. Ce sont avant tout des couples mariés et des couples avec enfants qui mettent ensemble la plupart du temps l'intégralité du revenu du ménage.

<sup>2</sup> Cette limite d'âge correspond à celle des deux rapports précédents. Les situations varient bien entendu d'un ménage à l'autre, mais on considère que le vingt-cinquième anniversaire marque, pour les personnes vivant encore avec leur(s) parent(s), la fin de leur dépendance économique envers celui ou ceux-ci.



Bien que les couples soient aujourd'hui devenus plus instables, une bonne moitié des femmes et des hommes de 25 à 80 ans vivent encore avec le ou la partenaire avec lequel ou laquelle ils avaient emménagé à l'origine. Seule une petite minorité d'entre eux avaient déjà cohabité avec plusieurs ex-partenaires.

## Devenir parents

Parmi les personnes de 25 à 80 ans, environ sept femmes sur dix et près de deux tiers des hommes sont parents d'au moins un enfant biologique ou adopté.

Rares sont les jeunes femmes et hommes qui ne souhaitent pas d'enfant, ou un seulement; une bonne majorité souhaite en avoir deux, un quart trois ou plus. Cependant, les femmes qui ont terminé leur vie reproductive ont donné naissance à moins d'enfants qu'on ne s'y attendrait au vu des souhaits des plus jeunes, une sur cinq n'en ayant pas eu du tout. La révision à la baisse du nombre d'enfants que les femmes ont, par rapport aux souhaits qu'elles avaient dans leur jeunesse, est un phénomène observé depuis des décennies.

L'indicateur conjoncturel de fécondité, qui représente le nombre moyen d'enfants qu'une femme met au monde au cours de sa vie, se situait à 1,54 en 2014. L'âge des femmes et des hommes à la naissance de leur premier enfant augmente régulièrement depuis plusieurs dizaines d'années. Les femmes et les hommes au bénéfice d'un niveau de formation tertiaire ont leur premier enfant plus tard que celles et ceux qui ont un niveau de formation moins élevé. Les femmes de niveau de formation tertiaire sont aussi plus nombreuses à ne pas avoir d'enfant du tout; ces dernières mentionnent souvent la péjoration de leurs perspectives de carrière que la survenue d'un enfant occasionnerait.

## Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales

Parmi les personnes âgées de 25 à 54 ans, la quasi-totalité des hommes sont actifs occupés, et cela surtout à plein temps. Six femmes sur sept sont actives occupées, et trois sur cinq travaillent à temps partiel. Le taux d'activité comme la part de celles qui travaillent à temps partiel varient en fonction de la situation familiale et de l'âge des enfants. Les femmes sont plus touchées par le sous-emploi et le chômage au sens du BIT que les hommes.

Après la naissance de leur premier enfant, les femmes ayant une formation tertiaire reprennent plus souvent un emploi, mais cela aussi plus souvent à temps partiel, que les femmes de niveau de formation obligatoire ou secondaire II. Dans une majorité des couples sans enfants, les partenaires travaillent tous deux à plein temps; alors que pour une majorité des couples avec enfants, le modèle d'activité le plus répandu est celui de l'homme travaillant à plein temps et de la femme travaillant à temps partiel. A l'exception des jeunes couples sans enfants, parmi lesquels une majorité se partage les tâches domestiques, c'est la femme qui les assure principalement, et cela, en fonction croissante de son âge, ainsi que de la présence et du nombre d'enfants dans le

ménage. La même constatation vaut pour les soins aux enfants, mais de manière moins marquée pour les mères de niveau de formation tertiaire, ainsi que pour les couples dont les deux partenaires travaillent à temps partiel.

Le temps total consacré au travail domestique et familial et au travail rémunéré est sensiblement le même pour les mères et pour les pères en couple. Il dépend de l'âge du plus jeune enfant, les pères consacrant plus de temps au travail rémunéré, et les mères au travail domestique et familial. La charge totale de travail des mères vivant seules avec leurs enfants est légèrement plus faible que celle des mères vivant avec leur partenaire.

## Accueil extrafamilial des enfants

Six ménages avec enfants de moins de treize ans sur dix ont recours à un accueil extrafamilial ou extrascolaire. Le taux de recours varie entre les grandes villes, où il est plus élevé et où domine la garde institutionnelle, et les autres régions urbaines et les régions rurales, où il ne concerne qu'un peu plus de la moitié des ménages et où c'est la garde non institutionnelle qui tend à prévaloir. Les mères seules avec leurs enfants recourent un peu plus souvent à l'accueil extrafamilial, en particulier institutionnel, que les couples. Les couples dans lesquels le père travaille à plein temps, et la mère pas du tout, sont un tiers à recourir à un accueil extrafamilial, soit moitié moins que les couples dans lesquels la mère a un emploi. Seuls un quart des enfants d'âge préscolaire ne sont pas gardés par d'autres que les membres de leur ménage, contre près de la moitié des quatre à douze ans. Pour les enfants en âge tant préscolaire que scolaire, la prise en charge non institutionnelle, par des proches ou des parents de jour indépendants, est le mode de garde le plus utilisé. La durée de la garde se restreint généralement à moins de dix heures par semaine, elle dépasse rarement vingt-neuf heures par semaine.

## Situation financière des ménages avec enfants

La médiane du revenu disponible équivalent des personnes dans des ménages de couples avec un ou deux enfants s'élève à 51 300 resp. 48 800 francs. Elle se situe donc entre celle, plus élevée, des personnes de moins de 65 ans en couple sans enfants dans le ménage (66 000 francs) et celle, plus faible, des personnes dans des ménages de couples avec trois enfants ou plus (41 800 francs) et des personnes dans des ménages monoparentaux (41 200 francs).

Pour les personnes dans des ménages de couples avec enfants, le revenu disponible équivalent croît en parallèle avec l'âge du cadet. L'évaluation subjective de la situation financière révèle que les ménages de parents seuls avec enfants ont bien plus souvent des difficultés à joindre les deux bouts que les autres ménages.



## Aide sociale, pauvreté et protection sociale

Les enfants de moins de 18 ans sont surreprésentés parmi les personnes qui touchent de l'aide sociale (une personne de cette classe d'âges sur vingt), les personnes vivant dans des ménages monoparentaux également. Parmi les ménages de couples avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale, les parents sont tous deux de nationalité suisse dans un cas sur cinq ; une proportion équivalente concerne des couples mixtes, le reste soit la majorité sont des couples de nationalité étrangère. Bien que l'aide sociale ne constitue qu'un cinquième du revenu des cas avec enfants, la durée du soutien s'avère plus longue que celle des cas sans enfants.

Le taux de pauvreté dépend fortement du nombre d'adultes actifs occupés dans le ménage, il est particulièrement élevé lorsqu'il ne s'en trouve aucun ; ainsi, les ménages de personnes seules et les ménages monoparentaux sont près de quatre fois plus souvent concernés par la pauvreté que les ménages de couples, que ces derniers aient des enfants ou pas. Pour les ménages de couples, le taux de pauvreté tend à augmenter avec le nombre d'enfants, mais il tend à baisser au fur et à mesure que l'âge du plus jeune s'élève. Le niveau de formation des partenaires du couple est également corrélé avec le taux de pauvreté du ménage. Les transferts sociaux contribuent à réduire de plus de moitié le taux de pauvreté de la population en général, et cela de manière différenciée selon le type de ménage. Ils améliorent fortement la situation financière des ménages avec enfants.

Les prestations sociales pour les familles et les enfants de sources publiques et privées totalisaient plus de neuf milliards de francs en 2014, soit 1,5% du produit intérieur brut. Au cours des dix années précédentes, elles ont augmenté à un rythme comparable à celui de l'ensemble des prestations sociales. Elles sont constituées à près de six francs sur dix par les allocations familiales.

## Le budget des familles

Les couples avec enfants disposent d'un revenu brut situé à peu près au même niveau que celui des couples sans enfants, mais les premiers comptent davantage de personnes vivant de cet argent. L'analyse de la structure des dépenses montre dans quels domaines les ménages avec enfants adaptent leurs habitudes de consommation ou peuvent éventuellement réaliser des économies d'échelle : les dépenses pour les vêtements des parents diminuent par exemple nettement dès qu'il y a des enfants dans le ménage. La structure des dépenses est aussi influencée par l'âge des enfants : dans les ménages avec enfants en bas âge, ce sont plutôt les dépenses pour les jouets ou les crèches qui dominent, alors que dans les ménages où les enfants sont plus grands, les dépenses sont consenties davantage dans les domaines du sport, des transports et de la télécommunication. Enfin, l'analyse des dépenses personnelles montre combien les ménages dépensent spécifiquement pour leurs enfants.

## Conditions de vie, santé et bien-être

La surface moyenne par personne des logements est inférieure pour les ménages avec enfants que pour les autres. A nombre égal d'enfants, les ménages monoparentaux occupent des logements plus petits que ceux des couples. Les couples sont plus souvent propriétaires de leur logement que les autres ménages, et cela en particulier lorsque le ménage comprend deux enfants ou plus. Le risque de vivre dans un ménage surpeuplé frappe beaucoup plus les ménages avec enfants que les autres ménages. Pour les couples avec enfants, la nationalité étrangère, un bas niveau de formation, et le fait d'avoir trois enfants ou plus, accroissent le risque de surpeuplement. Les ménages monoparentaux sont plus souvent exposés à des nuisances liées au logement.

Les personnes vivant en couple, que ce soit avec ou sans enfants, ont une meilleure santé physique et psychique, disposent de davantage de ressources psychosociales positives pour leur santé et adoptent plus souvent des comportements favorables à leur santé que les personnes sans partenaire dans le ménage. A l'opposé, les personnes seules avec des enfants ont la situation la moins favorable en matière de santé et de ressources pouvant y contribuer.

Les personnes qui sont les plus souvent très satisfaites de leurs conditions de vie sont celles qui vivent en couple sans enfants, suivies par les personnes de 16 ans et plus qui vivent dans des ménages de couples avec enfants, à l'exception du temps libre disponible, où les personnes vivant seules viennent en second. Les personnes de 16 ans et plus exprimant le moins souvent une satisfaction élevée à l'égard de leurs conditions de vie sont celles vivant dans des ménages monoparentaux, et cela en particulier par rapport à leur situation financière.

La violence domestique représente une grosse part de la violence enregistrée par la police. La grande majorité des cas se produisent dans le cadre d'une relation de couple présente ou passée, et les femmes en sont plus souvent victimes que les hommes. Parmi les victimes mineures de violences commises par les parents ou d'autres personnes apparentées, les personnes de sexe féminin sont également plus nombreuses que celles de sexe masculin.

## Echanges et soutien intergénérationnels

Les échanges entre parents et enfants perdurent lorsque les enfants adultes ont quitté le foyer, en particulier sous forme de travaux de care (garde d'enfants, aide pour l'entretien personnel ou pour les tâches ménagères), et de soutien financier. Les travaux de care et les soutiens financiers ont lieu en grande partie dans le cadre de relations entre parents et enfants, mais ils peuvent également s'exercer au bénéfice d'autres personnes proches.

Les femmes sont beaucoup plus concernées par les travaux de care que les hommes, ces derniers rattrapant partiellement dans le domaine de la garde des petits-enfants une fois l'âge de la retraite atteint. Celles qui travaillent à plein-temps le sont un peu moins que les autres. La part des femmes et des hommes qui accomplissent des travaux de care augmente avec l'âge, pour culminer parmi les personnes âgées de 64 à 80 ans.

Tout au cours de la vie adulte, au moins une personne sur dix donne de l'argent régulièrement à des proches : à partir de la quarantaine, les flux sont principalement dirigés des parents vers leurs enfants, et les montants sont d'autant plus élevés que les donateurs sont âgés. En cas de problème financier important, les parents sont très souvent mentionnés comme soutien éventuel, tant qu'ils demeurent vivants. À l'inverse, les personnes à la retraite mentionnent leurs propres enfants, mais dans une moindre mesure : en effet, la part des personnes qui pensent n'avoir aucun membre de leur entourage vers qui se tourner en cas de problème financier augmente régulièrement avec l'âge, et cela à partir de 55 ans.

## Attitudes

La diversité des formes de vie s'est accrue ces dernières décennies et les modèles traditionnels de répartition des rôles s'affaiblissent en partie. On observe cependant ici de nettes différences selon les groupes de population. Les femmes ainsi que les personnes des deux sexes diplômées du degré tertiaire tiennent moins aux représentations des rôles et modèles familiaux traditionnels. Il en va de même pour les personnes qui se disent politiquement « de gauche », qui n'appartiennent à aucune communauté religieuse ou qui se qualifient de non croyants.

Même si à la question relative à la manière de répartir idéalement le travail rémunéré dans des ménages avec enfants en âge préscolaire, c'est le modèle d'activité « les deux parents à temps partiel » qui est le plus souvent cité, ce modèle est mis en pratique par moins d'un dixième des parents avec enfants de moins de 4 ans. Pour près de trois quarts des parents qui citent ce modèle comme solution idéale, le père travaille à plein temps et la mère est non active ou travaille à temps partiel.

La population est à une forte majorité favorable à un soutien financier réciproque entre les parents et leurs enfants adultes. Les hommes approuvent un peu plus fortement un tel soutien que les femmes. Mais à la question de savoir si des enfants adultes doivent accueillir chez eux leurs parents si ces derniers ne sont plus en mesure de vivre seuls, seuls un quart des femmes et environ un tiers des hommes répondent par l'affirmative. Ces opinions varient aussi selon les régions linguistiques : l'approbation est la plus élevée en Suisse italienne et la plus faible en Suisse alémanique.

## Comparaisons européennes

Avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 1,54 enfant par femme, la Suisse se situe sur ce plan en dessous de la moyenne de 1,58 dans l'UE. L'âge des mères à la naissance du premier enfant est relativement élevé en Suisse ; il n'y a qu'au Danemark et en Italie où les femmes sont en moyenne un peu plus âgées à cette occasion.

Les formes de vie familiale et structures des ménages traditionnelles sont fréquentes en Suisse par rapport à d'autres pays européens. Parmi les pays considérés, la Suisse figure clairement en bas du classement en ce qui concerne la part des

naissances hors mariage et elle présente aussi un nombre de divorces pour 100 mariages comparativement bas. La part des ménages avec enfants de moins de 25 ans où le couple n'est pas marié ou dans lesquels ne vit qu'un seul parent est en conséquence assez modeste.

Le taux d'actifs occupés des 25–54 ans, tant hommes que femmes, est plus élevé en Suisse qu'en moyenne européenne. Alors qu'en Europe, le taux d'actifs occupés des femmes avec enfants ne dépend pas de la présence d'un partenaire dans le ménage, en Suisse les mères seules sont plus souvent actives occupées que les mères en couple. En Suisse, la part de personnes travaillant à temps partiel est supérieure à la moyenne européenne, aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Le temps partiel y est nettement plus répandu chez ces dernières, et en particulier chez les mères, qu'elles vivent avec partenaire ou seules ; le recours au temps partiel des pères augmente fortement lorsque leur ménage comprend de jeunes enfants.

En Suisse, sept enfants sur dix âgés de moins de trois ans sont régulièrement gardés par d'autres personnes que leurs parents, soit bien plus que la moyenne européenne qui se situe à un sur deux. Ces enfants sont un peu plus souvent pris en charge de manière institutionnelle que la moyenne européenne, mais pour des durées hebdomadaires inférieures. Par contre, ils sont bien plus souvent gardés par des personnes privées, en général leurs grands-parents ou des mamans de jours indépendantes.

Le niveau de vie des ménages de deux adultes avec enfants en Suisse est l'un des plus hauts d'Europe. Cependant, en comparaison avec la plupart des pays européens, on constate de grosses différences de revenu disponible équivalent entre les ménages de couples avec et ceux sans enfants. En Suisse, le risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus est bien plus élevé que celui de leurs homologues vivant en Allemagne, Suède ou Danemark. Le risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans dont le niveau de formation des parents ne dépasse pas l'école obligatoire est l'un des plus bas d'Europe.

En termes de dépenses sociales pour les familles et les enfants, la Suisse se situe entre le niveau élevé des pays du nord et du centre de l'Europe, et celui plus bas des pays du sud et de l'est du continent. Bien que ces dépenses aient augmenté au cours des dernières dix années, la part de 1,5% du produit intérieur brut demeure inférieure à la moyenne UE-28 de 2,3%.

Les visions de la famille et les attitudes quant à la répartition du travail et la solidarité dans le contexte familial varient eux aussi entre les différents pays. Contrairement à la France, où environ la moitié de la population est d'avis que les femmes et les hommes ne peuvent être heureux et épanouis que s'ils ont des enfants, la Suisse ne présente qu'une part relativement faible de personnes partageant cette opinion. Pour ce qui touche les opinions concernant la solidarité intergénérationnelle, il y a aussi des différences d'un pays à l'autre en Europe. L'affirmation selon laquelle les parents doivent soutenir leurs enfants adultes et vice-versa en cas de difficultés financières est approuvée plus fortement en France que par exemple en Suisse et en Allemagne.

## 2 Ménages et formes de vie en commun

### 2.1 Ménages et formes de vie en commun

La population vit pour l'essentiel dans des ménages privés; on estime qu'en 2014, 2% environ de la population est domiciliée dans des ménages collectifs tels que homes, hôpitaux, prisons, internats, etc. Bien que de plus en plus de gens vivent seuls, la majorité des ménages privés (ci-après désignés simplement comme «ménages») comprend deux ou plusieurs personnes apparentées, vivant en couple et/ou avec leurs enfants. Types de ménage et âges de la vie sont liés: enfant, on vit avec ses parents, puis parfois avec seulement l'un d'entre eux; ensuite vient souvent une période de vie en solo, suivie d'une mise en ménage en couple consensuel. Le mariage et les enfants précèdent le «nid vide». Séparations, divorces et décès prématurés sont à l'origine de ménages monoparentaux, qui peuvent évoluer vers des recompositions familiales. Puis vient le veuvage et la vie solitaire, qui concerne majoritairement des femmes âgées, et enfin pour certains l'emménagement dans un ménage collectif.

Parmi les quelques 3 554 300 ménages que compte la Suisse en 2012–2014, ceux des 1 252 400 personnes vivant seules forment la part la plus grande (35%). Viennent ensuite les ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans (1 076 500, soit 30%), suivis de près par les couples sans enfants (994 700, soit 28%). Les autres ménages familiaux, dont la plupart réunissent un parent ou un couple, et un ou des enfant(s) dont le plus jeune est âgé de 25 ans ou plus, sont 163 900 (4,6%). On dénombre enfin 66 700 (1,9%) ménages de plusieurs personnes dits non familiaux parce qu'ils ne comprennent ni relation de couple ni relation de filiation (voir le graphique 2.1).

#### Ménages et typologie des ménages

Les familles sont appréhendées par la statistique principalement sous la forme de ménages, c'est-à-dire d'unités de logement habitées par des personnes seules ou des groupes de personnes, dont la grande majorité forment des noyaux familiaux. Un noyau familial est constitué, au minimum, d'un couple (marié ou en partenariat enregistré fédéral ou non, hétéro- ou homosexuel), avec ou sans enfants, ou d'un parent seul avec au moins un enfant. La typologie des ménages se base sur la présence et le type des noyaux familiaux, sur le sexe et l'état civil des partenaires, ainsi que sur l'âge du plus jeune enfant.

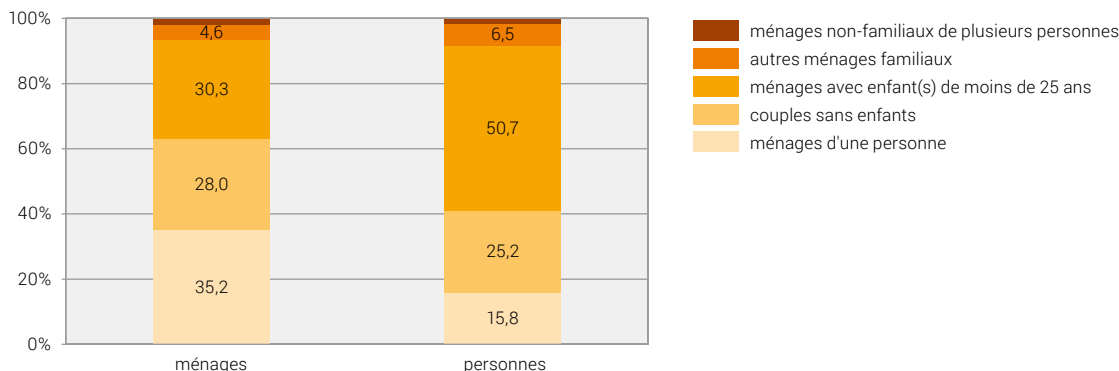
Dans ce sous-chapitre 2.1 sont présentés d'abord les grands types de ménages agrégés, puis le détail des ménages de couples avec enfants, et enfin la situation des enfants selon le type de ménage.

Depuis l'introduction du nouveau système de recensement de la population en 2010, la statistique des ménages selon le type se base sur des enquêtes par sondage. Dans ce chapitre, on présente les données cumulées de 2012–2014, qui fournissent des résultats plus précis que ceux d'une seule année.

Les 35% de ménages de personnes seules, quant à eux, ne correspondent qu'à 16% de la population. Par contre, même si les ménages avec au moins un enfant de moins de 25 ans ne représentent que 30% de tous les ménages, ils sont la forme de vie en

#### Ménages et personnes selon le type de ménage, en 2012–2014

G 2.1



Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé

© OFS 2017

commun d'une bonne moitié de la population (51%). Les trois quarts de ces ménages sont formés par des couples mariés dont le ou les enfant(s) sont commun(s) aux deux partenaires; l'autre quart se caractérise par une diversité de formes de vie (voir le graphique 2.2). 5,5% sont des ménages de couples (mariés 3,1%, en union libre 2,4%) dans lesquels au moins un des enfants ne leur est pas commun: ce sont donc des familles recomposées. Dans 7,2% des ménages avec enfants, le couple parental vit en union libre. A noter que parmi les ménages de couples mariés avec enfants, on ne trouve que 4,0% de familles recomposées, alors que cette part s'élève à un tiers (33%) parmi les couples en union libre avec enfants. Comme on le voit dans le chapitre 3 (voir le graphique 3.5, p. 20), la proportion de couples en union libre se réduit beaucoup lorsque des enfants sont présents dans le ménage, et cela en fonction de l'âge des partenaires et du nombre d'enfants.

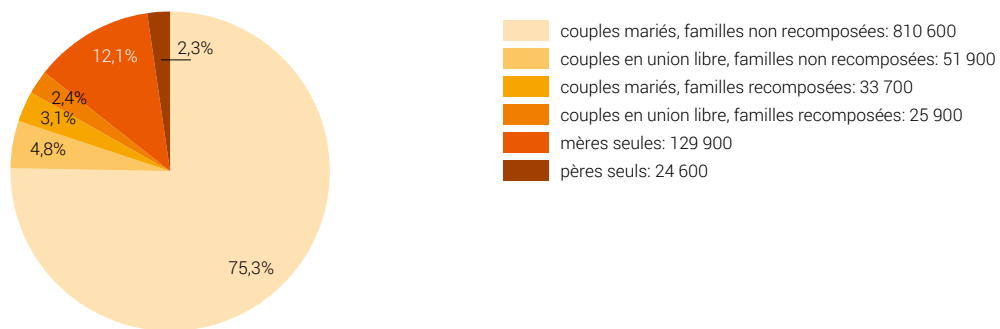
Les différents types de ménages ne sont pas uniformément répartis à travers le pays: dans les grandes villes prédominent les ménages de personnes seules (47%), et les couples mariés avec enfants y sont plutôt rares (17%). Les chiffres correspondants sont de resp. 34% et 24% dans les autres régions urbaines, et de 31% et 27% dans les zones rurales.

Les ménages monoparentaux sont par contre surreprésentés dans les grandes villes et les autres régions urbaines (resp. 4,6% et 4,5%), par rapport aux zones rurales (3,7%). Ces ménages représentent quelque 14% des ménages avec enfants; parmi eux, on compte 84% de mères seules et 16% de pères seuls.

Ces ménages de parents seuls comprennent en moyenne moins d'enfants que les ménages de couples avec enfants; les enfants y sont aussi plus âgés (voir le graphique 2.3). Dans 62% des ménages de couples avec enfants, on trouve deux enfants ou plus, alors que ça n'est le cas que dans 39% des ménages monoparentaux. Dans 38% des ménages de couples avec enfants, le plus jeune enfant est âgé de 13 à 24 ans, c'est le cas dans 61% des ménages monoparentaux (les enfants de 25 ans ou plus ne sont pas inclus dans cette catégorie). Ainsi, parmi les ménages avec enfants, la proportion de personnes vivant dans des ménages monoparentaux, 9,9%, est inférieure à la proportion de ménages monoparentaux (14%); à l'inverse, la proportion de personnes vivant dans des ménages de couples mariés en famille non recomposée, 80%, est supérieure à la proportion de tels ménages parmi les ménages avec enfants (75%, voir plus haut).

**Ménages avec enfant(s) de moins de 25 ans, en 2012–2014**

**G 2.2**

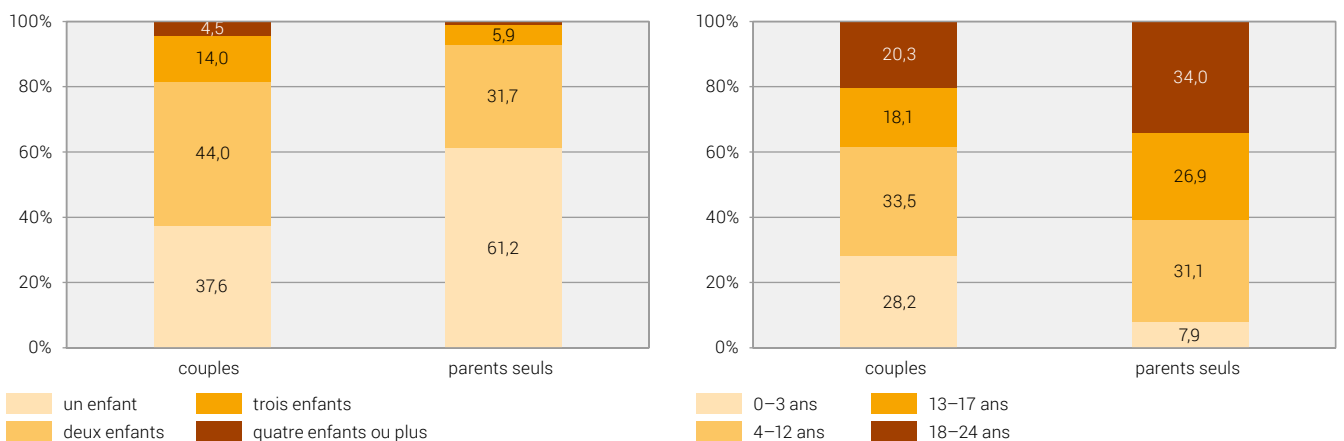


Source : OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé

© OFS 2017

**Ménages de couples et de parents seuls selon le nombre d'enfants et selon l'âge du plus jeune enfant, en 2012–2014**

**G 2.3**



Source : OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé

© OFS 2017

Les ménages de couples homosexuels sont un peu moins de 20 000. Parmi eux, un demi-millier environ, soit à peine 3%, comprendraient un ou des enfant(s) de moins de 25 ans<sup>3</sup>. En 2013, on recensait 6 087 couples homosexuels liés par un partenariat enregistré.

En prenant le point de vue des enfants et des jeunes âgés de moins de 25 ans, on constate que la part de ceux qui vivent avec leurs deux parents diminue de 95% dans le groupe des 0–3 ans, à 63% chez les 18–24 ans (voir le graphique 2.4). Les parts de ceux qui vivent avec leur mère seulement, ou avec un de leurs parents et le ou la partenaire de ce parent, augmentent avec l'âge pour culminer parmi les 13–17 ans, à 13% pour les premiers et 4,8% pour les seconds. Parmi les 18–24 ans, ces parts diminuent,

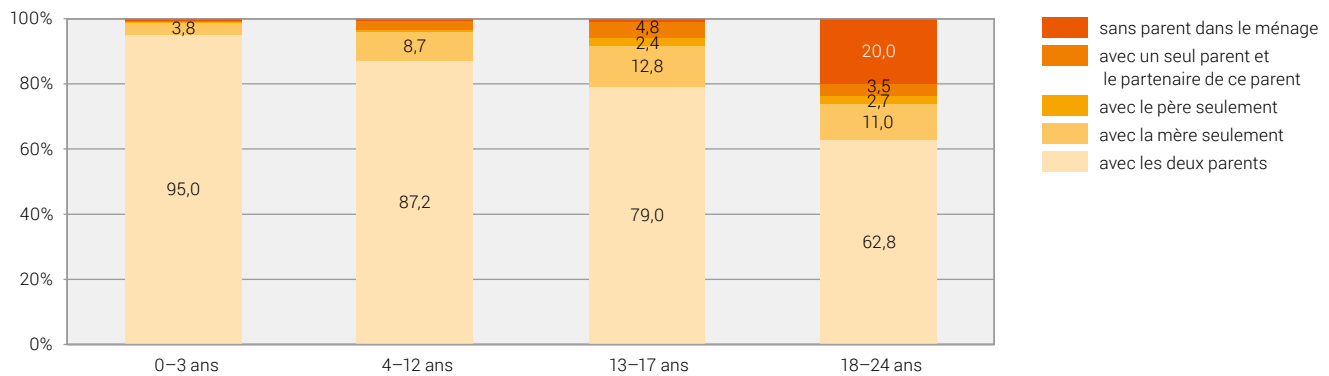
essentiellement parce que 20% d'entre eux ne vivent plus chez leur(s) parent(s)<sup>4</sup>. Très peu d'enfants vivent avec leur père seulement, leur part culmine à 2,7% parmi les 18–24 ans.

## 2.2 Evolution depuis 1970

De 1970 à nos jours, le nombre de ménages a crû plus rapidement que la population (voir le graphique 2.5). Les évolutions divergent toutefois fortement selon les types de ménages: en particulier, le nombre de ménages avec enfants de moins de 25 ans a augmenté de moitié moins fortement que la population (15% contre 31%), alors que celui des ménages sans enfants a plus que doublé (augmentation de 122%).

### Personnes de 0 à 24 ans, selon la présence de parents dans le ménage, en 2012–2014

G 2.4

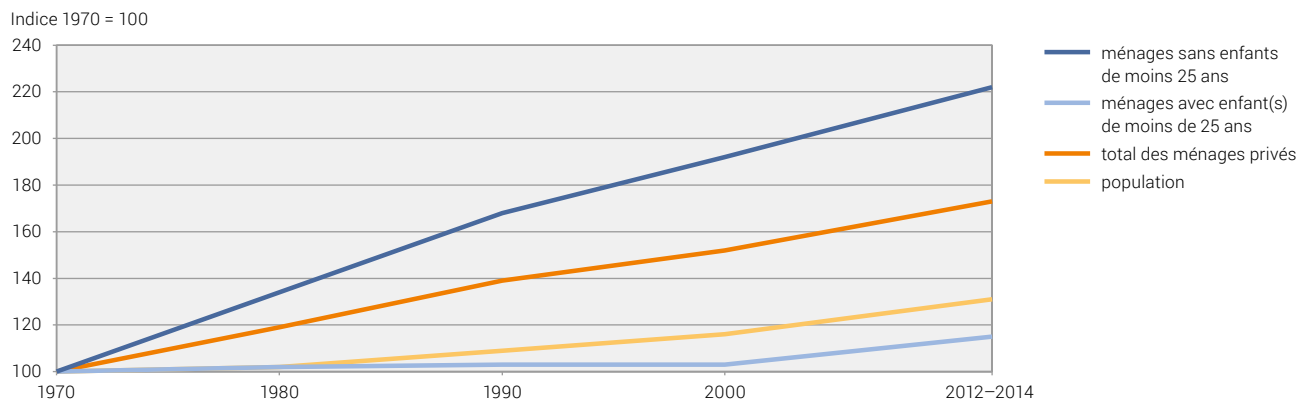


Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé

© OFS 2017

### Ménages et population, évolution de 1970 à 2012–2014

G 2.5



Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé, Recensement fédéral de la population (RFP) 1970–2000

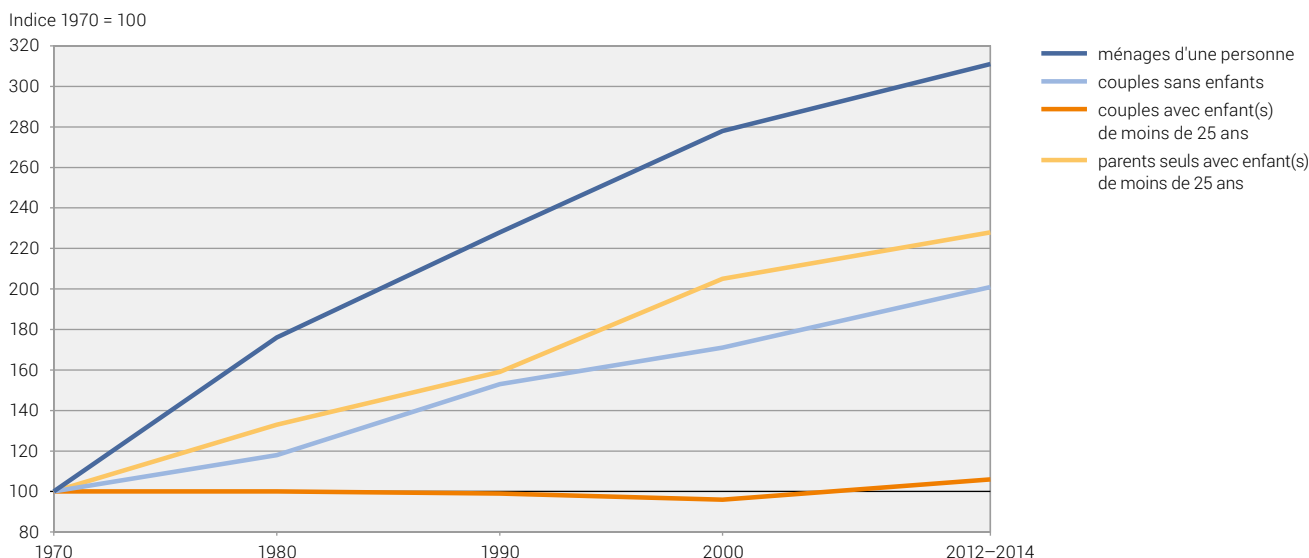
© OFS 2017

<sup>3</sup> En raison du faible nombre de cas recensés dans le Relevé structurel, ce dernier chiffre est affecté d'un intervalle de confiance de +/- 20%. Comme l'orientation sexuelle des parents n'est pas explicitement relevée, il n'est pas possible de dénombrer les autres types de familles « arc-en-ciel ». Selon le site [www.famillesarcenciel.ch](http://www.famillesarcenciel.ch), « le terme de familles arc-en-ciel désigne une famille dans laquelle un parent, au moins, se définit comme homosexuel, lesbienne, bisexuel.le ou trans » (LGBT).

<sup>4</sup> Cette proportion de 20% pourrait être sous-estimée en raison du fait que de nombreux jeunes conservent leur domicile légal chez leurs parents lorsqu'ils sont aux études ailleurs.

## Types de ménages les plus fréquents, évolution de 1970 à 2012–2014

G 2.6

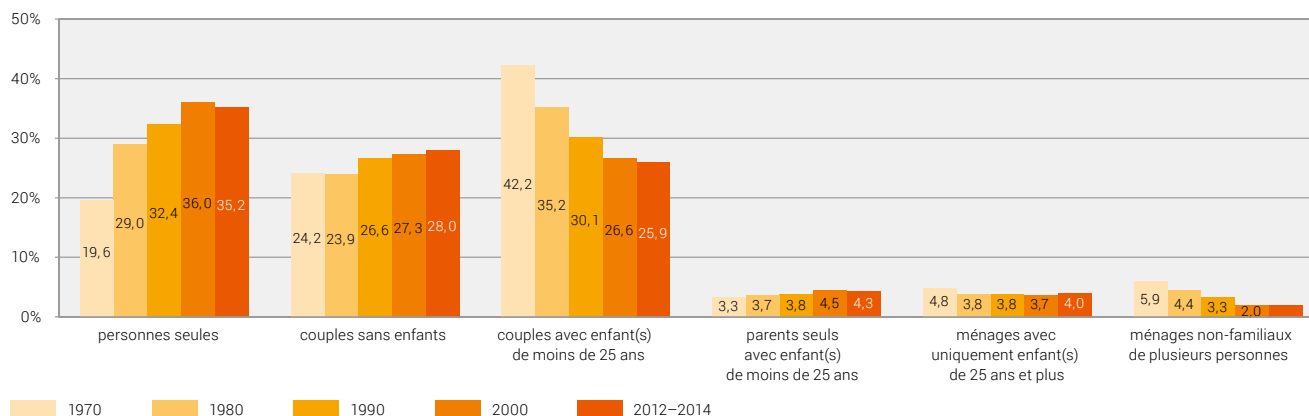


Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé, Recensement fédéral de la population (RFP) 1970–2000

© OFS 2017

## Ménages selon le type, de 1970 à 2012–2014

G 2.7



Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012–2014 cumulé, Recensement fédéral de la population (RFP) 1970–2000

© OFS 2017

Cet accroissement plus que proportionnel de ménages sans enfants s'est fait au profit surtout des personnes vivant seules (211% d'augmentation, soit plus que triplement entre 1970 et 2012–2014), et ensuite des couples sans enfants (101%, soit doublement au cours de la même période).

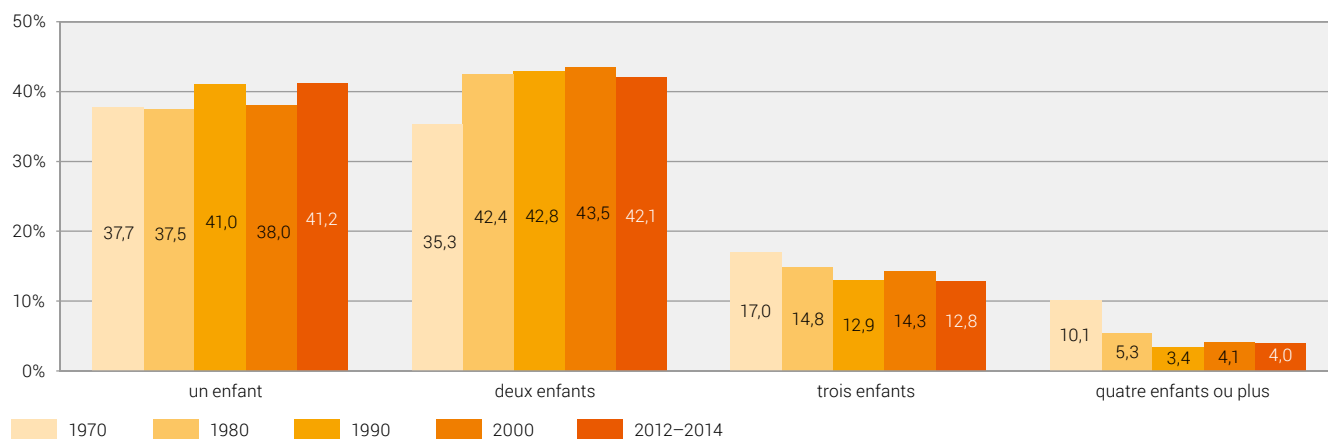
Le nombre de ménages de couples avec enfants a stagné au cours des dernières décennies (+6,5%), alors que celui des parents seuls avec enfants a plus que doublé (128% d'augmentation depuis 1970, voir le graphique 2.6). Cependant, la part des ménages de parents seuls avec enfants parmi tous les ménages privés n'a que légèrement augmenté, de 3,3% en 1970 à 4,3% en 2012–2014. La part des autres ménages familiaux, composés essentiellement de parents seuls ou de couples avec enfants de 25 ans ou plus, a légèrement diminué, de 4,8% à 4,0% au cours de la même période. Quant aux ménages non familiaux de plusieurs personnes, leur part a décliné de 5,9% à 1,9% (voir le graphique 2.7).

Quant au nombre d'enfants dans les ménages qui en comprennent, la tendance est relativement stable depuis 1980, avec une légère augmentation des ménages à un ou deux enfants, au détriment des ménages à trois ou quatre enfants ou plus (voir le graphique 2.8). L'interprétation de ces tendances doit se faire en se rappelant que le nombre d'enfants dans un ménage dépend non seulement du nombre d'enfants que les parents ont eus (en commun ou avec d'autres partenaires), mais aussi de l'âge auquel ces derniers quittent le foyer des parents<sup>5</sup>.

<sup>5</sup> A propos de l'évolution de l'âge des enfants au départ du foyer parental, voir Freymond, C. (2016), Wegzug der Jungen, Démos newsletter informations démographiques 2016(2).

## Ménages selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans, de 1970 à 2012-2014

G 2.8



Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2012-2014 cumulé, Recensement fédéral de la population (RFP) 1970-2000

© OFS 2017



# 3 Les relations de couple

## 3.1 Types de couples

Les relations de couple sont plus complexes et plus diverses que par le passé. On trouve aujourd'hui, outre le couple marié classique, des couples qui vivent ensemble sans se marier, des couples homosexuels ainsi que des couples qui ne vivent pas dans le même logement.

En Suisse, un peu plus de trois quarts (77%) des individus âgés de 18 à 80 ans sont en couple. Ils font pour la plupart d'entre eux ménage commun avec leur partenaire; la proportion de couples dont les partenaires ne vivent pas sous le même toit est de moins d'un sur six.

Dans la classe d'âges des 18 à 24 ans, plus de la moitié des hommes (57%) et près de quatre femmes sur dix (42%) ne sont pas en couple, une proportion qui, chez les 25 à 34 ans, chute à 25% pour les hommes et à 17% pour les femmes.

C'est dans la classe d'âges des 35 à 44 ans que l'on observe le taux le plus faible de femmes sans partenaire amoureux. Ce taux remonte ensuite, pour s'établir à 38% chez les plus de 64 ans. On ne constate pas de hausse comparable chez les hommes, chez lesquels le pourcentage d'individus sans partenaire ne varie pratiquement pas de 35 à 80 ans, puisqu'il se confine dans une fourchette allant de 13% à 16% (voir le graphique 3.1).

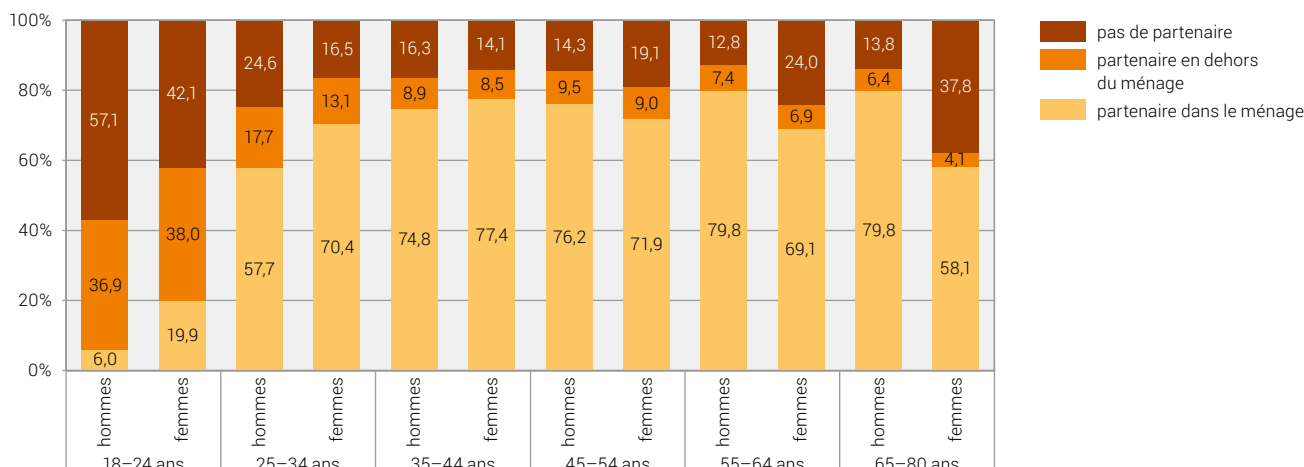
Ces différences entre les hommes et les femmes s'expliquent par les écarts d'âge entre les partenaires - dans la majorité des couples, l'homme est plus âgé que la femme (58%) – et par l'espérance de vie supérieure des femmes.

Les couples qui ne font pas ménage commun se retrouvent surtout dans les classes d'âges les plus jeunes: 74% des 18 à 24 ans ne vivent pas avec leur partenaire, contre 19% des 25 à 34 ans, et 10% seulement des 35 ans et plus. Parmi les personnes en couple qui ne font pas ménage commun, plus de la moitié font au plus une demi-heure pour se rendre chez leur partenaire (soit 56% des 25 à 80 ans), et la grande majorité d'entre elles se rencontrent au moins une fois par semaine (84%). Les relations dans lesquelles les partenaires doivent parcourir des trajets de plus de deux heures pour se voir sont rares: elles ne représentent en effet que 15% des couples ne faisant pas ménage commun.

Le mariage reste une manière très répandue de vivre en couple: quatre cinquièmes des personnes qui vivent en ménage avec un partenaire d'un autre sexe sont mariées. La part des couples mariés augmente avec l'âge: tandis qu'elle n'est encore que d'un tiers chez les 18 à 24 ans, elle est de plus de la moitié chez les 25 à 34 ans (56%). Chez les 25 à 34 ans qui ont un enfant avec leur partenaire, ce pourcentage grimpe à 84%. Et chez les plus de 35 ans, la part des personnes mariées dépasse 90% lorsque le couple a un enfant en commun (35 à 44 ans: 92%, 45 à 54 ans: 96%, 55 à 64 ans: 98% et 65 à 80 ans: 99%).

Personnes selon le type de relation, en 2013

G 3.1



Note: également partenaires de même sexe

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### 3.2 Différences d'âge dans les couples

Dans près de trois couples sur dix, les deux partenaires ont à peu près le même âge (+/-1 an), tandis que dans la majorité d'entre eux, l'homme a au moins deux ans de plus que la femme. Les couples dans lesquels la femme est plus âgée que l'homme sont nettement plus rares (14%). Dans la plupart des couples, la différence d'âge est relativement faible: chez 22% seulement d'entre eux l'homme a au moins 6 ans de plus que sa partenaire, et les couples dans lesquels la femme a au moins 6 ans de plus que l'homme sont encore nettement plus rares (3,6%). Seul un dixième des couples affiche une différence d'âge de plus de 10 ans (homme au moins 10 ans plus âgé: 8,6%; femme au moins 10 ans plus âgée: 1,1%, voir le graphique 3.2).

La différence d'âge moyenne entre les partenaires est de 4,8 ans lorsque l'homme est le plus âgé, et de 2,9 ans lorsque c'est la femme la plus âgée.

Les différences d'âge sont plus prononcées lorsque le couple ne s'est formé que tard dans le parcours de vie de l'un ou des deux partenaires. Par ailleurs, si l'on ne prend en compte que les couples qui se sont mis en ménage alors que la femme avait moins de 35 ans, la part de ceux dont la différence d'âge est de trois ans ou moins a légèrement reculé ces dernières décennies: elle est passée de 63% chez les couples ayant fondé un ménage entre 1949 et 1973 à 56% chez ceux qui l'ont fait entre 1994 et 2013.

### 3.3 Différences de niveau de formation au sein des couples

Les partenaires d'un couple se ressemblent aussi beaucoup pour ce qui est de leur niveau de formation, puisque ce dernier est le même dans six cas sur dix. L'homme est mieux formé dans 30% des couples, et la femme dans 12% d'entre eux. Dans ce domaine, les différences dépendent fortement du niveau de formation de la population en général: la forte progression du niveau de formation

des femmes observée ces dernières décennies se traduit en effet par une augmentation du nombre de couples dont les partenaires ont le même niveau de formation et de ceux dans lesquels les femmes sont mieux formées que les hommes. Le pourcentage de couples dans lesquels la femme a un niveau de formation supérieur à celui de l'homme est en effet deux fois plus élevé chez les couples qui ont fondé un foyer entre 1994 et 2013 que chez ceux l'ayant fait entre 1949 et 1973 (respectivement 14% et 5,7%, voir le graphique 3.3). Parmi les couples qui ont emménagé ensemble entre 1994 et 2013, on compte toutefois aussi des femmes et des hommes plus âgés, qui ont fondé un foyer dans une phase plus tardive de leur vie. Si on ne prend en compte que les couples dont la femme avait moins de 35 ans en 2013, le niveau de formation de la femme est supérieur à celui de l'homme dans 17% des cas.

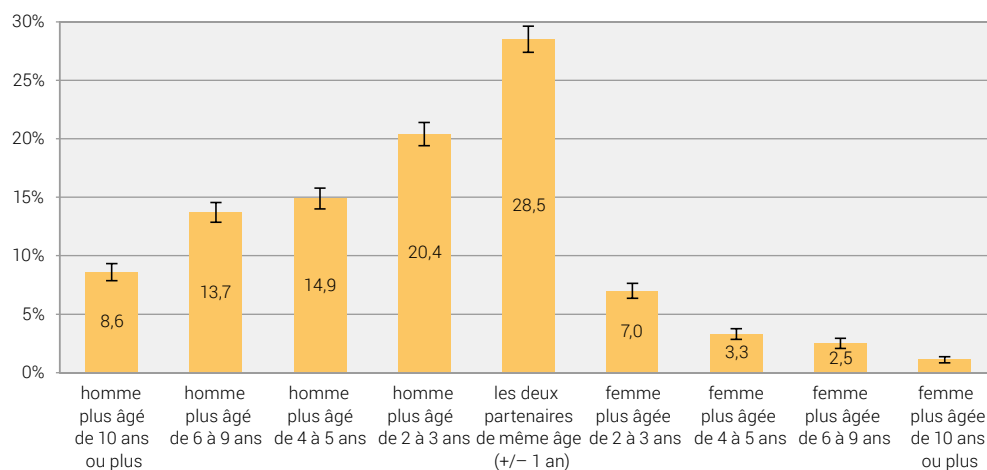
### 3.4 Couples dont les partenaires n'ont pas la même origine

Dans une bonne moitié des couples (54%), les deux partenaires ont la nationalité suisse à leur naissance, et dans 14% d'entre eux, l'homme et la femme sont tous deux de nationalité étrangère à leur naissance et sont nés dans le même pays. Si, dans ces deux groupes, les partenaires sont donc similaires en ce qui concerne leur origine, il n'en va en revanche pas de même des autres couples, qui constituent un petit tiers du total (32%). Dans ce tiers, on trouve les couples dont l'un des partenaires est suisse de naissance et l'autre avait une nationalité étrangère à sa naissance, et les couples dont les deux partenaires étaient de nationalité étrangère à leur naissance, mais ne sont pas nés dans le même pays. Ces dernières décennies, les couples affichent une hétérogénéité grandissante en ce qui concerne les origines des partenaires: chez les couples qui ont fondé un foyer entre 1949 et 1973, la part de ceux dont les deux partenaires avaient la nationalité suisse à leur naissance est de près de 70%, contre 46% seulement chez ceux qui ont commencé leur vie commune entre 1994 et 2013.

## Différences d'âge dans les couples, en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont 25 ans ou plus

G 3.2



I Intervalle de confiance à 95%

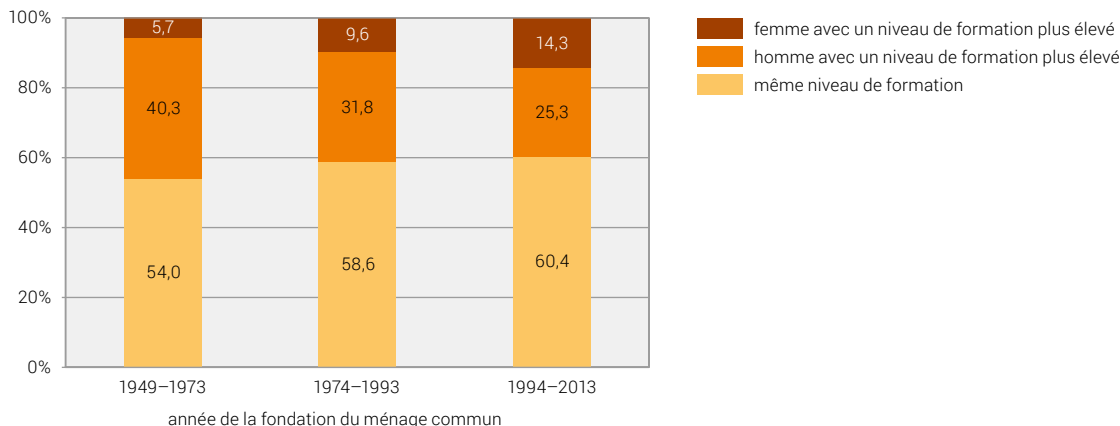
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Niveau de formation des deux partenaires, en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont 25 ans ou plus

G 3.3



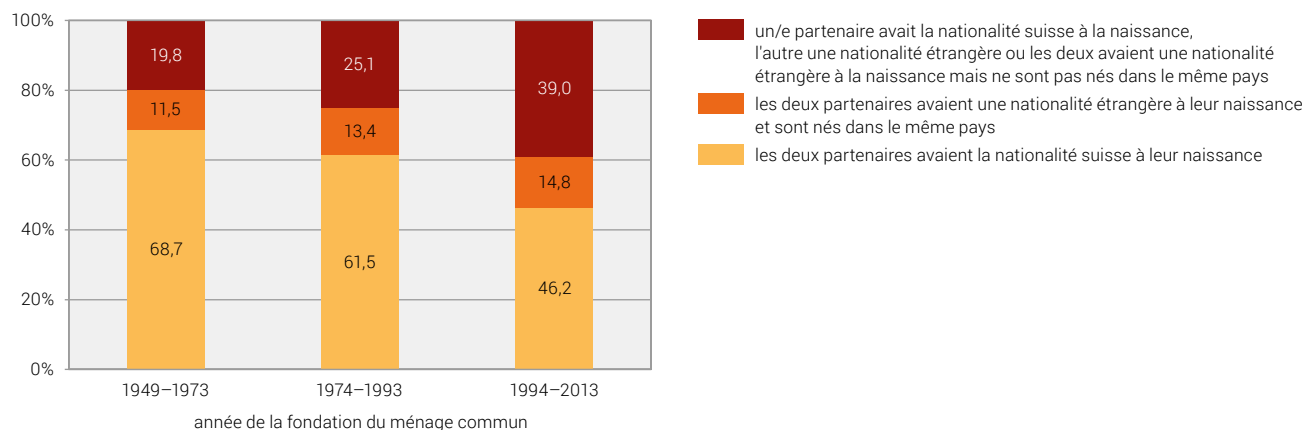
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Origine des deux partenaires, en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont 25 ans ou plus

G 3.4



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

Durant la même période, le pourcentage de couples dont l'un des partenaires était suisse à sa naissance et l'autre était de nationalité étrangère ainsi que de couples dont les deux partenaires étaient de nationalité étrangère à leur naissance, mais n'étaient pas nés dans le même pays, a presque doublé, passant de 20 à 39% (voir le graphique 3.4).

### 3.5 Couples vivant en union libre

Bien que la plupart des couples emménagent aujourd'hui sous le même toit avant de se marier, la part des hommes et des femmes qui vivent longtemps ensemble sans officialiser leur union est relativement faible: les hommes et les femmes qui ont actuellement entre 25 et 44 ans se sont mariés en moyenne 2,2 ans après avoir emménagé avec leur partenaire (seuls les premiers mariages sont pris en compte ici).

Près de trois quarts des personnes vivant depuis 6 à 9 ans avec leur partenaire sont mariées (73%), une proportion qui atteint même 93% chez les couples qui vivent sous le même toit depuis 10 ans ou plus. La durée de la vie commune n'est pas le seul facteur influençant la décision de se marier. La génération à laquelle appartient le couple joue elle aussi un rôle: la probabilité d'avoir épousé son ou sa partenaire est plus forte chez les personnes plus âgées, groupe dans lequel le pourcentage de couples vivant ensemble depuis 10 ans et plus est de surcroît supérieur à la moyenne.

Le fait d'avoir des enfants ensemble influence, au même titre que l'âge et la durée de la vie commune, la décision de se marier ou de vivre en union libre. Seuls 5,0% des femmes et des hommes âgés de 25 à 80 ans qui font depuis deux ans au moins ménage commun avec leur partenaire et ont un enfant en commun vivent en union libre, contre 41% pour les couples sans enfants en commun.

La part des personnes qui ont un enfant avec leur partenaire sans être mariées avec celui ou celle-ci est plus faible chez les générations plus âgées: elle est de 14% chez les 25 à 34 ans, contre 1,1% seulement chez les 55 à 80 ans. Le nombre d'enfants en commun exerce lui aussi une influence sur la probabilité de vivre en concubinage, puisque parmi les hommes et les femmes qui ont un seul enfant et vivent en ménage commun, 12% vivent en union libre, et que ce taux descend à 2,9% chez les couples ayant deux enfants en commun ou plus. En outre, plus l'âge avance, et plus les personnes vivant en couple sans s'être mariées se font rares: moins de 0,5% des plus de 54 ans qui ont deux enfants ou plus en commun ne sont pas mariés (voir le graphique 3.5).

Bien que les couples concubins ayant des enfants soient proportionnellement bien plus nombreux dans les jeunes générations, ils restent une minorité relativement modeste même dans ces classes d'âges. La probabilité de vivre en union libre est par contre plus élevée chez les personnes ayant déjà vécu en ménage avec un(e) partenaire précédent(e). Ainsi, près d'un tiers (32%) des personnes ayant déjà fait ménage commun avec un ou une ex-partenaire vivent en concubinage, contre un dixième seulement des personnes ne l'ayant encore jamais fait.

Le fait d'avoir un enfant d'une relation précédente favorise lui aussi l'union libre: parmi les personnes ayant déjà vécu avec un(e) partenaire au moins, la part des non mariées s'élève à 40% chez celles qui ont un enfant d'une relation précédente, et à 24% chez celles qui n'en ont pas (voir le graphique 3.6).

L'âge des partenaires au début de la vie commune influence aussi la probabilité de vivre en union libre. Plus de la moitié (57%) des femmes et des hommes qui avaient déjà 55 ans ou plus à ce moment-là vivent en union libre, alors que ce taux n'est que de 11% chez ceux qui avaient alors moins de 35 ans (voir le graphique 3.6).

Cet effet persiste même si l'on prend en compte le fait que les personnes qui avaient déjà un certain âge au moment de fonder un foyer ont souvent déjà vécu avec un(e) partenaire précédent(e).

Parmi les personnes qui avaient moins de 35 ans ou étaient âgées de 35 à 54 ans au moment d'emménager avec leur partenaire, la part des concubins est en effet bien plus élevée chez celles qui avaient déjà vécu une fois au moins avec un(e) partenaire (moins de 35 ans: 22% contre 8,6%, 35–54 ans: 41% contre 22%). Ces différences disparaissent en revanche presque totalement chez les personnes qui avaient 55 ans et plus au début de leur vie commune: dans cette classe d'âges, la part des couples non mariés est de 61% chez ceux qui avaient déjà fait ménage commun avec un(e) partenaire, contre 56% chez ceux que ne l'avaient pas encore fait.

### 3.6 Décisions et conflits au sein du couple

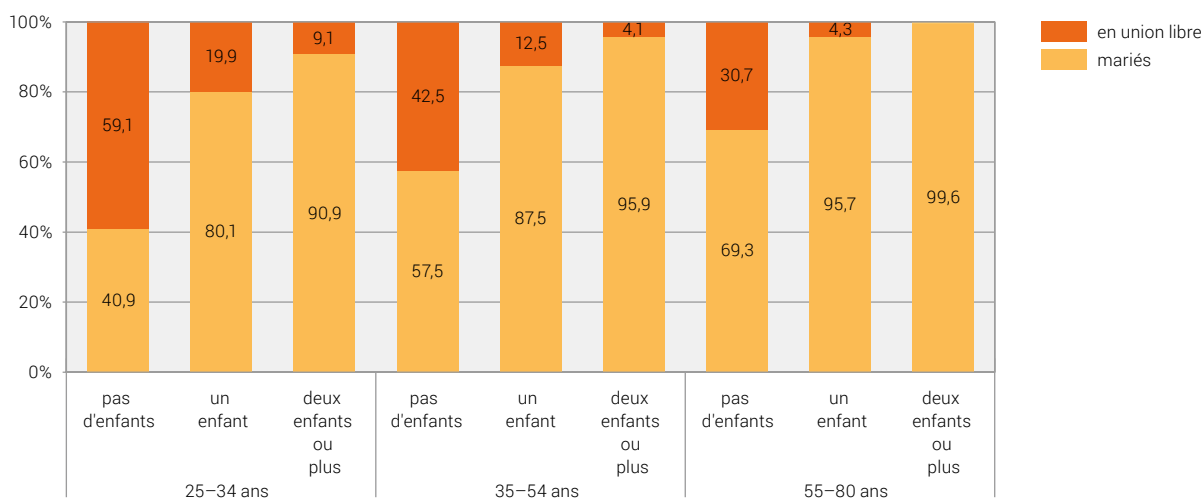
Dans la grande majorité des couples, les deux partenaires prennent plus ou moins aussi souvent l'un que l'autre les décisions liées aux achats exceptionnels, à l'éducation des enfants ainsi qu'à la vie sociale et aux loisirs (c'est le cas de respectivement 73%, 69% et 81% des couples). Les achats quotidiens font toutefois exception: ici, c'est dans la moitié des cas la femme qui décide toujours ou le plus souvent (51%). Par ailleurs, les couples dans lesquels c'est toujours ou le plus souvent l'homme qui décide sont rares: s'agissant de l'éducation des enfants, c'est la réalité de seulement 3,8% (ne sont pris en compte que les couples faisant ménage commun avec des enfants de moins de 25 ans). Cette proportion s'élève à un dixième pour les achats quotidiens et exceptionnels (respectivement 11% et 9,8%) et à 5,7% pour la vie sociale et les loisirs (voir le graphique 3.7).

Dès que le ménage compte un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, le pourcentage de couples dans lesquels c'est principalement la femme qui prend les décisions concernant les achats, la vie sociale et les loisirs augmente de façon notable. Cette corrélation est particulièrement marquée pour les achats

## Personnes mariées ou vivant en union libre selon le nombre d'enfants avec le/la partenaire, en 2013

Personnes de 25 à 80 ans vivant avec leur partenaire depuis au moins deux ans

G 3.5



Note: quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non.

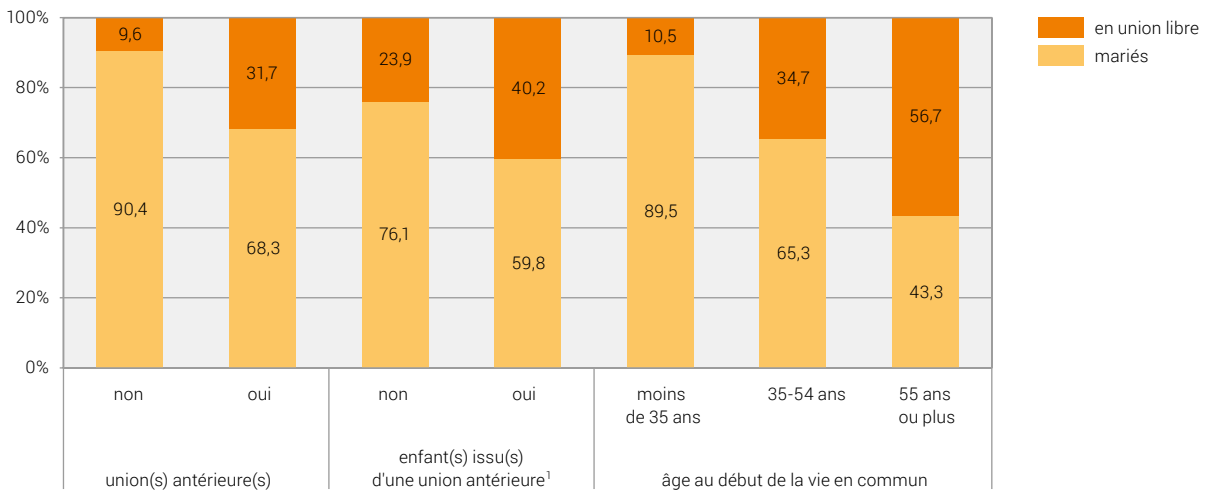
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes mariées ou vivant en union libre, avec ou sans unions antérieures, avec ou sans enfants issus d'une union antérieure et selon l'âge au début de la vie en commun, en 2013

Personnes de 25 à 80 ans vivant avec leur partenaire depuis au moins deux ans

G 3.6



<sup>1</sup> Uniquement les personnes avec unions antérieures

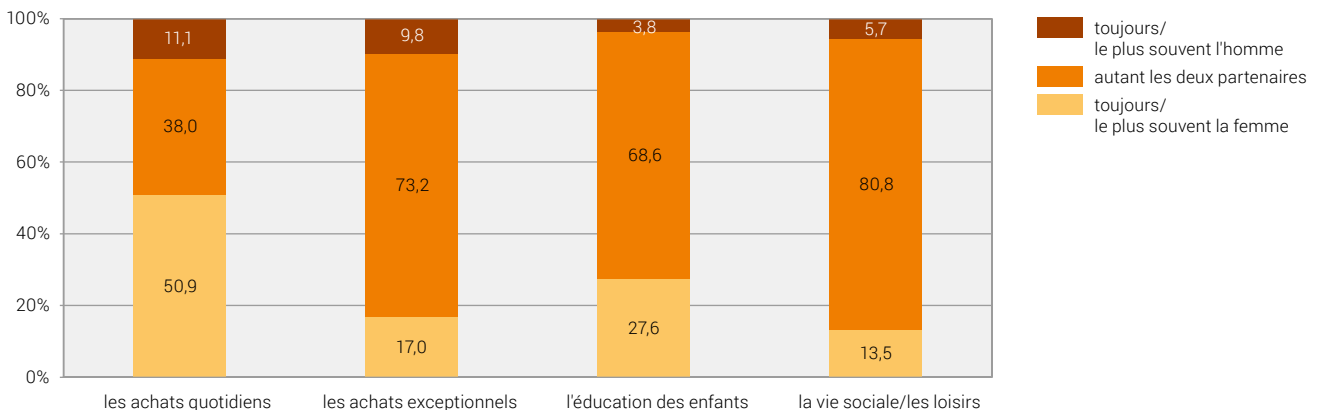
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Qui prend les décisions concernant ..., en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont 18 ans ou plus

G 3.7



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

quotidiens: si, dans 36% des couples sans enfants formés de partenaires âgés de 25 à 54 ans, c'est principalement la femme qui prend les décisions, cette proportion passe à 61% chez les couples comptant un ou plusieurs enfants dans leur ménage. S'agissant des achats exceptionnels et de la vie sociale ou des loisirs, ce pourcentage s'accroît respectivement de 13% à 20% et de 9,5% à 18% à l'arrivée des enfants (voir le graphique 3.8).

Ce phénomène s'explique avant tout par le fait que ce sont en général les femmes qui réduisent leur taux d'occupation et s'occupent davantage de l'éducation des enfants et des travaux ménagers dès que le couple a des enfants. Cette tendance est particulièrement marquée pour les achats quotidiens: c'est principalement la personne qui s'en occupe qui prend les décisions

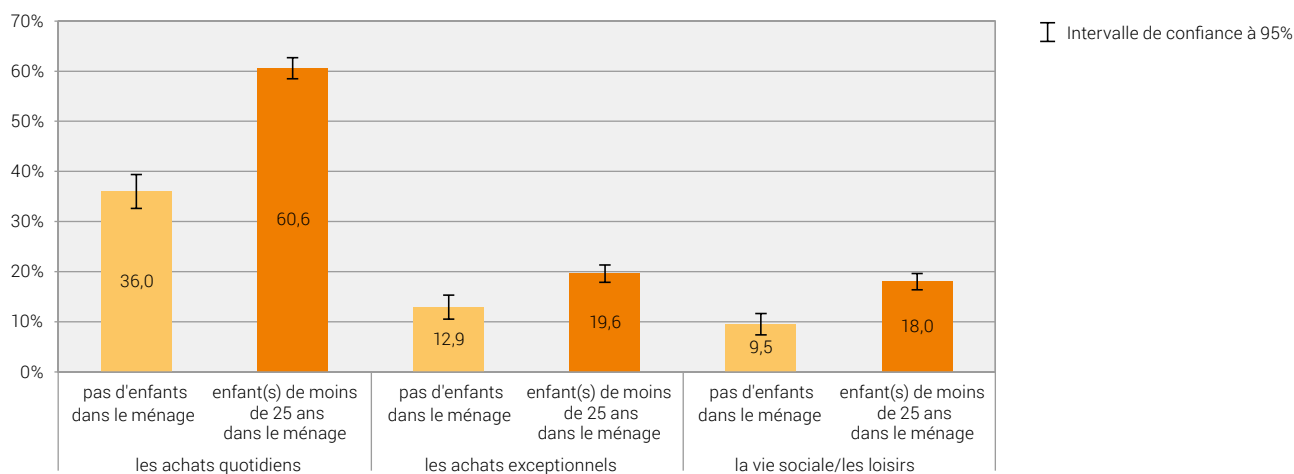
les concernant, alors que, pour les achats exceptionnels ainsi que la vie sociale et les loisirs, les partenaires prennent des décisions d'un commun accord.

L'analyse en fonction du modèle d'activité professionnelle du couple corrobore cette conclusion: lorsque l'homme travaille à plein temps et que la femme n'exerce pas d'activité professionnelle ou ne le fait qu'à temps partiel, c'est principalement la femme qui prend les décisions concernant les achats quotidiens dans environ six couples sur dix (60% et 62%, respectivement). Lorsque les deux partenaires travaillent à plein temps ou lorsqu'ils travaillent les deux à temps partiel, cette proportion passe en dessous de quatre sur dix (38% et 40%, respectivement). Dans les ménages qui comptent des enfants de moins de 25 ans, la femme a également davantage tendance à décider toujours ou

## Couples dans lesquels la décision est toujours ou le plus souvent prise par la femme, en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 3.8



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

presque toujours s'agissant de l'éducation des enfants lorsqu'elle n'exerce pas d'activité professionnelle ou le fait à temps partiel: les pourcentages sont de 32% lorsqu'elle ne travaille pas et de 29% lorsqu'elle travaille à temps partiel. En revanche, lorsque tant le père que la mère travaillent à temps partiel, ce n'est que dans 17% des cas que les décisions concernant l'éducation des enfants sont prises principalement par la femme. Les ménages dans lesquels ce sont toujours ou surtout les pères qui décident sont rares, la proportion allant, pour l'éducation des enfants, de 3% à 4%, quel que soit le modèle d'activité professionnelle.

En revanche, les décisions concernant les achats exceptionnels, la vie sociale et les loisirs ne présentent aucune corrélation avec le modèle d'activité professionnelle.

### 3.6.1 Conflits

Les désaccords portent principalement sur l'éducation des enfants (43% des couples ayant des enfants de moins de 25 ans dans leur ménage) et les tâches domestiques (37%), l'autre cause de conflit relativement fréquente étant l'organisation des loisirs (33%).

Les couples ayant des enfants de moins de 25 ans dans leur ménage divergent plus souvent d'opinions que les couples sans enfants (voir le graphique 3.9), les relations avec les amis étant le seul motif de désaccord pour lequel les deux catégories ne présentent pas de différence.

Si l'on ne retient que les ménages avec enfants, le nombre d'enfants n'a en revanche qu'une faible influence sur la fréquence des conflits. Ce n'est en effet qu'au sujet de l'éducation des enfants et de l'organisation des loisirs que les couples ayant deux enfants ou plus dans le ménage divergent plus souvent d'opinion que les couples n'ayant qu'un enfant. Leurs désaccords sont moins fréquents s'agissant des tâches domestiques. L'âge des enfants ne semble pas non plus exercer d'influence notable sur la fréquence des conflits: les couples chez lesquels l'enfant le

plus jeune dans le ménage est âgé de moins de quatre ans ne présentent pour ainsi dire pas de différence avec ceux où cet enfant est âgé de quatre ans au moins. La seule différence significative en la matière est à signaler dans les relations avec les parents et les beaux-parents: à ce sujet, les couples dont l'enfant le plus jeune vivant dans le ménage est âgé de moins de quatre ans divergent un peu plus souvent d'opinion que les autres. Cet écart pourrait s'expliquer par le fait que les parents et les beaux-parents collaborent davantage à la garde des enfants en bas âge.

### 3.6.2 Réaction face aux conflits

Quelle attitude adoptent les personnes interrogées lorsqu'elles sont en désaccord avec leur partenaire?

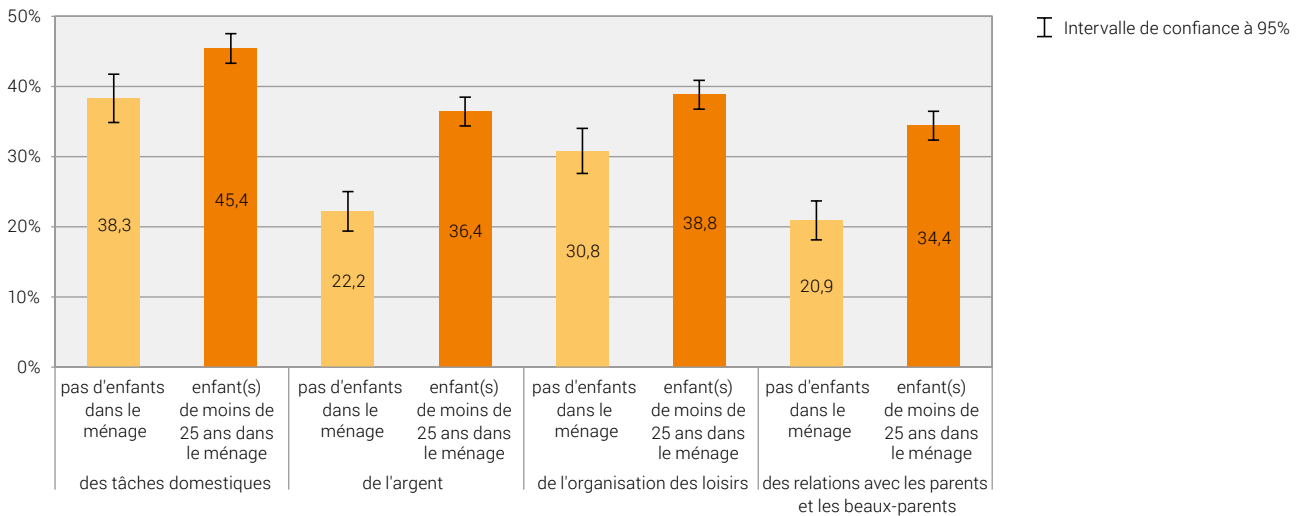
Dans la grande majorité des cas (87%), elles discutent calmement du désaccord. Il arrive aussi souvent qu'elles gardent leur opinion pour elles-mêmes (49%), une réaction plus fréquente chez les hommes (52%) que chez les femmes (46%). Enfin, 28% avouent s'emporter ou crier parfois, souvent ou très souvent, et 14% optent pour s'en aller.

La présence d'enfants dans le ménage joue aussi un rôle: dans ceux où vivent des enfants de moins de 25 ans, les partenaires ont davantage tendance à crier ou à s'emporter (36% contre 24% pour les ménages sans enfants) et à garder leur opinion pour eux-mêmes (47% contre 41%), alors que les personnes vivant dans des ménages sans enfants optent un peu plus souvent pour discuter calmement de leurs désaccords (voir le graphique 3.10). Par contre, le nombre et l'âge des enfants n'exercent pas d'influence significative.

### Couples qui ont parfois, souvent ou très souvent des désaccords au sujet..., selon le type de ménage, en 2013

Couples faisant ménage commun dans lesquels les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 3.9



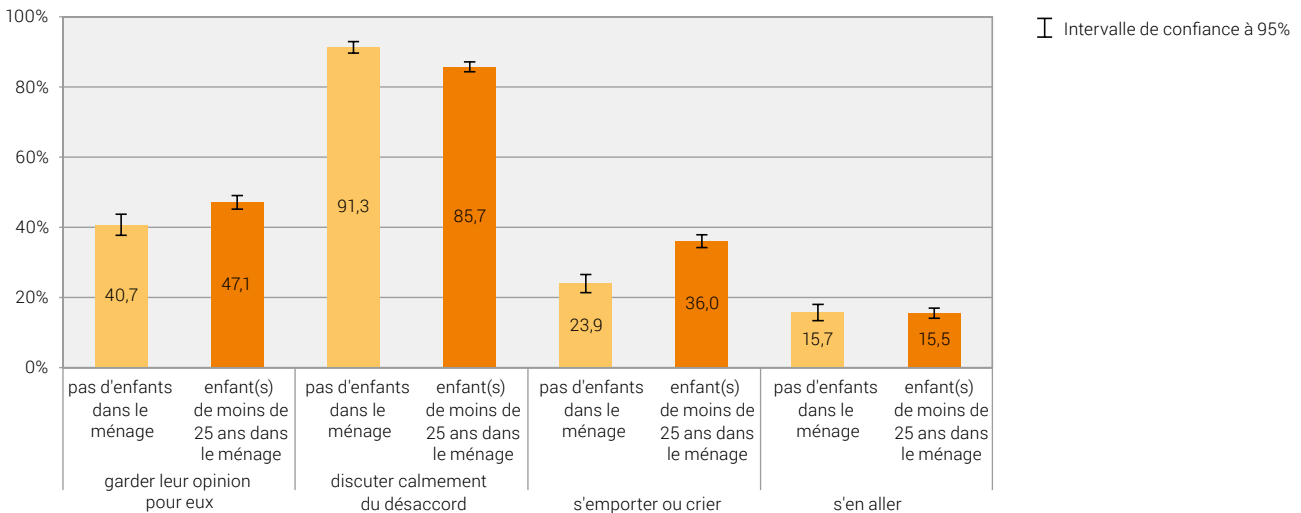
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes qui réagissent lors de désaccords avec le/la partenaire parfois, souvent ou très souvent par..., selon le type de ménage, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans vivant avec un/une partenaire

G 3.10



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## 3.7 Gestion du revenu du ménage

La majorité des couples, toutes catégories confondues, dans lesquels les deux partenaires ont plus de 25 ans et qui font ménage commun depuis deux ans au moins, mettent la totalité de leurs revenus en commun, mais les pratiques en la matière divergent en fonction du statut du couple (marié ou pas) et de la présence ou de l'absence d'enfants communs. Ainsi, trois quarts des couples mariés (76%) mettent en commun tout le revenu du ménage, une proportion qui chute à moins d'un quart (22%) pour les couples en union libre. Par ailleurs, les couples avec enfants

mettent plus souvent en commun le revenu du ménage que les couples sans enfants: les premiers sont 80% à le faire, contre 59% pour les seconds.

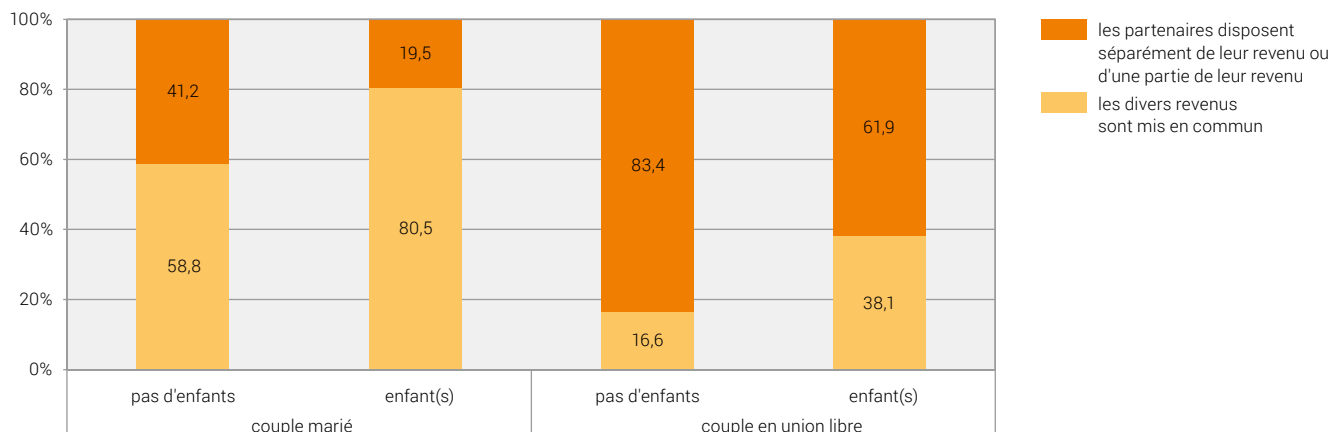
Quant aux couples non mariés sans enfants communs, ils ne sont que 17% à mettre tout le revenu du ménage en commun, un pourcentage qui augmente chez les couples non mariés ayant des enfants communs. Quoiqu'il en soit, la majorité des couples en union libre avec enfants (62%) continuent à gérer séparément tout ou partie du revenu du ménage (voir le graphique 3.11).



## Gestion du revenu du ménage, en 2013

Couples dans lesquels les deux partenaires ont au moins 25 ans et vivent ensemble depuis au moins deux ans

G 3.11



Note: quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

Le pourcentage de couples qui mettent tout le revenu du ménage en commun augmente proportionnellement au nombre d'enfants: il est de 69% pour les couples avec un enfant, de 79% pour les couples avec deux enfants et même de 85% pour les couples ayant trois enfants au moins. Que les enfants vivent encore dans le ménage ou qu'ils n'y vivent plus ne change rien, ce qui veut dire que les couples conservent leur mode de gestion des revenus une fois que les enfants ont quitté le domicile familial.

Si les couples ayant des enfants en commun ont davantage tendance à mettre leurs revenus en commun, c'est aussi parce qu'il est fréquent que l'un des partenaires réduise son temps de travail à l'arrivée des enfants (voir aussi le chapitre 5), se privant ainsi d'une partie de ses revenus personnels pour se consacrer davantage aux tâches domestiques et familiales. La gestion du revenu du ménage est également fonction du modèle d'activité professionnelle. Lorsque l'homme travaille à plein temps et que la femme n'exerce pas d'activité lucrative, le pourcentage de couples faisant bourse commune est de 84%. Il est encore de 65% lorsque l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel et de 54% lorsque les deux travaillent à temps partiel, mais tombe à 41% lorsque les deux partenaires occupent un poste à temps plein (voir le graphique 3.12).

Le niveau de formation de la femme n'est pas sans incidence sur la façon dont les partenaires gèrent les revenus du ménage: plus ce niveau est élevé, moins les couples mettent en commun la totalité de leurs revenus. Ainsi, 80% des couples dont la femme n'a pas de formation postobligatoire gèrent ensemble la totalité de leurs revenus, un pourcentage qui tombe à 70% lorsque la femme a terminé une formation de degré secondaire II et à 53% quand elle est titulaire d'un diplôme de degré tertiaire (voir le graphique 3.12). Dans ce dernier cas, le niveau de formation de l'homme n'exerce pas d'influence sur la gestion du revenu du ménage.

La manière dont un ménage gère son revenu dépend aussi de sa situation financière. Ainsi, les couples dont la situation financière est plutôt difficile, difficile ou très difficile ont davantage tendance à mettre en commun la totalité de leurs revenus (77%)

que ceux qui sont plutôt aisés, aisés ou très aisés (63%), qu'ils soient mariés ou non et qu'ils aient ou non des enfants. L'état des finances est encore plus déterminant pour les couples non mariés et les couples sans enfants en commun. Lorsque leur situation financière est bonne, seulement 16% des couples non mariés mettent la totalité du revenu du ménage en commun, alors que ce pourcentage est près de trois fois supérieur (43%) lorsque cette situation est tendue ou plutôt tendue. Chez les personnes mariées, cette différence s'estompe quelque peu entre les couples aisés ou plutôt aisés (74%) et ceux dont la situation est tendue ou plutôt tendue (83%) (voir le graphique 3.13). La même observation s'applique à l'influence de la présence d'enfants sur le mode de gestion du revenu: si le pourcentage de couples avec enfants gérant la totalité de leur revenu en commun est de 7 points supérieur lorsque la situation financière du ménage est difficile ou plutôt difficile (83% contre 76%), l'écart est plus du triple – 22 points – pour les couples sans enfants (58% contre 36%). D'autres facteurs, comme l'âge de la femme et la durée de la vie de couple, favorisent eux aussi la mise en commun des revenus du ménage.

## 3.8 Relations antérieures

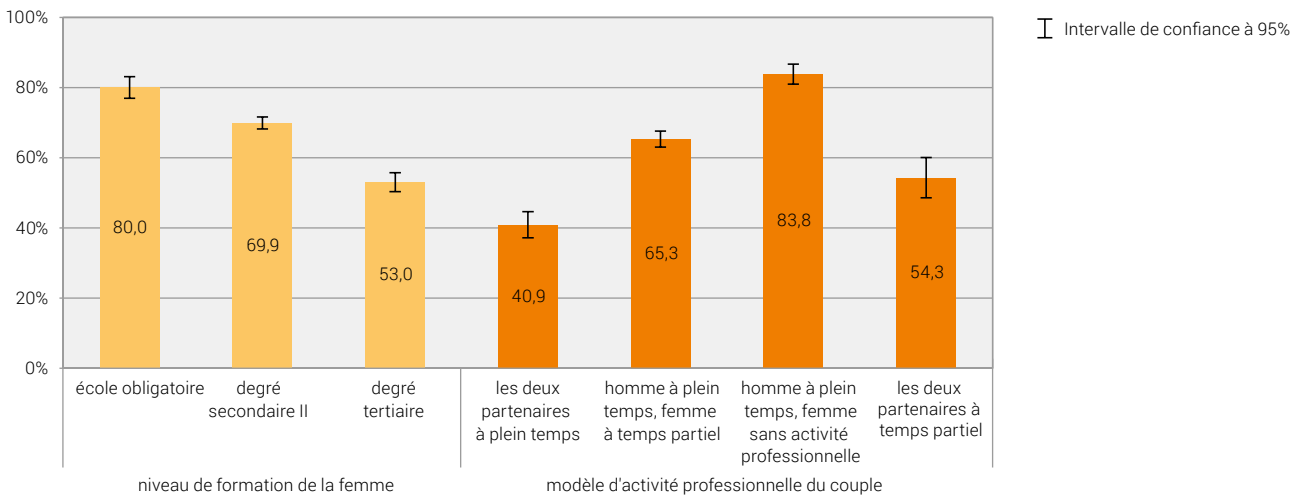
### 3.8.1 Biographies du couple

La majorité des femmes et des hommes âgés de 25 à 80 ans vivent avec la personne avec laquelle ils se sont mis en ménage pour la première fois (54%). Un dixième environ n'ont encore jamais vécu avec un/e partenaire dans le même ménage pendant au moins une année, un pourcentage qui est sensiblement plus élevé chez les 25 à 34 ans (34% des hommes et 18% des femmes). Les 35% restant avaient eu une ou plusieurs relations, auxquelles une séparation ou le décès du partenaire avait mis fin. Ce pourcentage, qui est de 20% pour les 25 à 34 ans, oscille entre 36% et 41% pour les classes d'âges supérieures (voir le graphique 3.14).

### Couples mettant en commun la totalité des revenus du ménage selon le niveau de formation de la femme et le modèle d'activité, en 2013

Couples dans lesquels les deux partenaires ont au moins 25 ans et vivent ensemble depuis au moins deux ans

G 3.12



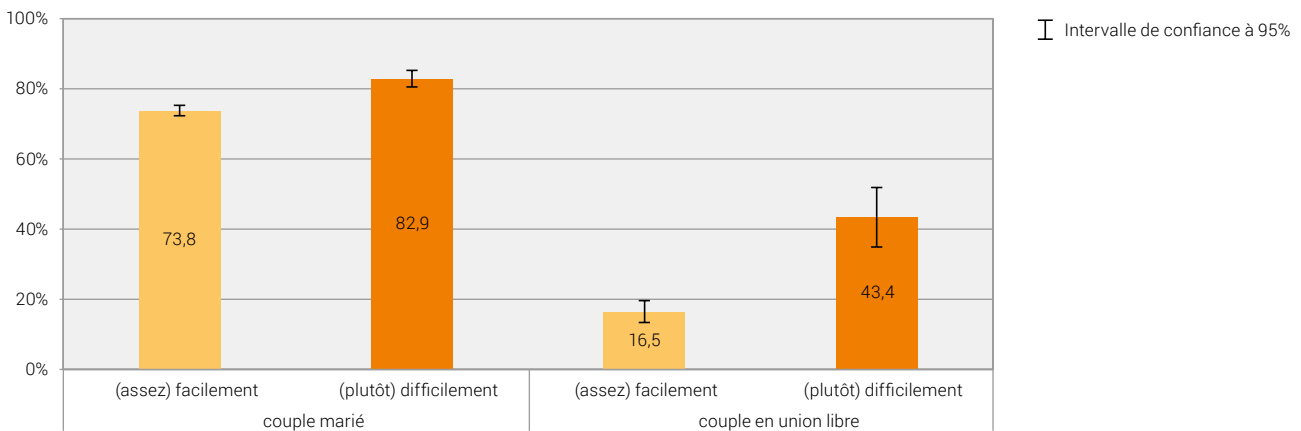
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Couples mettant en commun la totalité des revenus du ménage selon le type de relation et selon la manière dont le ménage s'en sort financièrement, en 2013

Couples dans lesquels les deux partenaires ont au moins 25 ans et vivent ensemble depuis au moins deux ans

G 3.13



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

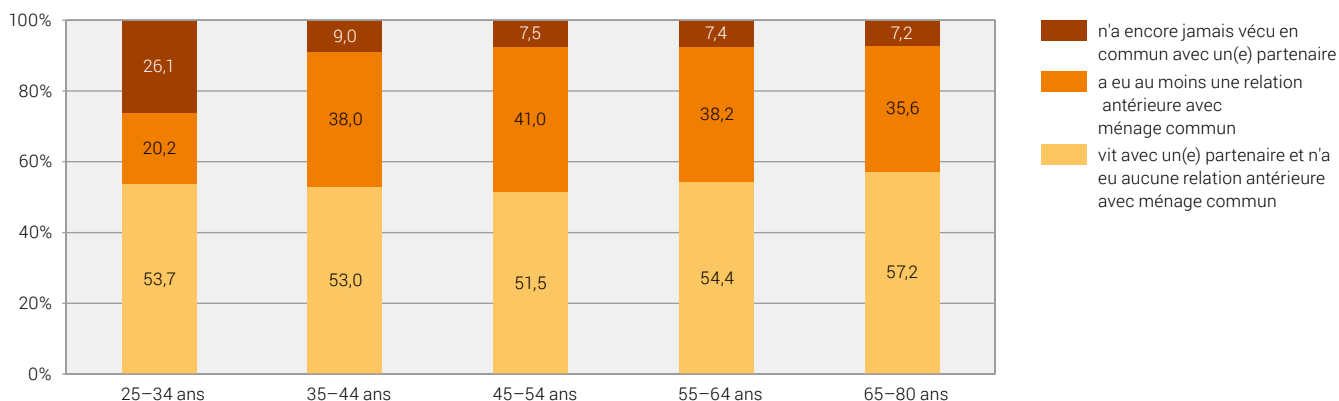
Pour la grande majorité des 35 à 44 ans et des 45 à 54 ans, c'est une séparation qui a mis fin à la vie de couple, tandis que dans les catégories d'âge supérieures, le décès de l'un des partenaires est la cause la plus fréquente. On observe aussi une nette différence entre hommes et femmes: si l'on ne prend en compte que les personnes de plus de 55 ans qui ont eu une relation, les femmes âgées de 55 à 64 ans voient cette relation se terminer par le décès de leur compagnon dans 17% des cas et celles âgées de 65 à 80 ans dans 62% des cas, alors que, pour les hommes du même âge, ces pourcentages sont respectivement de 6,6% et de 30%.

Parmi les personnes ayant déjà vécu en ménage auparavant, plus de quatre sur cinq (81%) l'avaient fait une fois, 15% deux fois et 4,1% trois fois ou plus. C'est dans la tranche d'âge des 35 à 54 ans que l'on trouve la plus forte proportion de femmes et d'hommes ayant eu plusieurs relations antérieures (voir le graphique 3.15). Ces pourcentages sont légèrement inférieurs dans la tranche des 25 à 34 ans (en raison de leur jeune âge) et dans la tranche des 54 à 80 ans (les couples étaient auparavant plus stables).

Près de 60% des personnes ayant eu des relations précédentes ont été mariées avec l'un des partenaires précédents ou le sont encore. Ce taux augmente avec l'âge: il est ainsi de 50% chez les 35 à 54 ans et de 82% chez les 55 à 80 ans. La grande majorité de ces mariages a été dissoute par un divorce: parmi les

## Biographie de couple selon les groupes d'âges, en 2013

G 3.14



Note: également relations de même sexe.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© BFS 2017

personnes qui ne se sont mariées qu'une fois et dont la relation s'est terminée par une séparation et non par la mort du partenaire (ce qui est le cas de 73% de toutes les personnes qui sont ou ont été mariées avec un ou plusieurs partenaires précédents), près de neuf sur dix (88%) sont divorcées, 6,2% se trouvent en instance de divorce et 5,5% seulement ne sont ni divorcées ni en instance de divorce.

En Suisse, l'indicateur conjoncturel de divortialité était de 42% en 2013. La durée moyenne du mariage au moment du divorce était de 14,7 ans<sup>6</sup>. Un peu plus de la moitié des personnes ayant eu un ou plusieurs partenaires avant leur partenaire actuel ont des enfants issus d'une union antérieure, la proportion augmentant, dans ce cas de figure aussi, avec l'âge de la personne interrogée (voir le graphique 3.15).

### 3.8.2 Nouvelle relation

Le pourcentage de personnes qui vivent à nouveau en couple cinq ans après la fin de la première relation diminue avec l'âge et varie notablement en fonction du sexe. Si les données sont comparables pour les femmes et les hommes âgés de 25 à 34 ans au moment où leur première relation a pris fin (84% et 76% respectivement), l'écart est en revanche considérable lorsque l'âge à la séparation ou au décès du partenaire se situait entre 35 et 54 ans ou entre 55 et 80 ans: 66% des hommes âgés de 35 à 54 ans et 33% de ceux âgés de 55 à 80 ans sont à nouveau en couple, tandis que ces parts ne sont respectivement que de 40% et de 2,7% chez les femmes (voir le graphique 3.16). La manière dont la première relation a pris fin – séparation ou décès – influe considérablement sur la probabilité de se remettre en couple. Ainsi, les personnes dont le partenaire est décédé ont nettement moins tendance à vivre en couple cinq ans après cet événement que celles qui se sont séparées de leur partenaire. Quelle que soit la

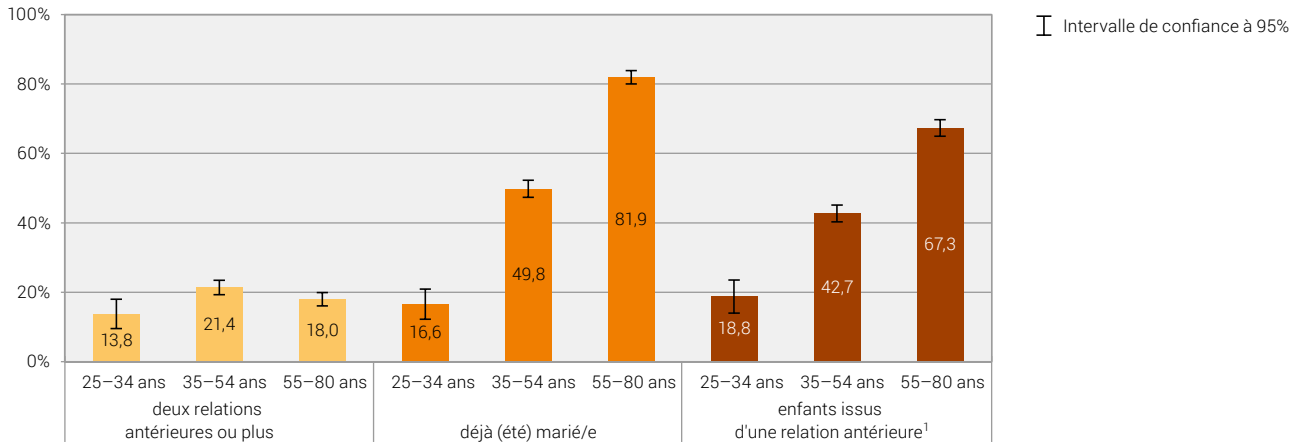
raison pour laquelle la première relation a pris fin (séparation ou décès), il est moins fréquent pour une femme de se remettre en ménage que pour un homme.

<sup>6</sup> Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT).

### Personnes ayant eu une ou plusieurs relations antérieures, en 2013

G 3.15

Indépendamment du fait que les personnes vivaient ou non une nouvelle relation en 2013



Note: également relations de même sexe.

<sup>1</sup> Quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non.

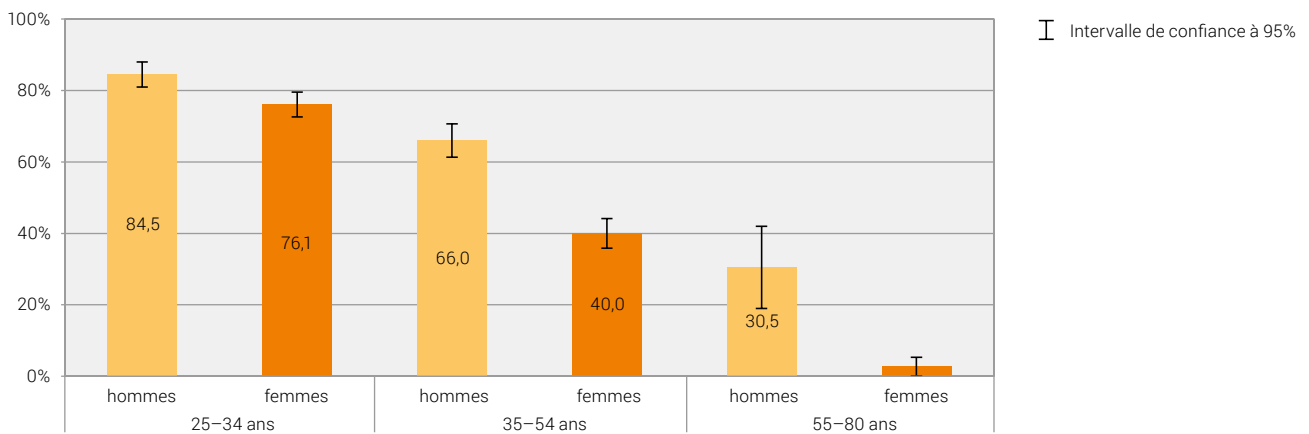
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes à nouveau en couple selon le sexe et l'âge à la fin de la première relation

G 3.16

Cinq ans après la fin de la première relation



Note: également relations de même sexe.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## 4 Devenir parents

### 4.1 Entre souhaits et réalité

Au sein de la population âgée de 25 à 80 ans, sept femmes sur dix (70%) et près de deux hommes sur trois (64%) ont un ou plusieurs enfants biologiques ou adoptés. L'indicateur conjoncturel de fécondité, qui indique le nombre d'enfants que chaque femme met au monde en moyenne au cours de sa vie, était de 1,54 en 2014<sup>7</sup>.

Le nombre d'enfants souhaités est fortement marqué par le modèle «deux enfants». Près de deux tiers des femmes et des hommes âgés de 20 à 29 ans qui n'ont pas d'enfant souhaitent en avoir deux (62% des femmes et 63% des hommes). La proportion des personnes de 20 à 29 ans dont l'idéal est d'avoir trois enfants ou plus est elle aussi relativement élevée, puisqu'elle atteint 29% chez les femmes et 27% chez les hommes. Rares sont en revanche les femmes et les hommes qui souhaitent n'avoir qu'un enfant (resp. 3,2% et 1,7%) ou ne veulent pas devenir parents (6,1% et 8,0%, voir le graphique 4.1). En moyenne, les jeunes femmes et hommes souhaitent avoir 2,2 enfants, ce qui correspond assez précisément au nombre d'enfants que les femmes devraient avoir en moyenne pour renouveler la population (2,1 enfants par femme).

Le nombre d'enfants que les personnes âgées de 20 à 29 ans souhaitent avoir n'a que très peu varié au fil du temps. Dans l'Enquête sur les familles de 1994–95, 6,1% des femmes et 8,9% des hommes affirmaient ne pas vouloir d'enfant, 3,3% des femmes et 4,6% d'hommes en voulaient un seul, et ils étaient respectivement 2,0% et 1,2% à en vouloir un à deux. Toutes les autres personnes de cette tranche d'âges souhaitaient avoir une famille composée de deux enfants ou plus<sup>8</sup>.

Étant donné que, depuis les années 1970, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe aux alentours de 1,5 enfant par femme, les souhaits en la matière sont manifestement revus à la baisse par la suite.

Pour connaître la proportion de femmes qui n'ont pas d'enfant au cours de leur vie et celle de femmes qui ont mis au monde un ou plusieurs enfants, il faut limiter l'analyse aux femmes qui ont passé l'âge de procréer<sup>9</sup>. Parmi les femmes de 50 à 59 ans, 20% n'ont pas d'enfant et 16% ont un enfant unique. Parmi celles qui possèdent un diplôme du degré tertiaire, elles sont 30% à ne pas

avoir d'enfant, contre 17% parmi celles qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire. L'écart par rapport aux vœux exprimés par les 25 à 29 ans est par conséquent important<sup>10</sup>, puisque seulement 8,1% des femmes ayant un diplôme de degré tertiaire et 10% de celles qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas de formation postobligatoire ne veulent pas d'enfant. Elles ne sont respectivement même que 3,4% et 4,3% à désirer un enfant unique (voir le graphique 4.2). S'il n'est pas possible de comparer directement les deux groupes, et si ces femmes n'appartiennent pas à la même génération, on peut tout de même en tirer des conclusions vu que le désir d'enfant est resté relativement stable ces 20 dernières années (voir ci-dessus): les femmes, surtout si elles ont un niveau de formation élevé, ne parviennent souvent pas à avoir le nombre d'enfants qu'elles désiraient à l'origine. De nombreuses études menées en Suisse et dans d'autres pays occidentaux confirment ces résultats<sup>11</sup>.

### 4.2 Naissance du premier enfant

En Suisse, les femmes et les hommes ont leur premier enfant à un âge toujours plus avancé. Parmi les personnes nées entre 1934 et 1943, 65% des femmes et 50% des hommes avaient moins de 30 ans à la naissance de leur premier enfant. Cette proportion n'a cessé de diminuer, pour s'établir, chez les personnes nées entre 1974 et 1983, à 30% chez les femmes et 19% chez les hommes.

Ce sont surtout les personnes ayant un diplôme de degré tertiaire qui retardent la fondation d'une famille: elles ont en effet moins souvent un enfant avant 30 ans que les personnes avec un niveau de formation moins élevé, et cela, quelle que soit leur année de naissance. Ces différences se sont encore accentuées chez les jeunes générations. Chez les femmes nées entre 1974 et 1983, 14% de celles qui ont un diplôme de degré tertiaire sont devenues

<sup>7</sup> Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT).

<sup>8</sup> Dans cette enquête, la question était formulée différemment, et permettait aussi de répondre 1 à 2 enfants, 2 à 3 enfants, etc.

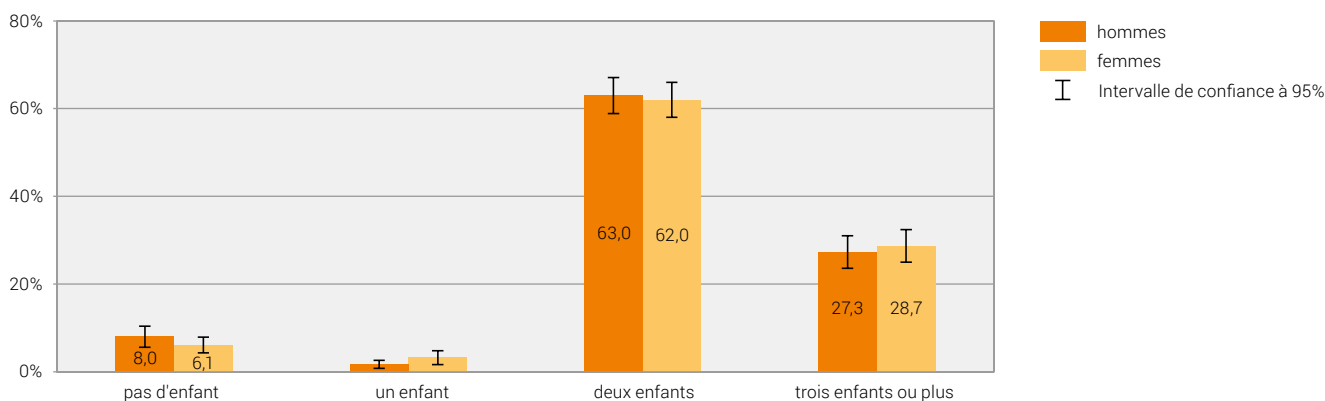
<sup>9</sup> L'analyse ne prend en compte que les femmes car la période durant laquelle elles peuvent procréer est en général terminée à 49 ans, et que les femmes qui ont un enfant à plus de 49 ans sont si rares qu'elles n'influencent pas la statistique.

<sup>10</sup> Lorsque l'on introduit des distinctions en fonction du niveau de formation, on ne prend en compte que les personnes de plus de 25 ans, car les femmes et les hommes plus jeunes n'ont très souvent pas fini leur (première) formation. Par ailleurs, le nombre de personnes n'ayant pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire étant très faible, celle-ci ont dû être regroupées pour ce chapitre avec celles qui ont un diplôme de degré secondaire II.

<sup>11</sup> Voir par ex. Régnier-Loilier, A., Vignoli, D. (2011). Fertility intentions and obstacles to their realization in France and Italy. *Population-E*, 66 (2), p. 361-390; Kapitány, B., Spéder, Z., Festy, P. (2012). Réalisation et évolution des intentions de fécondité dans quatre pays européens. *Population* (édition française), 67(4), p. 711 – 744.

**Souhait d'enfants des personnes sans enfants âgées de 20 à 29 ans selon le sexe, en 2013**

**G 4.1**

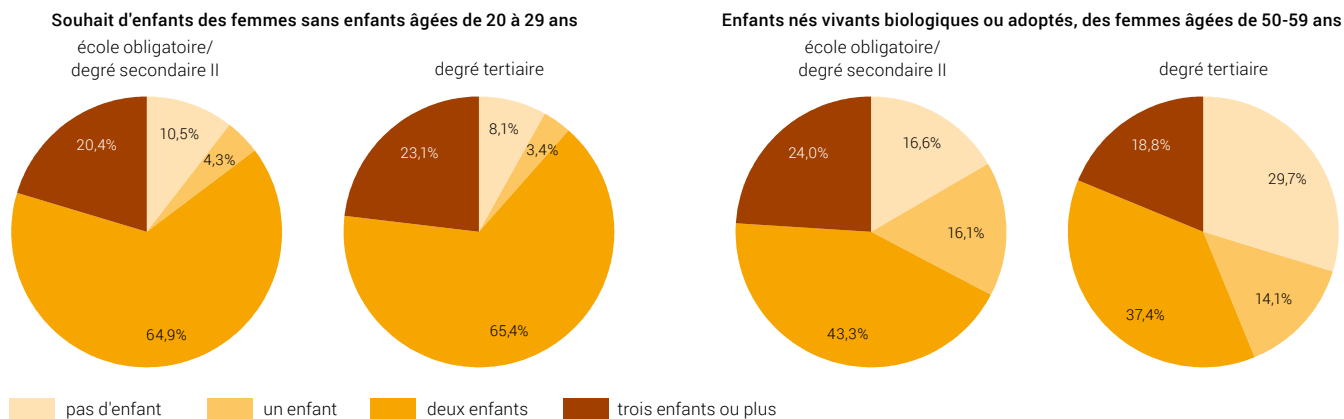


Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

**Souhait d'enfants des femmes sans enfants âgées de 20 à 29 ans et nombre d'enfants nés vivants biologiques ou adoptés des femmes de 50 à 59 ans, selon le niveau de formation, en 2013**

**G 4.2**

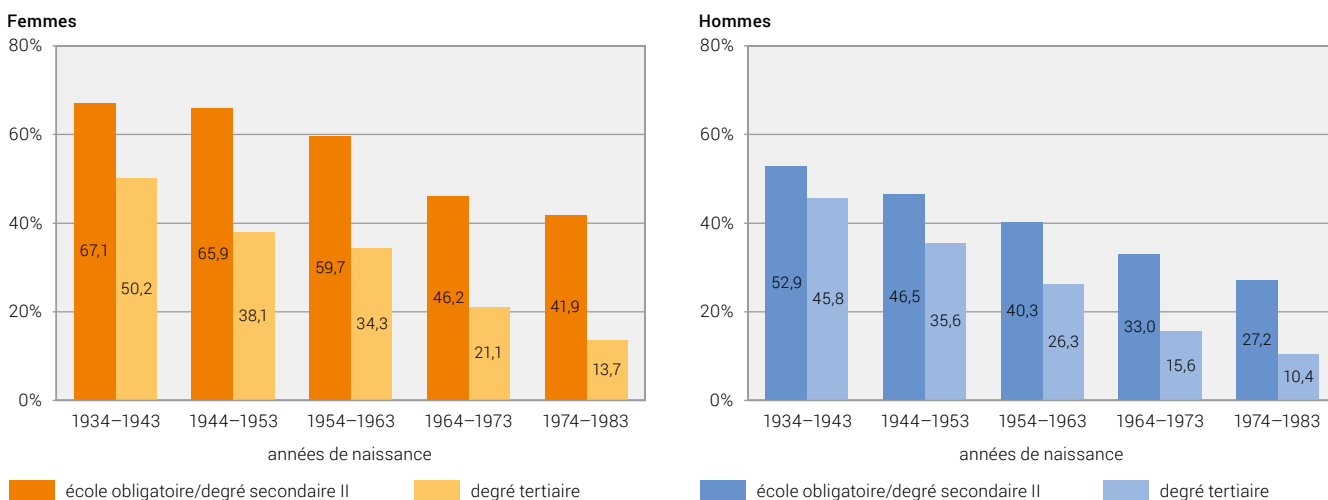


Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

**Part des femmes et des hommes qui avaient moins de 30 ans à la naissance du premier enfant**

**G 4.3**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

mères avant 30 ans, tandis que ce taux est presque trois fois supérieur (42%) chez celles qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire.

Les hommes sont en général quelque peu plus âgés au moment de la naissance de leur premier enfant que les femmes. Chez eux aussi, on observe un lien entre leur âge à ce moment et le niveau de formation: parmi les hommes nés entre 1974 et 1983, 10% de ceux qui ont un diplôme de degré tertiaire sont devenus pères avant 30 ans, contre 27% de ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire. Et chez les jeunes générations d'hommes, les écarts se creusent encore davantage que chez les femmes entre ceux qui ont un diplôme de degré tertiaire et ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire (voir le graphique 4.3).

L'amélioration du niveau de formation des femmes est probablement la cause de cette évolution. Les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire étant rares par le passé, de nombreux hommes universitaires étaient donc en couple avec des femmes d'un niveau de formation moins élevé que le leur. Actuellement, le niveau de formation des femmes s'étant amélioré, la proportion d'hommes ayant une formation de degré tertiaire qui vivent en couple avec une femme du même niveau de formation a augmenté (voir aussi le chapitre 3.3). Étant donné que le niveau de formation des deux partenaires a une influence sur le moment de la naissance du premier enfant, et que tant les hommes que les femmes attendent davantage pour devenir parents lorsqu'ils ont un niveau de formation élevé, cette évolution a indirectement renforcé l'effet exercé par la formation sur l'âge des hommes au moment de devenir pères.

### 4.3 Quels facteurs sont déterminants dans la décision d'avoir un enfant ?

Lorsque l'on demande aux 25 à 39 ans qui n'ont pas encore d'enfant mais souhaitent en avoir quels sont les aspects qui influent fortement ou même très fortement sur leur décision de devenir parents, les facteurs le plus souvent mentionnés sont la qualité de la relation de couple (74%) ainsi que leur propre état de santé et celui de leur partenaire (tous deux 63%). La répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants ne joue en revanche qu'un rôle secondaire et n'est mentionnée que par respectivement 17% et 29% des parents potentiels. De nettes différences sont toutefois observées en fonction du sexe et du niveau de formation de la personne interrogée.

Les hommes et les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire accordent en général plus d'importance que les autres aux facteurs mentionnés. La qualité de la relation avec le partenaire semble essentielle pour eux, quel que soit leur sexe: 84% des femmes et 83% des hommes ayant un diplôme de degré tertiaire considèrent que cet aspect est important, contre 62% des personnes moins bien formées. Les conditions de travail revêtent également davantage d'importance pour les diplômés de degré tertiaire que pour les autres, bien que, dans ce cas précis, c'est surtout chez les femmes que l'on observe une différence: pour 45% des mères potentielles ayant un diplôme de degré tertiaire,

la décision d'avoir un enfant dépend fortement ou très fortement de leurs conditions de travail, alors que ce taux n'est que de 28% chez les femmes ayant un diplôme de degré secondaire II ou n'ayant pas de formation postobligatoire. Et toutes catégories confondues, les hommes accordent même davantage d'importance aux conditions de travail que les femmes.

Le partage des soins aux enfants – comme celui des tâches ménagères – ainsi que les possibilités de faire garder les enfants sont décisifs en particulier pour les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire, puisque près de la moitié d'entre elles les considèrent comme importants ou très importants (partage des soins aux enfants: 46%, possibilités de faire garder les enfants: 55%). Ces aspects revêtent moins d'importance pour les femmes d'un niveau de formation moins élevé: 21% d'entre elles seulement font dépendre leur décision d'avoir un enfant du partage des soins aux enfants et 39% des possibilités de garde. Les hommes en général accordent eux aussi une importance moindre au partage des soins aux enfants et aux possibilités de faire garder les enfants, bien que l'on observe que ces facteurs ont tendance à jouer un plus grand rôle pour les pères potentiels ayant un diplôme de degré tertiaire que pour ceux ayant un niveau de formation moins élevé (voir le graphique 4.4).

La majorité des hommes et des femmes de 25 à 39 ans qui n'ont pas d'enfant pensent que le fait de devenir parents augmenterait la joie et la satisfaction que leur procure la vie (62%), mais restreindrait leur liberté personnelle (60%) et nuirait à leur situation financière (75%). Si près de la moitié des personnes interrogées (48%) s'attendent aussi à des répercussions négatives sur leurs perspectives professionnelles, leurs réponses dépendent cependant de leur sexe et de leur niveau de formation: 70% des femmes ayant une formation de degré tertiaire associent la venue d'un enfant à des répercussions négatives sur leur carrière professionnelle, contre 60% seulement des femmes ayant un niveau de formation moins élevé. Chez les hommes, ces parts sont nettement moins importantes, avec 37% de ceux qui ont une formation de degré tertiaire et 30% de ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou pas de formation postobligatoire (voir le graphique 4.5).

Le groupe cible pris en compte, celui des personnes de 25 à 39 ans qui n'ont pas (encore) d'enfant, se trouve à la fois dans la tranche d'âges dans laquelle on fonde en général une famille et dans une phase cruciale pour leur carrière professionnelle. Les personnes qui craignent le plus les conséquences que l'arrivée d'un enfant pourrait avoir sur leur parcours professionnel sont les femmes ayant fait une formation poussée. Il est toutefois étonnant de constater que près d'un tiers des hommes s'attendent eux aussi à des effets négatifs sur leur travail, alors que les recherches faites dans le domaine montrent que pour eux, être parent tend plutôt à favoriser leur carrière<sup>12</sup>.

Il est aussi intéressant d'observer que les hommes et les femmes qui souhaitent avoir des enfants s'attendent davantage à des effets négatifs lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (49%) que lorsqu'ils ont un diplôme de degré

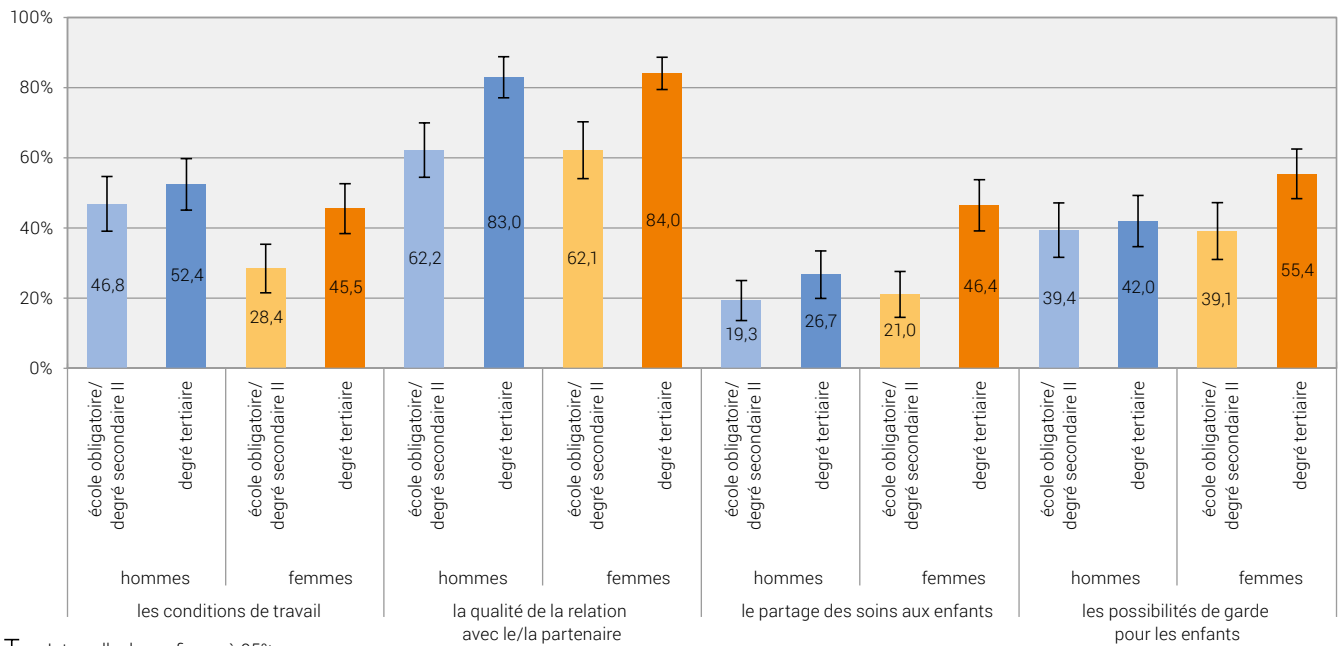
<sup>12</sup> Voir par ex. Schubert, F., Engelage, S. (2010). Sind Kinder ein Karrierehindernis für Hochgebildete? Karriere und Familie bei Promovierten in der Schweiz. *Zeitschrift für Soziologie*, 39(5), p. 380 – 401.



### Part des femmes et des hommes indiquant que le facteur en question joue un rôle important ou très important dans leur décision d'avoir un enfant, en 2013

Personnes de 25 à 39 ans sans enfants biologiques ou adoptés qui souhaitent avoir des enfants

G 4.4



I Intervalle de confiance à 95%

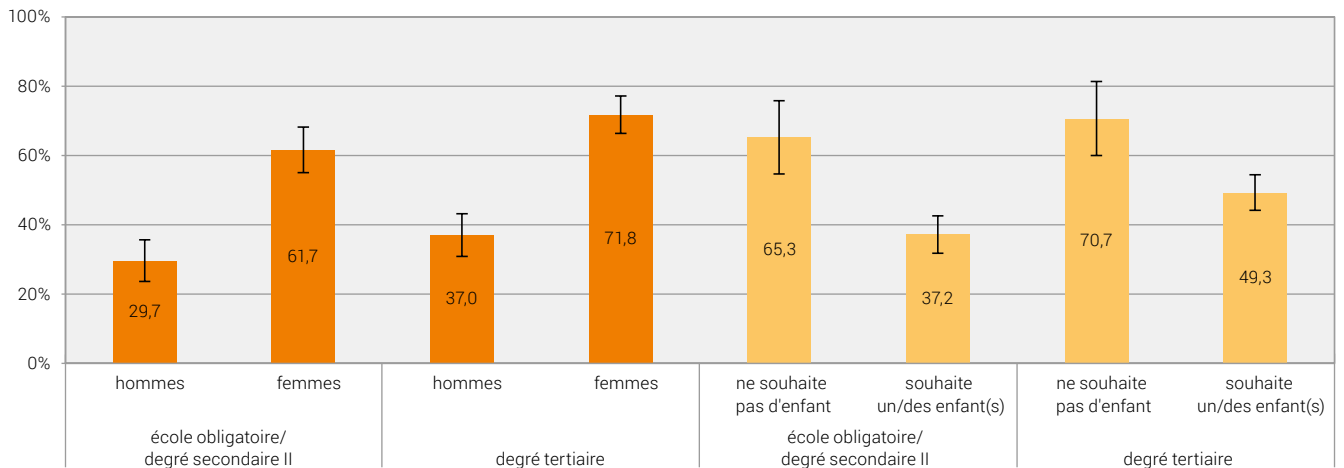
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Part des femmes et des hommes selon lesquels un enfant aurait des effets négatifs sur leurs perspectives professionnelles, en 2013

Personnes de 25 à 39 ans sans enfants

G 4.5



I Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire (37%). Et tandis que les personnes qui ne veulent pas d'enfant ont certes davantage tendance à s'attendre à des répercussions négatives, on ne constate pas chez elles de grandes différences en fonction du niveau de formation, ces taux étant de 71% chez

les hommes et les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire et de 65% chez celles et ceux ayant un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (voir le graphique 4.5).

## 4.4 Personnes sans enfants

Le fait de ne pas avoir d'enfant biologique ou adoptif est un phénomène relativement répandu en Suisse, puisqu'il concerne 19% des femmes et 21% des hommes âgés de 50 à 80 ans. Les causes en sont multiples: outre les femmes et les hommes qui ne souhaitent tout simplement pas avoir d'enfant, il y a ceux qui en sont privés par des facteurs externes tels que le manque de partenaire approprié, la maladie ou l'infertilité.

Comme le montre le chapitre 4.1, la proportion de personnes sans enfants est particulièrement élevée parmi les femmes en possession d'un titre du degré tertiaire (30%), alors que le niveau de formation n'a pas d'effet sur ce taux pour les hommes<sup>13</sup>. Le manque de partenaire approprié peut être une autre explication: parmi les femmes au bénéfice d'une formation tertiaire, le pourcentage de femmes de 50 à 80 ans n'ayant pas vécu avec un homme une relation d'au moins sept ans qui s'est terminée après leurs 25 ans ou a commencé avant leurs 40 ans atteint 24%, soit bien plus que chez les femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (15%), les hommes universitaires (15%) et les hommes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (18%). Le graphique 4.6 montre par ailleurs que même lorsqu'elles ont vécu en couple avec un homme pendant au moins sept ans de 18 à 46 ans, les femmes universitaires ont davantage tendance à ne pas avoir d'enfants (18%) que les femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (11%). Le niveau de formation joue aussi un rôle chez les femmes qui, de 25 à 40 ans, n'ont pas fait ménage commun avec un partenaire ou été en couple pendant au moins sept ans: si, dans ce groupe, deux tiers (67%) des femmes universitaires n'ont pas d'enfants, cette proportion chute à la moitié (49%) pour les femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire.

L'origine de la personne joue également un rôle, et l'influence du pays de naissance sur la probabilité de ne pas avoir d'enfant biologique ou adoptif varie en fonction du sexe et du niveau de formation. Les hommes nés en Suisse et âgés de 50 à 80 ans ont moins tendance à rester sans enfants lorsqu'ils ont achevé une formation tertiaire (19%) que lorsqu'ils sont au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (25%). S'agissant des hommes nés à l'étranger, la situation est exactement l'inverse: chez eux, la proportion d'hommes âgés de 50 à 80 ans sans enfants est plus élevée parmi ceux ayant achevé une formation tertiaire (24%) que parmi ceux dont le niveau de formation est inférieur.

Parmi les femmes, celles au bénéfice d'une formation tertiaire sont plus nombreuses que les autres à ne pas avoir d'enfants, quel que soit leur lieu de naissance. Chez les femmes nées en Suisse, les différences en fonction du niveau de formation sont encore plus marquées: si le pourcentage de femmes au bénéfice d'une

formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire qui n'ont pas d'enfants est de 17%, il double chez celles ayant achevé des études tertiaires (34%, voir le graphique 4.7)

L'appartenance religieuse exerce elle aussi une influence sur la probabilité de ne pas avoir d'enfants: les 50 à 80 ans qui appartiennent à une communauté religieuse sont moins nombreux à ne pas avoir d'enfants – avec des pourcentages pratiquement identiques pour les femmes (18%) et les hommes (19%) – que ceux qui n'appartiennent à aucune communauté (respectivement 27% et 28%).

## 4.5 Procréation médicalement assistée

En Suisse, le premier bébé issu d'une fécondation in vitro (FIV)<sup>14</sup> est né en 1985. Depuis, de nombreux couples font appel à cette méthode pour avoir des enfants. Entre 2002 et 2010, le nombre de femmes traitées dans notre pays par FIV est passé d'environ 3 500 à 6 500 par an. Il a depuis légèrement reculé et était de 6 269 en 2014. Dans quatre cas sur dix, le problème d'infertilité vient de l'homme, dans deux cas sur dix de la femme et dans trois cas sur dix des deux partenaires. Dans environ un cas sur dix, la cause exacte de l'infertilité n'a pas pu être déterminée. En 2014, l'âge moyen des femmes ayant commencé un traitement était de 36 ans et leurs partenaires avaient en moyenne 40 ans. Actuellement, environ 2 000 enfants naissent chaque année à la suite d'une fécondation in vitro pratiquée en Suisse, dont environ 150 grâce au sperme d'un donneur. Environ 1 600 de ces enfants ont une mère domiciliée en Suisse, ce qui représente un peu moins d'une naissance sur cinquante.

## 4.6 Adoptions

Le nombre d'adoptions ne cesse de diminuer depuis 1980. Pour 2014, les statistiques indiquent 383 adoptions, soit quelque quatre adoptions pour 1 000 enfants nés vivants. Cette même année, environ la moitié des enfants adoptés étaient des enfants du conjoint ou de la conjointe. L'écrasante majorité des enfants adoptés avaient moins de 18 ans; en 2014, un tiers des enfants adoptés (34%) étaient âgés de moins de 5 ans.

Le recul des adoptions d'enfants de nationalité suisse s'explique notamment par la diminution du nombre de grossesses non souhaitées grâce à la contraception, par la dépénalisation de l'interruption de grossesse et par le fait que les mères célibataires sont mieux acceptées par la société. Quant à la baisse des adoptions internationales, elle a probablement pour origine la mise en œuvre de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, qui oblige les Etats d'origine à mettre en place des mécanismes pour que les enfants puissent rester dans leur famille et dans leur pays<sup>15</sup>.

<sup>13</sup> Ce chapitre se fonde sur les données des hommes de 50 à 80 n'ayant pas d'enfant, mais il n'est pas exclu qu'un homme en couple avec une femme plus jeune devienne père après 50 ans. En 2014, 2,1% des enfants nés vivants avaient un père de 50 ans ou plus (BEVNAT).

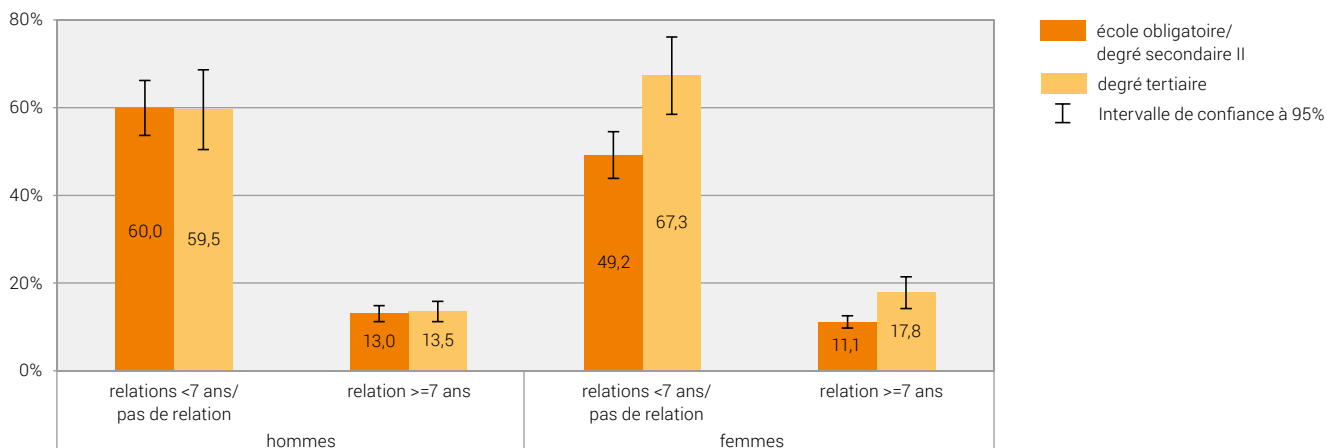
<sup>14</sup> Fécondation par réunion en éprouvette d'ovules et de spermatozoïdes. Dans le langage courant, la fécondation in vitro comprend aussi la méthode qui consiste à injecter directement un spermatozoïde dans l'ovule (ICSI). C'est aussi le cas dans ce sous-chapitre.

<sup>15</sup> Voir aussi Rausa, F. Paysage de l'adoption en Suisse. *Newsletter Démos: Informations démographiques* 2010(4), pp. 3 – 4.

### Part des personnes sans enfants, selon le sexe, le niveau de formation et la biographie du couple, en 2013

G 4.6

Personnes de 50 à 80 ans



Note: ont été considérées toutes les relations qui ont commencé avant la 25<sup>e</sup> année de la personne interrogée et se sont terminées avant la 40<sup>e</sup> année de cette personne. La durée de la relation correspond à la période située entre la fondation du ménage commun et la fin de la relation.

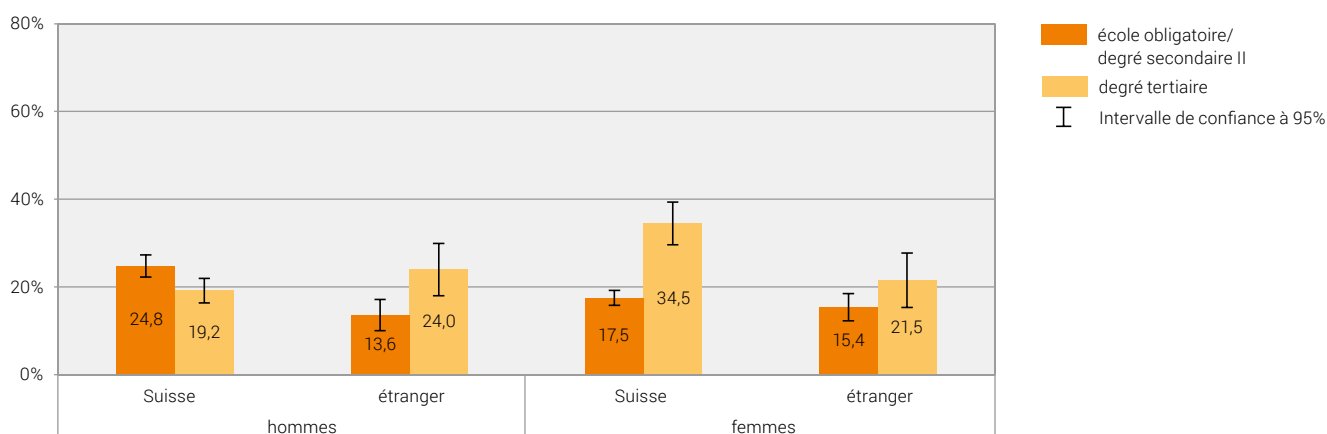
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Part des personnes sans enfants, selon le sexe, le niveau de formation et le pays de naissance, en 2013

G 4.7

Personnes de 50 à 80 ans



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

# 5 Activité professionnelle, tâches domestiques et familiales

## 5.1 Situation professionnelle des parents

### 5.1.1 Participation à la vie professionnelle

Neuf personnes sur dix de la tranche d'âge 25 à 54 ans sont actives professionnellement, même si ce taux d'activité varie considérablement en fonction du sexe et de la situation familiale<sup>16</sup>. Ainsi, les femmes sans enfants exercent plus souvent une activité professionnelle que les mères (dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans et fait partie du ménage), bien que le taux d'activité des mères dépende aussi de leur situation de couple: 80% des mères qui vivent avec un partenaire sont actives professionnellement, contre 90% des mères seules (voir le graphique 5.1). Chez les hommes, ce taux dépasse 94%, quelle que soit leur situation familiale, et atteint 98% chez les pères vivant avec leur partenaire. Si l'âge du benjamin n'exerce pratiquement pas d'influence sur le taux d'activité des hommes, la participation à la vie professionnelle des mères augmente elle avec l'âge de cet enfant (voir le graphique 5.2).

Environ 60% des femmes actives occupées âgées de 25 à 54 ans travaillent à temps partiel, une modalité particulièrement répandue parmi les mères avec partenaire et dont le benjamin a moins de 25 ans (81%, voir le graphique 5.3). Les hommes sont bien moins nombreux à travailler à temps partiel: ce n'est le cas que d'un homme actif occupé sur dix environ. C'est par

conséquent pour la situation de famille «avec partenaire et enfant de moins de 25 ans» que la différence entre hommes et femmes est la plus marquée.

Chez les pères âgés de 25 à 54 ans, la proportion de temps partiel diminue au fur et à mesure que l'âge des enfants croît: 13% des pères dont le benjamin a de 0 à 3 ans travaillent à temps partiel, contre 5,3% de ceux dont l'enfant le plus jeune a de 18 à 24 ans. Chez les mères aussi, le temps partiel est très répandu lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, mais chez elles il atteint son maximum lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 4 à 12 ans.

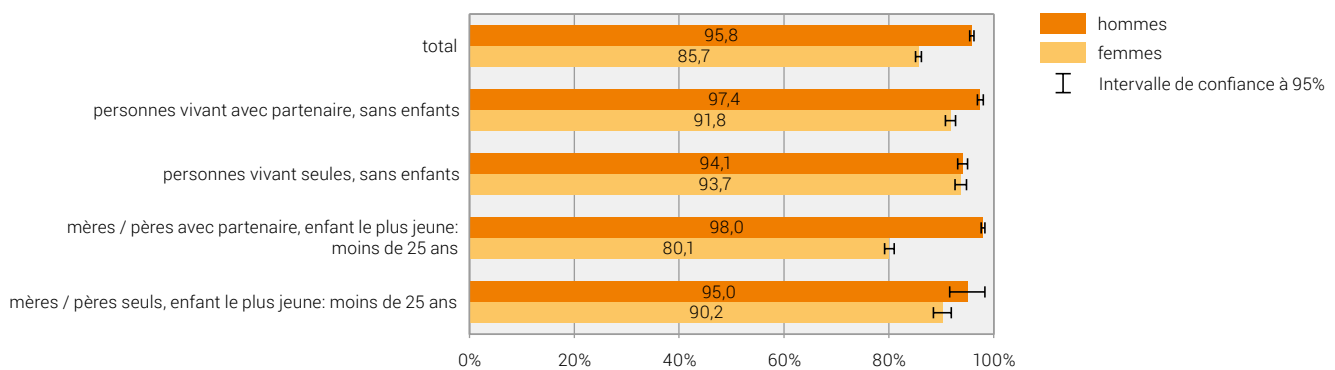
### 5.1.2 Sous-emploi

Une partie des personnes actives occupées sont en sous-emploi: ces personnes, engagées à temps partiel, aimeraient travailler davantage et seraient disponibles pour travailler à un taux d'occupation plus élevé. Etant donné que les femmes travaillent bien plus souvent à temps partiel que les hommes, elles sont en général plus touchées qu'eux par le phénomène du sous-emploi. Leur taux de sous-emploi (voir glossaire) s'élève ainsi à 11 %, contre 2,6% pour les hommes (voir le graphique 5.4).

## Taux d'activité selon le sexe et la situation familiale, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans

G 5.1



Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

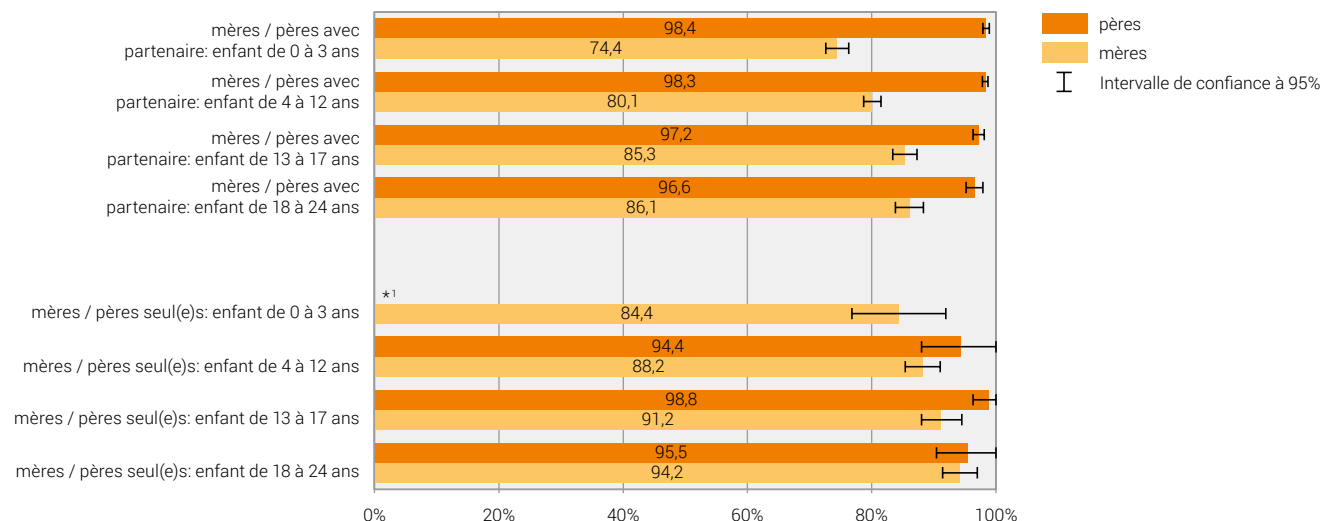
© OFS 2017

<sup>16</sup> La situation familiale réfère à la position d'une personne dans son ménage. Voir le glossaire.

### Taux d'activité des parents selon le sexe, la situation familiale et l'âge du plus jeune enfant, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans

G 5.2



\*1 Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

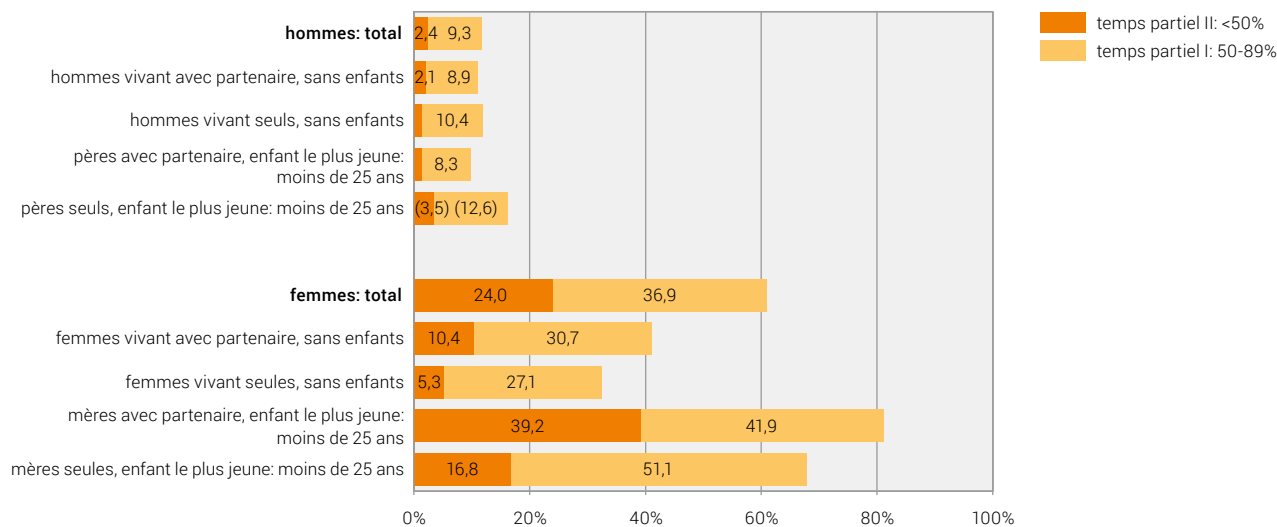
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

© OFS 2017

### Personnes actives occupées à temps partiel selon le sexe, la situation familiale et le taux d'occupation, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans, en % des personnes actives occupées

G 5.3



(chiffre) : extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

© OFS 2017

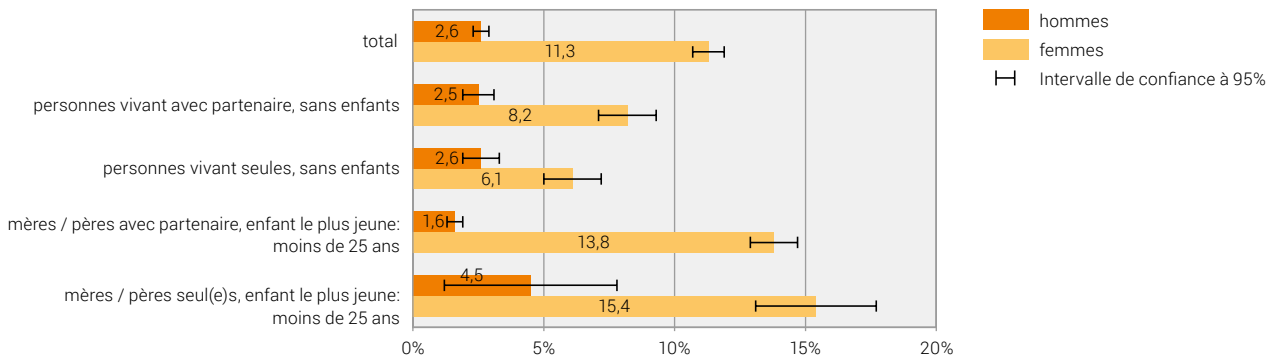
Les mères dont le benjamin a moins de 25 ans risquent davantage de connaître le sous-emploi que les femmes sans enfants dans leur ménage. Les mères vivant seules présentent un taux de sous-emploi élevé (15%), et cela pour diverses raisons: elles ne peuvent pas, pour des raisons d'organisation, accepter n'importe quel emploi supplémentaire, ou manquent de temps pour en chercher un. A l'autre extrémité du tableau, le taux de sous-emploi des pères vivant avec leur partenaire n'atteint que

1,6%. Si, au lieu de prendre en compte le taux de sous-emploi (personnes en sous-emploi divisées par les personnes actives), on considère la proportion de personnes en sous-emploi parmi celles qui travaillent à temps partiel, il en ressort que les hommes sont plus souvent en sous-emploi que les femmes (23% des hommes de 25 à 54 ans travaillant à temps partiel, contre 19% des femmes).

### Taux de sous-emploi selon le sexe et la situation familiale, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans, en % des actifs

G 5.4



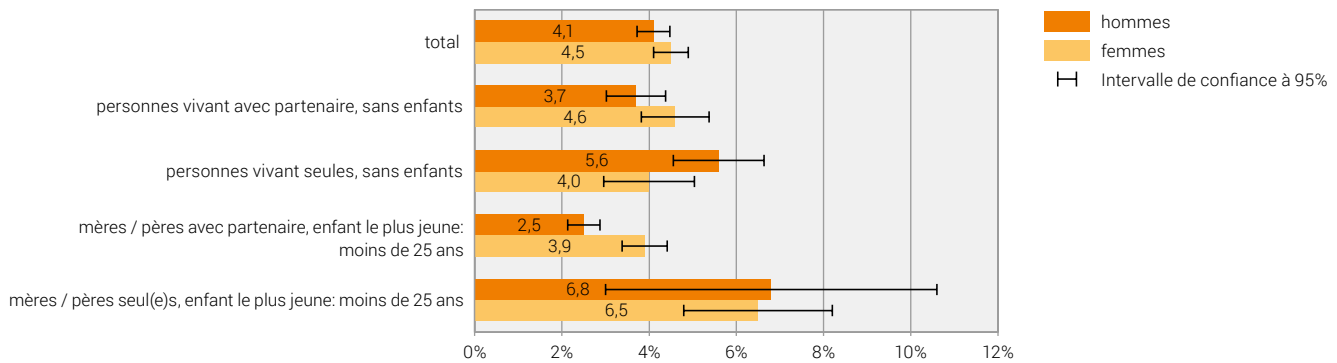
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

© OFS 2017

### Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe et la situation familiale, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans

G 5.5



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

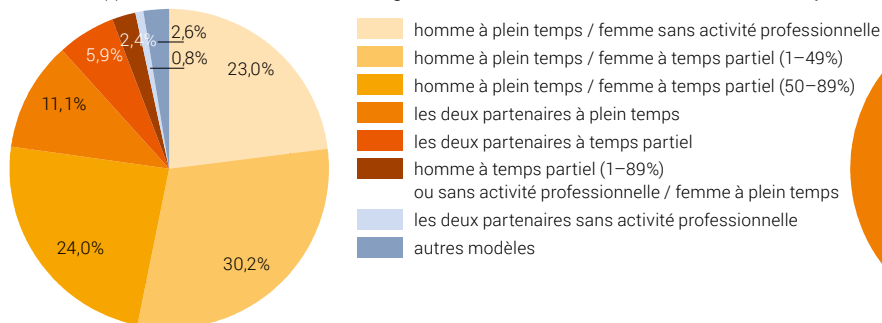
© OFS 2017

### Modèles d'activité professionnelle chez les couples avec ou sans enfants dans le ménage, en 2014

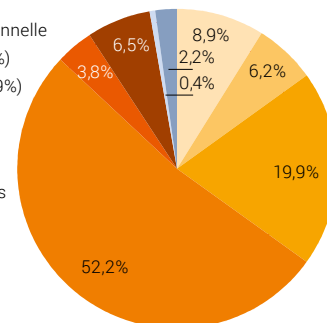
Les deux partenaires entre 25 et 54 ans, sans les chômeurs au sens du BIT

G 5.6

couples avec enfant(s) de moins de 25 ans dans le ménage



couples sans enfants de moins de 25 ans dans le ménage



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

© OFS 2017

Tant chez les mères que chez les pères, le taux de sous-emploi est fortement corrélé avec l'âge de l'enfant le plus jeune, même si une différence entre les sexes apparaît ici aussi: chez les mères, le taux de sous-emploi a tendance à augmenter avec l'âge de l'enfant le plus jeune – qu'elles fassent ou non ménage commun avec un partenaire – tandis que l'on observe le phénomène inverse pour les pères.

### 5.1.3 Chômage au sens du BIT

L'analyse du taux de chômage calculé selon la définition du Bureau international du travail (BIT) aboutit à une image très contrastée pour les groupes étudiés. Les mères et pères vivant seuls (et ayant des enfants de moins de 25 ans dans leur ménage) sont non seulement exposés à un risque accru de sous-emploi, mais présentent aussi le taux de chômage le plus élevé (respectivement 6,5 et 6,8%, voir le graphique 5.5). A l'inverse, ce sont les mères et les pères qui habitent avec un ou une partenaire qui sont le moins touchés par le chômage (respectivement 3,9 et 2,5%). Quant aux pères vivant seuls sans enfants, leur taux de chômage au sens du BIT est supérieur à la moyenne (5,6%, contre 4,0% pour les femmes seules sans enfants).

Le taux de chômage au sens du BIT des mères dont l'enfant le plus jeune est âgé de 13 à 17 ans est de deux fois inférieur à celui de celles dont le benjamin a de 0 à 3 ans, ce qui pourrait indiquer que certaines femmes ont de la peine à retrouver un emploi rémunéré après s'être consacrées à l'éducation des enfants. S'agissant des pères, l'analyse en fonction de l'âge de l'enfant le plus jeune n'aboutit ni à de grandes différences, ni à des tendances nettes.

### 5.1.4 Modèles d'activité professionnelle dans les ménages de couples

Dans la majorité des ménages formés d'un couple – tant dans ceux dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans que dans ceux sans enfants<sup>17</sup> –, les deux partenaires exercent une activité lucrative (voir le graphique 5.6). Si les deux partenaires travaillent à plein temps dans la moitié des ménages sans enfants, cette proportion n'est que de 11% pour les ménages avec enfants. Etant donné que les mères réduisent souvent leur taux d'occupation lorsque le ménage a des enfants, ces ménages suivent davantage que les autres le modèle «travail à plein temps pour lui et travail à temps partiel pour elle» (54%, contre 26% pour les ménages de couples sans enfants). Et dans 23% des ménages avec enfants, la mère n'exerce pas d'activité professionnelle et son partenaire travaille à plein temps.

La répartition des tâches au sein du ménage évolue à mesure que l'enfant le plus jeune grandit: le pourcentage des ménages formés d'un couple qui suivent le modèle «travail à plein temps pour lui et pas de travail rémunéré pour elle» est de 27% lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 3 ans, puis diminue à 17% lorsque ce dernier est âgé de 18 à 24 ans. A l'inverse, la participation

des mères à la vie active augmente à nouveau avec l'âge des enfants: l'homme travaille à plein temps et la femme à plein temps ou à temps partiel dans 59% des ménages dont l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 3 ans et dans 74% de ceux dont le benjamin est âgé de 18 à 24 ans. Quant aux modèles «travail à plein temps pour lui et travail à 50 – 89% pour elle» et «travail à plein temps pour elle et lui», leur pourcentage passe alors de respectivement 21 à 32% et de 9,8 à 18% (voir le graphique 5.7).

### 5.1.5 Reprise du travail après la naissance du premier enfant

Au moment de la naissance de leur premier enfant, presque trois quarts (72%) des femmes travaillent à un haut taux d'activité (entre 90 et 100%), 20% travaillent à temps partiel et 7,7% ne sont pas actives occupées. A ce moment de leur parcours de vie, le niveau de formation des futures mères affecte peu leur intégration sur le marché de l'emploi (voir le graphique 5.8). Toutefois, les femmes avec un niveau de formation tertiaire ont tendance à travailler plus souvent à un taux d'occupation à temps partiel élevé (entre 70 et 89%) que les femmes avec une formation obligatoire ou secondaire. En termes de taux d'activité au moment de la naissance, on relève peu de changements au cours des 20 dernières années: le taux d'activité au moment de la naissance est en effet le même pour les femmes qui sont devenues mère entre 1993 et 2005 et pour celles qui le sont devenues entre 2006 et 2012.

Selon la situation des femmes, la reprise du travail après la naissance du premier enfant intervient à des moments différents. La majorité des femmes (65%) reprennent<sup>18</sup> une activité professionnelle durant l'année qui suit la naissance, 34% (soit une bonne moitié de celles qui réintègrent le marché de l'emploi durant cette période) le font à la fin du congé maternité de 14 semaines garanti par le code des obligations (art. 329f). Six mois après la naissance, 54% des femmes ont repris une activité économique. Finalement 12% des femmes retournent encore sur le marché de l'emploi durant la deuxième moitié de l'année qui suit la naissance.

Alors que le parcours de vie professionnel des hommes est caractérisé par la continuité, celui des femmes connaît de grandes variations<sup>19</sup>. Pour 76% des femmes, devenir mère va de pair avec des taux d'activité de moins de 70% ou une inactivité professionnelle; des situations qui étaient rares avant la naissance du premier enfant. Seules 16% des mères reprennent une activité à plein temps l'année qui suit la naissance. On peut identifier trois types de parcours professionnels des mères de jeunes enfants: la continuité avec une forte intégration professionnelle (taux d'activité de 70% et plus), la situation caractérisée par des bas temps partiels et, enfin, l'interruption professionnelle (avec possibilité de reprise quand les enfants sont plus âgés). On

<sup>17</sup> Partenaire de 25 à 54 ans, sans les chômeurs au sens du BIT.

<sup>18</sup> On analyse l'intégration dans le marché de l'emploi après la naissance indépendamment du fait que la personne occupait un emploi avant la naissance.

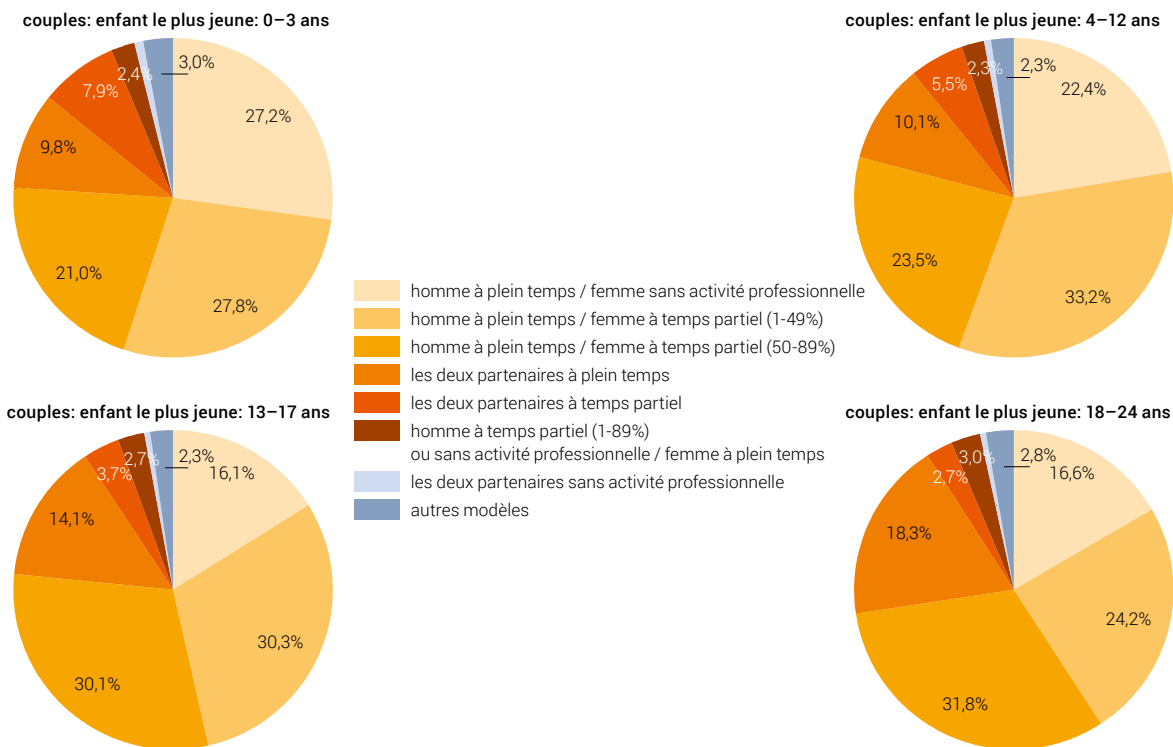
<sup>19</sup> Levy R., Gauthier J.-A., Widmer E. D., Entre contrainte institutionnelle et domestique: les parcours de vie masculins et féminins en Suisse. *Revue canadienne de sociologie*, 2007.



### Modèles d'activité professionnelle chez les couples selon l'âge du plus jeune enfant dans le ménage, en 2014

Les deux partenaires entre 25 et 54 ans, sans les chômeurs au sens du BIT

G 5.7



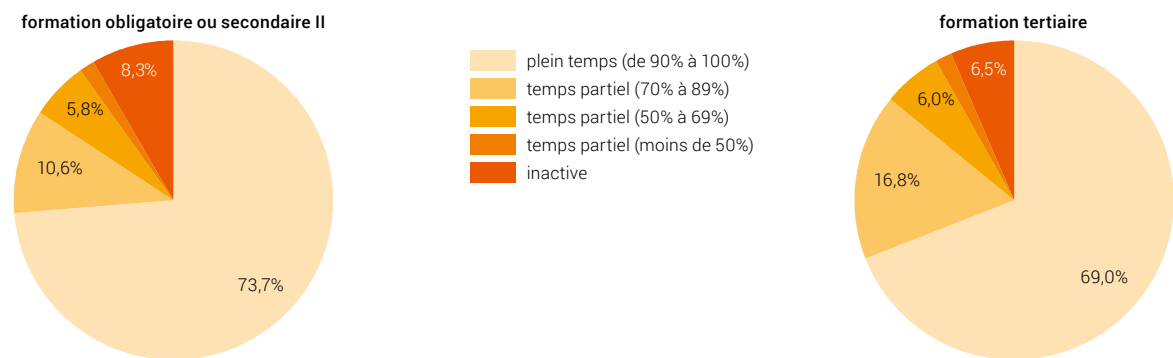
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2014

© OFS 2017

### Activité professionnelle des femmes avant la naissance du premier enfant, selon le niveau de formation

Naissance du premier enfant entre 1993 et 2012

G 5.8



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

constate peu de différences dans les parcours professionnels avant et après l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le congé maternité en juillet 2005.

Le niveau de formation des femmes influence leur réintégration sur le marché de l'emploi (voir le graphique 5.9). 76% des femmes avec un niveau de formation tertiaire reprennent le travail dans l'année qui suit la naissance, alors que 59% des femmes avec un niveau de formation obligatoire ou secondaire le font. Par

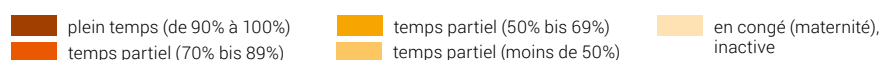
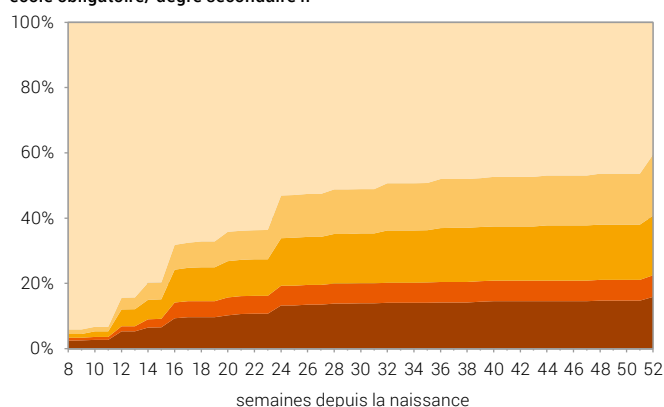
contre, la part des femmes qui reprennent une activité à plein temps n'est pas influencée par le niveau de formation (16%). La part plus élevée d'actives occupées observée parmi les mères ayant une formation tertiaire s'explique par le temps partiel plus répandu dans ce groupe, par rapport au groupe de niveaux obligatoires ou secondaires (60% contre 44%).

## Situation professionnelle des femmes durant les 12 mois qui suivent la première naissance

Naissance du premier enfant entre 1993 et 2012

G 5.9

### école obligatoire/ degré secondaire II



Note: On observe une forte augmentation de l'activité professionnelle à la 52ème semaine après la naissance. Celle-ci s'explique par le fait que le moment de la reprise du travail pouvait être indiqué en semaines, mois ou années. Ainsi, l'information lors de longues interruptions est moins précise.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## 5.2 Partage des tâches domestiques et des soins aux enfants dans les ménages de couples

### 5.2.1 Partage des tâches domestiques

Dans la plupart des ménages, la responsabilité principale des tâches ménagères et des soins aux enfants incombe aux femmes. Les tâches ménagères sont accomplies principalement par les femmes dans près de deux tiers des ménages de couples (63%) où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans, et principalement par les hommes dans seulement 5,1% de ces ménages. Dans les ménages restants, les deux partenaires effectuent ensemble ces travaux.

Le partage des tâches ménagères dépend beaucoup de la présence ou de l'absence d'enfants dans le ménage: dans trois quarts des ménages avec enfants de moins de 25 ans, les tâches ménagères sont accomplies principalement par la femme; la part correspondante atteint 42% dans les ménages sans enfants.

L'âge de la femme a également une influence, les différences étant ici plus marquées dans les ménages sans enfants que dans ceux comptant des enfants. La part des ménages sans enfants où les tâches ménagères sont accomplies principalement par la femme est plus élevée d'environ deux tiers si la femme a entre 45 et 54 ans que lorsque celle-ci a entre 25 et 34 ans (voir le graphique 5.10). Si la femme a entre 25 et 34 ans, la majorité des couples sans enfants s'occupent ensemble des tâches ménagères (58%). La répartition classique des rôles entre la femme et l'homme quant au travail domestique est donc un peu moins marquée dans les générations plus jeunes. En sus de l'âge, un autre élément entre en ligne de compte: une partie des couples où la femme a entre 45 et 54 ans ont des enfants qui ont déjà quitté le foyer familial. Comme le partage des tâches une fois

adopté demeure souvent le même lorsque les enfants partent vivre ailleurs, ces couples diffèrent de ceux qui n'ont jamais eu d'enfants quant au partage des tâches dans le ménage. Si, parmi les ménages où la femme a entre 45 et 54 ans, on ne tient compte que des couples qui n'ont ni enfants dans le ménage ni enfants communs vivant ailleurs, la part des ménages où la responsabilité principale des tâches domestiques incombe à la femme recule à 52% (contre 58% si l'on ne considère que ceux où ne vit aucun enfant). Il n'y a par contre aucune différence dans les couples où la femme a moins de 45 ans; à noter que dans ces cas, il est extrêmement rare que tous les enfants aient déjà quitté le giron familial.

Le tableau est semblable si l'on tient compte du nombre d'enfants: dans les ménages comptant deux enfants ou plus, les tâches domestiques sont accomplies plus souvent principalement par la femme (80%) que dans ceux où il n'y a qu'un enfant (68%).

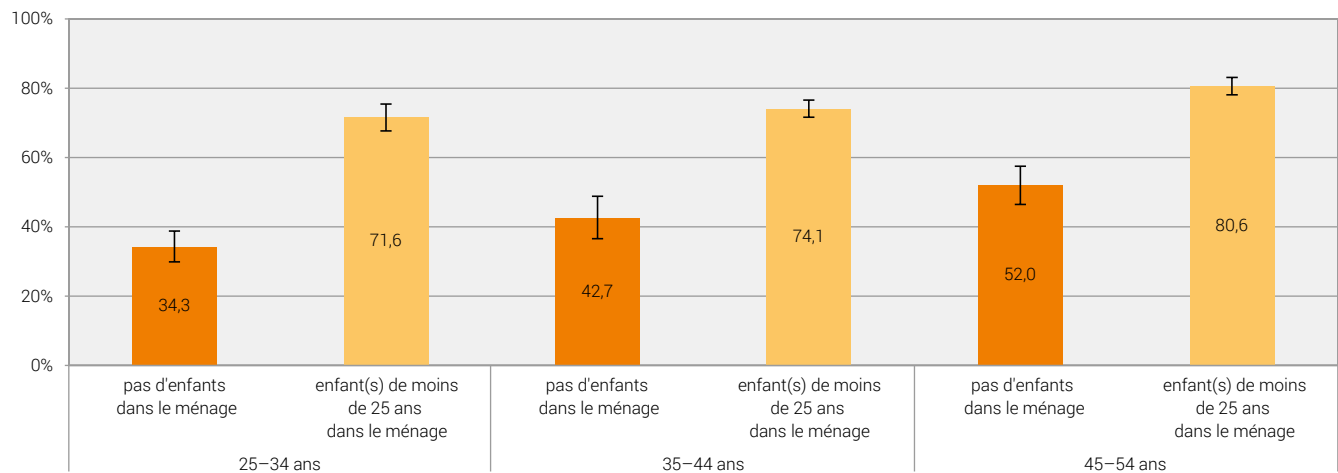
### 5.2.2 Partage des soins aux enfants

Les soins aux enfants sont souvent du ressort de la femme: dans quatre cinquième des ménages de couples avec des enfants de moins de 13 ans, c'est la plupart du temps la mère qui reste à la maison lorsqu'un des enfants est malade (81%). Ce sont également les mères qui s'occupent la plupart du temps d'habiller les enfants ou – lorsque que ceux-ci sont plus âgés – de veiller à ce qu'ils soient convenablement habillés (71%). Il en va de même pour les tâches consistant à emmener et aller chercher les enfants à la crèche, à l'école ou à des activités de loisirs (54%). Dans les ménages comptant deux enfants, la contribution des mères est même un peu plus importante: la part des ménages où c'est principalement la mère qui reste à la maison lorsqu'un enfant est malade se monte à 82%, alors qu'elle se situe à 77% dans les ménages avec un enfant. Le

### Ménages de couples où c'est principalement la femme qui accomplit les tâches domestiques, selon l'âge de la femme et selon la présence ou l'absence d'enfants dans le ménage, en 2013

Uniquement ménages où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 5.10



I Intervalle de confiance à 95%

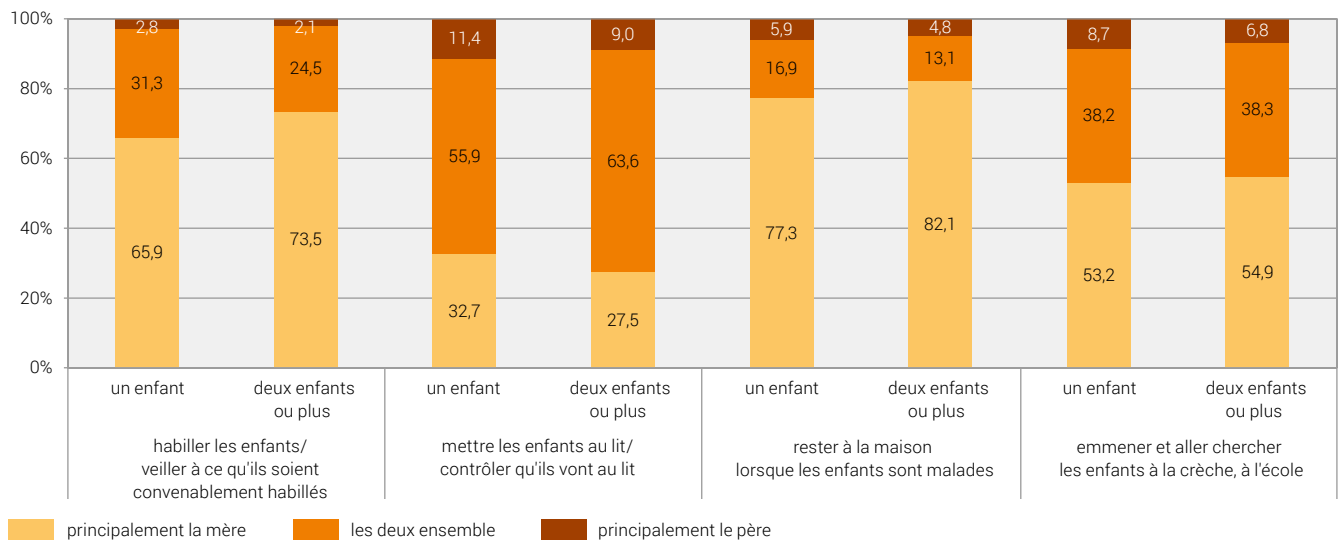
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Partage des soins aux enfants dans les ménages de couples avec enfants de moins de 13 ans, selon le nombre d'enfants dans le ménage, en 2013

Uniquement ménages où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 5.11



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

Le tableau ne diffère pas au niveau de la tâche consistant à habiller les enfants, dévolue principalement à la mère dans 73% des ménages comptant deux enfants et dans 66% des ménages avec un seul enfant. Les parts correspondantes atteignent respectivement 55% et 53% pour l'activité «emmener et aller chercher les enfants». L'activité «mettre les enfants au lit» forme ici une exception, car elle est majoritairement assurée par les deux parents ensemble (un enfant de moins de 13 ans: 56%; deux enfants ou plus de moins de 13 ans: 64%, voir le graphique 5.11).

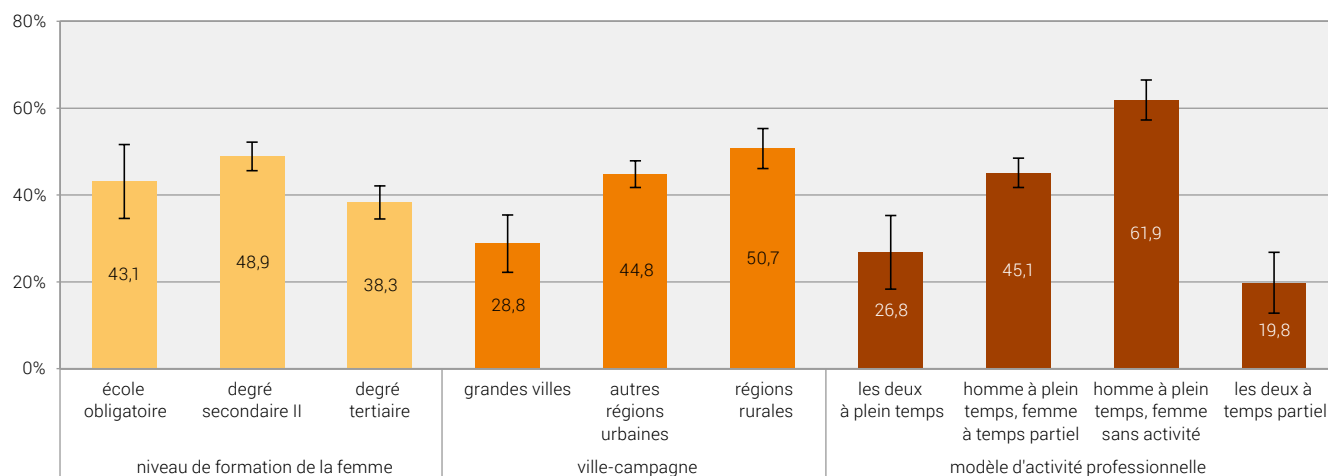
Outre le nombre d'enfants dans le ménage, différents autres aspects influencent le partage des tâches domestiques et familiales entre les partenaires. Le graphique 5.12 montre par exemple les différences dans les soins aux enfants en fonction du niveau de formation de la mère, du lieu de domicile ou du modèle d'activité du couple. On trouve des corrélations comparables dans le partage des tâches domestiques.

Les mères diplômées du degré tertiaire assurent moins souvent (38%) que les mères diplômées du degré secondaire II (49%) la principale responsabilité des soins aux enfants dans les trois

## Ménages de couples avec enfants de moins de 13 ans où les domaines de tâches «habiller les enfants», «rester à la maison lorsque les enfants sont malades» et «emmener et aller chercher les enfants à la crèche, à l'école, etc.» sont principalement pris en charge par la mère, en 2013

Uniquement ménages où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 5.12



I Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

domaines de tâches «habiller les enfants ou veiller à ce qu'ils soient convenablement habillés», «rester à la maison lorsque les enfants sont malades» et «emmener et aller chercher les enfants à la crèche, à l'école, etc.». La part correspondante lorsque la femme n'a pas de formation postobligatoire se situe entre les deux et atteint 43% (cette valeur a cependant été établie sur la base d'un nombre d'observations assez faible et présente donc un certain degré d'incertitude).

Le niveau de formation du partenaire joue aussi un rôle: la part des femmes diplômées du degré tertiaire assurant la principale responsabilité des trois domaines de tâches ci-dessus est plus faible si le partenaire est lui aussi diplômé du degré tertiaire (35%) que s'il a un niveau de formation plus bas (46%).

Le partage des tâches inhérentes aux soins aux enfants varie aussi de manière significative selon que les parents habitent dans l'une des six grandes villes du pays, dans une autre commune urbaine ou dans une région rurale. On observe ici des différences notamment entre les ménages vivant dans des grandes villes et ceux vivant dans les autres régions: si, dans les premiers, la part des mères ayant la principale responsabilité de ces trois domaines d'activités n'atteint que 29%, elle se situe à 45% dans ceux vivant dans les autres régions urbaines et à 51% dans ceux vivant dans les régions rurales.

Le modèle d'activité représente un autre facteur d'influence. Si le père exerce une activité professionnelle à plein temps et que la mère travaille à temps partiel, c'est celle-ci qui est principalement responsable des trois domaines d'activité dans 45% des ménages; cette part passe à 62% lorsque la femme est non active.

Ces parts sont par contre nettement plus faibles dans les ménages où les deux parents travaillent à plein temps (27%) ou à temps partiel (20%).

### 5.2.3 Satisfaction concernant le partage des soins aux enfants

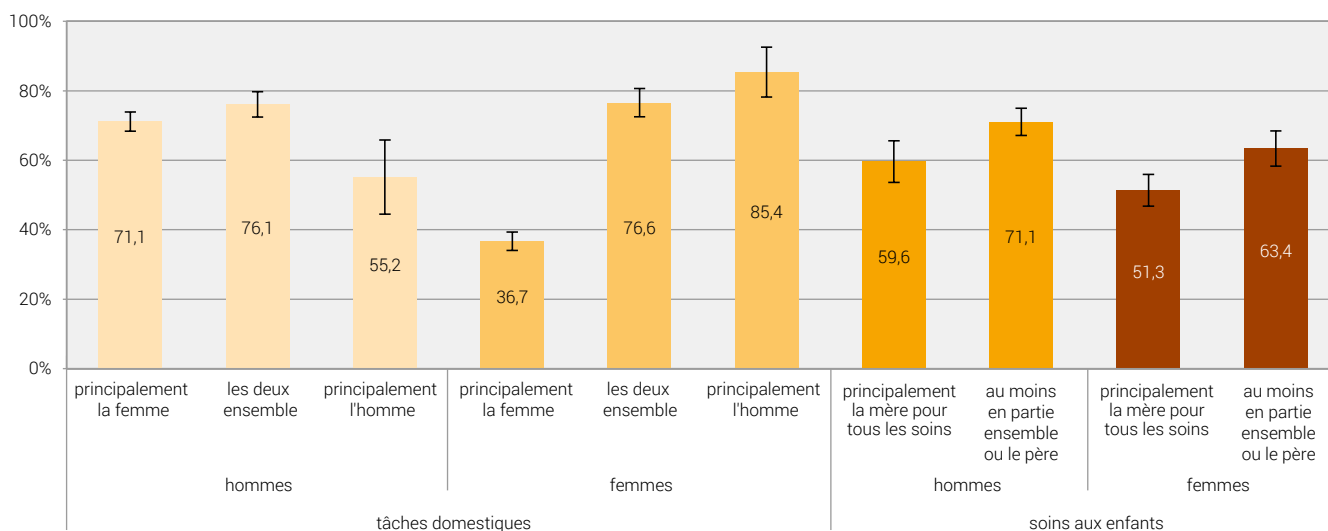
Les femmes et les hommes sont très satisfaits du partage actuel des soins aux enfants et des tâches domestiques, le niveau de satisfaction étant ici un peu plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Quelque sept hommes sur dix se déclarent très satisfaits du partage des tâches (72% quant aux tâches domestiques et 68% quant aux soins aux enfants), alors que chez les femmes, les parts des «très satisfaites» sont plus faibles, avec respectivement 49% (travail domestique) et 57% (prise en charge des enfants). En revanche, les parts de celles qui sont plutôt satisfaites et plutôt pas satisfaites sont un peu plus élevées que chez les hommes. Femmes et hommes sont très rarement (moins de 2%) absolument pas satisfaits du partage des tâches. Quant aux souhaits de changement qui ont été exprimés, les femmes «plutôt pas satisfaites ou absolument pas satisfaites» aimeraient surtout que leur partenaire contribue davantage à ces tâches, alors que les hommes indiquent surtout qu'ils souhaiteraient eux-mêmes pouvoir contribuer davantage.

Au niveau des tâches domestiques, les parts de personnes «très satisfaites» sont les plus faibles, tant chez les femmes que chez les hommes, lorsque la personne interrogée accomplit elle-même la plus grande partie du travail: lorsque c'est principalement l'homme qui accomplit ces travaux, seuls 55% des hommes sont très satisfaits du partage, alors qu'ils sont respectivement 71% et 76% à être très satisfaits lorsque c'est principalement la femme qui s'en charge ou que les deux partenaires s'occupent ensemble du ménage. Le schéma est semblable pour les femmes: la part de celles étant très satisfaites atteint 37% lorsqu'elles assurent elles-mêmes les travaux domestiques, alors qu'elle se situe à respectivement 77% et 85% si ces travaux sont accomplis ensemble avec le partenaire ou principalement par le partenaire. Les

## Personnes très satisfaites du partage des tâches domestiques et des soins aux enfants, en fonction de qui s'occupe des tâches domestiques et des soins aux enfants, en 2013

Uniquement ménages où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G 5.13



I Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

couples où c'est principalement la femme qui s'occupe des tâches domestiques ont un peu plus souvent des désaccords au sujet de ces dernières. 46% se disputent «parfois, souvent ou très souvent» à ce sujet, une part qui recule à respectivement 38% et 33% dans les couples où ces tâches sont exécutées en commun ou principalement par l'homme. La présence d'enfants de moins de 25 ans dans le ménage a une incidence négative sur la satisfaction quant au partage des tâches, chez les femmes même un peu plus fortement que chez les hommes. Cela tient probablement au fait que la charge de travail est nettement plus importante dans les ménages avec des enfants.

En ce qui concerne les soins aux enfants, les pères et les mères qui s'occupent au moins partiellement ensemble de la prise en charge de leurs enfants sont plus satisfaits: 71% des hommes et 63% des femmes se disent très satisfaits du partage de ces tâches, alors qu'ils ne sont que respectivement 60% et 51% à être dans ce cas lorsque les tâches «habiller les enfants», «rester à la maison lorsque les enfants sont malades» et «emmenner les enfants à la crèche, à l'école, etc.» sont assurées principalement par la mère (voir le graphique 5.13).

### 5.3 Charge globale induite par l'activité professionnelle, les tâches domestiques et les tâches familiales

Les femmes consacrent au total 55,8 heures par semaine à l'activité professionnelle, aux tâches ménagères et aux tâches familiales, les hommes 57,4 heures (voir le graphique 5.14). La charge globale selon la situation familiale<sup>20</sup> est très semblable pour les

deux sexes, celle des hommes étant dans la plupart des cas un peu supérieure à celle des femmes. Les mères investissent généralement plus de temps dans les tâches domestiques et familiales, et les pères davantage dans l'activité professionnelle.

Les pères et les mères sont confrontés à une charge globale importante, en particulier lorsque les enfants sont petits du fait que la prise en charge des enfants en bas âge est gourmande en temps. Les femmes vivant dans des ménages sans enfants investissent majoritairement du temps dans l'activité professionnelle (femmes vivant seules: 32,1 heures sur un total de 49,4 heures; femmes vivant dans un ménage de couple sans enfants: 28,9 heures sur un total de 48,2 heures). Le rapport est inversé lorsqu'il y a des enfants dans le ménage. La part du travail domestique et familial est nettement plus élevée pour les mères vivant avec un partenaire et dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans (46,5 heures pour un total de 62,3 heures) ainsi que pour les mères vivant seules avec leurs enfants (38,1 heures sur 61,9 heures). Chez les hommes, le nombre d'heures investies dans l'activité professionnelle est toujours supérieur à celui des heures consacrées au travail domestique et familial, sauf dans le cas des pères vivant seuls et dont l'enfant le plus jeune a moins de 13 ans.

L'âge du plus jeune enfant a une influence sur la charge temporelle hebdomadaire induite par l'activité professionnelle et les tâches domestiques et familiales. Cette charge est la plus forte pour les couples dont l'enfant le plus jeune a moins de quatre ans (femmes: 71,7 heures par semaine; hommes: 71,4 heures) et pour les mères vivant seules et dont l'enfant le plus jeune fait partie de cette tranche d'âges. La charge globale tend à diminuer pour les deux sexes à mesure que les enfants grandissent. Mais si l'on différencie le type de charge, on observe que pour les mères vivant dans des ménages de couples le temps investi dans les tâches ménagères et familiales diminue de moitié, car la

<sup>20</sup> La situation familiale se réfère à la position d'une personne au sein du ménage. Voir le glossaire.

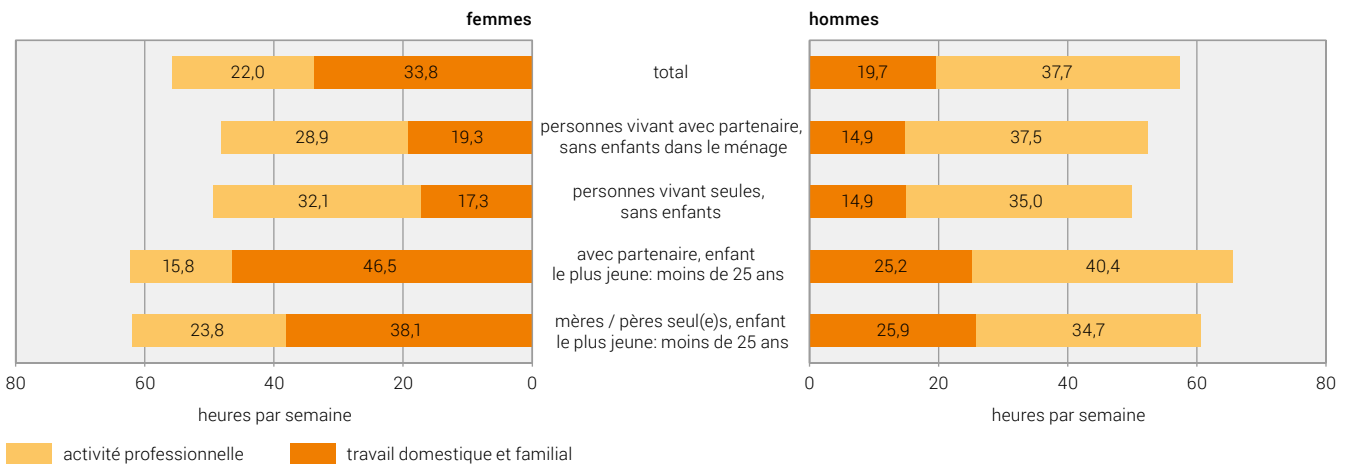
charge d'encadrement des enfants est nettement plus faible (passant de 59,2 heures lorsque les enfants ont entre 0 et 3 ans à 28,5 heures lorsqu'ils ont entre 18 et 24 ans). A l'inverse, le temps investi dans le travail professionnel rémunéré augmente (passant de 12,5 heures à 21,7 heures pour les groupes correspondants). Chez les pères vivant dans des ménages de couples, le nombre d'heures consacrées à l'activité professionnelle est assez constant quel que soit l'âge du plus jeune enfant: il se situe

entre 39,4 et 41,8 heures. Pour eux, le temps investi dans les tâches domestiques et familiales diminue lorsque les enfants deviennent plus grands: il passe de 32,0 heures par semaine lorsque l'enfant le plus jeune a entre 0 et 3 ans à 13,5 heures hebdomadaires lorsque celui-ci a entre 18 et 24 ans (voir le graphique 5.15).

### Nombre moyen d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon le sexe et la situation familiale, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans, en heures par semaine

G 5.14



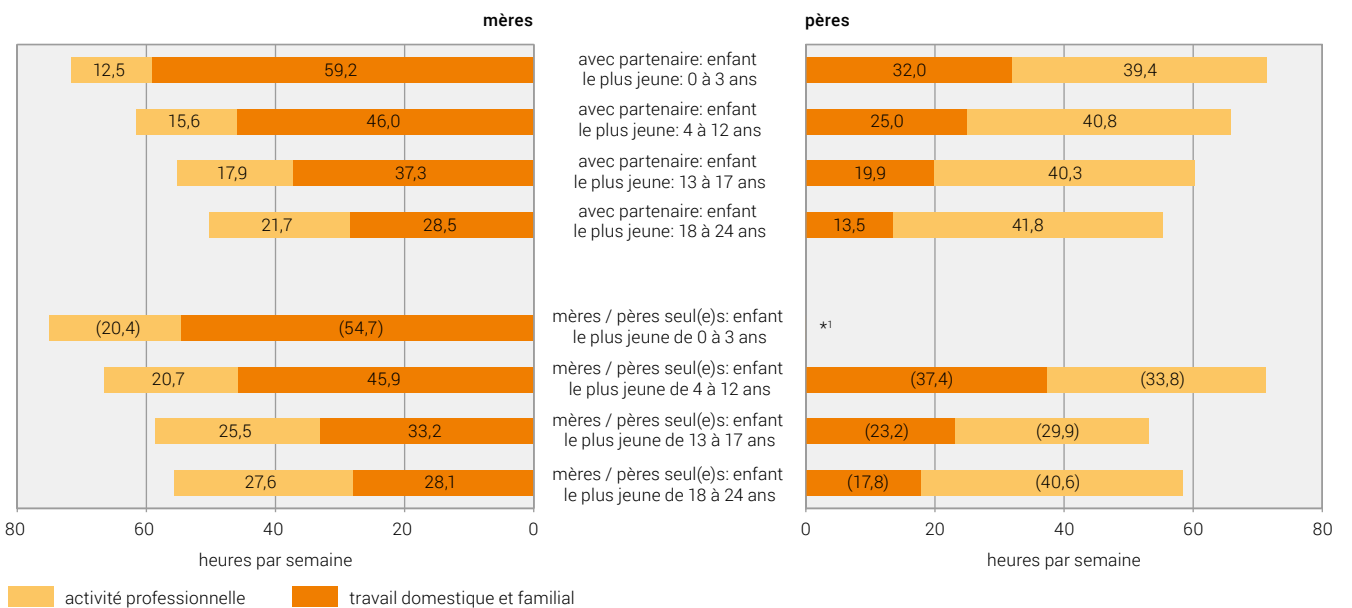
Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2013: module travail non rémunéré

© OFS 2017

### Nombre moyen d'heures consacrées à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial par les parents, selon le sexe, la situation familiale et l'âge du plus jeune enfant, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans, en heures par semaine

G 5.15



<sup>1</sup> Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données. (chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA) 2013: module travail non rémunéré

© OFS 2017

### Etudiants avec enfants

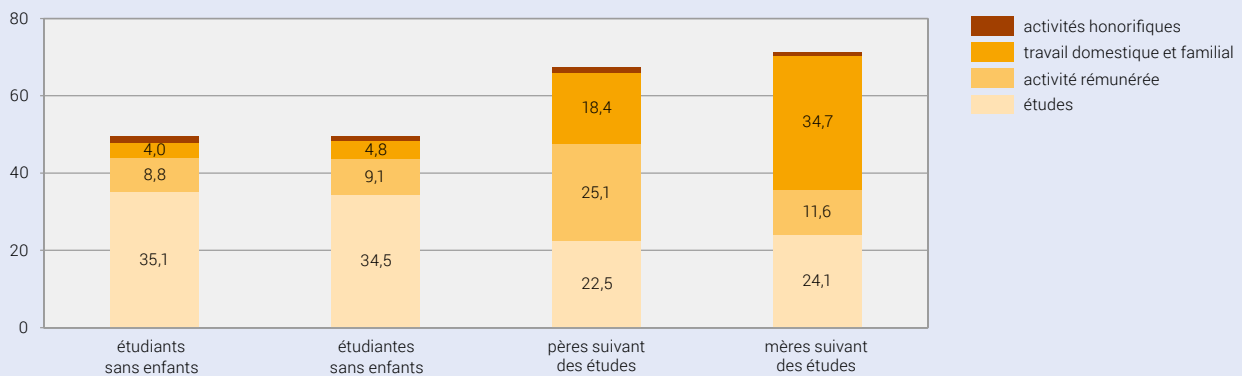
4,7% des étudiants immatriculés dans les hautes écoles suisses, soit 8 700 personnes, ont des enfants de moins de 18 ans. Cette part dépend fortement du groupe d'âges des étudiants: si les étudiants de 25 ans ou moins ont rarement déjà des enfants (300 personnes), ils sont 2,8% à en avoir dans le groupe des 26 à 30 ans (1 000 personnes), 18% (1 800 personnes) dans celui des 31 à 35 ans et près de la moitié (48%, 5 600 personnes) parmi les étudiants de plus de 35 ans.

La conciliation entre vie familiale et études représente un défi important pour les parents qui suivent des études: la charge temporelle hebdomadaire induite par les études, l'activité professionnelle, les tâches domestiques et familiales ainsi que les activités bénévoles atteint en moyenne 71 heures pour les mères suivant des études et 67 heures pour les pères étant aussi dans ce cas. Celle des étudiants sans enfants est comparativement nettement plus faible, avec une moyenne de 50 heures. Les étudiants avec enfants investissent moins de temps dans leurs études et plus de temps dans les tâches domestiques et familiales et l'activité professionnelle. Les pères suivant des études consacrent plus de temps à l'activité professionnelle (25 heures, mères: 12 heures) et les mères se trouvant dans ce cas plus de temps aux tâches domestiques et familiales (35 heures, pères: 18 heures, voir le graphique 5.16).

Cette forte charge temporelle a des répercussions sur les études: 28% des parents qui étudient approuvent (plutôt) l'affirmation selon laquelle il est difficile pour eux de concilier les soins aux enfants et les études. 18% voient dans le manque de possibilités de prise en charge institutionnalisée des enfants (crèches, mamans de jour) un handicap pour poursuivre les études. 16% pensent que la prise en charge des enfants les empêche peut-être de terminer leurs études avec succès. 13% souffrent de problèmes de santé en raison de la double charge que représentent les soins aux enfants et les études.

Charge temporelle des étudiants avec ou sans enfants, selon le sexe, en heures par semaine, en 2013

G 5.16



Source: OFS – Situation sociale et économique des étudiants (SSEE) 2013

© OFS 2017

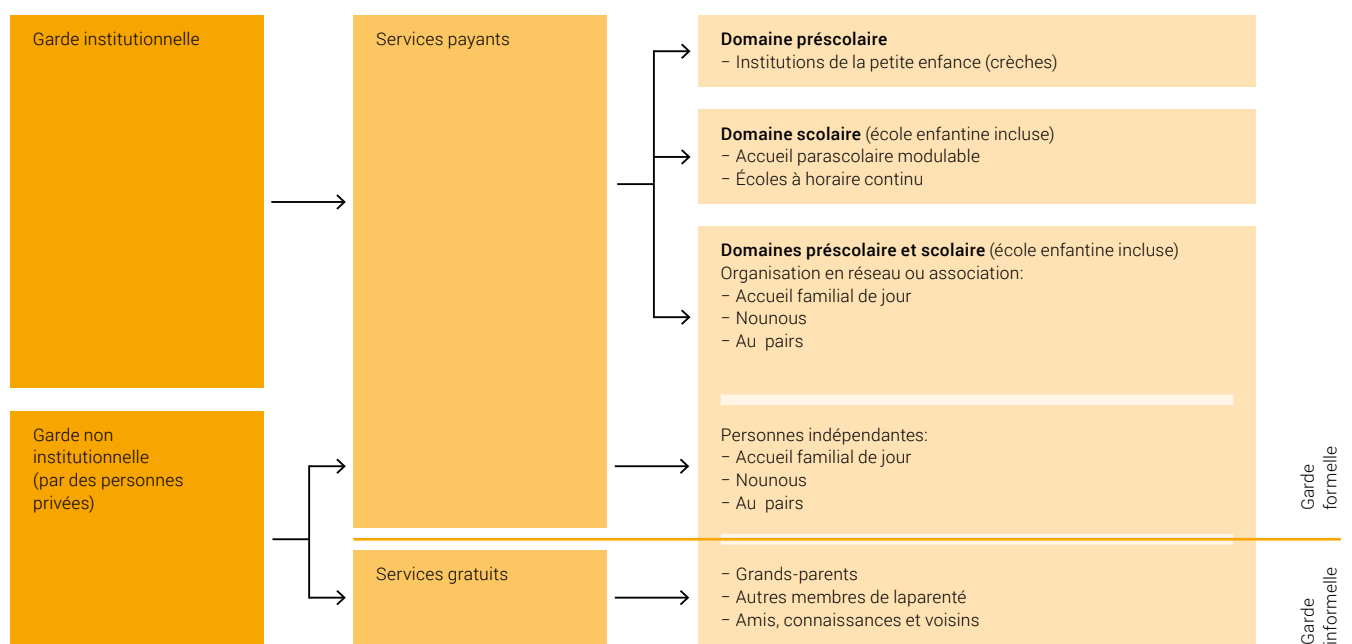
## 6 Accueil extrafamilial des enfants

### 6.1 Recours à l'accueil extrafamilial

Le recours à l'accueil extrafamilial est une forme d'organisation familiale dans laquelle, selon les circonstances et les besoins, les parents font garder leurs enfants soit dans un cadre institutionnel, notamment en structure d'accueil ou via des organisations, soit de manière non institutionnelle par des personnes privées (pour la typologie complète des modes de garde, voir schéma ci-dessous)<sup>21</sup>. Par convention, on parle de recours à l'accueil extrafamilial lorsque la garde d'enfants est régulière, c'est-à-dire qu'elle a lieu au moins une fois par semaine. Le recours est influencé par plusieurs facteurs tels que la disponibilité de l'offre de services de

garde, le coût des prestations, l'activité professionnelle des parents et en particulier leur taux d'activité, la répartition des rôles et tâches au sein du couple, le fait que, le cas échéant, le ménage ne comprenne qu'un seul parent, mais aussi les préférences individuelles, les modes de vie et les valeurs des familles. Ce premier sous-chapitre se penche sur l'utilisation, par les ménages avec enfants, des différents modes de garde existants<sup>22</sup>.

#### Accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants



Source: OFS

© OFS 2017

<sup>21</sup> Dans l'ensemble de ce chapitre, seuls les enfants de moins de treize ans sont considérés. Parmi les 0 à 12 ans, on distingue deux groupes d'âge: les enfants en âge préscolaire (0 à 3 ans) et les enfants en âge scolaire (4 à 12 ans).

<sup>22</sup> Dans les sous-chapitres 6.1 à 6.3, l'accueil familial de jour est considéré comme un mode de garde institutionnel. Sur la base des données de l'enquête SILC 2013, on estime à 30% la part des parents de jour indépendants.



## 6.2 Géographie du recours

Dans le système fédéral suisse permettant une grande autonomie des régions, le recours à l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants est fortement influencé par des facteurs géographiques. La part des familles faisant garder leurs enfants, par exemple en crèche ou dans un accueil parascolaire, varie ainsi selon les cantons et le caractère plus ou moins urbain ou rural de l'environnement.

Bien que la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants ait institué un programme d'impulsion ayant amené à la création de places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants dans toute la Suisse (voir encadré ci-dessous), des barrières semblent toujours exister dans l'accès aux prestations de garde. Certaines communes n'ont pas une offre suffisante pour couvrir la demande des familles, tandis que, dans d'autres régions, les besoins de prise en charge institutionnelle semblent moins grands. De plus, selon les cantons, voire selon les communes, le prix d'une place d'accueil peut varier de manière importante. Et il en va de même pour la charge financière des familles: pour 3,5 jours de garde par semaine et pour chaque enfant, les dépenses de garde nettes par an pour un couple avec deux enfants peuvent varier de plus de 10 000 francs selon le lieu de résidence (par exemple, 19 260 à Lausanne VD contre 30 078 à Fehraltorf ZH)<sup>23</sup>. Les différences du recours à l'accueil extrafamilial selon les régions

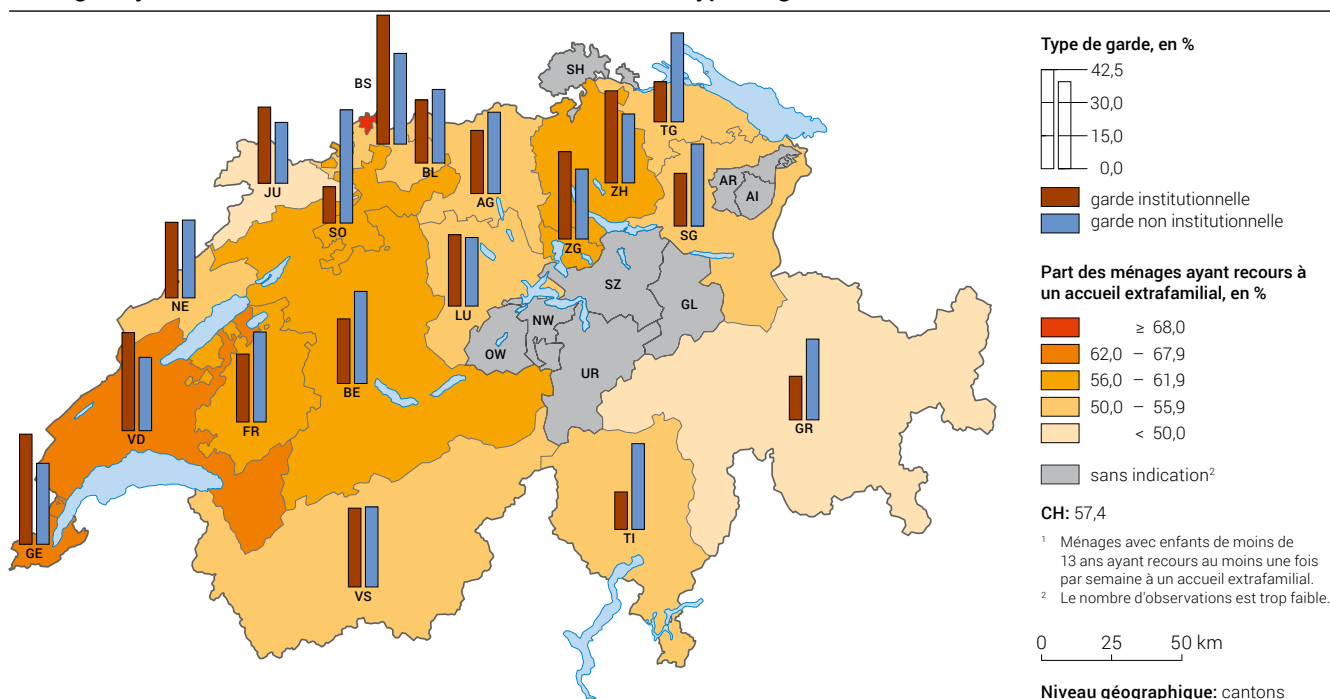
doivent donc être considérées en tenant compte notamment des coûts pour les parents, ainsi que de la disponibilité et de l'éloignement des services institutionnels.

### Programme d'impulsion de la Confédération

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2003. Il s'agit d'un programme d'impulsion qui était à l'origine limité à huit ans, visant à encourager la création de places d'accueil pour les enfants et ainsi permettre aux parents de mieux concilier famille, travail ou formation. En 2010, le Parlement a décidé de prolonger le programme de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2015, et d'autoriser un nouveau crédit d'engagement de 120 millions de francs. En 2015, le programme a à nouveau été prolongé de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2019, et un nouveau crédit d'engagement du même montant a été autorisé. Depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale, la Confédération a soutenu la création de 52 000 nouvelles places d'accueil (état au 30 juin 2016). Ceci correspond plus qu'au doublement de l'offre estimée au début du programme. Malgré ce succès, il existe toujours un besoin important en places d'accueil supplémentaires.

## Ménages ayant recours à un accueil extrafamilial<sup>1</sup> selon le type de garde, en 2013

G 6.1



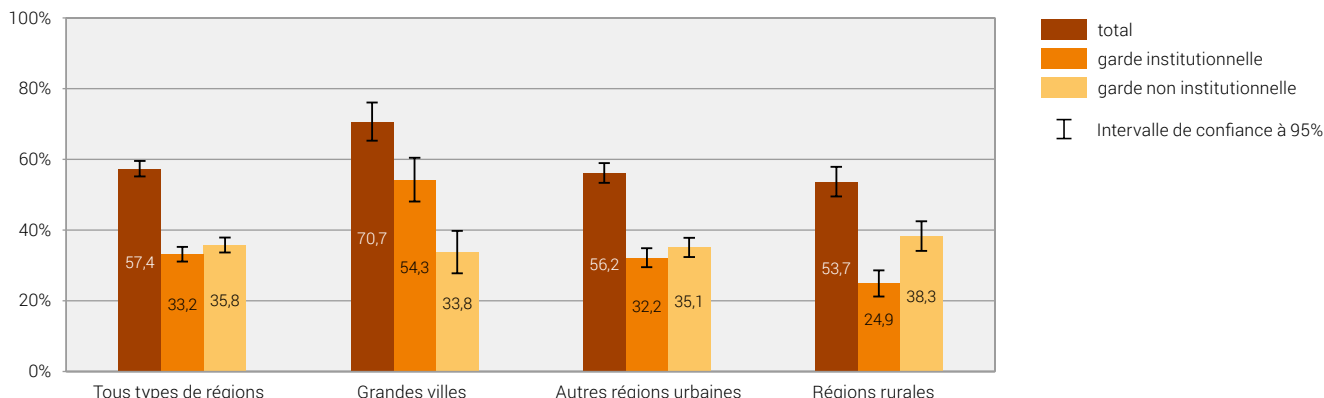
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

<sup>23</sup> OFAS, 2015. Analyse des coûts complets et du financement des places de crèche. *Aspects de la sécurité sociale*. Rapport de recherche n° 3/15.

## Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine à un accueil extrafamilial, selon le type de région et de garde, en 2013

G 6.2



Note: étant donné que certains ménages combinent les deux types de garde, le recours total est inférieur à la somme de ces deux types.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

La carte 6.1 présente différents taux de recours à l'accueil extra-familial, chez les ménages avec des enfants âgés de moins de treize ans. En termes de garde institutionnelle, elle met en évidence les cantons dans lesquels le recours aux services est important (Bâle-Ville, Genève, Vaud, Zurich) et les cantons dans lesquels il est en comparaison faible (Soleure, Thurgovie, Grisons et Tessin en particulier). Atteignant près de 60%, le taux le plus élevé de recours à la garde institutionnelle est enregistré à Bâle-Ville. Au Tessin<sup>24</sup> et dans le canton de Soleure, seules 16% des familles avec enfants y recourent régulièrement. Dans de nombreux cantons, le pourcentage de ménages plaçant au moins une fois par semaine leurs enfants en structure d'accueil collectif ou chez un parent de jour est d'environ 30%: c'est le cas des cantons d'Argovie, de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, du Jura, de Lucerne, de Neuchâtel et du Valais. Les ménages avec enfants vivant dans ces cantons sont proches de la moyenne suisse (33%).

Dans les cantons de Genève, de Vaud et de Zurich, le taux de recours à la garde institutionnelle est significativement plus élevé que le taux de recours à la garde non institutionnelle. La situation s'inverse à Soleure et au Tessin puisque, dans ces deux cantons, le taux de recours des ménages à un accueil de type non institutionnel est significativement plus haut que le taux de recours à l'accueil institutionnel. De manière générale, le recours aux modes de garde non institutionnels – et en partie informels – varie moins selon les cantons que la garde en structure d'accueil et en accueil par des parents de jour.

Si on regroupe les différents types de garde, on peut constater que les taux de recours à l'accueil extrafamilial ou extrascolaire chez les ménages avec enfants de moins de treize ans ne varient pas fortement selon les cantons. Bâle-Ville se distingue à nouveau par un taux particulièrement élevé, soit 80%. C'est dans les cantons

de Glaris, Nidwald, Obwald, Schwyz et Uri – regroupés pour des raisons statistiques – que la part de ménages faisant garder leurs enfants dans un cadre extrafamilial est la plus faible (environ 45%).

Ces résultats, obtenus via un découpage politique des régions de Suisse, peuvent être mis en perspective avec un découpage qui regroupe les communes selon leur caractère plus ou moins urbain ou rural, et spécifiquement leurs caractéristiques économiques et leur fonction de centralité. En effet, les résultats précédemment présentés indiquent que les cantons enregistrant les plus hauts taux de recours à l'accueil institutionnel sont des cantons qui se définissent avant tout par leur fonction d'aire métropolitaine (Bâle-Ville, Genève, Vaud, Zurich). Ces zones métropolitaines sont caractérisées notamment par un degré élevé d'urbanisation, un fort dynamisme économique et une mobilité des personnes importante.

Comme le montre le graphique 6.2, le taux de recours à la garde institutionnelle varie selon le type de région (voir glossaire). Les ménages avec des enfants âgés de moins de treize ans vivant dans des grandes villes utilisent en effet près de deux fois plus les services institutionnels que les ménages vivant dans les autres régions. Le taux de recours à la garde institutionnelle est d'environ 55% dans les grandes villes et est significativement plus bas dans les autres régions urbaines (32%) et en régions rurales (25%). Les résultats montrent aussi clairement que la garde institutionnelle est plus importante que la garde non institutionnelle dans les zones densément peuplées.

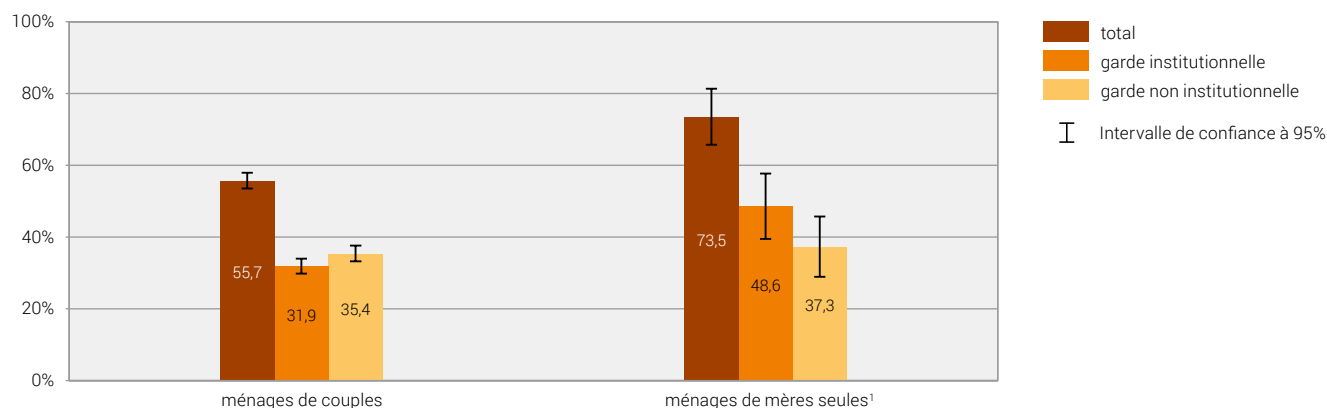
Les taux de recours à la garde non institutionnelle ne varient que peu selon le type de région, de 34% à 38%. Toutefois, dans les régions rurales, faiblement peuplées, le pourcentage de ménages ayant recours aux modes de garde non institutionnels est tendanciellement plus élevé que dans les autres zones intermédiaires où la densité est plus grande. Par ailleurs, le recours aux modes de garde non institutionnels y est significativement plus grand que le recours à un accueil institutionnalisé.

Quel que soit le type de garde, c'est dans les grandes villes que le recours à l'accueil extrafamilial ou extrascolaire est le plus important: 71% des ménages avec des enfants âgés de moins de treize ans y recourent au moins une fois par semaine à une garde

<sup>24</sup> Le Tessin propose une prise en charge précoce des enfants dans les «scuola dell'infanzia», dès 3 ans. Ceci peut influencer le taux de recours observé dans ce canton.

## Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine à un accueil extrafamilial, selon le type de garde, en 2013

G 6.3



Note: étant donné que certains ménages combinent les deux types de garde, le recours total est inférieur à la somme de ces deux types.

<sup>1</sup> Les résultats relatifs au cas des pères seuls ne sont pas présentés par manque d'observations.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

externe. Dans les autres régions urbaines et dans les régions rurales, aucune différence statistique dans le recours régulier n'est observée. Les ménages avec enfants y présentent le même taux de recours (environ 55%).

### 6.3 Accueil extrafamilial, vie familiale et vie professionnelle

Outre l'influence du canton ou de la région dans laquelle vit une famille avec des enfants, la composition du ménage, l'organisation au sein du couple, la répartition des rôles entre les parents et l'activité professionnelle qu'ils exercent vont encourager ou au contraire limiter le recours à l'accueil extrafamilial ou extrascolaire des enfants. Même si, comme mentionné plus haut, des barrières semblent encore exister pour y accéder, le recours aux différents modes de garde institutionnels et non institutionnels reste actuellement un moyen dont les parents disposent pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale.

#### 6.3.1 Influence du type de ménage

Les mères vivant seules avec leurs enfants recourent significativement plus à l'accueil extrafamilial et ses divers modes de garde que les couples avec enfants. En effet, près de trois quarts des mères seules utilisent au moins une fois par semaine une garde externe (père des enfants exclu). Parmi les couples, le taux de recours est de 55%. S'ils sont tout de même une majorité à faire garder leurs enfants, on peut envisager que les couples mobilisent aussi de manière importante des solutions internes au ménage. De manière indirecte, ces résultats mettent en exergue le rôle de la présence du partenaire dans le ménage dans les questions de prise en charge des enfants. Ils reflètent également le fait que les mères seules avec enfants ont plus souvent un emploi et travaillent d'ailleurs à un taux d'occupation plus élevé que les mères en couple (voir le chapitre 5).

Autre aspect intéressant, si les couples et les femmes seules avec enfants présentent des taux semblables de recours à la garde non institutionnelle (environ 36%), une différence est observable entre les deux types de ménage lorsqu'il s'agit de la garde institutionnelle. A nouveau, ce sont les mères vivant seules qui, par rapport aux couples, présentent un taux significativement plus élevé de recours à ce type de garde (respectivement 49% contre 32%, voir le graphique 6.3).

#### 6.3.2 Influence de l'activité professionnelle

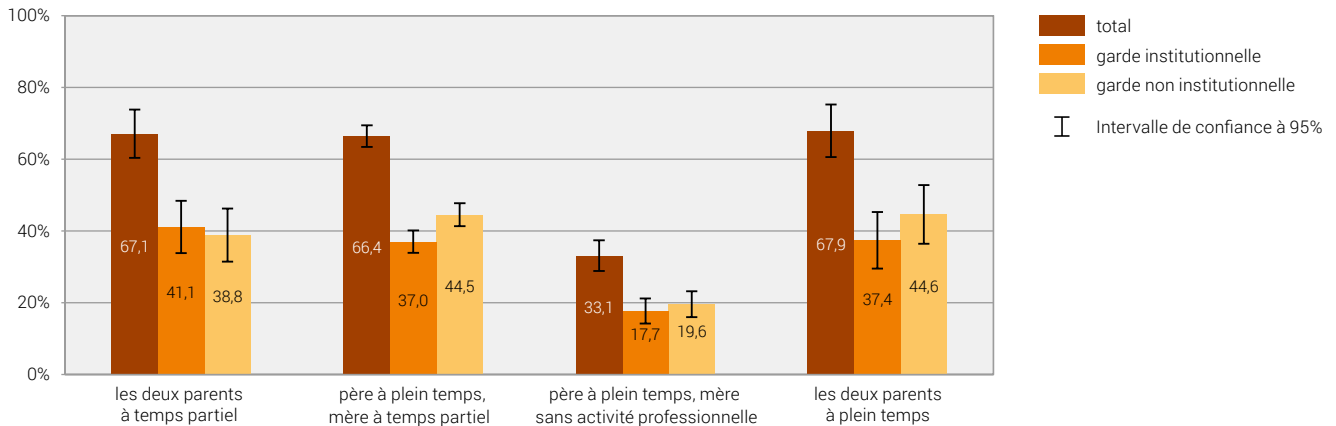
Comme cela vient d'être avancé, la situation du ménage (mono-parental, de couple) et la situation de vie des parents influencent le recours à l'accueil de jour des enfants. Les mères seules sollicitent plus fréquemment les gardes externes que les couples. Toutefois, parmi les ménages de couples également, la garde extrafamiliale prend une place importante et reste un des moyens privilégiés de conciliation entre l'emploi et la vie de famille.

Lorsque la femme est active professionnellement, le modèle d'activité du couple influence peu les taux de recours à l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants. En effet, parmi les couples dans lesquels père et mère travaillent tous deux à plein temps ou tous deux à temps partiel, ainsi que parmi les couples dans lesquels l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel, près de 67% des ménages utilisent des services de garde au moins une fois par semaine<sup>25</sup>. Les couples qui se différencient

<sup>25</sup> Près de 33% des couples dans lesquels les deux parents travaillent à plein temps n'ont recours à aucune forme d'accueil extrafamilial ou extrascolaire régulière. Ce chiffre est à prendre avec précaution et ne signifie pas que les enfants sont seuls sans surveillance. D'autres acteurs n'entrant pas dans les critères de la statistique de l'OFS peuvent être responsables de la garde de ces enfants pendant que les parents travaillent: par exemple l'école (heures de cours ou devoirs surveillés), les personnes animant des activités de loisirs (cours de sport, de musique, etc.), mais aussi les frères et sœurs plus âgés ou d'autres membres du ménage qui seraient par définition exclus de la statistique. On peut aussi envisager qu'il s'agisse de couples avec des horaires de travail atypiques (de nuit, sur appel, etc.) pouvant alterner une présence au foyer.

### Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine à un accueil extrafamilial, selon le modèle d'activité du couple et le type de garde, en 2013

G 6.4



Note: étant donné que certains ménages combinent les deux types de garde, le recours total est inférieur à la somme de ces deux types.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

et recourent le moins à une forme d'accueil sont ceux dans lesquels l'homme travaille à plein temps et la femme est sans activité professionnelle.

Le fait que les ménages de couples avec enfants dans lesquels la mère n'a pas d'emploi recourent tout de même à près de 33% à un accueil extrafamilial ou extrascolaire laisse supposer que faire garder ses enfants dépasse les besoins strictement liés à l'activité professionnelle. On peut envisager que les parents font aussi le choix de faire garder leurs enfants pour d'autres raisons, comme par exemple la socialisation de ceux-ci, les activités extra-professionnelles de ceux-là ou encore le maintien des liens avec les membres de la famille, en particulier les grands-parents.

Dans trois modèles d'activité sur quatre, il n'y a pas de différence significative entre le recours régulier à la garde institutionnelle et le recours régulier à la garde non institutionnelle. C'est uniquement chez les couples dans lesquels l'homme travaille à

plein temps et la femme travaille à temps partiel que l'accueil non institutionnel est significativement plus utilisé que la garde en structure d'accueil ou par un parent de jour (voir le graphique 6.4).

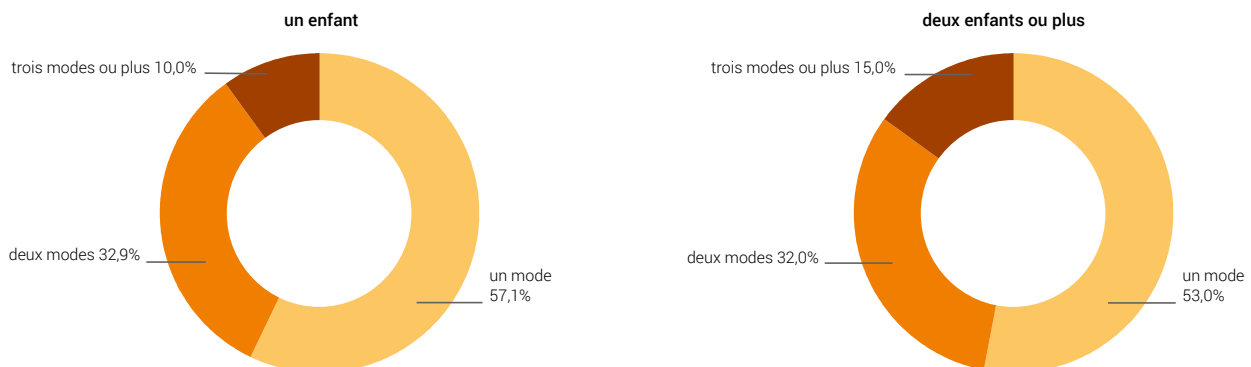
#### 6.3.3 Cumul des modes de garde

Parce que cela peut demander plus d'organisation et de flexibilité de la part des parents, le fait de cumuler les modes de garde, par ex. crèche et grands-parents, ou accueil parascolaire et voisins, peut témoigner d'une conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle plus complexe.

La majorité des familles utilisant une garde, quel que soit le nombre d'enfants, ne recourt qu'à un seul et même mode: c'est le cas de 57% des ménages avec un seul enfant âgé de moins de treize ans, et de 53% des ménages avec deux enfants ou plus de la même tranche d'âges. Au total, c'est donc pour près de 43% resp. 47% des ménages que plusieurs modes de garde sont

### Ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine à un accueil extrafamilial, selon le nombre d'enfants et le cumul de modes de garde, en 2013

G 6.5



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

combinés. Parmi eux, près d'un tiers des ménages utilisent deux modes différents, et ce taux ne varie pas selon le nombre d'enfants. Ce n'est que lorsque les familles cumulent trois modes de garde ou plus que le nombre d'enfants influence les résultats. Comme on peut s'y attendre, les ménages ayant plus d'un enfant à charge recourent significativement plus souvent à trois modes de garde ou plus (taux de 15%, contre 10% chez les ménages avec un seul enfant, voir le graphique 6.5).

## 6.4 Accueil extrafamilial selon l'âge et la durée de prise en charge

De la perspective des ménages qui font garder leurs enfants, adoptée jusqu'ici dans ce chapitre, passons maintenant à celle des enfants gardés.

En 2013, 60% des enfants de moins de treize ans sont pris en charge dans un cadre extrafamilial, institutionnel ou non. Quel que soit leur âge, 30% des enfants ont au moins une prise en charge institutionnelle (structure d'accueil collectif ou parents de jours en réseau). Dans 44% des cas, les enfants ont au moins un mode de garde non institutionnel régulier (parent de jour indépendant, nounou, personne au pair ou personne proche). Pour les enfants en âge tant préscolaire que scolaire, la prise en charge non institutionnelle reste toujours de manière significative le type de garde le plus utilisé.

### Enfants de 0 à 12 ans avec accueil extrafamilial régulier, selon l'âge des enfants, le type de garde et le nombre d'heures de garde par semaine, en 2013 T6.1

	Total Enfants 0–12 ans		Préscolaire Enfants 0–3 ans		Scolaire Enfants 4–12 ans	
	%	IC	%	IC	%	IC
<b>Garde institutionnelle</b>	29,8	2,4	38,8	4,3	25,7	2,8
1 – 9 heures	15,9	1,9	13,8	3,0	16,9	2,3
10 – 29 heures	11,7	1,7	19,9	3,7	7,9	1,6
30 + heures	2,2	0,9	5,1	1,9	0,9	0,7
<b>Garde non institutionnelle</b>	44,4	2,8	56,3	4,6	38,9	3,2
1 – 9 heures	27,0	2,5	27,0	4,2	26,9	2,8
10 – 29 heures	14,2	2,0	23,1	3,9	10,1	1,9
30 + heures	3,2	1,0	6,2	2,0	1,9	1,0

IC: Intervalle de confiance à 95%

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 (version 17.10.2014) © OFS 2017

L'âge des enfants influence également le recours aux différents modes de garde. La prise en charge est significativement plus grande lorsque les enfants sont en âge préscolaire (74%) que lorsqu'ils sont en âge scolaire (54%). Cette différence entre les deux âges est liée au fait qu'à partir de quatre ans dans la plupart des cantons, l'école intervient comme troisième acteur de prise en charge des enfants, après les parents et les structures d'accueil parascolaire. Les heures passées dans le cadre de l'institution scolaire remplacent donc au moins partiellement les heures de garde extrafamiliale.

Le groupe des 0 à 3 ans présente le taux de recours à la garde non institutionnelle le plus élevé: dans une semaine ordinaire, 56% des enfants de ces âges sont gardés soit par une personne privée indépendante, soit par un proche des parents. Chez les 4 à 12 ans, ce taux est de 39%. Une tendance semblable se présente dans le cadre de la garde institutionnelle puisque, aux plus jeunes âges, 39% des enfants fréquentent une structure d'accueil ou vont chez un parent de jour en réseau, contre 26% pour les enfants en âge scolaire. Le fait de combiner les canaux de garde institutionnels et non institutionnels est plus fréquent pour les enfants en âge préscolaire (21%) que pour les enfants en âge scolaire (11%, voir le tableau 6.1 et le graphique 6.6).

Quel que soit l'âge des enfants, la garde non institutionnelle est utilisée principalement entre 1 et 9 heures par semaine (27%), c'est-à-dire pour des prises en charge de courte durée. Le taux d'enfants de moins de quatre ans pris en charge non institutionnellement entre 10 et 29 heures par semaine est de 23%; chez les 4 à 12 ans, ce taux est significativement plus bas (10%).

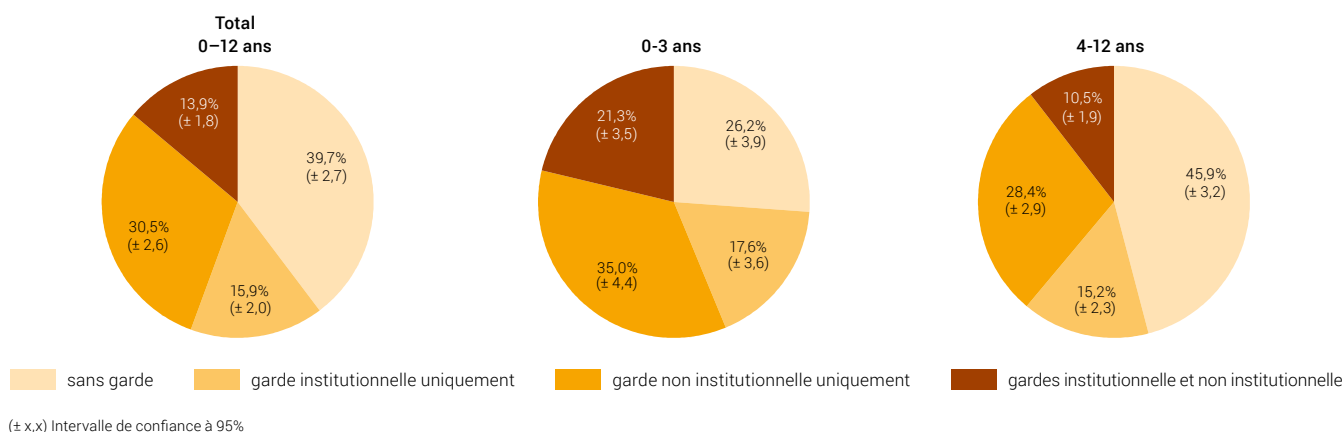
Concernant la garde institutionnelle, les enfants en âge préscolaire sont 20% à fréquenter une crèche ou à être accueillis par un parent de jour entre 10 et 29 heures par semaine, contre 14% entre 1 et 9 heures et 5,1% 30 heures ou plus. Lorsque les enfants atteignent l'âge de la scolarité obligatoire (dès quatre ans dans la plupart des cantons), le temps de prise en charge institutionnelle est significativement réduit: 7,9% des enfants vont dans un accueil parascolaire ou sont gardés par un parent de jour entre 10 et 29 heures par semaine, alors que moins de 1,9% sont pris en charge 30 heures ou plus (voir le graphique 6.7).

Si l'on observe en Suisse des taux élevés de recours à l'accueil extrafamilial – et en particulier pour les enfants les plus jeunes – ces résultats doivent être mis en perspective avec l'intensité de la prise en charge qui, elle, est relativement faible (voir le chapitre 13.3).

<sup>26</sup> L'accueil familial de jour par des personnes privées non affiliées à un réseau, fréquent dans certains cantons, ne peut par sa nature pas être quantifié avec exactitude. On estime sa prévalence à environ 30% du total de l'accueil familial de jour, voir note 22 plus haut.

## Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial régulier, selon l'âge des enfants et le type de garde, en 2013

G 6.6

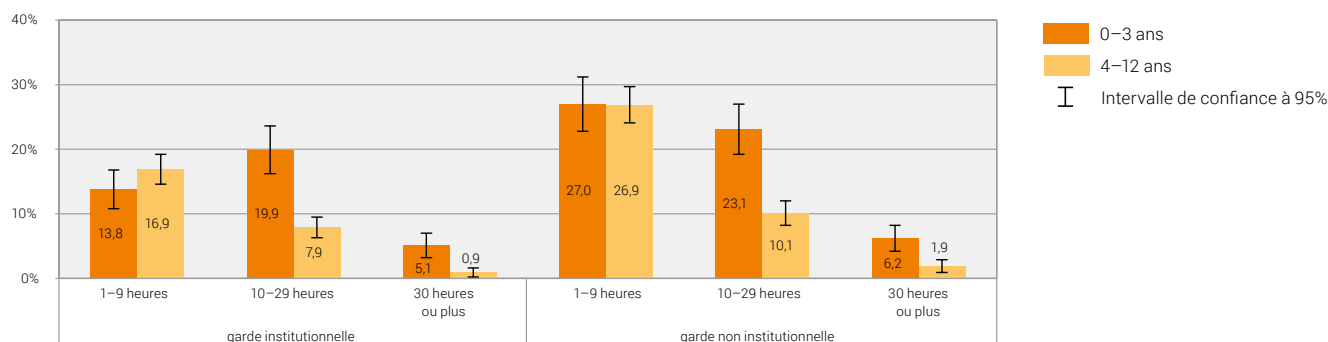


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 (version 17.10.2014)

© OFS 2017

## Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial régulier, selon l'âge des enfants, le nombre d'heures par semaine et le type de garde, en 2013

G 6.7



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 (version 17.10.2014)

© OFS 2017

### Offre d'accueil extrafamilial

L'offre de lieux d'accueil pour enfants en âges préscolaire et scolaire est très hétérogène. Selon les cantons, la réglementation de l'accueil extrafamilial et extrascolaire est du ressort tantôt cantonal, tantôt communal, et dans certains cas, les deux niveaux politiques se partagent les compétences. Il en résulte de fortes différences régionales en termes de réglementation, d'approvisionnement en places d'accueil, de prix des prestations, etc.

Pour évaluer l'ampleur, la qualité et l'homogénéité des informations disponibles à propos de l'offre d'accueil des enfants, l'OFS a mené en 2015–2016 une enquête pilote et un «quick survey», qui ciblaient les structures du préscolaire, du parascolaire, et de l'accueil familial de jour institutionnel<sup>26</sup>.

L'enquête pilote a été réalisée dans six cantons qui disposent déjà de données statistiques. L'objectif était d'établir dans quelle mesure les organes cantonaux peuvent livrer les informations

demandées, puis de vérifier si ces informations pourraient être intégrées dans une statistique nationale cohérente. Pour compléter cette enquête, un «quick survey» a été lancé auprès de tous les autres cantons, afin d'apprendre s'ils disposent aussi de données sur l'offre d'accueil.

Ces deux actions ont permis de constater que les cantons mettent en place des organes à leur niveau, en relation avec la surveillance des structures d'accueil extrafamilial et extrascolaire. Dans le cadre de leurs tâches, ces organes relèvent des informations qui pourraient s'avérer utiles pour une vue d'ensemble au niveau national.

Cependant, les données existantes sont encore trop disparates et lacunaires pour envisager la consolidation d'une statistique au niveau national.

# 7 Situation financière des ménages avec enfants

## 7.1 Distribution des revenus

Baisse du taux d'activité, contraintes horaires ou de garde des enfants, disponibilités parfois limitées, les conséquences de l'arrivée d'enfants sur l'activité professionnelle des parents peuvent être nombreuses (voir chapitre 5). Par ailleurs, le revenu du ménage sert à faire vivre un plus grand nombre de personnes. Le revenu disponible équivalent du ménage en est d'autant diminué. De nombreux facteurs influençant le revenu sont les mêmes pour les couples avec enfants que pour le reste de la population: les personnes de nationalité étrangère, les personnes ayant un faible niveau d'éducation ou vivant dans un ménage avec un faible taux d'activité professionnelle ont des revenus significativement inférieurs à l'ensemble de la population. Les niveaux de revenu sont également différents selon les régions. Les Alémaniques ont des revenus significativement plus élevés que les Romands, et de près de 20% supérieurs à ceux des Tessinois.

### Revenu disponible équivalent

Le **revenu disponible** est constitué du revenu brut, c'est-à-dire l'ensemble des revenus du ménage (revenu du travail, mais aussi allocations familiales, rentes, revenus immobiliers, etc.) auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base, les pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages. Afin d'intégrer à ce calcul le nombre de personnes qui composent le ménage, le revenu disponible est divisé par une **taille d'équivalence**. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (selon l'échelle OCDE modifiée). On calcule ainsi un **revenu disponible équivalent** attribué à chaque membre du ménage, comparable quelle que soit la taille du ménage. Les analyses présentées dans ce chapitre portent sur le revenu disponible équivalent.

### 7.1.1 Impact du type de ménage sur le niveau de vie

Le graphique 7.1 présente la distribution du revenu disponible équivalent selon les types de ménages en termes de déciles, quartiles et médiane. Il indique que les personnes de moins de 65 ans vivant en couple ont un revenu disponible équivalent significativement supérieur aux autres types de ménages. Le revenu disponible équivalent médian des personnes vivant en couple sans enfants est 1,3 fois supérieur à celui des personnes seules de moins de 65 ans, 1,4 fois supérieur à celui des couples avec enfants et 1,6 fois supérieur à celui des ménages monoparentaux.

Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux ou dans des ménages de couple avec trois enfants ou plus sont les plus défavorisées en termes de revenus. En effet, elles ont des niveaux de revenus disponibles équivalents significativement inférieurs à ceux des personnes vivant dans d'autres types de ménages tout au long de la distribution.

### Distribution du revenu

Les déciles, quartiles et la médiane sont les valeurs qui partagent l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en parties égales, 10% des observations se situent au-dessous du 1<sup>er</sup> décile, 10% se situent au-dessus du 9<sup>e</sup> décile. 25% des observations se situent au-dessous du 1<sup>er</sup> quartile, 25% se situent au-dessus du 3<sup>e</sup> quartile. La médiane partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane l'autre les valeurs inférieures à celle-ci.

### 7.1.2 Facteurs influençant le niveau de vie des couples avec enfants

Si, comme mentionné plus haut, les couples avec enfants ont en moyenne un niveau de vie mesuré par le revenu disponible équivalent inférieur aux couples sans enfants, cela n'exclut pas de grandes différences entre les couples avec enfants.

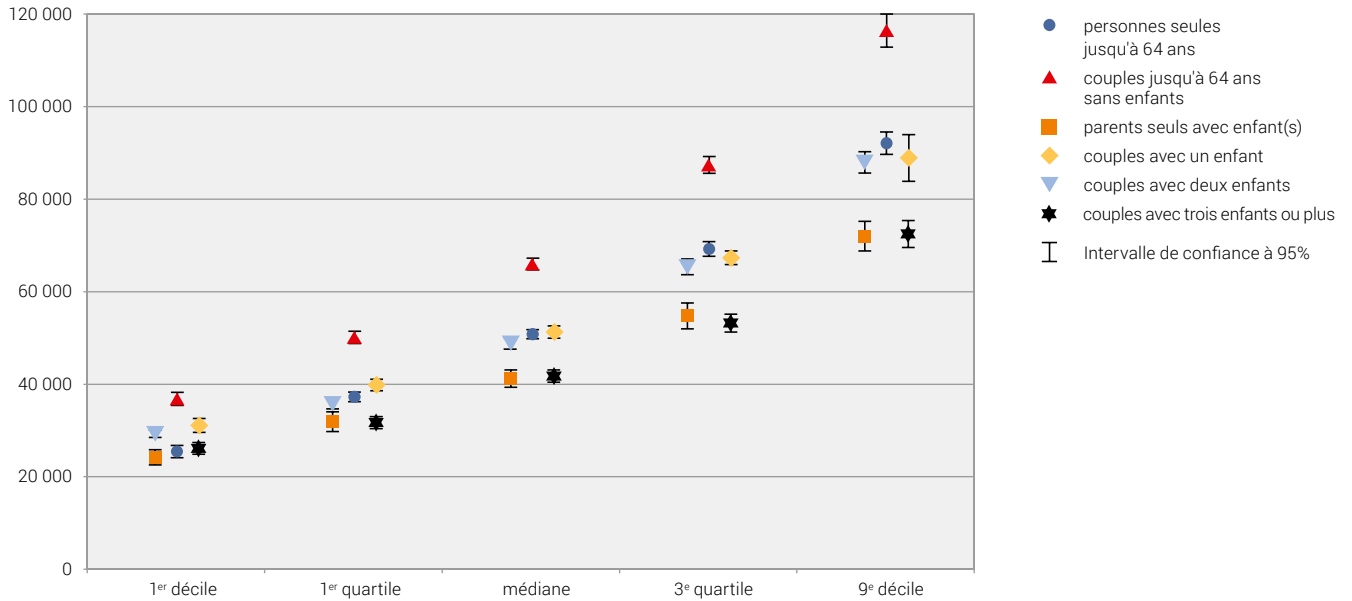
Le nombre de personnes actives professionnellement, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune des enfants et le niveau de formation des parents ont une influence importante sur le niveau de vie des couples avec enfants. Le nombre de personnes actives professionnellement est étroitement lié à l'âge du plus jeune des enfants. Si les parents de jeunes enfants sont en moyenne plus jeunes et gagnent moins, ils présentent également une intensité



## Distribution du revenu disponible équivalent des personnes, selon le type de ménage, en 2014

G 7.1

En francs par année



Note: ces résultats se basent sur une distribution de personnes.

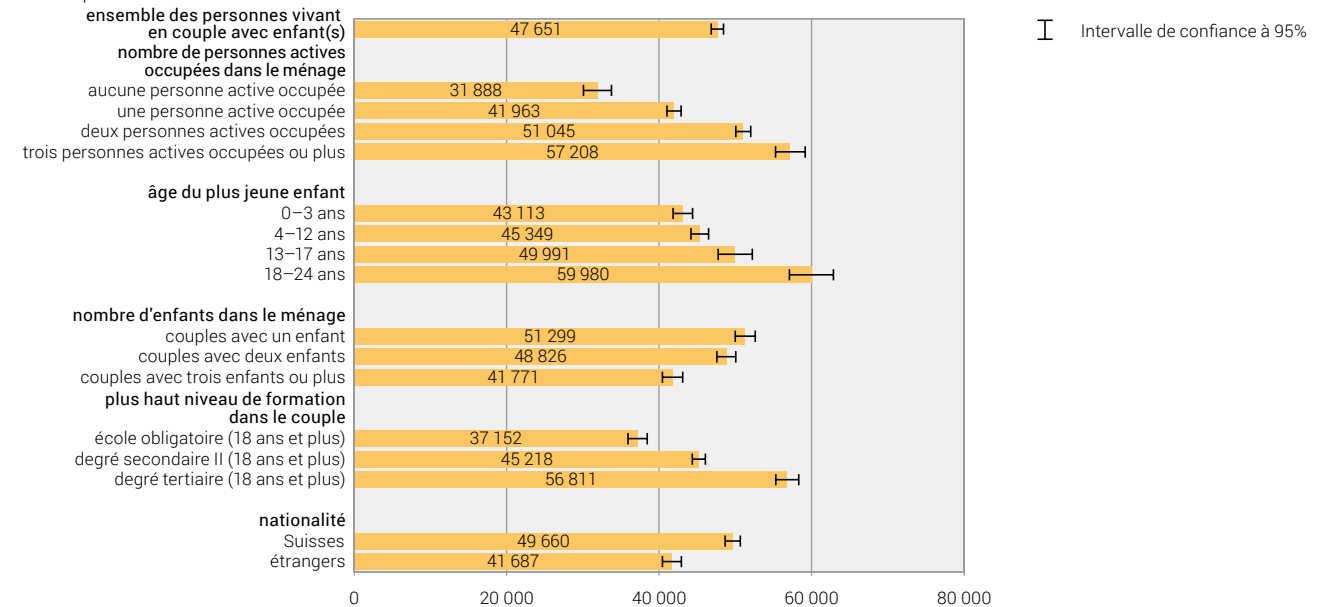
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016), avec prise en compte du loyer fictif.

© OFS 2017

## Revenu disponible équivalent médian des personnes vivant dans un ménage de type «couple avec enfants», selon différentes caractéristiques sociodémographiques, en 2014

G 7.2

en francs par année



Note: Ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Cela signifie que tous les individus vivant dans un ménage de type «couple avec enfant(s)» sont pris en compte. La nationalité fait référence à la nationalité de chaque individu.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016), avec prise en compte du loyer fictif.

© OFS 2017

de travail moindre. Lorsque les enfants grandissent, les revenus de l'activité professionnelle des femmes augmentent et les enfants qui entrent dans la vie active contribuent aussi au revenu

du ménage. Le nombre moyen de personnes actives augmente selon l'âge des enfants, passant de 1,4 personnes actives dans les ménages dont le plus jeune enfant est âgé de 3 ans ou moins



à deux personnes en moyenne si le plus jeune enfant est âgé de 18 à 24 ans. Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation du taux d'activité des femmes (voir chapitre 5). Ainsi, le revenu disponible équivalent médian des familles avec au moins un enfant de moins de 4 ans est 1,2 fois plus faible que celui des couples dont l'enfant le plus jeune a entre 13 et 17 ans et 1,4 fois plus faible que celui des couples avec leur plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans.

Le nombre d'enfants influence également le niveau de vie des familles. Plus les enfants sont nombreux, plus le revenu disponible équivalent médian diminue, puisque le revenu disponible doit être divisé par un plus grand nombre de personnes. Par ailleurs, l'activité professionnelle de la femme baisse avec le nombre d'enfants. Ainsi, le niveau de vie des couples avec un enfant est 1,2 fois supérieur à celui des ménages de couple avec trois enfants ou plus.

Enfin, plus le niveau de formation au sein du couple est élevé, plus le revenu disponible équivalent augmente. Ainsi, le niveau de vie des couples avec enfants dont au moins un membre du couple bénéficie d'une formation tertiaire est 1,5 fois supérieur à celui des couples à faible niveau de formation (voir le graphique 7.2). À noter que le nombre moyen d'enfants dans le ménage est légèrement plus élevé chez les couples à faible niveau de formation que chez les couples à haut niveau de formation (2,1 contre 1,9).

On observe également des différences structurelles selon les régions linguistiques. En effet, le revenu disponible équivalent médian des couples avec enfants vivant en Suisse allemande et romanche ou en Suisse romande est respectivement 1,3 fois et 1,2 fois plus élevé qu'en Suisse italienne. Le nombre d'enfants moyen chez les couples avec enfants est pourtant plus faible en Suisse italienne (1,8 contre 2,0 en Suisse alémanique et 2,2 en Suisse romande).

## 7.2 Évaluation subjective de la situation financière

Le niveau de vie des ménages ne dépend pas uniquement de leurs revenus effectifs. L'autoévaluation de la situation financière de son ménage renseigne également sur sa situation sociale et son mode de vie. L'évaluation de la situation financière de son propre ménage peut être abordée au travers de différentes questions. Nos analyses portent sur des questions posées à un adulte du ménage, et dont les réponses sont attribuées à l'ensemble des membres du ménage.

### 7.2.1 Évaluation subjective de la situation financière

Que ce soit sur l'ensemble de la population ou sur les couples avec enfants, de nombreux facteurs influencent la situation financière subjective. Même si les dépenses ou des besoins personnels jouent un rôle dans le sentiment des ménages d'avoir des difficultés à s'en sortir financièrement, le revenu disponible équivalent a une importance majeure. Parmi les personnes avec le revenu disponible équivalent le plus bas (1er quintile), on trouve 28% des personnes qui vivent dans un ménage qui dit avoir des difficultés

à joindre les deux bouts, alors que dans le quintile supérieur, plus de dix fois moins de personnes sont concernées (2,6%). Ces résultats sont très similaires pour les ménages avec enfants.

Les résultats sur la distribution des revenus selon le type de ménage sont confirmés par l'évaluation subjective de la situation financière: presque la moitié des ménages monoparentaux et des ménages de couple avec trois enfants ou plus s'en sort de justesse avec leur budget en déclarant dépenser ce qu'ils gagnent (contre 33% des couples avec deux enfants et 27% de couples sans enfants). Les ménages monoparentaux indiquent en revanche plus souvent être confrontés à des problèmes financiers que les couples avec trois enfants ou plus. 29% des personnes vivant dans un ménage monoparental déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts (contre 17% des personnes vivant en couple avec trois enfants ou plus) et 8,2% déclarent s'endetter (contre 4,4% des personnes vivant en couple sans enfants, voir le graphique 7.3).

### 7.2.2 Différence au sein des couples avec enfants

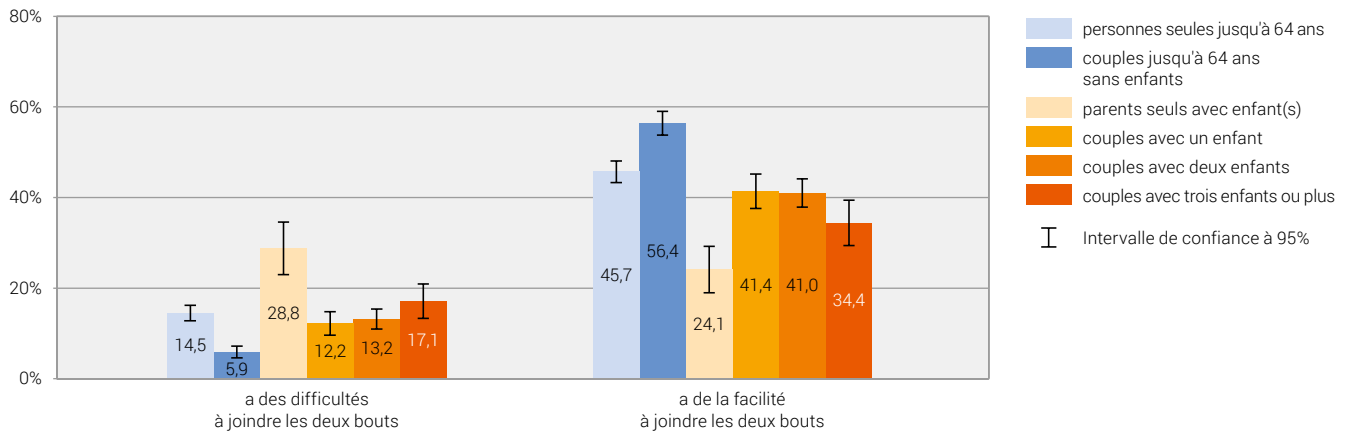
Si on regarde les caractéristiques propres aux couples avec enfants, le nombre de personnes dans le ménage qui sont actives professionnellement met en évidence des différences significatives quant à la difficulté à joindre les deux bouts. 17% des personnes vivent dans un ménage avec des difficultés à joindre les deux bouts si une seule personne est active professionnellement, contre 10% si deux personnes sont actives.

Même si les différences ne sont pas statistiquement significatives, l'évaluation de la situation financière des familles tend à s'améliorer avec l'âge des enfants, en particulier lorsque ceux-ci deviennent adultes. Ceci est cohérent avec le fait que les revenus augmentent avec l'âge des enfants (voir le graphique 7.2),

Le nombre d'enfants dans un ménage ne joue pas de rôle significatif dans l'évaluation subjective de la situation financière, même si tendanciellement le pourcentage de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts croît avec le nombre d'enfants (voir le graphique 7.4), ce qui est également cohérent avec la baisse de la médiane du revenu disponible à mesure que le nombre d'enfants augmente (graphique 7.2). Les facteurs d'influence standard du niveau de revenu tels que le niveau de formation et la nationalité, ont également un fort impact sur la difficulté à joindre les deux bouts au sein des couples avec enfants.

## Personnes vivant dans un ménage déclarant avoir de la difficulté ou de la facilité à joindre les deux bouts, selon le type de ménage, en 2014

G 7.3



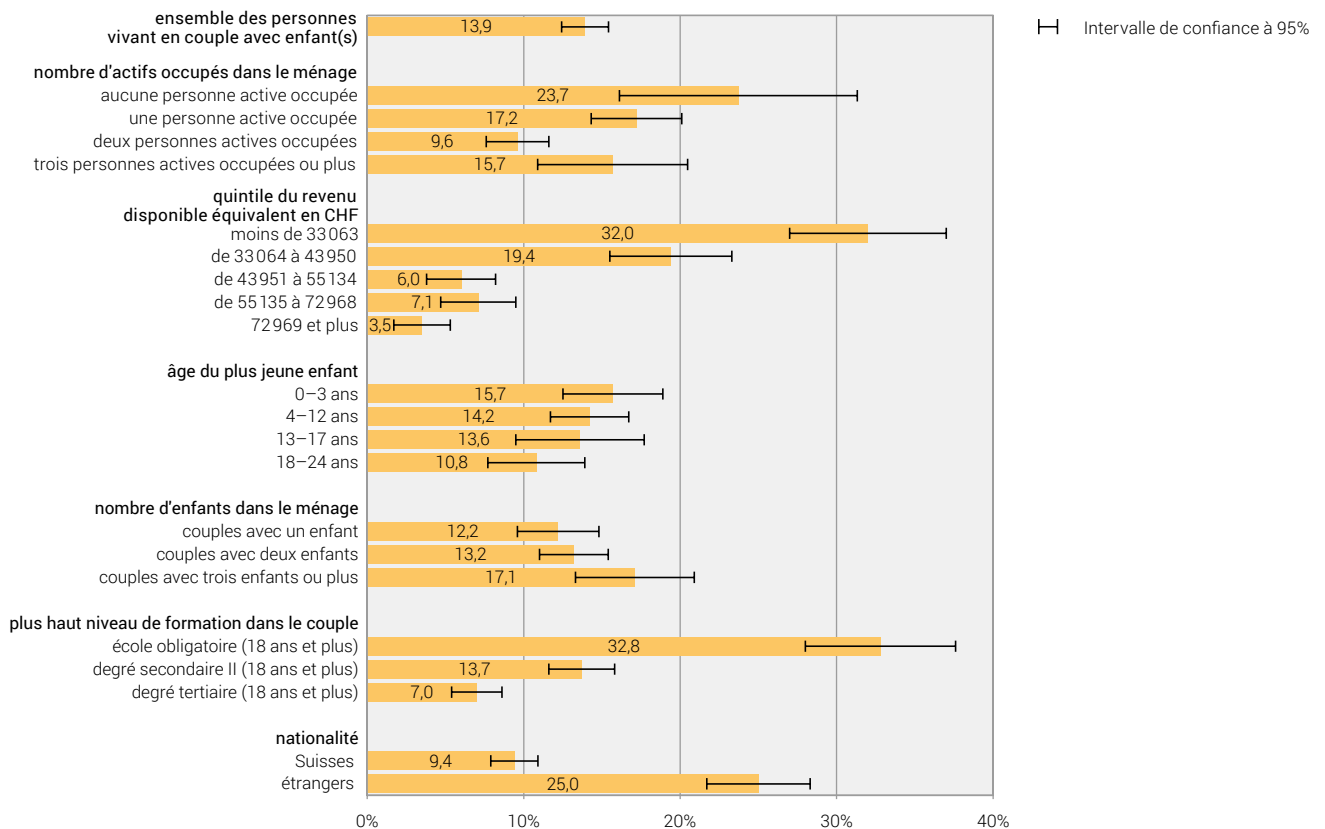
Note: ces résultats se basent sur une distribution de personnes.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016), avec prise en compte du loyer fictif.

© OFS 2017

## Personnes vivant dans un ménage de type «couple avec enfants» ayant des difficultés à joindre les deux bouts, selon différentes caractéristiques sociodémographiques, en 2014

G 7.4



Note: ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Cela signifie que tous les individus vivant dans un ménage de type «couple avec enfants» sont pris en compte. La nationalité fait référence à la nationalité de chaque individu.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016), avec prise en compte du loyer fictif.

© OFS 2017

# 8 Aide sociale, pauvreté et protection sociale

## 8.1 Bénéficiaires de l'aide sociale avec des enfants

L'aide sociale économique forme le dernier filet de protection dans le système de la protection sociale de la Suisse. En 2014, 262 000 personnes considérées dans le cadre de 163 000 dossiers, ont été soutenues par l'aide sociale au moins une fois dans l'année. Si l'on différencie les dossiers en fonction des divers types, on voit que les dossiers d'une personne forment de loin le groupe le plus important avec une part de 66% (voir encadré et

### Statistique de l'aide sociale: dossier contre ménage

La statistique suisse de l'aide sociale considère toutes les personnes ayant bénéficié d'une aide sociale économique au moins une fois au cours d'une année. Les conjoints et les enfants de moins de 18 ans qui vivent avec leurs parents ou un des parents forment une unité d'assistance dans l'aide sociale et sont considérés ensemble dans un dossier. Un ménage peut comprendre non seulement des membres d'une unité d'assistance mais aussi des personnes non soutenues par l'aide sociale ou alors se composer de plusieurs unités d'assistance séparées. On trouve ainsi dans les dossiers d'une personne aussi bien des personnes vivant seules que des personnes soutenues vivant avec d'autres personnes dans un même ménage (personnes ne vivant pas seules). C'est pourquoi dans le chapitre 8.1, on ne fait pas des différenciations selon les types de ménage, mais selon les types de dossiers.

graphique 8.1). Près d'un tiers des dossiers (29%) concernent des parents seuls ou des couples avec enfants de moins de 18 ans<sup>27</sup>. Si l'on met ces parts en regard du nombre de personnes, on remarque que des enfants sont soutenus dans le cadre de l'aide sociale accordée à 54% des bénéficiaires.

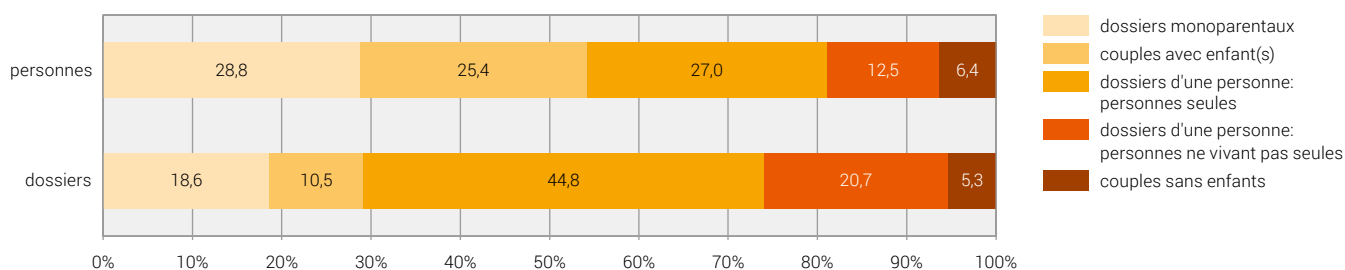
Le taux d'aide sociale (part des bénéficiaires de l'aide sociale dans la population résidante permanente) se montait à 3,2% dans l'année d'enquête 2014. Près d'un tiers (29%) de tous les bénéficiaires sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Les enfants, contrairement à tous les autres groupes d'âges, sont surreprésentés dans l'aide sociale. Leur taux d'aide sociale atteint 5,2%. Cela veut dire qu'un enfant sur dix-neuf a été soutenu par l'aide sociale au moins une fois dans l'année d'enquête. Le taux d'aide sociale des jeunes enfants est plus élevé que celui des adolescents (0–5 ans: 5,3%, 6–12 ans: 5,6%, 13–15 ans: 4,7%, 16–17 ans: 4,2%).

### 8.1.1 Recours à l'aide sociale des dossiers comprenant des enfants, selon la nationalité des parents

Sur les quelque 15 400 dossiers concernant des couples avec enfants de moins de 18 ans, 80% comptent au moins un parent d'origine étrangère. Dans 58% des dossiers, les deux parents sont étrangers (voir le graphique 8.2). Les dossiers dans lesquels seul un parent est de nationalité suisse représentent environ un cinquième des couples soutenus avec enfants, et ceux où les deux parents ont le passeport suisse forment un autre cinquième de ces couples. Les deux partenaires sont de nationalité étrangère dans 53% des couples sans enfants.

### Types de dossiers selon le nombre de personnes et le nombre de dossiers dans l'aide sociale, en 2014

G 8.1



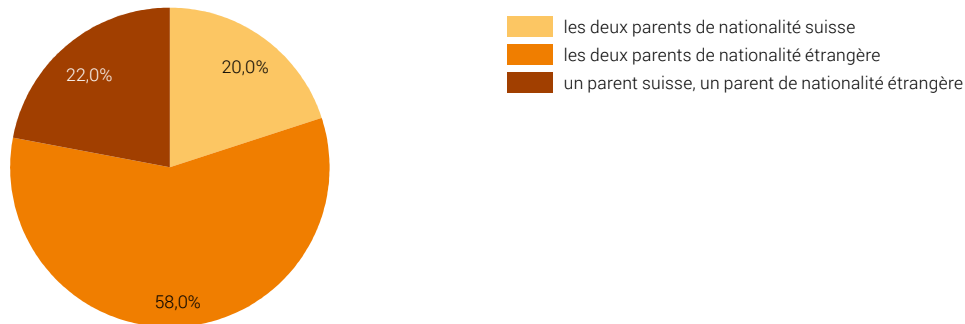
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) 2014

© OFS 2017

<sup>27</sup> Dans ce chapitre 8.1, seuls sont considérés comme ménages de parents seuls resp. ménages de couples avec enfants, ceux qui comprennent au moins un enfant de moins de 18 ans.

## Couples au bénéfice de l'aide sociale avec enfants de moins de 18 ans, selon la nationalité des parents, en 2014

G 8.2

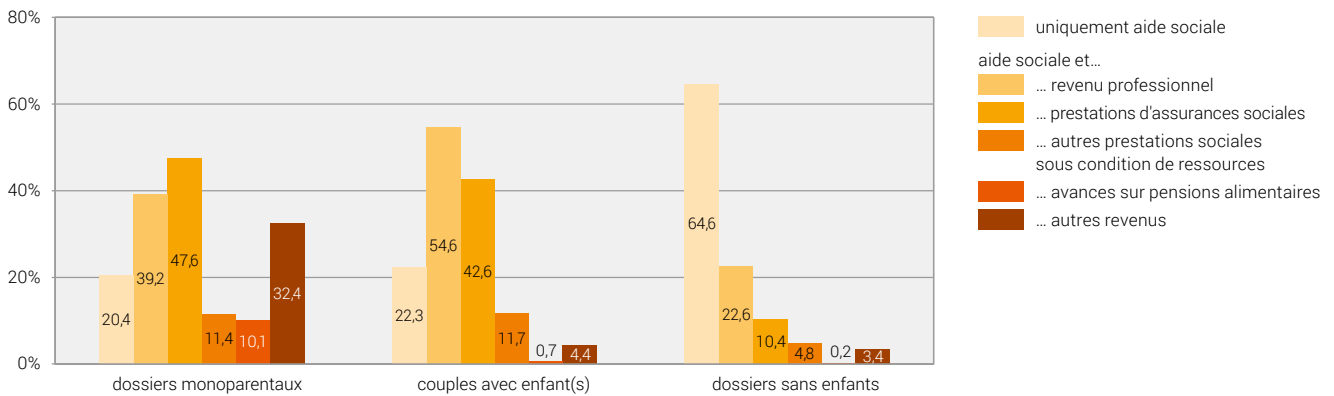


Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) 2014

© OFS 2017

## Sources de revenus des unités d'assistance de l'aide sociale, selon la structure des dossiers, en 2014

G 8.3



Note: Les pourcentages indiqués se réfèrent à la part des dossiers qui bénéficient de prestations de l'aide sociale resp. d'un revenu supplémentaire provenant de la source concernée. Des revenus provenant de diverses sources peuvent être perçus en parallèle.  
Exemple de lecture: 39,2% des dossiers monoparentaux disposent, en sus de l'aide sociale, d'un revenu provenant de l'activité professionnelle.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) 2014

© OFS 2017

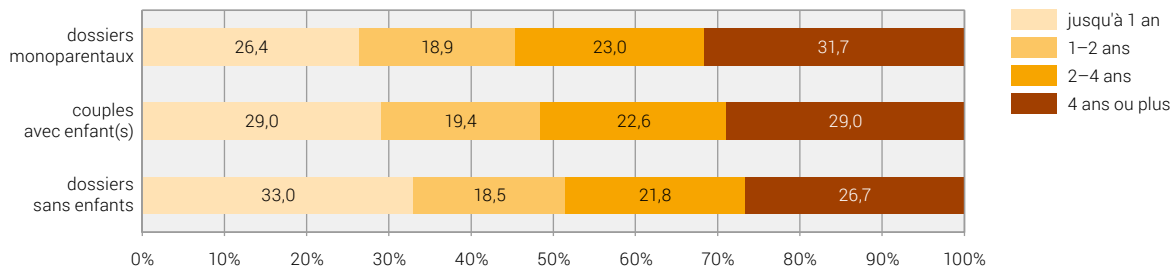
La part des parents étrangers parmi les couples avec enfants bénéficiaires de l'aide sociale croît en parallèle avec le nombre d'enfants: elle se situe au même niveau pour les couples avec un enfant (53%) que pour ceux qui n'en ont pas. Elle passe par contre à 63% pour les couples comptant deux enfants ou plus. Lorsque les deux parents sont suisses, cette part reste constante à environ 20% quel que soit le nombre d'enfants. La distribution en fonction de l'origine se présente autrement pour les dossiers avec un seul parent. Le parent vivant seul avec ses enfants est de nationalité suisse dans plus de la moitié de ces dossiers (52%). Mais on observe ici aussi de nettes différences selon le nombre d'enfants: la part des parents de nationalité suisse atteint 55% lorsqu'il n'y a qu'un enfant. Elle baisse par contre à 45% quand il y a deux enfants ou plus.

### 8.1.2 La moitié des cas disposent d'autres sources de revenus en sus de l'aide sociale

L'aide sociale représente la seule source de revenu pour 20% des dossiers monoparentaux et pour 22% des couples avec enfants (voir le graphique 8.3). En revanche, les dossiers ne comptant pas d'enfants sont 65% à être soutenus exclusivement par l'aide sociale. Plus de la moitié (55%) des couples avec des enfants 18 ans et près de 40% des dossiers de parents seuls disposent d'un revenu professionnel en sus des prestations d'aide sociale. 43% des dossiers monoparentaux sont soutenus par le biais d'avances sur pensions alimentaires ou de pensions alimentaires (catégorie «autres revenus»). Les prestations des assurances sociales sont relativement importantes pour les dossiers incluant des enfants. Elles comprennent en premier lieu des allocations pour enfants et des prestations de l'assurance chômage (y compris compléments aux indemnités journalières pour les familles). Près d'une personne soutenue sur deux vivant seule avec des enfants (48%) reçoit des

## Durée de perception pour les dossiers en cours, selon la structure des dossiers, en 2014

G 8.4



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) 2014

© OFS 2017

prestations d'une assurance sociale. Cette part est un peu plus faible chez les couples avec enfants (43%). A peine 10% des dossiers ne comptant pas d'enfant bénéficient de telles prestations.

Si les dossiers comptant des enfants disposent plus souvent d'un revenu professionnel que ceux n'incluant pas d'enfant, ils présentent aussi une part plus élevée d'actifs occupés que les dossiers sans enfants. 38% des parents vivant seuls avec des enfants et soutenus par l'aide sociale sont actifs occupés. Dans de tels dossiers, le revenu professionnel ne suffit pas à couvrir les besoins. La part des actifs occupés est presque aussi élevée (36%) parmi les couples avec enfants, alors qu'elle n'atteint que 22% pour les dossiers sans enfants<sup>28</sup>.

### 8.1.3 Durée de perception plus longue pour les cas avec enfants

Parmi les dossiers en cours, la durée de perception de l'aide sociale est plus longue pour les types de dossiers comptant des enfants (voir le graphique 8.4). La part des bénéficiaires de longue durée, qui perçoivent des prestations d'aide sociale depuis quatre ans ou plus, atteint près d'un tiers dans les dossiers de parents seuls (32%). Elle est un peu plus faible chez les couples avec enfants (29%). Les dossiers sans enfants mineurs sont moins souvent des bénéficiaires de longue durée (27%) que ceux ayant de tels enfants. Parmi les bénéficiaires de courte durée (durée allant jusqu'à un an au plus), les rapports sont inversés: les dossiers sans enfants présentent la plus forte part de bénéficiaires de courte durée (33%).

## 8.2 Pauvreté monétaire et privations matérielles

Si la statistique de l'aide sociale fournit des informations sur tous les bénéficiaires de l'aide sociale et donc sur la pauvreté combattue, la statistique de la pauvreté cherche quant à elle à déterminer, à l'aide de données d'enquêtes par échantillonnage, quels groupes de population ont un revenu du ménage qui est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé statistiquement. La pauvreté est ici définie comme une insuffisance de ressources dans des domaines

essentiels de la vie (matériels, culturels et sociaux) de sorte que les personnes concernées n'atteignent pas le niveau de vie minimum considéré comme acceptable dans le pays où elles vivent. Les analyses ci-après sont centrées sur le revenu disponible, car ce dernier contribue de manière essentielle à la répartition des chances de vie, des conditions de vie et du statut social.

Le tableau 8.1 montre à titre d'exemples les seuils de pauvreté et seuils de risque de pauvreté moyens d'une sélection de types de ménage. Si le revenu disponible d'un ménage se situe en dessous de ces seuils, toutes les personnes vivant dans ce ménage seront considérées comme pauvres ou exposées au risque de pauvreté. On tient compte ici du fait que les ménages avec enfants doivent faire face à des frais en moyenne plus élevés que les ménages comparables sans enfants parce qu'ils englobent des personnes supplémentaires.

### Seuils de pauvreté et seuils de risque de pauvreté moyens d'une sélection de types de ménages, en francs par mois, en 2014

T 8.1

Type de ménage	Seuil moyen de pauvreté <sup>1</sup>	Seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane <sup>2</sup>
Personnes vivant seules	2 219	2 458 ± 26
Ménage monoparental avec 2 enfants de moins de 14 ans	(3 490)	3 933 ± 42
2 adultes sans enfants	3 065	3 688 ± 39
2 adultes vivant avec 2 enfants de moins de 14 ans	4 031	5 163 ± 55

<sup>1</sup> Valeurs moyennes nationales; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on utilise un seuil de pauvreté individuel pour chaque ménage. Ce montant couvre les besoins vitaux, les frais de logement et d'autres charges comme les primes d'assurance, etc. Les primes d'assurance-maladie ne sont par contre pas prises en compte dans le seuil de pauvreté, étant donné qu'elles sont déjà déduites du revenu en amont.

<sup>2</sup> Le calcul des seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage est établi à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée: la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3.

(x) Les valeurs entre parenthèses concernent un faible nombre de cas et doivent être interprétées avec prudence.

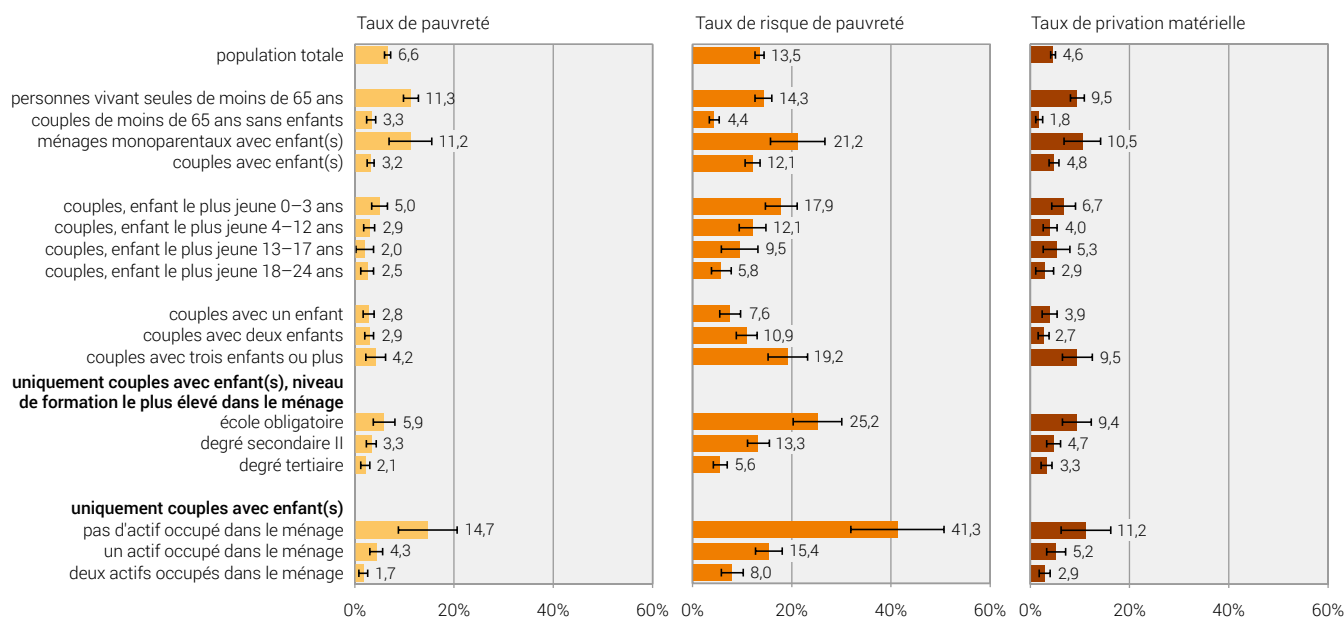
Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, (SILC) 2014, version du 04.04.2016

© OFS 2017

<sup>28</sup> Les trois pourcentages sont calculés ici au niveau des personnes.

## Taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté et taux de privation matérielle par type de ménage, en 2014

G 8.5



— Intervalle de confiance à 95%

Note: le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté sont basés sur le revenu sans tenir compte d'éventuelles ressources de la fortune. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, (SILC) 2014, version du 04.04.2016

© OFS 2017

### Concepts pour mesurer la pauvreté en termes de revenu et la privation matérielle

Le **taux de pauvreté** se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquies les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le **seuil de pauvreté** utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociales (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme présentant un risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité. En effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa

situation économique propre (ou de celles de son ménage), mais également de celle des autres personnes dans le pays concerné. L'Union européenne fixe le seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Dans les deux concepts, on considère uniquement le revenu, et non pas l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

Les informations sur la privation matérielle permettent aussi d'analyser des aspects non monétaires de la pauvreté. Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf suivants, définis au niveau européen: être en mesure de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2 500 francs; être en mesure de s'offrir une semaine de vacances hors de son domicile; ne pas avoir d'arriérés de paiement; être en mesure de s'offrir un repas comprenant de la viande ou du poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours; être en mesure de chauffer convenablement son logement; avoir accès à une machine à laver; posséder un téléviseur couleur; posséder un téléphone; posséder une voiture.

Si l'on compare les taux de pauvreté par type de ménage (voir le graphique 8.5), on voit que c'est avant tout le nombre de personnes adultes<sup>29</sup> dans le ménage qui exerce une grande influence

sur le fait d'être touché par la pauvreté: les personnes vivant seules et les parents vivant seuls avec leurs enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté monétaire (taux de pauvreté de quelque 11%), alors que les personnes vivant dans des ménages de couples sont moins souvent concernées par cette dernière (taux de pauvreté de 3% environ).

<sup>29</sup> On entend ici des personnes qui ne sont pas qualifiées d'enfants. Sont considérées comme des enfants toutes les personnes de moins de 25 ans vivant avec au moins un de leurs parents dans le même ménage.

Cela tient en premier lieu à l'intégration des ménages dans la vie professionnelle, car plus un ménage est intégré sur le marché du travail, plus ses chances d'avoir un revenu suffisant sont grandes. Ainsi, 15% des personnes vivant en ménages de couples avec enfants sont touchées par la pauvreté si aucune personne dans le ménage n'est active occupée. Le taux de pauvreté atteint 4,3% si une seule personne dans le ménage est active occupée et il tombe à 1,7% lorsque deux personnes dans le ménage sont actives occupées.

Dans les couples en âge de travailler, il y a le plus souvent au moins une personne dans le ménage qui exerce une activité professionnelle, que ce dernier comprenne des enfants ou non (voir le chapitre 5). Dans les ménages monoparentaux en revanche, plusieurs facteurs conjugués peuvent conduire à une situation tendue au niveau du revenu: du fait de la séparation du couple, le besoin de ressources augmente, car en général deux ménages doivent être financés. Le parent s'occupant seul de ses enfants (le plus souvent la mère) ne peut cependant souvent exercer qu'une activité professionnelle à temps partiel. Le revenu provenant de cette dernière ne peut pas toujours être complété de manière suffisante par des pensions alimentaires. Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux ont en conséquence nettement plus fréquemment de la peine à joindre les deux bouts financièrement que la population dans son ensemble et sont particulièrement souvent tributaires de l'aide sociale (voir les chapitres 7 et 8.1).

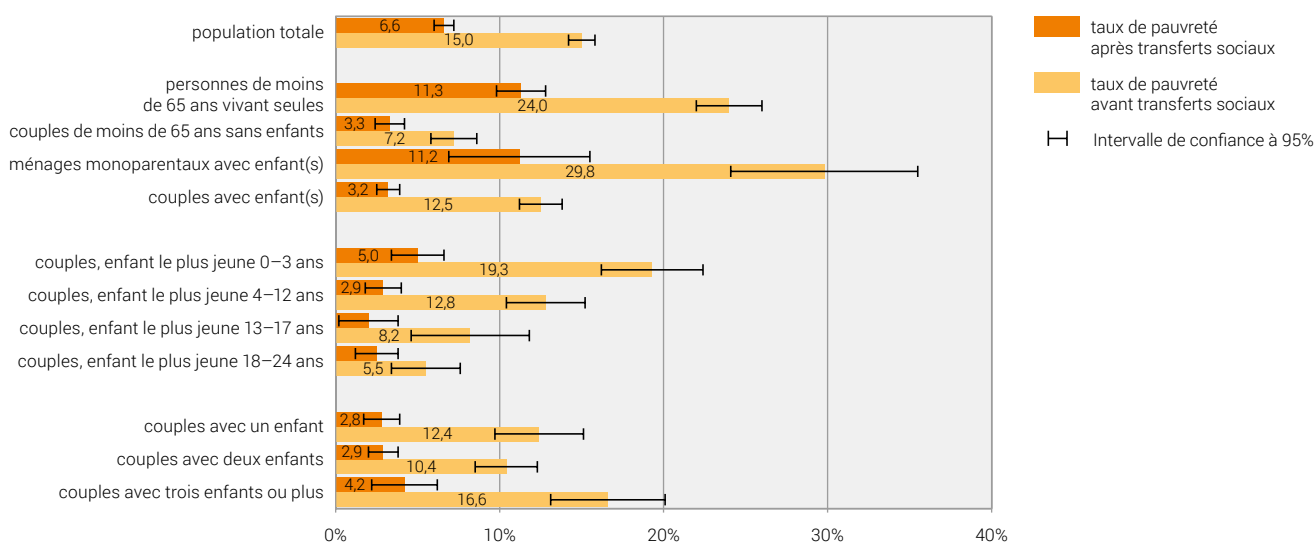
Si l'on se penche sur les taux de risque de pauvreté, on constate par ailleurs qu'une part considérable de ménages avec enfants connaissent une situation financière tendue: 21% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux et 12% des personnes vivant dans des ménages de couples avec enfants

sont exposées au risque de pauvreté et disposent ainsi d'un revenu qui se situe au-dessous ou à peine au-dessus du seuil de pauvreté. Elles sont particulièrement fortement menacées de tomber dans la pauvreté absolue en cas d'une légère détérioration de leur revenu ou d'un changement de la situation familiale (par ex. séparation ou naissance d'un autre enfant). Plus il y a d'enfants dans le ménage et plus le cadet est jeune, plus cette menace est importante. Comme le niveau de formation a une influence sur le niveau des revenus (voir le chapitre 7), les personnes vivant dans des ménages de couples avec enfants sont nettement plus souvent exposées au risque de pauvreté si aucun des partenaires ne dispose d'un diplôme postobligatoire.

Le taux de privation matérielle est nettement accru dans les ménages d'une personne (9,5%) et les ménages monoparentaux (11%). Les personnes vivant en ménages de couples sont plus souvent touchées par la privation matérielle lorsque des enfants vivent dans leur ménage (4,8% contre 1,8% pour les couples sans enfants). On remarque que les personnes vivant dans des ménages de couples comptant trois enfants ou plus présentent un taux de privation matérielle plus de deux fois plus élevé que leur taux de pauvreté (9,5% contre 4,2%). On peut en déduire que dans certains cas les revenus situés au-dessus du seuil de pauvreté peuvent aussi conduire à des difficultés financières ou à une insuffisance de ressources matérielles. L'élément de privation matérielle le plus souvent cité est l'incapacité de faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2 500 francs: 46% des personnes vivant dans un ménage monoparental et 34% des celles vivant dans un ménage de couple comptant trois enfants ou plus sont confrontées à cette incapacité. Les ménages de couples sans enfants (12%) sont en revanche assez rarement dans un tel cas.

## Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux, selon le type de ménage, en 2014

G 8.6



Note: les taux de pauvreté (avant et après transferts sociaux) sont basés sur le revenu sans tenir compte d'éventuelles ressources de la fortune. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Les transferts sociaux comprennent ici les indemnités de chômage, les indemnités journalières, les rentes d'invalidité des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> piliers, les bourses d'études, les allocations familiales, les avances sur pensions alimentaires, les prestations d'aide sociale, les réductions de primes d'assurance-maladie, les aides au logement publiques et privées ainsi que des prestations d'autres institutions. Les rentes de vieillesse et de survivants de l'AVS sont en revanche prises en compte dans les deux taux de pauvreté présentés ici.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, (SILC) 2014, version 04.04.2016, sans prise en compte des loyers fictifs.

© OFS 2017



### 8.2.1 Transferts sociaux pour ménages avec enfants

Il existe en Suisse différentes prestations qui compensent en partie la charge financière des ménages avec enfants et doivent contribuer à prévenir la pauvreté des familles (voir aussi à ce sujet le chapitre 8.3). En font partie par exemple les réductions de primes d'assurance-maladie, les allocations familiales, les bourses d'études ou encore les prestations de l'assurance-maternité. Dans certains cantons, il existe en outre des prestations sous condition de ressources (prestations complémentaires aux familles), qui sont versées de manière ciblée à des familles ayant de bas revenus. Enfin, on compte aussi l'aide sociale dans les prestations de transfert dont peuvent bénéficier des ménages à faibles revenus avec des enfants (voir le chapitre 8.1). En vue d'analyser si ces prestations peuvent combattre efficacement la pauvreté des familles, il est utile de calculer un taux de pauvreté avant les transferts sociaux. Pour ce faire, on déduit toutes les prestations institutionnelles (à l'exception des rentes de vieillesse et de survivants de l'AVS) du revenu du ménage (voir la note de bas du graphique 8.6).

Le graphique 8.6 montre que le taux de pauvreté sans transferts sociaux serait nettement plus élevé pour tous les types de ménages. Cependant, les revenus de transferts jouent un rôle nettement plus important pour les personnes vivant seules, les ménages monoparentaux et les ménages de couples avec enfants que pour les ménages de couples sans enfants. Ainsi, les transferts sociaux font diminuer le taux de pauvreté de près des deux tiers (de 30% à 11%) chez les parents élevant seuls des enfants. Le taux de pauvreté sans prestations de transfert est nettement supérieur chez les couples avec enfants que chez les couples sans enfants (13% contre 7,2%). Après transferts sociaux, le taux de pauvreté se situe par contre à environ 3% dans les deux groupes. Les prestations de transfert institutionnelles améliorent ainsi très fortement la situation financière des ménages avec enfants. Ce constat est d'autant plus net que le cadet est jeune.

## 8.3 Protection sociale pour les familles et les enfants

Comme vu dans le chapitre 8.2, les transferts sociaux constituent une composante importante des revenus des ménages avec enfants. Dans ce qui suit, ces transferts sont passés au crible. La perspective adoptée est cependant celle du système de la protection sociale. Ne sont considérées ici que les prestations sociales qui couvrent spécifiquement les risques et les besoins liés à la présence d'enfants ou d'autres personnes à charge dans les familles. Ce domaine de la protection sociale est appelé dans le jargon «fonction famille et enfants» (voir encadré ci-dessous).

Les prestations pour la fonction famille et enfants se sont élevées en 2014 à 9,4 milliards de francs. Cette fonction représente 6,0% de l'ensemble des dépenses sociales totales (157 milliards de francs). Le 94% restant des dépenses sociales est consacré à d'autres domaines, tels par exemple, la vieillesse (43%), la maladie et les soins de santé (30%) ou l'invalidité (9,3%).

### Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et la classification selon les fonctions

Les CGPS sont la mise en œuvre en Suisse du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) de l'Office européen de la statistique (Eurostat). Ils renseignent de manière exhaustive sur l'ensemble des finances de la protection sociale. Sont retenues les prestations des assurances sociales mais aussi celles de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que les interventions des employeurs ou d'organisations sans but lucratif, destinées à soulager les ménages de certains risques ou besoins. Les prestations ici considérées sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne considèrent pas l'effet des impôts, des déductions fiscales, des contributions sociales et des primes de caisses maladie. Les dépenses pour les prestations sociales sont classées dans le SESPROS d'après leur fonction, à savoir l'invalidité, la maladie/soins de santé, la vieillesse, la survie, la famille/enfants, le chômage, le logement et l'exclusion sociale. Les fonctions de la protection sociale correspondent aux objectifs des prestations. La fonction famille et enfants, en particulier, couvre les aides financières et les services en faveur des ménages avec enfants ou d'autres personnes à charge (voir Eurostat, 2012, ESSPROS Manual and user guidelines, Part 1, § 52). A noter que l'aide sociale (voir chapitre 8.1) constitue le dernier filet du système de protection sociale en Suisse. Même si l'aide sociale intervient aussi en faveur de personnes avec enfants ou d'autres personnes à charges, cette prestation ne répond pas à la définition de «fonction famille et enfants». La plupart des dépenses de l'aide sociale sont ainsi retenues sous la fonction «exclusion sociale».

### 8.3.1 Les principales prestations sociales pour les familles et les enfants

En termes financiers, les allocations familiales représentent la prestation sociale la plus importante pour les familles et les enfants en Suisse. Elles s'élèvent à elles seules à 5,5 milliards de francs, soit 58% des 9,4 milliards de francs octroyés à la fonction en question. Cette prestation est réglée au niveau fédéral (Loi fédérale sur les allocations familiales, LAFam) et au niveau cantonal et elle vise à compenser une partie des frais pour l'entretien des enfants.

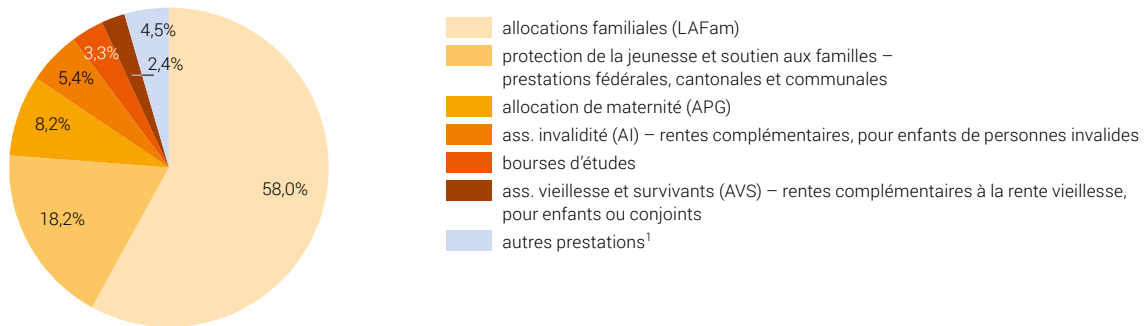
Les prestations fédérales, cantonales et communales axées sur la protection de la jeunesse et le soutien aux familles suivent en deuxième position avec 18% du total. Cette position inclut par exemple des allocations familiales de naissance mais aussi des prestations en nature, telles que par exemple des subsides aux crèches ou d'autres mesures en faveur de l'enfance.

La troisième prestation la plus volumineuse est représentée par les allocations de maternité réglées par la Loi sur les allocations et perte de gain (LAPG), les dépenses pour cette prestation s'élèvent à 8,2% du total. Suivent ensuite les rentes complémentaires de l'AI pour les enfants de bénéficiaires de rentes d'invalidité (5,4%), les bourses d'études (3,3%) et d'autres prestations (voir le graphique 8.7).



Prestations sociales pour la fonction famille et enfants, en Suisse, ventilées par régime, en 2014<sup>P</sup>

G 8.7



Note: Le total (100%) correspond à 9,4 milliards de francs (données provisoires et estimées en partie).

<sup>1</sup> Cette catégorie inclut : les allocations familiales dans l'agriculture (LFA) et dans l'assurance chômage (LACI), les avances sur pensions alimentaires cantonales, les prestations pour les familles versées par des organisations sans but lucratif, le congé maternité du Canton de Genève ainsi que le congé paternité octroyé par de employeurs.

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) 2014

© OFS 2017

### 8.3.2 Évolution des prestations pour les familles et les enfants

Entre 2003 et 2014, les dépenses pour la fonction famille et enfants ont augmenté de 28% en termes réels, ce qui correspond à une croissance annuelle moyenne de 2,3%. Ce rythme de croissance est comparable à celui observé pour l'ensemble des prestations sociales. La progression des prestations pour les familles et enfants n'a pourtant pas été linéaire : plutôt anémique jusqu'en 2008, ensuite elle connaît un véritable essor (voir le graphique 8.8).

Des changements législatifs ont influencé cette évolution. Le mois de juillet 2005 a été marqué notamment par l'introduction de l'assurance maternité (LAPG). Avant l'entrée en vigueur de cette modification de loi, il existait déjà une obligation de couverture de salaire en cas de grossesse, mais elle était garantie directement par les employeurs et la durée de la prestation était variable selon les années de service des employées. La couverture de salaire en cas de grossesse était déjà estimée et incluse dans les CGPS, c'est pourquoi l'augmentation des dépenses pour la fonction famille et enfants en 2005 et en 2006 est, somme toute, plutôt modérée.

En 2008, les dépenses sociales pour les familles ont baissé. Cette diminution est largement attribuable à l'élimination des rentes complémentaires pour conjoints de l'AI (5<sup>e</sup> révision de l'AI). La flambée des prix à la consommation en 2008 (IPC +2,4%) a aussi exercé une pression à la baisse sur la valeur réelle des prestations pour les familles et enfants.

En 2009 et pendant les années suivantes, les dépenses reprennent clairement des couleurs. L'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les allocations familiales (LAFam) en 2009, fixe désormais des niveaux minimums pour les allocations pour enfants sur tout le territoire suisse; au cours des années suivantes, un nombre croissant de cantons a adapté ces montants vers le haut. Le nombre de bénéficiaires des allocations familiales a aussi augmenté avec l'inclusion des personnes sans activité lucrative au sens de l'AVS en 2009 et des travailleurs indépendants en 2013. L'augmentation des dépenses en 2009

est aussi à attribuer à l'évolution à la hausse des prestations fédérales, cantonales et communales pour la protection de la jeunesse et le soutien des familles.

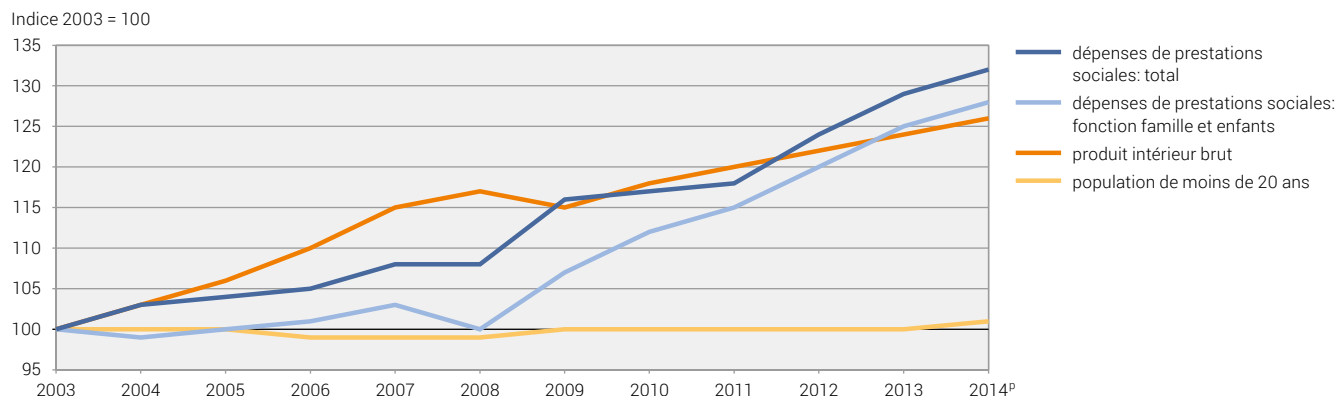
#### Évolution par rapport à la démographie et à la conjoncture économique

En Suisse, l'évolution des dépenses pour les prestations en faveur des familles et des enfants semble être déliée de l'évolution démographique. Le nombre exact des bénéficiaires de ces prestations est inconnu mais il peut être approximé en considérant, par exemple, le nombre de jeunes âgés de moins de 20 ans. Au fil du temps, le nombre de jeunes de cette tranche d'âge est resté stable à environ 1,6 millions de personnes. L'augmentation des dépenses pour la fonction famille et enfants est donc plutôt liée au degré de couverture des besoins des familles.

Le niveau des dépenses des prestations sociales peut aussi être exprimé par rapport à la taille de l'économie du pays, c.-à-d. en termes du produit intérieur brut (PIB). Entre 2003 et 2008, le PIB a augmenté de 17% tandis que les dépenses pour la fonction famille ont fait du surplace (+0%). Exprimées en pourcentage du PIB, les prestations sociales attribuées aux familles et aux enfants ont donc diminué pendant l'essor économique de cette période. En 2009, l'économie a subi un coup d'arrêt et les dépenses pour les familles et enfants se sont envolées. Si en 2008 les prestations pour les familles et les enfants totalisaient 1,2% du PIB, par la suite elles ont retrouvé progressivement le niveau de 2003 (1,5% du PIB en 2014).

### Évolution des dépenses pour la fonction famille en comparaison avec l'évolution démographique et économique, en termes réels, entre 2003 et 2014<sup>P</sup>

G 8.8



Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et Comptes nationaux; Eurostat – Population au 1<sup>er</sup> janvier

© OFS 2017

# 9 Le budget des familles

## 9.1 Revenus

L'aspect «revenu» du budget des familles est illustré dans le graphique 9.1. Le niveau, mais aussi la composition du revenu brut donnent lieu à des constats intéressants. Par exemple, le revenu des ménages avec enfants est à peine supérieur à celui des ménages sans enfants. Ainsi, les couples avec enfants disposent d'un revenu brut moyen de 13'644 francs par mois, contre 12'758 francs pour les couples (jusqu'à 64 ans) sans enfants. L'accroissement du nombre d'enfants dans le ménage ne fait pas augmenter significativement ce niveau. Si l'on considère par contre l'âge de leur enfant le plus âgé, on observe une augmentation de quelques 5500 francs entre le revenu des couples avec les enfants les plus jeunes et celui des couples avec les enfants les plus âgés. Une analyse détaillée du niveau des revenus et notamment de leur répartition est présentée au chapitre 7.1.

Les revenus issus du travail représentent la principale composante du revenu des ménages considérés (voir le graphique 9.1). Les prestations sociales et les contributions d'entretien d'autres

Le tableau 9.1 présente les types de ménages analysés. On retrouve dans les graphiques de ce chapitre les pictogrammes utilisés dans le tableau pour représenter les différents types de ménages.

À titre de comparaison, les personnes seules (jusqu'à 64 ans) sont présentées à côté des parents seuls avec enfants, respectivement les couples (jusqu'à 64 ans) sans enfants à côté des couples avec enfants.

En plus, les couples avec enfants sont différenciés en sous-catégories en fonction du nombre d'enfants, de la classe de revenu, et de l'âge de leur enfant le plus âgé.

ménages jouent un rôle secondaire pour les couples avec ou sans enfants. L'augmentation du nombre d'enfants entraîne, d'une part, une hausse des montants reçus au titre d'«indemnités et autres prestations sociales», dont font partie les allocations familiales. D'autre part, on observe aussi une progression du

### Types de ménages analysés

T 9.1



Ensemble des ménages

#### Types principaux



Personnes seules jusqu'à 64 ans



Parents seuls avec enfant(s)



Couples (jusqu'à 64 ans) sans enfants



Couples avec enfant(s)

#### Couples avec enfant(s) selon le nombre d'enfants



Couples avec un enfant



Couples avec deux enfants



Couples avec trois enfants ou plus

#### Couples avec enfant(s) selon la classe du revenu brut



Couples avec enfant(s), 1er quintile (< 8 405)



Couples avec enfant(s), 2e quintile (8 405 – 10 641)



Couples avec enfant(s), 3e quintile (10 642 – 13 085)



Couples avec enfant(s), 4e quintile (13 086 – 17 086)



Couples avec enfant(s), 5e quintile (> 17 086)

#### Couples avec enfant(s) selon la classe d'âge de l'enfant le plus âgé



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 0–4 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 5–9 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 10–14 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 15–19 ans

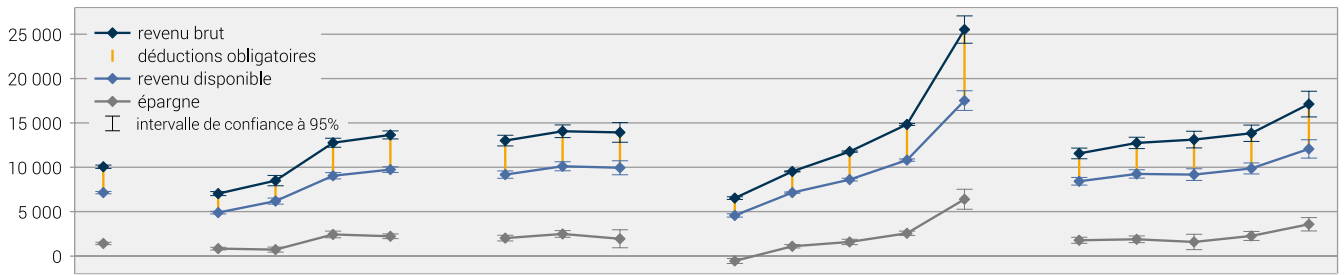


Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 20 ans ou plus

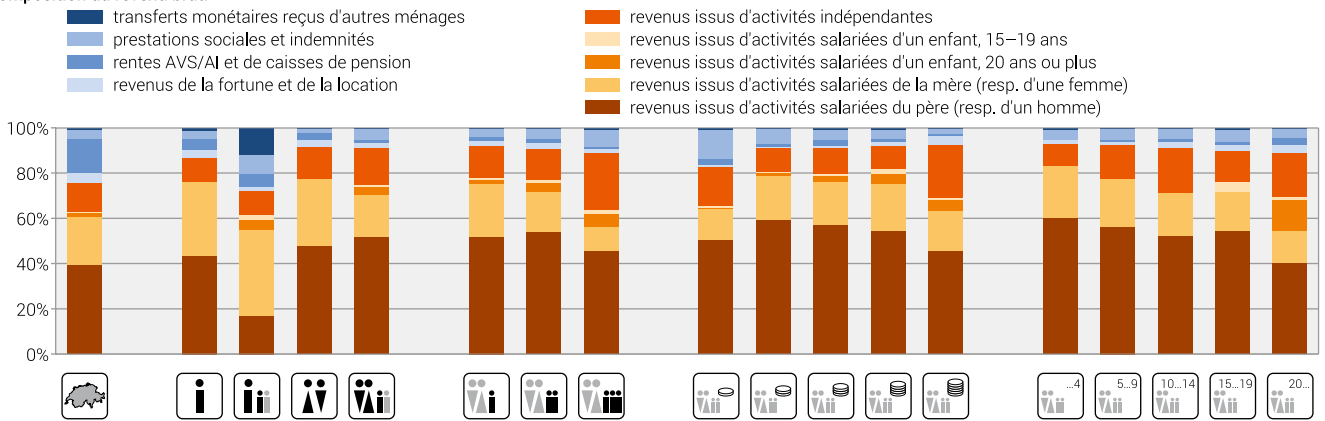
Revenus et épargne, en 2012–2014

G 9.1

montants mensuels moyens, en francs par ménage



composition du revenu brut:



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

revenu issu d'activités salariées. On remarque en outre que la part de la mère au revenu issu d'activités salariées recule avec l'augmentation du nombre d'enfants.

En partant du revenu brut, on peut calculer le revenu disponible<sup>30</sup> en déduisant les dépenses obligatoires pour les impôts, les cotisations aux assurances sociales, et pour les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts monétaires versés à d'autres ménages. Le niveau de ces dépenses obligatoires – notamment celles ayant trait aux impôts – est fonction du revenu et

le revenu disponible varie en conséquence plus ou moins fortement en dessous du revenu brut. Dans la classe de revenu la plus élevée, ces déductions représentent environ 30% du revenu brut.

Enfin, en déduisant toutes les dépenses du revenu brut, il est aussi possible de déterminer le montant qui est épargné. Le montant de l'épargne dépend surtout du niveau du revenu brut. Ce montant est quasi nul dans la classe de revenu la plus basse des couples avec enfants.

Il faut noter que le chapitre 7.1 s'intéresse à la répartition du revenu disponible équivalent, alors qu'il est ici question du revenu brut.

Il faut aussi noter que dans le présent chapitre, les chiffres (concernant aussi bien les revenus que les dépenses) sont toujours indiqués en francs par mois par ménage. Cela permet d'établir une comparaison directe avec son propre budget, mais aussi de comparer les chiffres entre eux sans passer par une conversion complexe via une échelle d'équivalence.

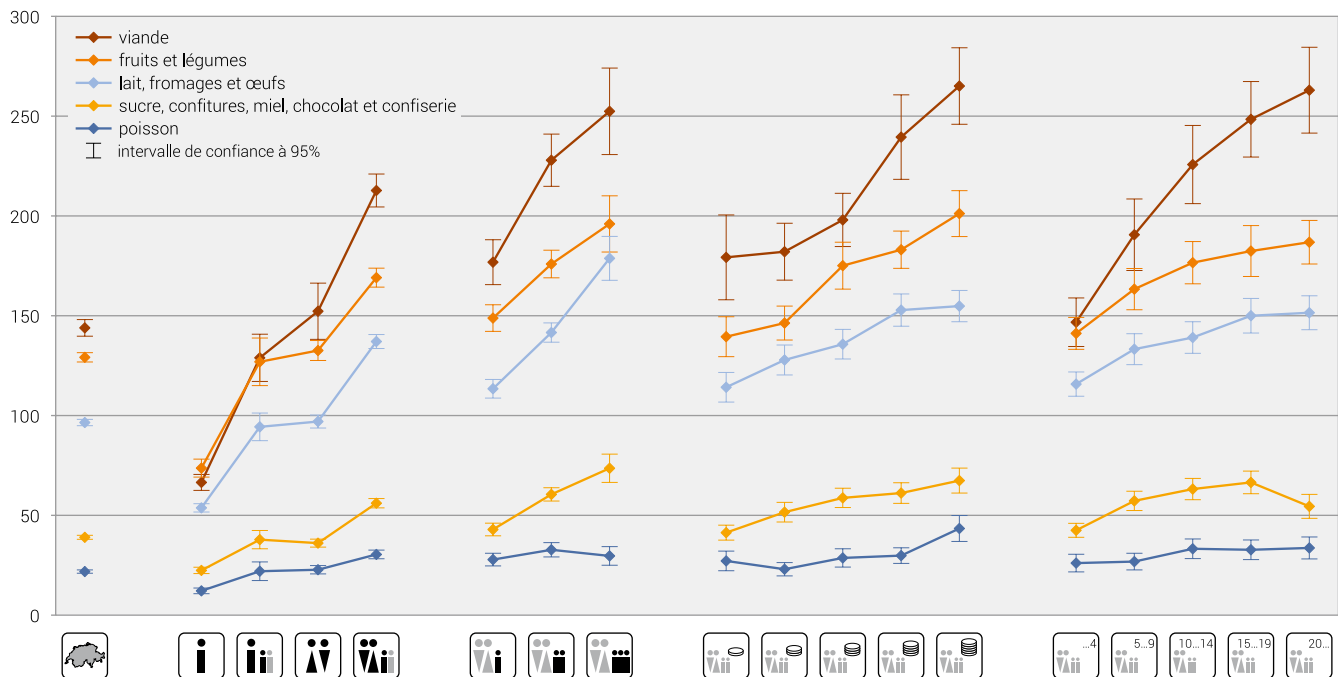
Pour mesurer et comparer directement le niveau de bien-être de différents types et tailles de ménage, il peut par contre être utile de convertir les revenus via une échelle d'équivalence, comme c'est le cas au chapitre 7 pour la comparaison de la situation financière ou au chapitre 8 pour le calcul du taux de pauvreté.

<sup>30</sup> Le revenu disponible est défini de la même manière que dans les chapitres 7 et 8, voir encadré sous 7.1.

## Dépenses pour l'alimentation, en 2012–2014

G 9.2

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

## 9.2 Dépenses

Les parts des divers groupes de dépenses ne diffèrent pas fondamentalement selon les types de ménage analysés. Mais lorsque l'on se penche de manière détaillée sur des dépenses spécifiques, des différences très intéressantes sont mises en lumière. Nous examinerons ci-après les postes de dépenses où l'on observe des différences parfois marquées selon le nombre d'enfants, la classe de revenu ou la classe d'âges.

## 9.2.1 Alimentation

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 831 francs par mois aux dépenses pour les produits alimentaires, dont 213 francs pour la viande, 169 francs pour les fruits et légumes, 137 francs pour les produits laitiers, 56 francs pour les sucreries et 30 francs pour le poisson (voir le graphique 9.2).

Les ménages avec enfants ont sensiblement plus de dépenses en matière d'alimentation que les autres types de ménages considérés. La différence est particulièrement marquée au niveau de la viande, des fruits et légumes, des produits laitiers et des sucreries. Tout à fait logiquement, le niveau de ces dépenses est fonction du nombre d'enfants vivant dans le ménage. On constate toutefois de légères économies d'échelle au niveau de la viande, des fruits et légumes et des produits laitiers; ainsi, les couples avec trois enfants et plus dépensent entre 1,3 et 1,6 fois plus pour ces postes que ceux avec un enfant alors qu'ils sont 1,7 fois plus grands en moyenne.

Le niveau des dépenses des couples avec enfants dépend aussi de leur classe de revenu: plus leurs revenus sont élevés, plus ils dépensent pour l'alimentation. Pourtant, les couples les plus aisés n'ont en moyenne pas plus d'enfants que ceux des classes de revenu inférieures. Cette augmentation des dépenses ne doit donc probablement pas être interprétée comme une indication que les ménages aisés consomment plus de produits alimentaires, mais bien plutôt comme une indication qu'ils consomment des produits plus chers.

## 9.2.2 Logement et énergie

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 1 257 francs par mois au loyer net ou aux intérêts hypothécaires de leur logement principal (voir le graphique 9.3). Ce montant se situe à un niveau semblable chez les couples sans enfants mais aussi chez les parents seuls avec enfants. Ces frais de logement sont nettement supérieurs à ceux encourus par les personnes seules.

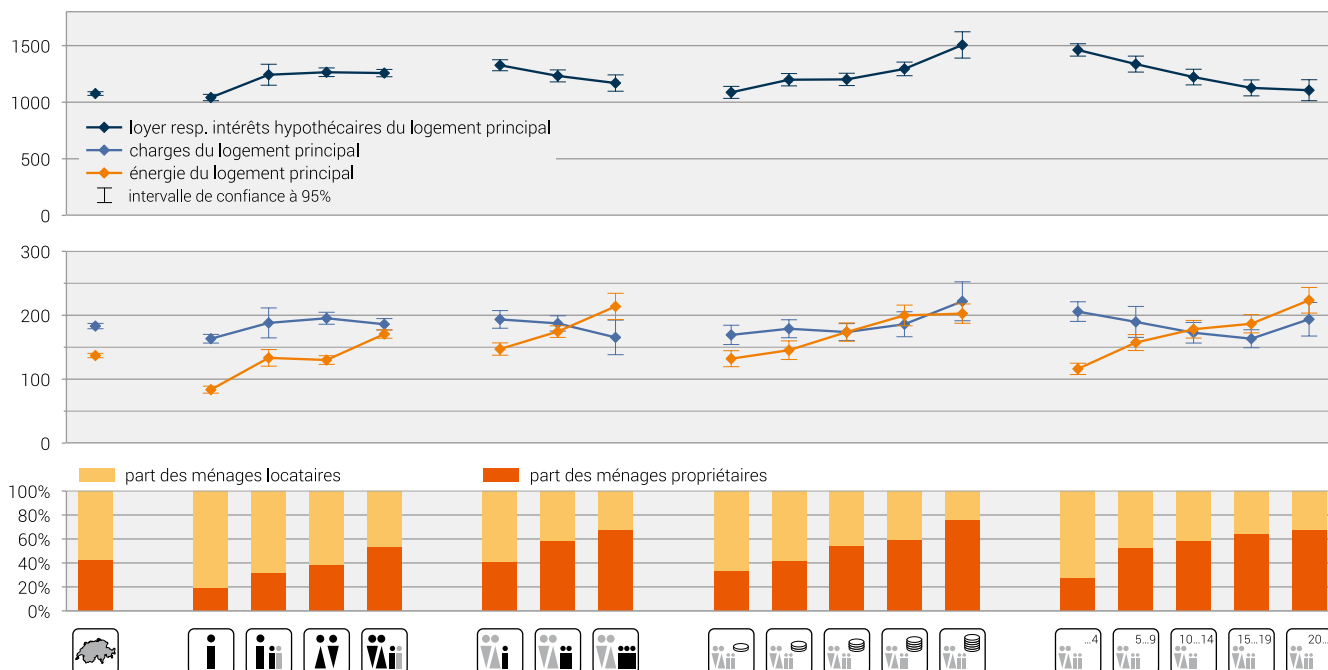
Les dépenses en matière de logement diminuent légèrement avec le nombre d'enfants vivant dans le ménage. Ce phénomène doit être mis en parallèle avec le fait que les ménages comptant beaucoup d'enfants sont plus souvent propriétaires de leur logement et assument des charges hypothécaires inférieures aux loyers payés par les locataires<sup>31</sup>.

<sup>31</sup> Voir aussi à ce sujet le chapitre 10.1. A noter qu'au chapitre 10.1 le type de ménage des couples sans enfants inclut aussi des couples qui ont plus de 65 ans (parmi lesquels on trouve nettement plus de ménages propriétaires), alors qu'ici on ne considère que des couples sans enfants ayant moins de 65 ans.

## Dépenses pour le logement et l'énergie, en 2012–2014

G 9.3

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

Bien que la part des propriétaires soit plus élevée parmi les ménages aisés, les dépenses consacrées au logement augmentent nettement avec le revenu. Lorsqu'ils en ont les moyens, les ménages consacrent des montants plus importants à leur logement.

Les coûts du logement diminuent en revanche lorsque les enfants deviennent plus âgés. Parallèlement, la part des propriétaires augmente.

Les dépenses pour l'énergie (électricité, mazout, gaz, etc.) se montent à 171 francs par mois en moyenne chez les couples avec enfants. Elles progressent notablement avec la taille du ménage. S'ils dépensent plus que les autres types de ménage considérés en chiffres absolus, les ménages avec enfants réalisent toutefois des économies d'échelle sur ce poste. Ainsi, les couples avec au moins trois enfants dépensent environ deux fois et demie plus que les ménages d'une personne, alors que ces ménages sont au moins cinq fois plus grands.

### 9.2.3 Transports et communications

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 1 366 francs par mois aux dépenses pour les transports et les communications, dont 244 francs pour les appareils et services de télécommunications, 232 francs pour les carburants et 125 francs pour les transports ferroviaires et routiers de personnes (voir le graphique 9.4).

Les dépenses pour les carburants augmentent avec la taille du ménage, la classe de revenu et la classe d'âge. La progression de la part de ménages comptant plus d'une voiture suit une évolution semblable, mais elle est surtout corrélée avec la classe de revenu et le nombre d'adultes et d'enfants de 18 ans et plus.

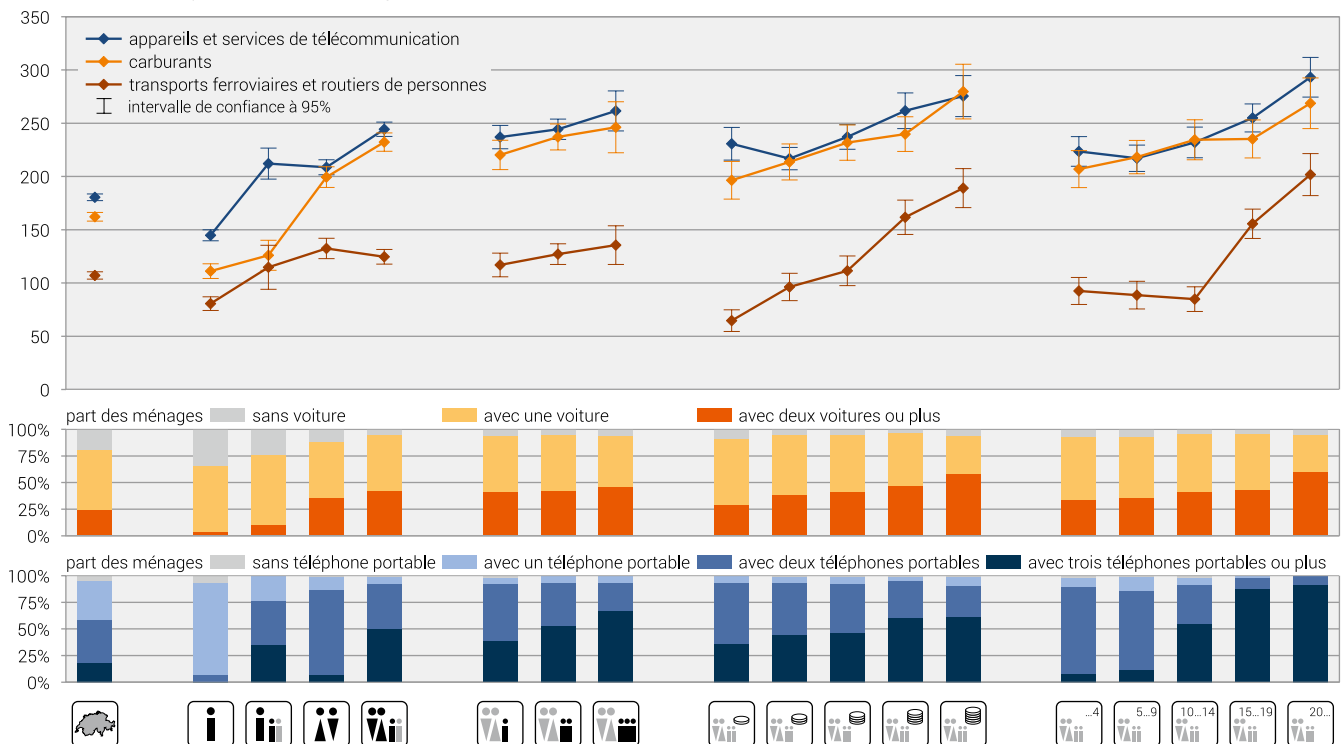
On constate par ailleurs que des revenus plus élevés entraînent essentiellement une hausse des dépenses pour les transports publics, tandis que la consommation de carburant progresse de manière marginale. En outre, les dépenses pour les trains et les bus augmentent fortement chez les ménages avec des enfants de 15 ans et plus. Ces hausses tiennent, d'une part, au fait que les ménages à haut revenu comptent souvent davantage de personnes actives occupées et, d'autre part, au fait que les enfants à partir de 17 ans paient le plein tarif dans les transports publics ou doivent disposer d'un abonnement demi-tarif.

Les ménages avec enfants consacrent généralement des montants plus élevés aux télécommunications que les ménages sans enfants. S'ils dépensent plus en chiffres absolus, les ménages avec enfants réalisent aussi des économies d'échelle; ainsi, les couples avec un ou plusieurs enfants dépensent environ une fois et demie de plus pour ce poste que les ménages d'une personne alors qu'ils sont quatre fois plus grands que ces derniers en moyenne. Il est également intéressant de noter que le nombre total de téléphones portables dont dispose un ménage n'augmente que de manière modérée avec le nombre d'enfants.

## Dépenses pour les transports et les communications, en 2012–2014

G 9.4

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

## 9.2.4 Sports, jeux et culture

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 818 francs par mois aux dépenses pour les loisirs et la culture, dont 185 francs pour les services sportifs et récréatifs, 93 francs pour les services culturels (cinéma, concert, théâtre, redevance radio/TV, photographie et cours populaires) et 48 francs pour les jeux, jouets et passe-temps (voir le graphique 9.5).

Par rapport aux couples sans enfants, ceux avec enfants consacrent des montants nettement plus importants aux services sportifs et récréatifs ainsi qu'aux jeux, jouets et passe-temps. On remarque que les couples avec trois enfants au moins dépensent 2,3 fois plus pour ce poste que les couples avec un enfant alors qu'ils ne sont que 1,7 fois plus grands en moyenne. La dépendance avec le revenu montre que les dépenses pour les services sportifs et récréatifs augmentent nettement lorsque les ménages disposent de moyens financiers suffisants dans ce domaine. Si l'on considère l'âge des enfants, on voit que les dépenses progressent jusqu'à la classe d'âge du milieu, avant de reculer.

Si les dépenses pour les jeux, jouets et passe-temps sont également plus élevées chez les couples avec enfants que dans les autres types de ménage, on constate qu'elles plafonnent dans les familles à deux enfants, ce qui est révélateur d'un phénomène d'économies d'échelle, plusieurs enfants se partageant généralement les mêmes jouets. Lorsque les enfants deviennent plus âgés, les dépenses d'achat de jouets diminuent nettement. Les

dépenses pour les activités culturelles suivent la courbe des revenus. On observe ici une légère augmentation également par rapport à l'âge des enfants.

Les dépenses pour les jeux de hasard (loterie par exemple) présentent une évolution opposée à celles consacrées aux jeux, jouets et passe-temps et aux activités sportives et de loisirs: elles reculent à mesure que le nombre d'enfants augmente.

La possession de consoles de jeu est surtout le fait des ménages avec enfants; elle ne varie que peu en fonction de la classe de revenu. Le nombre d'ordinateurs, par contre, progresse avec le revenu du ménage. 91% des ménages dont le revenu se situe dans la classe de revenu la plus élevée possèdent deux ordinateurs ou plus, alors que ce n'est le cas que de 60% des ménages de la classe de revenu la plus basse.

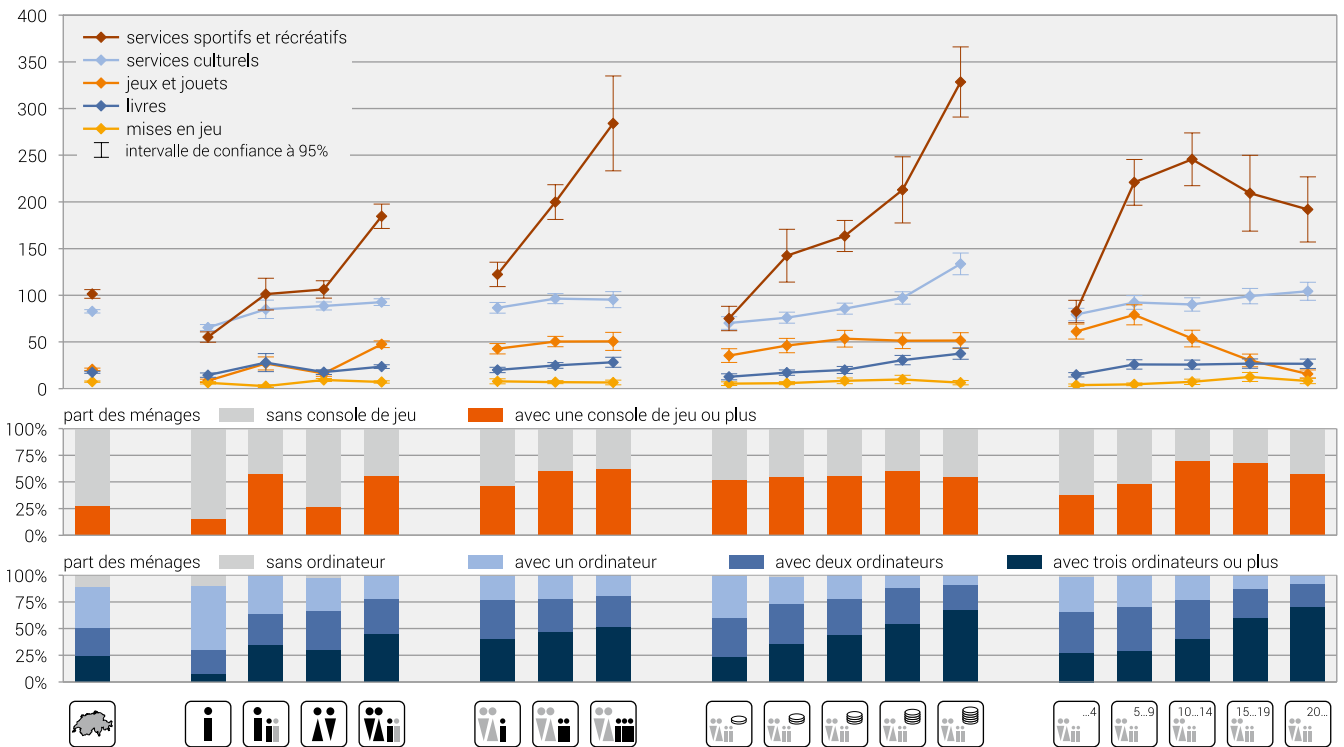
## 9.3 Dépenses personnelles

Outre la perspective du budget de l'ensemble du ménage, on trouve aussi des dépenses qui peuvent être attribuées directement aux divers membres du ménage. Une telle attribution n'est pas possible ou judicieuse dans certaines catégories de dépenses comme le logement et l'alimentation et les boissons. Dans d'autres domaines (par exemple les vêtements et la formation), les dépenses sont par contre attribuées en grande partie à une personne spécifique. Lorsqu'une dépense est attribuée à

## Dépenses pour le sport, les jeux et la culture, en 2012–2014

G 9.5

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

deux personnes ou plus (par exemple les impôts d'un couple marié), les parts sont réparties de manière égale entre les deux personnes (ou proportionnellement entre toutes les personnes considérées).

### 9.3.1 Dépenses personnelles de transfert et de consommation

Dans les dépenses de transfert, certaines catégories comme les impôts, les déductions sociales et les assurances personnelles peuvent être attribuées presque entièrement aux différentes personnes, comme on le voit dans le graphique 9.6.

En considérant les principales composantes des dépenses de transfert, il n'est pas surprenant de constater que la majeure partie de ces dernières sont attribuées au père du fait que ce dernier fournit en moyenne une contribution nettement plus importante au revenu du ménage (voir aussi le graphique 9.1). La progression des dépenses de transfert des enfants dans la classe d'âge la plus élevée s'explique par la contribution croissante des jeunes adultes au revenu du ménage. Dans les trois classes d'âges les plus basses, ce sont avant tout les primes d'assurance-maladie qui pèsent beaucoup dans les dépenses personnelles de transfert pour enfants.

Les dépenses de consommation ne peuvent dans une large mesure pas être attribuées personnellement à un membre spécifique du ménage. Chez les couples avec enfants, ces dépenses impersonnelles représentent, avec 58%, bien plus que la moitié des dépenses de consommation.

S'agissant des dépenses personnelles de consommation (par ex. vêtements, cours et abonnements de téléphone portable), on note qu'elles sont en moyenne légèrement plus faibles pour chaque enfant que pour les parents, mais que leur niveau se rapproche à mesure que les enfants grandissent, et que ce dernier est avant tout fortement corrélé avec le revenu.

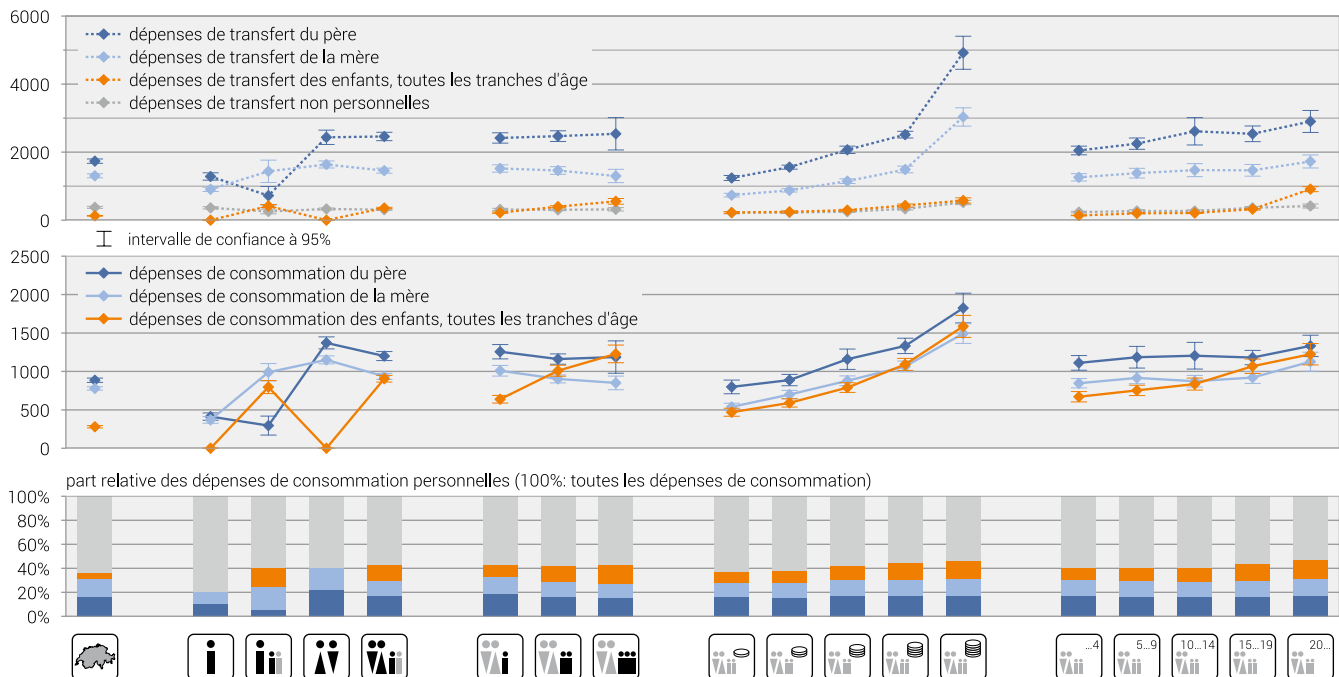
Chez les couples avec un enfant, les dépenses personnelles de consommation pour ce dernier se montent en moyenne à 638 francs par mois. Si l'on ajoute à ce montant les dépenses personnelles de transfert, on arrive à un total de 856 francs. Chez les couples avec plusieurs enfants, les dépenses personnelles correspondantes atteignent 1 405 francs pour deux enfants et 1 783 francs pour trois enfants ou plus.



## Dépenses personnelles de transfert et de consommation, en 2012–2014

G 9.6

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

## 9.3.2 Vêtements

Les dépenses en matière de vêtements sont le plus souvent attribuées à une personne spécifique. Elles sont présentées dans le graphique 9.7 comme achat de vêtements «pour le père», «pour la mère» ou «pour enfants».

Par rapport aux autres types de ménage considérés, les ménages avec enfants consacrent moins d'argent aux vêtements pour adultes, mais un montant important aux vêtements pour enfants. Les dépenses en matière de vêtements pour enfants augmentent avec le nombre d'enfants, tandis que les parents revoient à la baisse le budget qu'ils consacrent à leur propre habillement. Avec un haut revenu, ceci est moins nécessaire, plus les couples avec enfants ont un revenu élevé, plus ils dépensent en vêtements pour adultes; les dépenses progressent d'ailleurs un peu plus fortement chez les femmes que chez les hommes. Si l'on prend en compte l'âge des enfants, on remarque que les dépenses vestimentaires sont manifestement plus importantes à partir de la classe d'âges des 10 à 14 ans.

## 9.3.3 Garde des enfants, écolage et formation

Enfin, les dépenses consacrées à la garde des enfants et à la formation se réfèrent en grand partie à des personnes spécifiques (voir le graphique 9.8). Ces estimateurs présentent cependant une qualité relativement mauvaise (ou un intervalle de

confiance relativement large), car les ménages sont proportionnellement peu nombreux à avoir une telle dépense, qui est d'ailleurs souvent assez importante.

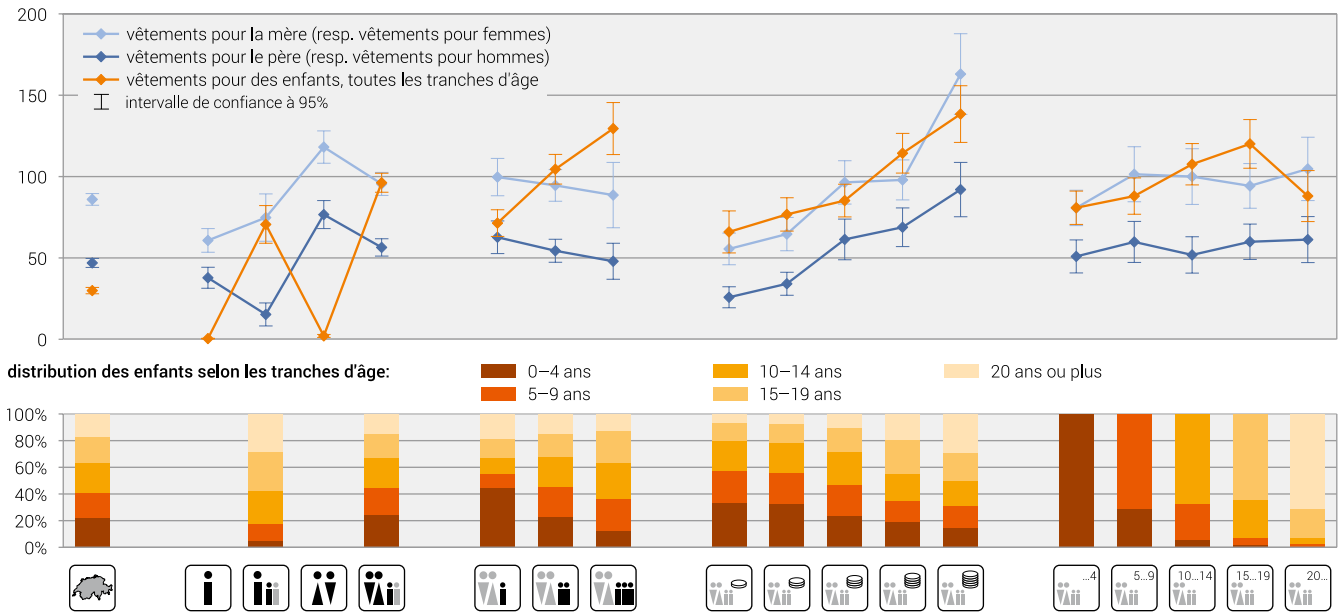
Les dépenses en matière de crèches et de groupes de jeux sont fortement liées à l'âge des enfants et sont ainsi de loin les plus importantes dans la classe d'âges des enfants les plus jeunes, avec 291 francs par mois par ménage. On note en outre que ces dépenses diminuent à mesure que le nombre d'enfants augmente (voir le chapitre 6 pour de plus amples informations sur la prise en charge extrafamiliale des enfants).

Les frais d'écolage et de formation progressent avant tout dans la classe de revenu la plus élevée, alors qu'ils sont assez faibles dans toutes les autres classes de revenus. Cela tient à ce que les frais d'écolage effectifs en Suisse sont pour la plupart pris en charge par les pouvoirs publics et que la fréquentation d'écoles privées est plutôt réservée à des enfants de familles aisées et représente une exception. Il faut aussi relever que les dépenses consacrées à la formation des parents ne sont que très peu liées au revenu.

### Dépenses pour les vêtements, en 2012–2014

G 9.7

montants mensuels moyens, en francs par ménage



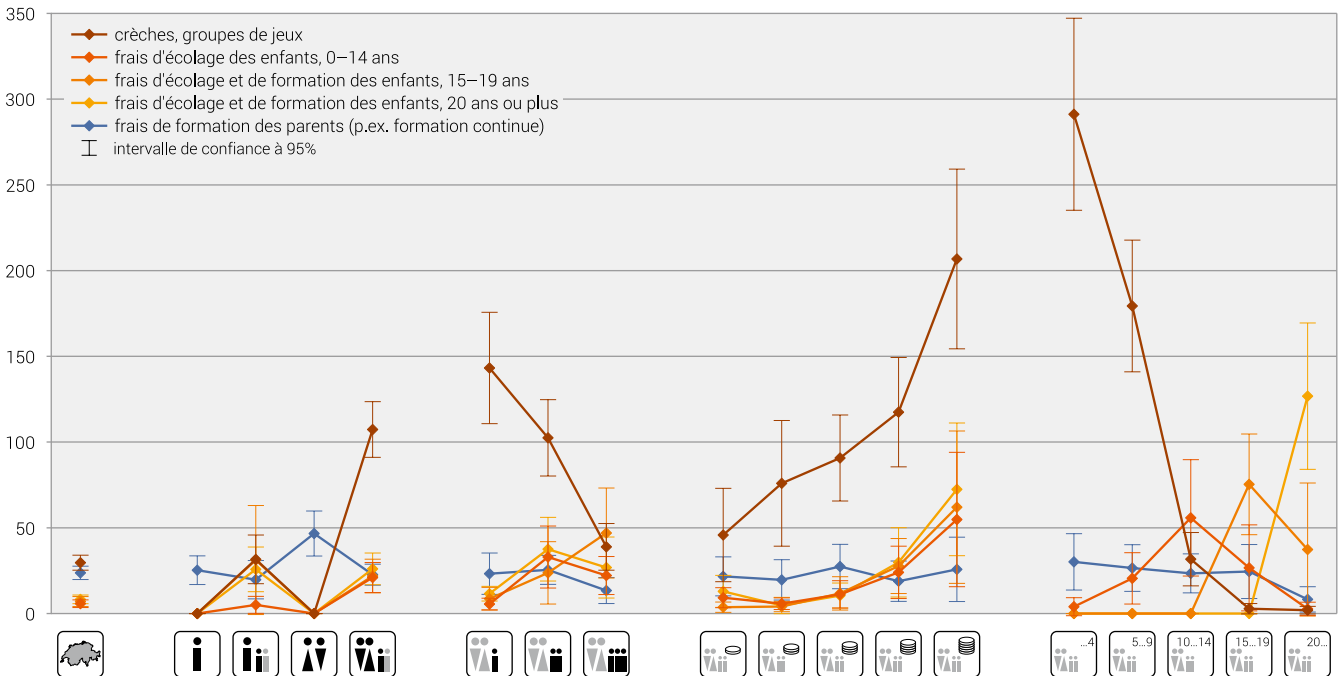
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

### Dépenses pour la garde des enfants, l'écolage et la formation, en 2012–2014

G 9.8

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2012–2014

© OFS 2017

# 10 Conditions de vie, santé et bien-être

## 10.1 Conditions d'habitation

Les couples avec enfants disposent d'une surface habitable moyenne de 31m<sup>2</sup> par personne. Près de la moitié d'entre eux vit dans des logements de 5 pièces ou plus, tandis que plus d'un tiers (36%) occupe des logements de 4 pièces.

Les couples sans enfants disposent en moyenne de 55 m<sup>2</sup> par personne (57 m<sup>2</sup> si les adultes ont plus de 65 ans, 39 m<sup>2</sup> s'ils ont moins de 25 ans) et occupent en majorité des logements de 3 (27%) et 4 pièces (37%). Près de deux tiers des personnes seules vivent dans 2 ou 3 pièces. C'est la catégorie la mieux lotie en matière de surface par personne avec une moyenne de 79 m<sup>2</sup>, chiffre atteignant 88 m<sup>2</sup> lorsqu'elles ont plus de 65 ans, mais baissant à 59 m<sup>2</sup> lorsqu'elles en ont moins de 25.

Le nombre de pièces comprend toutes les pièces d'habitation formant le logement telles que séjours, chambres à coucher, chambres d'enfants etc. Ne sont pas comptées comme des pièces d'habitation: les cuisines, les salles de bain, les douches, les toilettes, les réduits, les corridors, les demi-pièces, les vérandas, ainsi que toute pièce d'habitation supplémentaire située en dehors du logement.

Seul un quart des ménages monoparentaux vit dans des logements de 5 pièces ou plus. Ils occupent plutôt des logements de 3 ou 4 pièces (69%). De manière générale, le nombre moyen

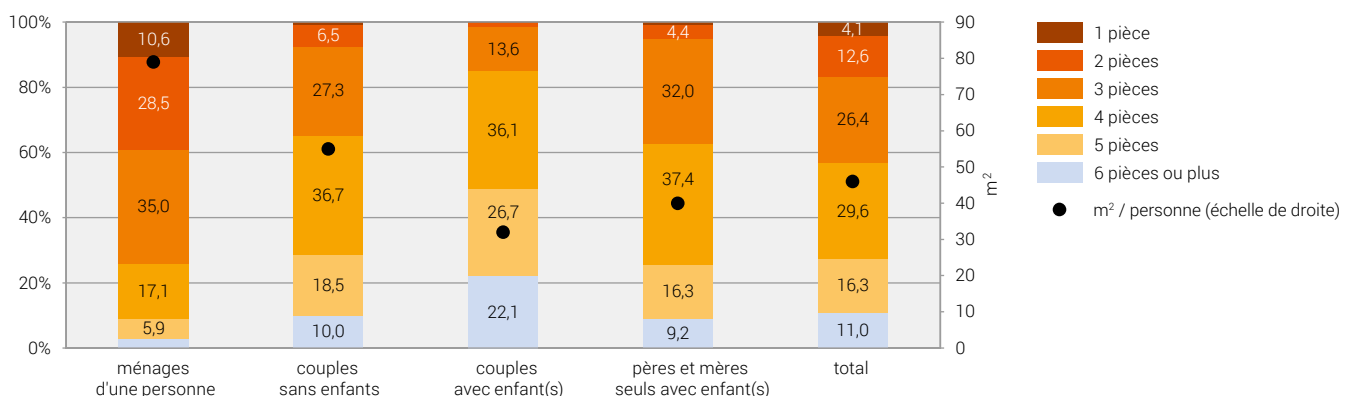
de pièces augmente avec le nombre d'enfants présents dans le ménage. Pour les couples avec enfants, il est de 4,3 pièces lorsqu'on note la présence d'un seul enfant, de 4,7 pièces avec deux enfants et de 5,4 pièces avec trois enfants ou plus.

La surface moyenne des logements occupés par les couples avec un seul enfant est de 115 m<sup>2</sup>, de 128 m<sup>2</sup> lorsqu'ils ont deux enfants et de 137 m<sup>2</sup> s'il y a trois enfants ou plus. Les pères et mères seuls avec leurs enfants occupent moins d'espace avec des logements oscillant en moyenne entre 96 m<sup>2</sup> (un enfant) et 123 m<sup>2</sup> (trois enfants ou plus).

Le mode d'occupation des logements diffère selon les caractéristiques du ménage, notamment selon sa composition. Posséder son propre logement est fortement associé au fait de vivre en couple. Le taux de logements en propriété est effectivement environ deux fois plus élevé pour les ménages présentant cette configuration (47% pour les couples avec enfants et 50% pour les couples sans enfants) que pour ceux composés d'une seule personne (23%) ou d'un parent vivant seul avec un ou plusieurs enfants (24%).

La moitié des couples sans enfants possèdent le logement qu'ils occupent. Les couples avec deux enfants ou plus sont plus souvent propriétaires que ceux qui n'ont qu'un seul enfant. Ainsi, alors que 39% des couples avec un enfant sont propriétaires, ce taux grimpe à 52% lorsqu'on relève la présence de deux enfants, puis à 55% s'ils ont trois enfants ou plus. Bien que plus faible, le taux de propriétaires chez les pères et mères seuls avec enfants évolue également en fonction du nombre d'enfants, passant de 21% avec un enfant à 32% avec trois ou plus.

### Répartition des logements selon le nombre de pièces et le type de ménage, en 2014

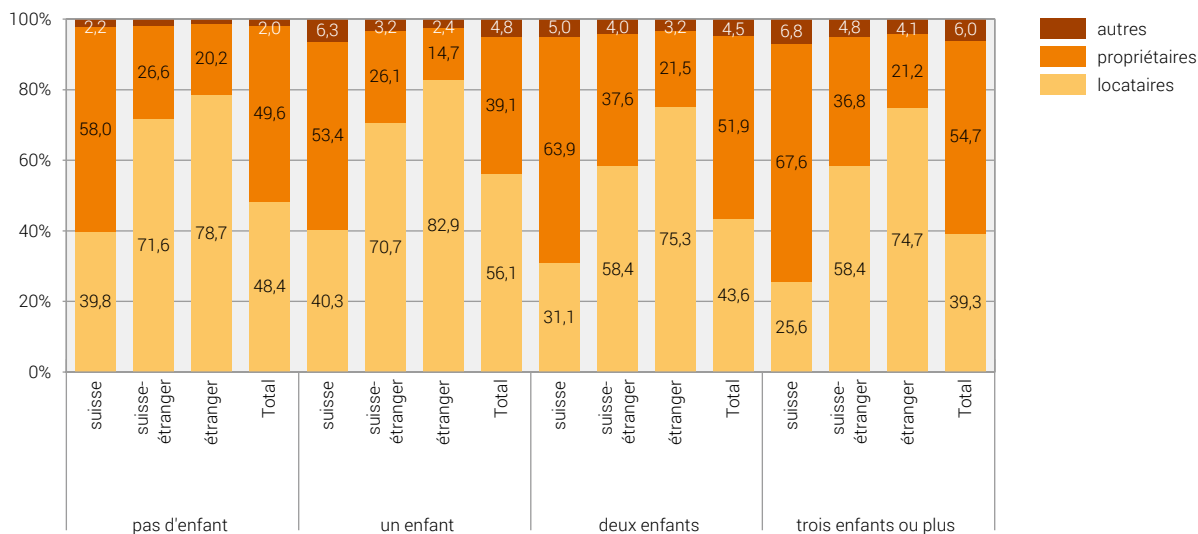
**G 10.1**


Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2014

© OFS 2017

## Statut d'occupation des logements occupés par des couples, selon le nombre d'enfants et la nationalité, en 2014

G 10.2



Source: OFS – Relevé structurel (RS) 2014

© OFS 2017

Mais plus encore que sa progéniture, la nationalité du couple joue ici un rôle fondamental, les taux de propriétaires des couples suisses étant, suivant la présence et le nombre d'enfants, deux à trois fois plus élevés que ceux des couples étrangers.

La catégorie d'objets que le ménage occupe est aussi corrélée à la présence ou non d'enfants. Plus d'un tiers (37%) des couples avec enfants vit dans une maison individuelle. Ce taux progresse avec le nombre d'enfants dans le ménage. Il est de 30% avec un enfant, de 41% lorsque ils sont au nombre de deux et de 45% avec trois enfants ou plus. Seuls 30% des couples sans enfants et un cinquième des pères et mères seuls avec enfants vivent dans des maisons individuelles.

47% des couples avec enfants vit dans un bâtiment à plusieurs logements. Alors que ce taux se monte à 54% pour les couples ayant un seul enfant, il n'est plus que de 38% en présence de 3 enfants ou plus. La moitié des couples sans enfants occupent des bâtiments à plusieurs logements. C'est aussi le cas de 62% des pères et mères seuls avec enfants.

### Logements surpeuplés

Une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égal à: une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage, une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce par paire de personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans. Une cuisine habitable d'au moins 4 m<sup>2</sup> compte comme une pièce.

La disponibilité d'espace suffisant est l'une des dimensions essentielles dans l'évaluation de la qualité des conditions de logement. Le taux de surpeuplement (voir définition dans l'encadré) décrit la proportion de personnes vivant dans une habitation considérée comme surpeuplée. Cet indicateur dépend du nombre de pièces à disposition du ménage, de la taille du ménage, ainsi que de l'âge de ses membres.

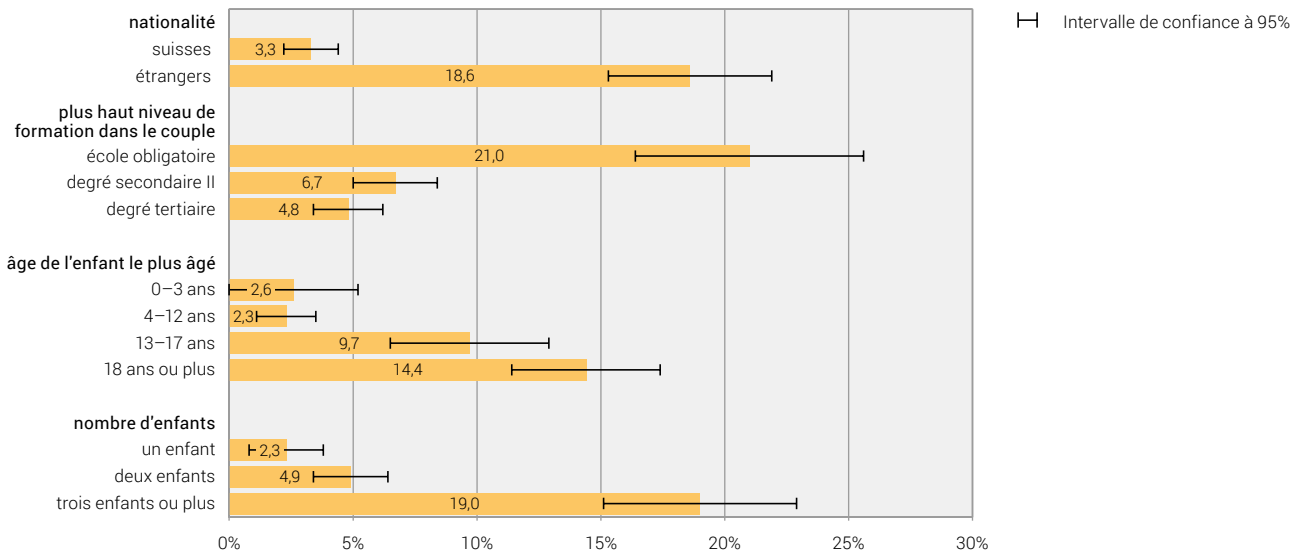
Moins d'un pourcent des personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants vit dans un logement surpeuplé, alors que cela concerne 7,8% des ménages avec enfants. Nous n'observons pas de différence sur ce point entre les ménages monoparentaux et les ménages de couples avec enfants.

Parmi les couples avec enfants, ceux qui ont trois enfants ou plus vivent nettement plus souvent dans un logement surpeuplé que les couples avec un enfant (resp. 19% contre 2,3%). Un faible niveau de formation et/ou le fait d'être de nationalité étrangère augmente plus fortement le risque de vivre dans un logement surpeuplé pour les couples avec enfants que pour l'ensemble de la population. 21% des couples avec enfants dont les partenaires ont un bas niveau de formation vivent dans un logement surpeuplé. Les personnes vivant dans des ménages de couple avec des enfants adultes (18 – 24 ans) seulement sont également plus exposées à ce problème (14%) que les couples avec de plus jeunes enfants.

Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux sont clairement les plus confrontées à des privations en lien avec leur logement, que ce soit en raison d'un logement trop sombre, trop humide ou en lien avec des nuisances aux alentours (problèmes de pollutions ou déchets, problème de criminalité, violence ou vandalisme).

### Personnes dans des ménages de couple avec enfant(s) vivant dans un logement surpeuplé, selon différentes caractéristiques, en 2014

G 10.3

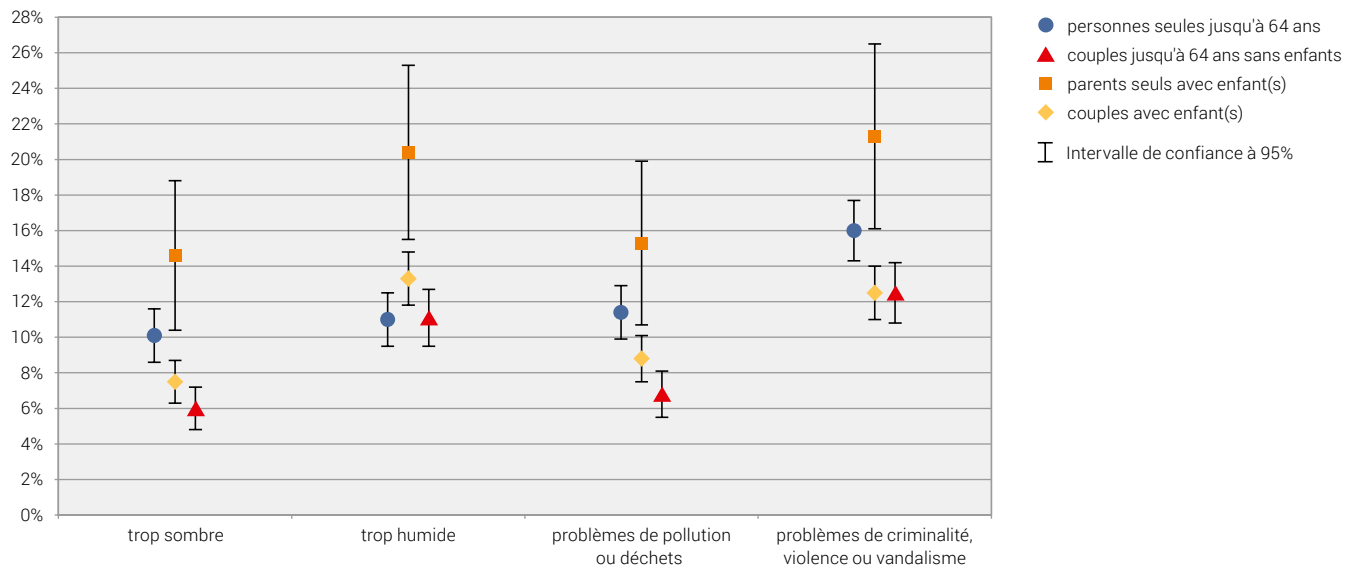


Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016)

© OFS 2017

### Personnes exposées à des privations liées à leur logement et à ses alentours, selon le type de ménage, en 2014

G 10.4



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version 04.04.2016)

© OFS 2017

## 10.2 Situation familiale et santé

Les personnes vivant en couple, avec ou sans enfants<sup>32</sup>, sont plus nombreuses à déclarer que leur état de santé général est bon ou très bon que les personnes seules et, encore plus nettement, que les personnes vivant seules avec des enfants. A l'inverse, les

personnes vivant en couple sont moins nombreuses à souffrir de problème de santé chronique (voir le graphique 10.5). Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les personnes en couple (avec ou sans enfants) qui se portent le mieux<sup>33</sup>.

<sup>32</sup> Sont considérés comme enfants dans ce sous-chapitre tous les individus qui vivent avec un ou deux parents; une minorité de ces personnes sont âgées de 25 ans ou plus.

<sup>33</sup> Dans ce sous-chapitre, le poids des effets de la situation familiale sur la santé a été contrôlé par rapport aux trois facteurs explicatifs du sexe, de la formation (scolarité obligatoire, degré secondaire II, degré tertiaire) et de l'âge (25-44 ans, 45-64 ans), au moyen d'analyses statistiques.

Les personnes vivant sans partenaire mais avec leurs enfants souffrent systématiquement plus souvent de troubles physiques que les personnes dans d'autres situations familiales<sup>34</sup>. Elles sont ainsi deux fois plus nombreuses à souffrir beaucoup de maux de dos ou d'un sentiment de faiblesse généralisée que les personnes vivant en couple avec des enfants (voir le graphique 10.6). Le tableau est semblable pour d'autres troubles, comme les douleurs aux épaules, les maux de tête ou les insomnies. Par contre, les personnes vivant seules ne déclarent pas systématiquement plus souvent de tels troubles que celles vivant en couple.

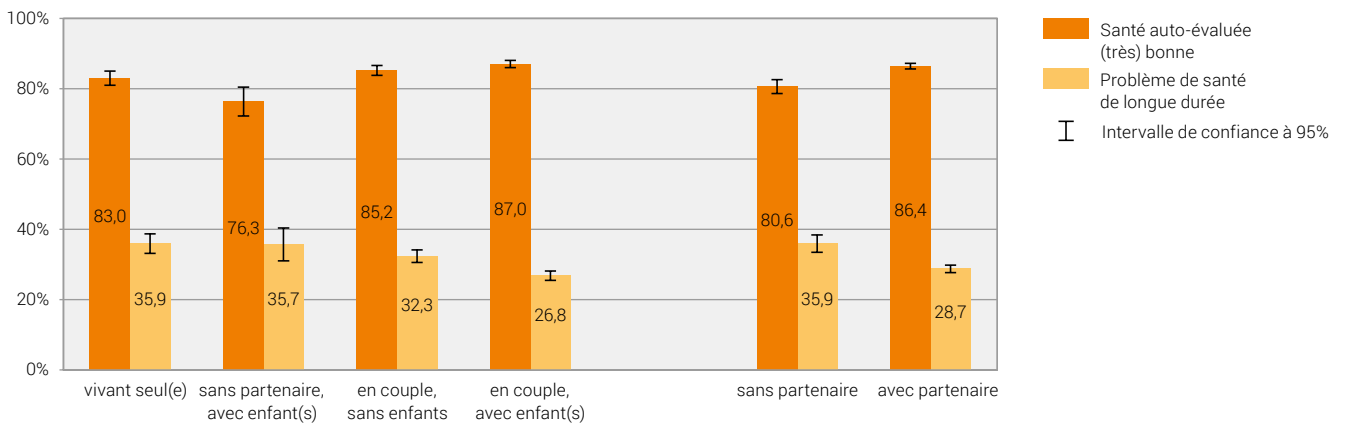
personnes vivant avec un partenaire, avec ou sans enfants, bénéficient d'un meilleur bien-être psychique. Elles ressentent davantage d'émotions positives et moins d'émotions négatives. Elles ont moins souvent un sentiment de solitude et éprouvent au contraire un plus grand sentiment de maîtrise sur leur vie.

Ainsi, les personnes vivant sans partenaire, seules ou avec des enfants, sont sensiblement moins nombreuses à être tout le temps ou la plupart du temps heureuses que celles vivant en couple, avec ou sans enfants, et, inversement, elles déclarent presque deux fois plus fréquemment être déprimées (voir les graphiques 10.7 et 10.8).

### Santé auto-évaluée et problème de santé de longue durée selon la situation familiale, en 2012

Personnes de 25 à 64 ans

G 10.5



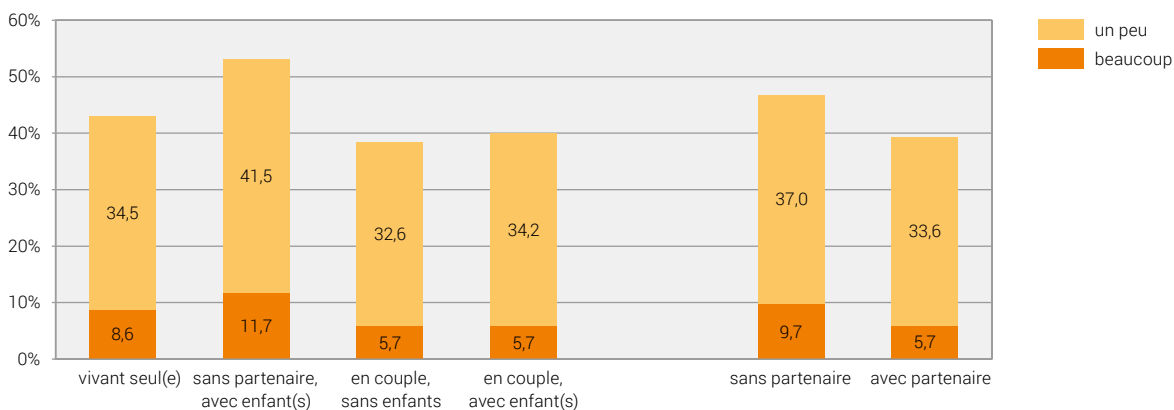
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017

### Sentiment de faiblesse généralisée selon la situation familiale, en 2012

Sur une période de quatre semaines, personnes de 25 à 64 ans

G 10.6



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017

La grande majorité des personnes ressentent bien plus souvent des émotions positives que négatives. Des différences significatives s'observent cependant selon la situation familiale. Les

Parmi les personnes vivant en couple, celles sans enfants sont plus souvent calmes et paisibles (82% contre 78%) et moins souvent nerveuses que celles vivant avec des enfants (23% contre 29%). Il n'y a par contre pas de différences entre elles pour d'autres émotions, comme le fait d'être heureux, d'être déprimé ou d'avoir le cafard. Cette nervosité plus fréquente est

<sup>34</sup> La situation familiale réfère à la position des personnes dans leur ménage. Voir le glossaire.

probablement un reflet des tensions liées à l'organisation pratique de la vie quotidienne avec des enfants ainsi qu'au rôle éducatif des parents.

Près de six personnes sur dix seules avec des enfants ressentent parfois ou plus souvent de la solitude, ce qui est deux fois plus souvent que les personnes vivant en couple, avec ou sans enfants. Elles sont également nettement plus nombreuses que les personnes vivant en couple à avoir un faible sentiment de maîtrise sur leur vie, c'est-à-dire d'être en mesure d'en déterminer soi-même le cours (29% contre 20%). La part des personnes seules avec un faible sentiment de maîtrise est également plus élevée que parmi les personnes vivant avec un ou une partenaire (voir le graphique 10.9). Le sentiment de maîtrise est une ressource importante, qui aide à surmonter les problèmes quotidiens et les crises. Les personnes qui ont l'impression de n'avoir aucune prise sur les événements sont davantage sujettes aux humeurs dépressives.

Les personnes vivant sans partenaire sont plus souvent fumeuses et ont moins souvent une activité physique régulière que les personnes vivant en couple. C'est parmi les couples avec enfants que la part des fumeuses et fumeurs est la plus faible (28%, voir le graphique 10.10). Les mères seules avec des enfants fument davantage que toutes les autres femmes, qu'elles vivent seules ou en couple, avec des enfants ou non, ce qui pourrait être un signe du stress psychosocial plus important et de la qualité de vie plus altérée de ces femmes.

Les personnes vivant seules tendent à être un peu plus souvent actives physiquement que les personnes à la tête de ménages monoparentaux (70% contre 63%). Il en va de même pour les personnes vivant dans des couples sans enfants comparativement à celles vivant dans des couples avec enfants (74% contre 72%). Cette différence en matière d'activité physique entre personnes sans enfants et personnes avec enfants est la plus sensible entre 25 et 44 ans. Elle s'explique certainement en partie par le temps non contraint plus restreint à disposition des parents.

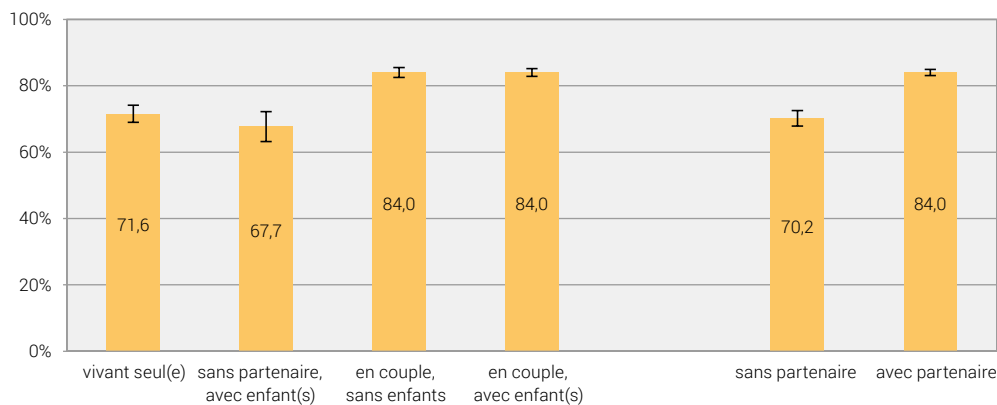
Le tableau est différent en matière de surpoids et d'obésité: la proportion des hommes présentant un excès de poids est plus élevé parmi ceux vivant en couple (44%) que parmi ceux sans partenaire (38%), et parmi ceux vivant avec des enfants (57%) que parmi ceux sans enfants (52%). Chez les femmes, la part de celles avec un surpoids ou de l'obésité ne change par contre pas en fonction de la situation familiale.

Les personnes vivant seules avec des enfants ont été plus nombreuses à consulter un médecin au cours de l'année (84%) que les personnes vivant en couple (76%) et celles vivant seules (74%). Elles ont également davantage fait appel à la médecine complémentaire (38% contre 29% et 30% respectivement). Ce recours plus fréquent aux consultations médicales est en correspondance avec les différents indicateurs signalant un état de santé général et un bien-être psychique moins bons pour les personnes seules avec des enfants. Il n'y a par contre pas de différence statistiquement significative en matière d'hospitalisation selon le type de ménage.

## Heureux selon la situation familiale, en 2012

Sur une période de quatre semaines, personnes de 25 à 64 ans

G 10.7



┆ Intervalle de confiance à 95%

Note: heureux: tout le temps ou la plupart du temps

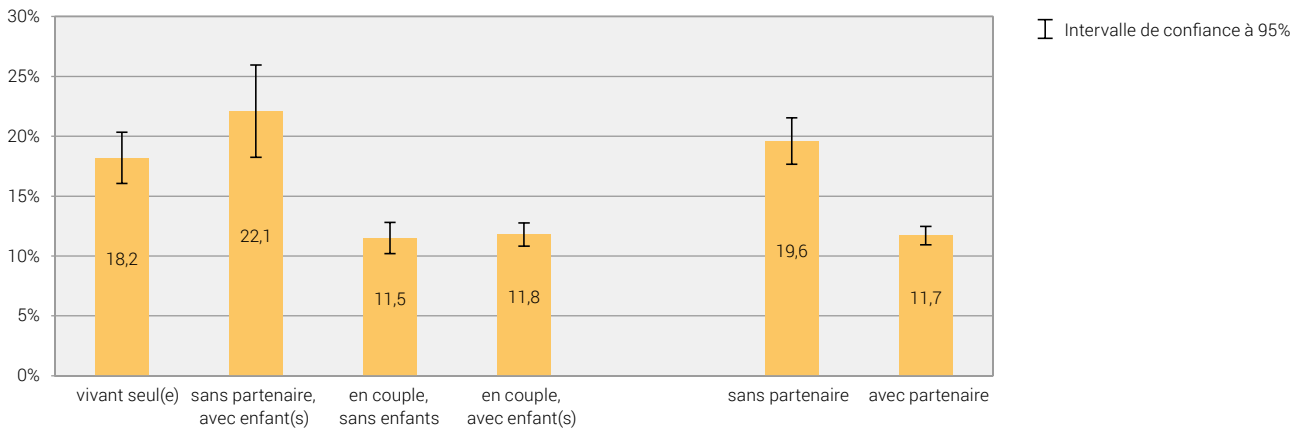
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017

### Abattu et déprimé selon la situation familiale, en 2012

Sur une période de quatre semaines, personnes de 25 à 64 ans

G 10.8



Note: abattu et déprimé: tout le temps, la plupart du temps ou parfois

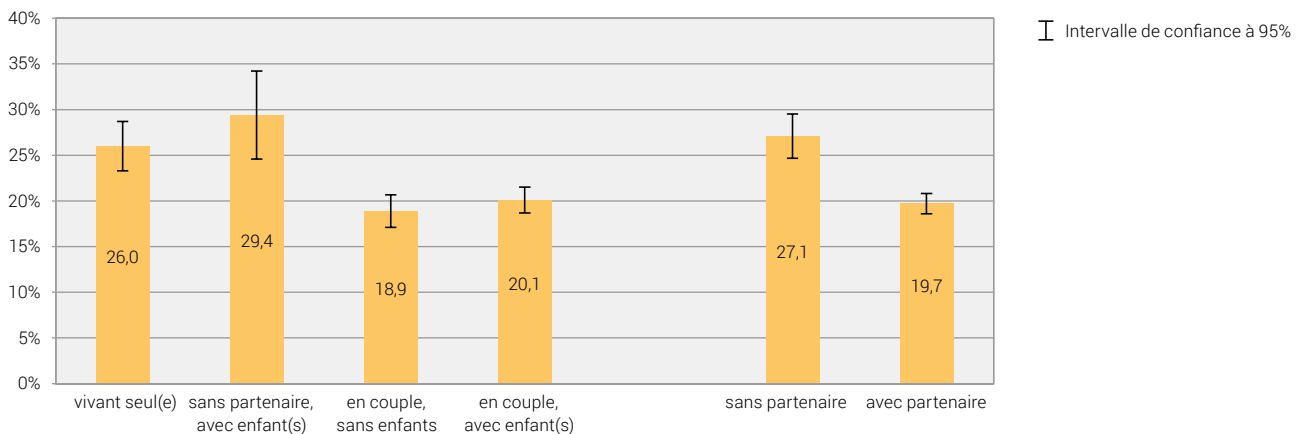
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017

### Sentiment de maîtrise sur sa vie selon la situation familiale, en 2012

Personnes âgées de 25 à 64 ans avec le sentiment de maîtrise le plus faible

G 10.9



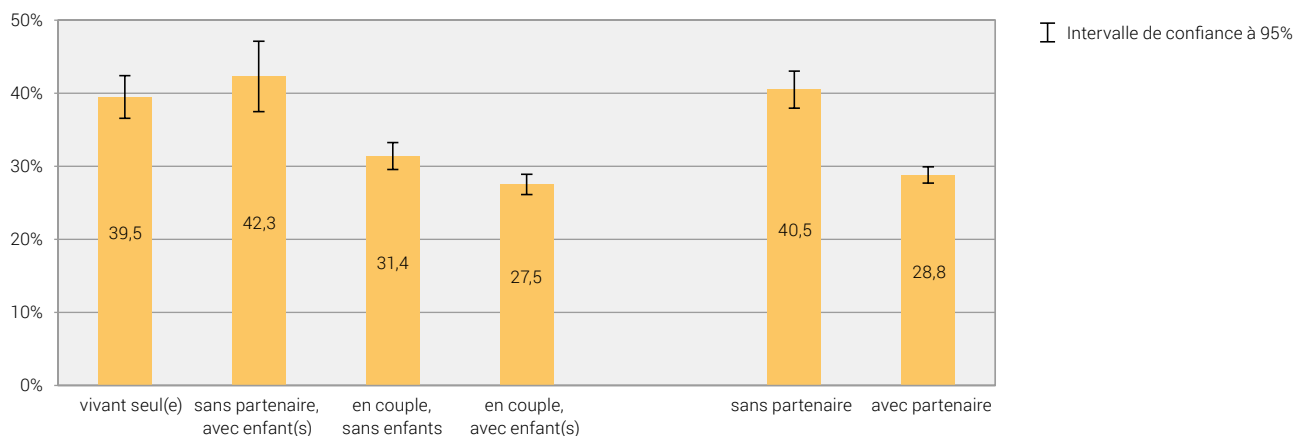
Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017

### Fumeurs selon la situation familiale, en 2012

Personnes de 25 à 64 ans

G 10.10



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS) 2012

© OFS 2017



### 10.3 Degré de satisfaction en fonction de la situation familiale

Le degré de satisfaction à l'égard de sa vie actuelle et de divers domaines de la vie est un indicateur du bien-être subjectif et de la qualité de vie de chacun. Ce degré de satisfaction a été mesuré sur une échelle de 0 («pas du tout satisfait») à 10 («entièrement satisfait»). Nous allons dans ce qui suit nous intéresser aux parts de la population de 16 à 65 ans présentant un degré élevé de satisfaction (valeurs de 8, 9 ou 10), avec une attention particulière aux parents dans des ménages de couples avec enfants de moins de 25 ans.

D'une manière générale, on peut retenir que dans la quasi-totalité des domaines considérés, les personnes vivant en couple sont plus nombreuses à déclarer un degré élevé de satisfaction que les personnes vivant seules. Le graphique 10.11 montre que les personnes vivant en couple sont sensiblement plus nombreuses à s'estimer très satisfaites de leur vie actuelle, de leur logement (voir la situation en matière de logement selon le type de ménage au chapitre 10.1) et de leurs relations personnelles que les personnes vivant seules, et ce indépendamment du fait de vivre ou non avec des enfants.

Les personnes seules sont moins nombreuses à s'estimer très satisfaites de leur situation financière que les adultes vivant en couple sans enfants (49% contre 57%). Cet état de fait est lié au niveau de revenus qui est plus bas pour les personnes vivant seules que pour les couples sans enfants (voir le chap. 7). Elles vivent par ailleurs plus souvent dans la précarité (voir le chap. 8). Les couples parentaux sont à peu près aussi nombreux que les personnes vivant seules à s'estimer très satisfaites de leur situation financière.

Au chapitre de la durée du temps libre, les personnes vivant seules se déclarent moins souvent très satisfaites que les adultes vivant en couple sans enfants (à 44 contre 49%), mais un peu plus

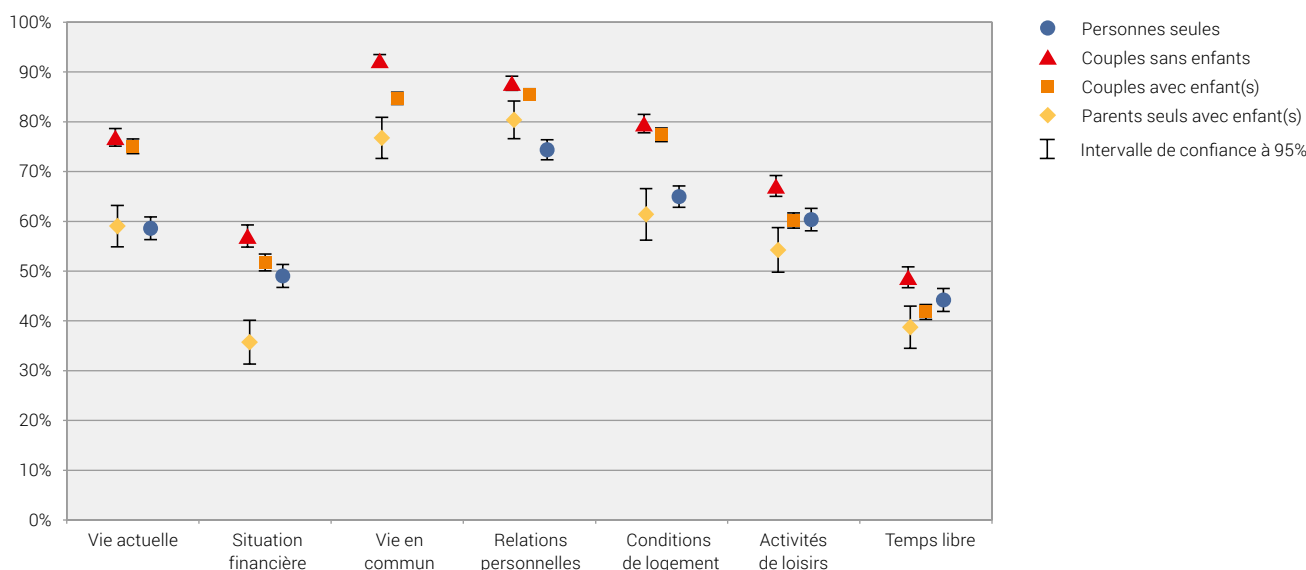
souvent que les personnes vivant en couple avec enfants (42%). Par ailleurs, les personnes vivant en couple sans enfants sont sensiblement plus nombreuses à s'estimer très satisfaites de leurs activités de loisirs (67%) que les personnes vivant seules (60%) ou que les personnes en couple avec enfants (60%).

Si l'on compare les personnes vivant en couple avec ou sans enfants, celles de la deuxième catégorie sont sensiblement plus nombreuses à se déclarer très satisfaites dans un grand nombre de domaines de la vie: situation financière, vie en commun, activités de loisirs, durée du temps libre. La présence d'enfants dans le ménage n'a en revanche pas d'influence notable sur le taux de satisfaction à l'égard de la vie actuelle, des relations personnelles et de la situation du logement. Les personnes vivant en couple témoignent d'un taux de satisfaction à peu près égal dans ces domaines, indépendamment du fait qu'elles aient ou non des enfants.

Pour ce qui est des mères et pères vivant seuls avec leurs enfants, leur plus grande vulnérabilité économique se répercute fortement sur leur bien-être. On constate ainsi qu'ils sont sensiblement moins nombreux que les personnes vivant en couple avec ou sans enfants à se déclarer très satisfaits, et ce quel que soit le domaine de la vie considéré. Le graphique 10.11 montre par exemple qu'ils sont nettement moins souvent très satisfaits au plan de la situation financière et de la vie en commun que les personnes vivant en couple avec ou sans enfants. Les parents seuls avec leurs enfants et les personnes vivant seules sont par ailleurs beaucoup moins nombreux que les personnes vivant en couple avec ou sans enfants à s'estimer très satisfaites de leur vie actuelle, de leurs relations personnelles et de leur logement. Il est également intéressant de constater que les parents vivant seuls avec leurs enfants affichent un taux de satisfaction à peu près équivalent concernant le temps dédié aux loisirs que les personnes vivant en couple avec enfants (39% contre 42%).

Part de la population très satisfaite dans divers domaines de la vie selon le type de ménage, en 2014

G 10.11



Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version du 04.04.2016)

© OFS 2017

Les personnes de nationalité étrangère vivant en couple avec enfants sont sensiblement moins nombreuses à s'estimer très satisfaites de leur vie actuelle (65% contre 79%) et de leur situation financière (39% contre 57%) que celles de nationalité suisse. De plus, chez les adultes vivant en couple avec enfants, le fait d'habiter dans une zone densément peuplée est nettement moins souvent associé à un degré élevé de satisfaction à l'égard de la vie actuelle (70% contre 79%) et de la situation financière (46% contre 55%) que le fait d'habiter dans une zone faiblement peuplée. Le niveau de formation des personnes vivant en couple avec enfants joue lui aussi un rôle: parmi les personnes vivant dans un couple dont aucun des deux partenaires n'a suivi de formation postobligatoire, beaucoup moins s'estiment très satisfaites de leur vie actuelle (66%) et de leur situation financière (41%) que celles vivant dans un couple où l'un au moins des partenaires est titulaire d'un diplôme du degré secondaire II (vie actuelle: 77%, situation financière: 54%) ou tertiaire (vie actuelle: 79%, situation financière: 54%). Cet état de fait est lié au niveau de revenu: les personnes vivant en couple avec enfants déclarant un revenu relativement élevé sont plus souvent très satisfaites de leur vie actuelle et de leur situation financière que celles de revenu plus modeste.

Autre fait notable, en Suisse romande les personnes vivant en couple avec enfants sont nettement moins nombreuses à se déclarer très satisfaites de leur vie actuelle (69% contre 78%) et

de leur situation financière (44% contre 55%) que leurs homologues de Suisse alémanique, alors même que le niveau de revenus est sensiblement le même (voir le chapitre 7).

Concernant la situation financière, les personnes vivant en couple déclarent nettement plus souvent un degré élevé de satisfaction lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 13 à 17 ans que lorsqu'il est âgé de moins de quatre ans. Il est avéré que le revenu des ménages avec enfants en bas âge est en moyenne moins élevé (voir le chapitre 7).

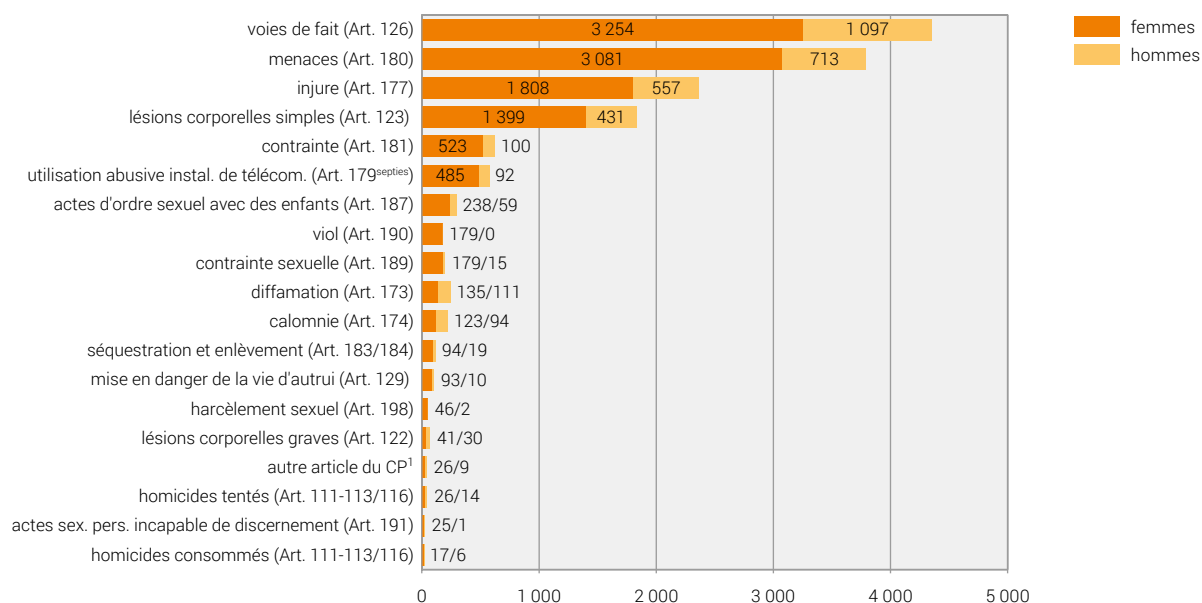
On n'a en revanche pas trouvé de lien entre le nombre d'enfants d'un ménage et le niveau de bien-être.

### 10.4 Violence domestique

Le nombre annuel de cas de violence domestique enregistrés par la police depuis 2009 varie entre 14 881 et 16 495. En 2014, la violence domestique représentait 39% des cas de violence enregistrés par la police. Entre 2009 et 2014, la proportion moyenne de victimes masculines a été de 25%, contre 75% de femmes. En 2014, 6 708<sup>35</sup> femmes ont été victimes de violence domestique contre 2 263 hommes. Le graphique 10.12 montre le nombre de victimes de violence domestique réparties par type de violence et par sexe pour l'année 2014.

**Violence domestique: personnes lésées selon le type d'infraction et le sexe, en 2014**

**G 10.12**



<sup>1</sup> Remise à des enfants de substances pouvant mettre en danger leur santé Art. 136, Abus de la détresse Art. 193, Exposition Art. 127, Meurtre sur la demande de la victime Art. 115, Mariage forcé, partenariat forcé Art. 181a, Interruption de grossesse punissable sans le consentement de la femme enceinte Art. 188 al.2, Mutilation d'organes génitaux féminins Art. 124, Prise d'otage Art. 185, Actes préparatoires délictueux Art. 260bis.

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS 2017

<sup>35</sup> Chaque personne lésée enregistrée dans la statistique policière de la criminalité se voit attribuer un numéro d'identification, qui permet d'identifier la victime de plus d'une infraction comme étant une seule et même personne. Chaque personne est comptée une seule fois.

**La violence domestique dans la statistique policière de la criminalité**

Depuis 2009, les polices cantonales enregistrent, pour une grande partie des infractions de violence, la relation entre les personnes lésées et les personnes prévenues dans le cadre de la statistique policière de la criminalité (SPC). Les infractions qui se produisent entre membres d'une même famille ou entre partenaires ou ex-partenaires d'un couple sont considérées, sur la base de cette variable, comme relevant de la violence domestique. À noter que la SPC ne considère que les infractions dont la police a connaissance.

Le graphique 10.13 montre le nombre de victimes d'actes de violence physique les plus graves enregistrés par la police (homicides consommés, tentatives d'homicide avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves consommées), commis dans la sphère domestique. Dans les cas de violence les plus graves, le comportement en matière de dénonciation joue un rôle relativement faible. En effet, suite à un décès ou à des lésions nécessitant un traitement stationnaire, la probabilité est très élevée que la police

soit informée des faits. Sur les 41 homicides consommés enregistrés par la police en 2014, 56% ont été commis dans la sphère domestique, ce qui correspond à 23 cas d'homicide.

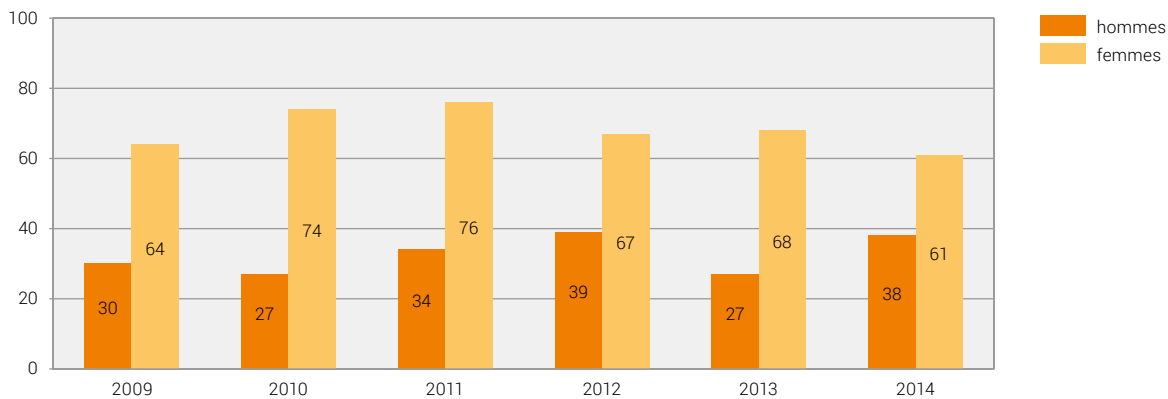
Pour la saisie du type de relation entre auteur et victime de violences dans la sphère domestique, quatre catégories entrent en ligne de compte. Le graphique 10.14 montre que la moitié de tous les infractions commises dans la sphère domestique l'ont été dans le cadre d'une relation de couple existante, 29% entre ex-partenaires, et les 21% restants entre parents (ou beaux-parents ou parents d'accueil) et enfants ou entre autres personnes apparentées.

En 2014, la police a enregistré un total de 1 069 victimes de violences domestiques âgées de moins de 18 ans. 69% des actes de violence ont été commis par les parents et 21% par d'autres membres de la famille, les 10% restants ayant été commis entre partenaires d'une relation de couple existante ou entre ex-partenaires.

Le graphique 10.15 montre les taux de lésés enregistrés dans le cadre de relations parents-enfants et d'autres liens de parenté. Le taux de lésés correspond au nombre de lésés par 10 000 membres d'un groupe de population correspondant. Les mineurs de sexe féminin sont plus souvent victimes que ceux de sexe masculin, en particulier dans le groupe d'âge des 13 – 17 ans.

**Victimes de violence grave dans la sphère domestique, de 2009 à 2014<sup>1</sup>**

**G 10.13**



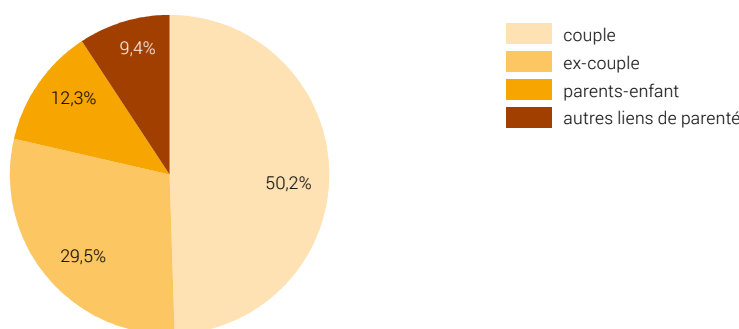
<sup>1</sup> Homicides consommés, tentatives d'homicides avec lésions corporelles graves, lésions corporelles graves consommées.

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS 2017

**Actes de violence domestique selon le type de relation, en 2014**

**G 10.14**



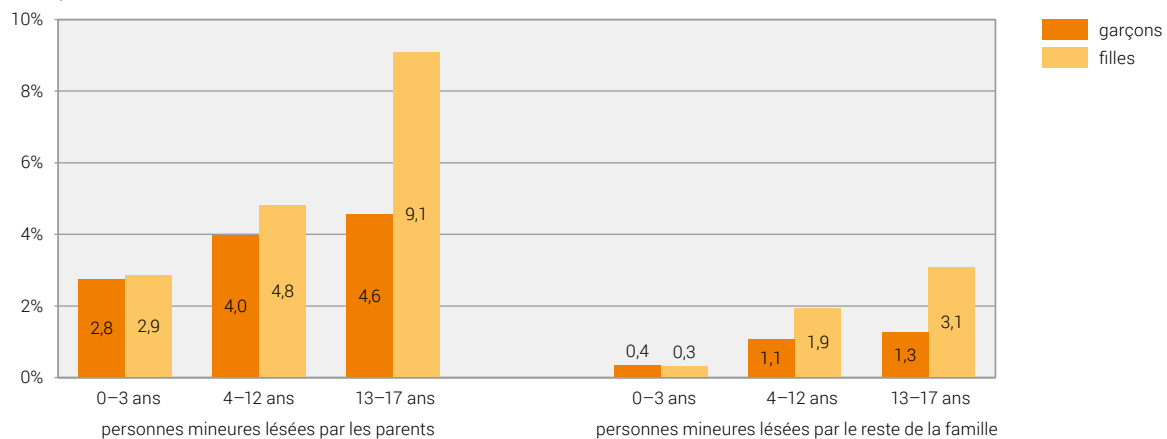
Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS 2017

**Violence domestique: personnes mineures lésées par les parents ou par le reste de la famille, en 2014**

**G 10.15**

Lésés pour 10 000 habitants



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2014

© OFS 2017

# 11 Échanges et soutien intergénérationnels

## 11.1 Travail de care

Les aides de nature informelle et exécutées sans rémunération sont une dimension importante du rapport entre enfants et parents. Bien que ces soutiens entre parents et enfants forment une grande part du travail de care, celui-ci peut aussi être exercé au bénéfice d'autres proches. Il peut, dans certains cas, compléter ou même remplacer des prestations fournies par l'Etat. Par exemple, des enfants qui s'occupent de leurs parents limités pour des raisons de santé permettent souvent à ceux-ci d'éviter ou retarder des soins institutionnalisés. De même, les grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale de leurs propres enfants.

Le travail de care regroupe des tâches très diverses qui sont elles-mêmes exercées dans différents contextes. Dans ce chapitre, trois types de travaux de care sont distingués : la garde des enfants, l'aide pour l'entretien personnel et l'aide pour les tâches ménagères.

L'analyse porte sur des formes de soutien non rémunérées apportées à des membres de l'entourage. A l'exception du cas de l'aide à l'entretien personnel, seul le care fourni à des personnes vivant hors du ménage est considéré. De plus, afin de recenser uniquement le soutien régulier, seules les personnes exerçant ces tâches au moins une fois par semaine sont prises en considération. Ce chapitre se focalise sur la situation des personnes âgées de 25 à 80 ans.

En 2013, parmi la population âgée de 25 à 80 ans, 2,5% des personnes ont aidé un proche par exemple pour se lever, se doucher ou aller aux toilettes, 4,7% l'ont fait en réalisant des travaux ménagers et 5,7% ont pris en charge des enfants de leur entourage. La part des personnes qui s'occupent d'au moins une des trois tâches ici mentionnées au moins une fois par semaine est de 11%.

### 11.1.1 Le travail de care dans différentes phases de la vie

L'âge a une influence sur l'exercice de ces différents travaux de care. Les personnes de moins de 45 ans sont peu nombreuses à apporter de l'aide à quelqu'un de leur entourage (voir le graphique 11.1). Ceci peut partiellement s'expliquer par l'évolution des

parcours de vie: en effet, à moins de 45 ans, les personnes ont encore rarement des parents limités dans leur quotidien à cause de leur état de santé. En même temps, les moins de 45 ans sont peu nombreux à avoir des petits-enfants. Dans le groupe d'âges des 45 à 54 ans, les travaux de care commencent à prendre plus d'importance, la part de personnes apportant de l'aide aux tâches ménagères atteint 6,2%; c'est deux fois plus que dans les classes d'âges plus jeunes. Toujours entre 45 et 54 ans, les personnes voient leurs parents entrer dans des phases tardives de leur vie, ce qui explique leur soutien plus fréquent. L'aide pour ce qui relève de l'entretien personnel devient – dans une moindre mesure – elle aussi plus fréquente (elle atteint environ 3%). Un grand changement intervient pour les personnes âgées de 55 à 64 ans. Alors que le soutien pour les travaux ménagers et pour l'entretien personnel augmente encore légèrement par rapport aux classes d'âges plus jeunes, la part des personnes qui gardent des enfants d'un membre de leur entourage augmente fortement et atteint 7,7%. Cette évolution s'explique surtout par des raisons démographiques: dans ce groupe d'âges, de plus en plus de personnes ont des petits-enfants en bas âge<sup>36</sup>. Comme le nombre de personnes qui sont actives occupées est relativement élevé à cet âge (75% des 55 à 64 ans), le travail de care peut devenir une charge supplémentaire. Chez les 65 à 80 ans, la part de personnes gardant des enfants augmente à nouveau (11%). Par contre, à ces âges plus avancés, l'aide fournie pour les tâches ménagères diminue à 4,7% (voir le graphique 11.1).

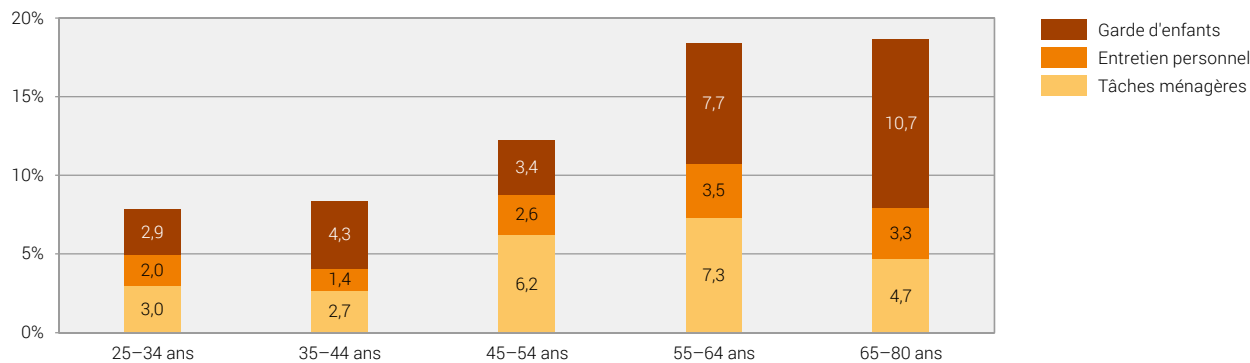
### 11.1.2 Travail de care: une question féminine?

Les femmes s'occupent plus souvent du travail de care non rémunéré que les hommes. Parmi les personnes âgées de 25 à 80 ans, la part d'hommes qui apportent au moins une forme de soutien est de 7,1%, tandis qu'elle est de 15% chez les femmes. Les femmes s'occupent plus souvent de ces trois formes de soutien dans tous les groupes d'âges (voir les graphiques 11.2 à 11.4). Les différences sont les plus marquées chez les 55 à 64 ans (voir aussi le chapitre 11.1.3). La part de femmes qui gardent des enfants d'un membre de leur entourage est par exemple trois fois plus élevée que chez les hommes du même groupe d'âges (11% contre 3,8%). Les différences sont du même ordre de grandeur en ce qui concerne l'aide apportée pour les

<sup>36</sup> A propos de la garde par les grands-parents, voir Mosimann, A. et Camenisch, M. (2015): *Enquête sur les familles et les générations: premiers résultats*, Neuchâtel, OFS, chap. 5.2

**Types de travaux de care apportés à des personnes de l'entourage, selon l'âge, en 2013**

uniquement les tâches effectuées au moins une fois par semaine

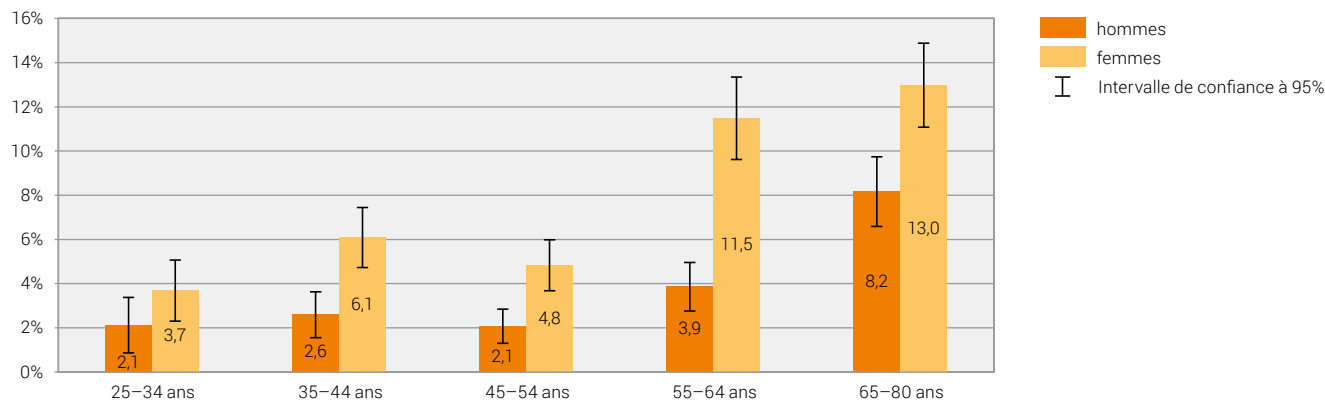
**G 11.1**

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

**Garde d'enfants de personnes de l'entourage, selon l'âge et le sexe, en 2013**

uniquement les tâches effectuées au moins une fois par semaine

**G 11.2**

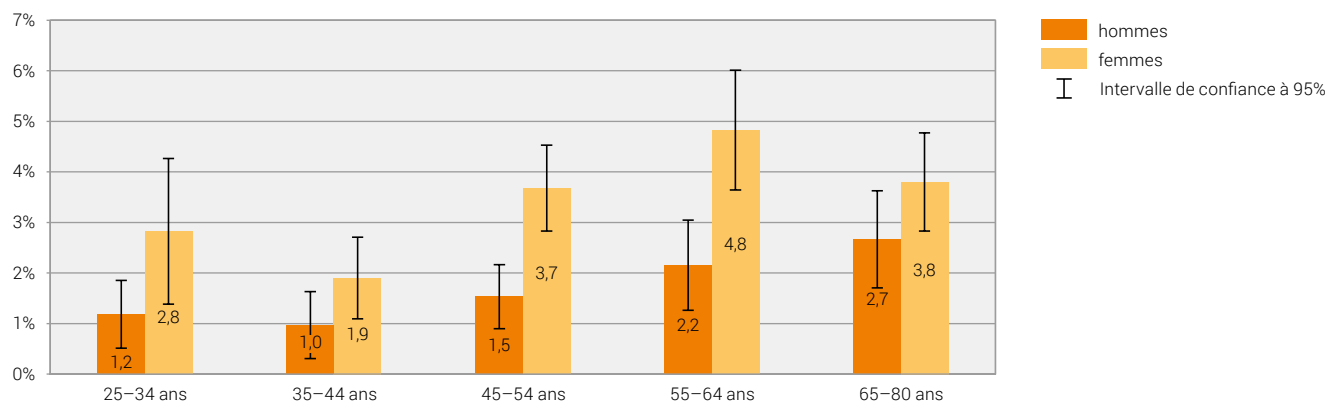
Note: seules les gardes d'enfants externes au ménage sont considérées.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

**Aide pour l'entretien personnel, selon l'âge et le sexe, en 2013**

uniquement les tâches effectuées au moins une fois par semaine

**G 11.3**

Note: l'aide pour l'entretien personnel peut aussi être fournie à des membres du ménage.

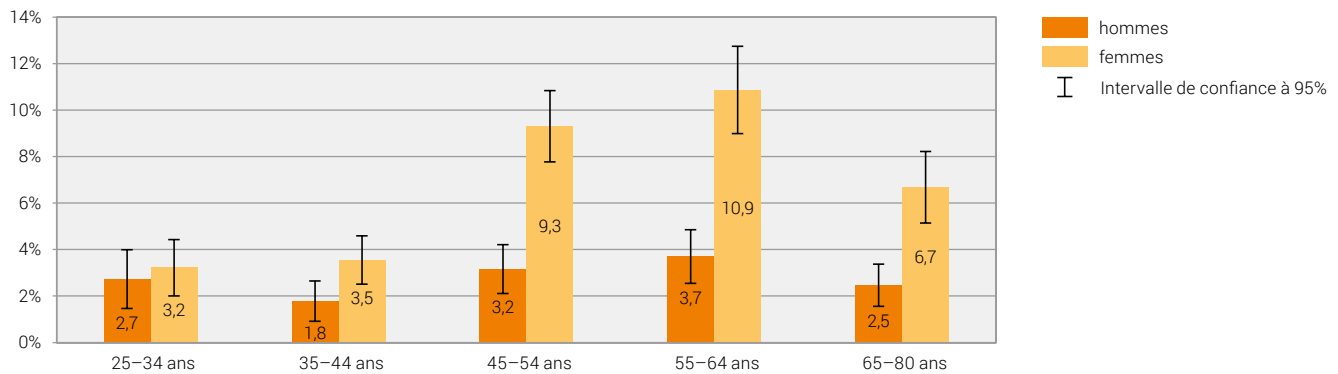
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## Aide pour les tâches ménagères, selon l'âge et le sexe, en 2013

uniquement les tâches effectuées au moins une fois par semaine

G 11.4



Note: seulement les tâches ménagères effectuées à l'extérieur de son propre ménage.

Source: OFS - Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

tâches ménagères; elles sont un peu moins marquées pour l'entretien personnel. Par contre, parmi la population âgée de 65 à 80 ans, les différences entre hommes et femmes diminuent. Ce rapprochement entre femmes et hommes est particulièrement important dans le cas de la garde d'enfants: la part d'hommes remplissant cette tâche double, passant de 3,8% à 7,9% alors que, chez les femmes, elle reste relativement stable (12% pour les 54 à 65 ans et 13% pour les 65 à 80 ans). Cette diminution des différences est moins marquée dans le soutien aux tâches ménagères. Les contraintes dues à une plus forte participation au marché de l'emploi par les hommes (part plus élevée d'actifs occupés et taux d'occupation plus élevé, voir chapitre 5) pourraient expliquer le plus faible investissement chez les moins de 65 ans et l'augmentation aux âges plus avancés.

### 11.1.3 Travail rémunéré, tâches familiales et travail de care

La double charge du travail rémunéré d'une part, et des responsabilités envers son entourage d'autre part, peut conduire à des situations difficiles à concilier sur le plan pratique. En effet, l'engagement professionnel et les différentes tâches de care peuvent être en concurrence durant certaines phases de la vie.

Parmi les personnes qui n'ont pas encore atteint l'âge de la retraite, celles âgées de 55 à 64 ans sont les plus sollicitées pour les tâches de care. En se focalisant sur ce groupe d'âges (voir le graphique 11.5), on observe qu'un fort engagement dans la sphère professionnelle est associé – tant pour les hommes que pour les femmes – à un investissement moindre dans les travaux de care.

Indépendamment de la situation professionnelle, la proportion de femmes âgées de 55 à 64 ans qui fournissent un travail de care est environ deux fois plus élevée que celle des hommes. Parmi les personnes de ces âges travaillant à plein temps, seuls 6,8% des hommes s'investissent dans un de ces domaines, tandis que la part des femmes s'élève à 16%. La plus grande part du travail de care dans cette classe d'âges est assumée par des femmes travaillant à temps partiel (23%) ou économiquement

inactives (27%). Ainsi, une part importante des femmes qui s'approchent de la retraite doivent concilier ces tâches avec leur activité professionnelle. Les hommes ayant un engagement professionnel de moins de 90% ou qui ne travaillent pas s'occupent aussi plus souvent des différentes tâches de care que ceux qui travaillent à plein temps. Malgré cela, leur part reste largement inférieure à celle des femmes.

Avec ces données, il n'est pas possible de déterminer si les personnes diminuent ou arrêtent leur activité professionnelle pour assumer ces tâches du care, ou si leur disponibilité et flexibilité leur permet d'assumer ces engagements non professionnels.

Parmi les femmes âgées de 25 à 54 ans, le fait d'avoir des enfants n'influence pratiquement pas les tâches de care. Environ 10% de celles qui ont des enfants de moins de 13 ans vivant dans leur propre ménage s'engagent dans de telles activités, contre 12% parmi celles qui ne vivent pas avec des enfants de ce groupe d'âges. Du côté des hommes, la présence d'enfants dans le ménage n'influence pas non plus leur participation à des tâches de care.

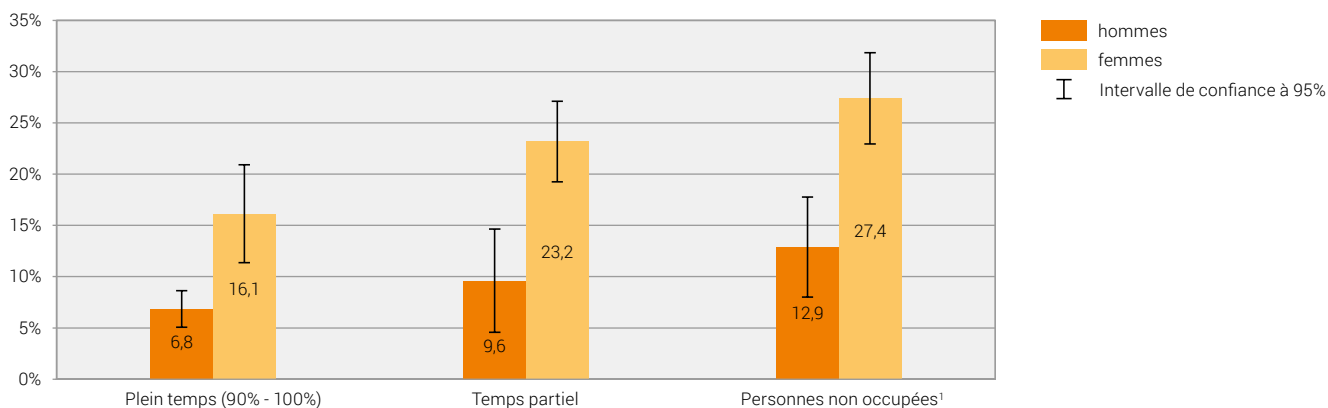
### 11.1.4 Cumul du travail de care

Le soutien donné à son entourage peut devenir particulièrement pesant différents types d'aide sont fournies, notamment dans la situation où une personne s'occupe à la fois de ses enfants ou petits-enfants et de ses parents qui ont besoin d'aide dans leur quotidien. Cependant, 1,5% seulement des personnes âgées de 25 à 80 ans sont dans une situation où elles cumulent différents types de care. La part de personnes qui s'occupent de plusieurs tâches à la fois varie selon l'âge. Le cumul de travaux d'aide informelle est plus fréquent (environ 2%) parmi la population âgée de 45 et 80 ans (voir le graphique 11.7). A noter que les femmes âgées de 55 à 64 ans sont particulièrement concernées, car 3,6% d'entre elles cumulent deux ou trois formes de care.

### Personnes exerçant au moins une tâche de care, selon le statut professionnel et le sexe, en 2013

Personnes âgées de 55 à 64 ans

G 11.5

<sup>1</sup> personnes non actives et chômeurs au sens du BIT.

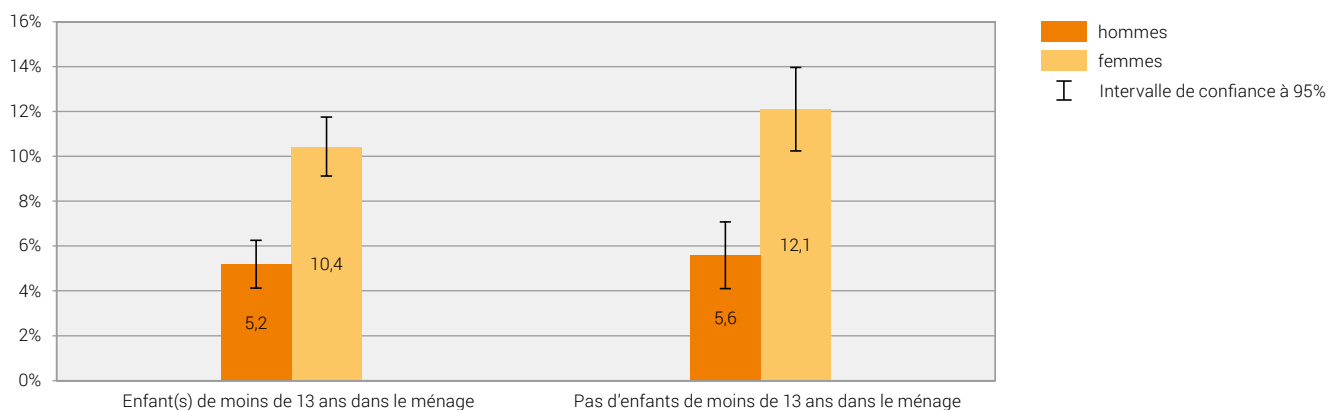
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes exerçant au moins une tâche de care, selon la présence d'enfant(s) de 0 à 12 ans et le sexe, en 2013

Personnes âgées de 25 à 54 ans

G 11.6

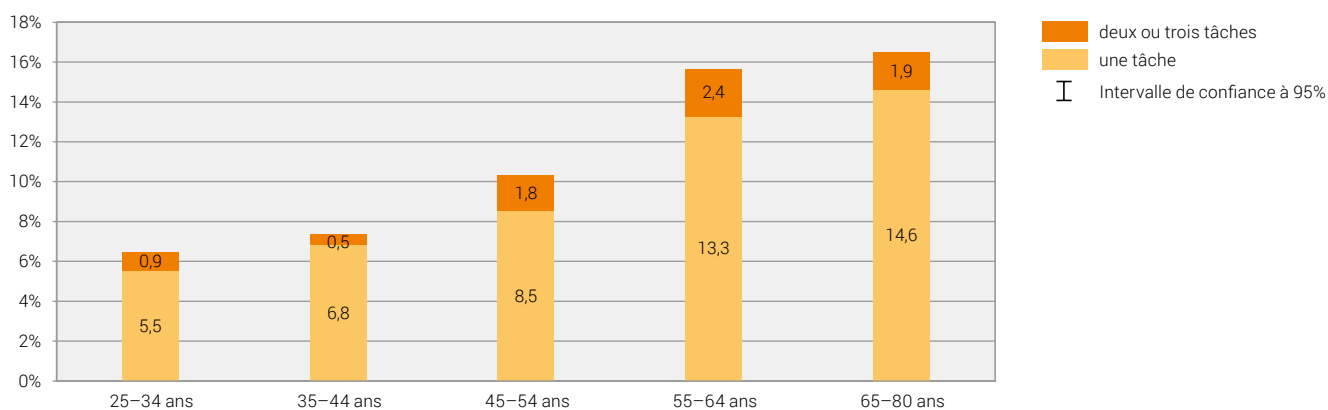


Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes qui cumulent différentes tâches de care, selon l'âge, en 2013

G 11.7



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017



## 11.2 Soutien matériel

A côté du travail de care qui est une forme de soutien non matériel, des échanges de nature matérielle se produisent également entre personnes proches, apparentées ou pas, ne partageant pas le même ménage. Dans ce chapitre, toutes formes de dons matériels d'une valeur de 500 francs et plus faits à des personnes en dehors du ménage (au cours des douze mois précédant l'enquête) sont prises en considération. Les dons considérés, réguliers ou occasionnels, sont d'une part ceux de nature monétaire, d'autre part ceux faits sous forme d'objets de valeur; les prestations obligatoires – notamment les pensions alimentaires – ne sont pas prises en considération. Selon ces critères, 12% des personnes âgées de 25 à 80 ans ont fourni une aide matérielle au cours des douze derniers mois précédant l'enquête. Le groupe des 55 à 64 ans est celui donnant le plus souvent du soutien matériel à un membre de l'entourage qui est hors du ménage (14%).

### 11.2.1 Liens avec les personnes soutenues

C'est principalement entre parents et enfants ne vivant plus dans le même ménage que des formes de soutien matériel sont recensées. Ainsi, concernant les dons matériels faits par des personnes âgées de 25 à 44 ans, ce sont les parents de celles-ci qui en sont les premiers bénéficiaires (respectivement 4.2% entre 25 et 34 ans, et 4.6% entre 35 et 44 ans). Les autres membres de la famille – souvent des frères et sœurs – ainsi que les amis et connaissances bénéficient également d'un soutien financier de la part des personnes de cette tranche d'âges, mais dans une moindre mesure. Dans le groupe des 55 à 64 ans, le soutien financier apporté aux enfants hors du ménage devient important puisque 8.5% des personnes de cette tranche d'âges ont au moins une fois durant l'année fait un don d'une valeur de 500

francs ou plus. Parmi les plus âgés (65 à 80 ans), la part des personnes apportant une aide matérielle à l'entourage est plus faible, tout en restant importante dans le lien parents-enfants.

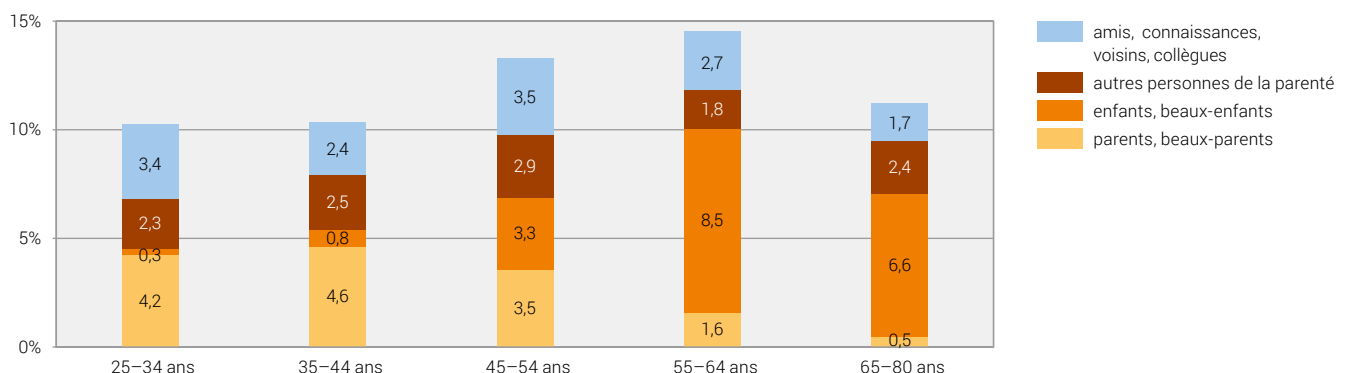
Le montant des dons varie fortement. A côté de dons de très haute valeur monétaire, on observe que dans la moitié des cas, le montant des dons est compris entre 1 500 et 9 000 francs; un quart étant supérieur et un quart étant inférieur à cette fourchette (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles). Le graphique 11.9 montre que l'ampleur de l'aide fournie dépend de la relation entre donneurs et receivers. Tandis que l'aide matérielle ne dépasse pas 3 000 francs pour la moitié des personnes lorsqu'elle est donnée aux parents, amis ou à d'autres membres de la parenté, les montants versés par des parents à des enfants hors du ménage sont significativement plus élevés. En effet, 50% de ces aides dépassent 6 000 francs et 25% d'entre elles sont même plus élevées que 18 000 francs. En parallèle, même si les transferts financiers ou matériels à l'entourage autre que la famille nucléaire se produisent relativement fréquemment (2,8% pour les amis, connaissances, voisins; 2,4% pour d'autres membres de la famille), les montants ne dépassent quant à eux les 6 000 francs que dans 25% des cas et sont, dans la moitié des cas, inférieurs à 3 000 francs. Encore une fois, les résultats montrent que de manière générale, et quelle que soit la valeur du don, les transferts matériels se font la plupart du temps des parents vers les enfants, et c'est aussi dans le cadre de ces relations que l'on recense les montants les plus élevés.

Outre le type de relation entre aidant(e) et aidé(e), l'âge est également un facteur clé déterminant l'ampleur du soutien matériel fourni, c'est-à-dire les montants versés. Chez les 25 à 54 ans, la moitié des personnes versent des montants qui sont inférieurs à 3 000 francs (au cours des 12 mois précédant l'enquête). Pour un quart des personnes de ce groupe, l'aide financière fournie est supérieure à 6 000 francs (voir le graphique 11.10). De 65 à 80 ans, le soutien financier est plus important puisque environ 50% des personnes de ces âges ont donné 5 000 francs ou plus, et environ un quart d'entre eux 12 000 francs ou plus. Ceci pourrait entre autres s'expliquer par le fait que, dans cette tranche

### Personnes qui ont donné de l'argent et/ou des objets de valeur à un membre de l'entourage, selon la relation, en 2013

Montant minimum de 500 francs au cours de l'année écoulée

G 11.8



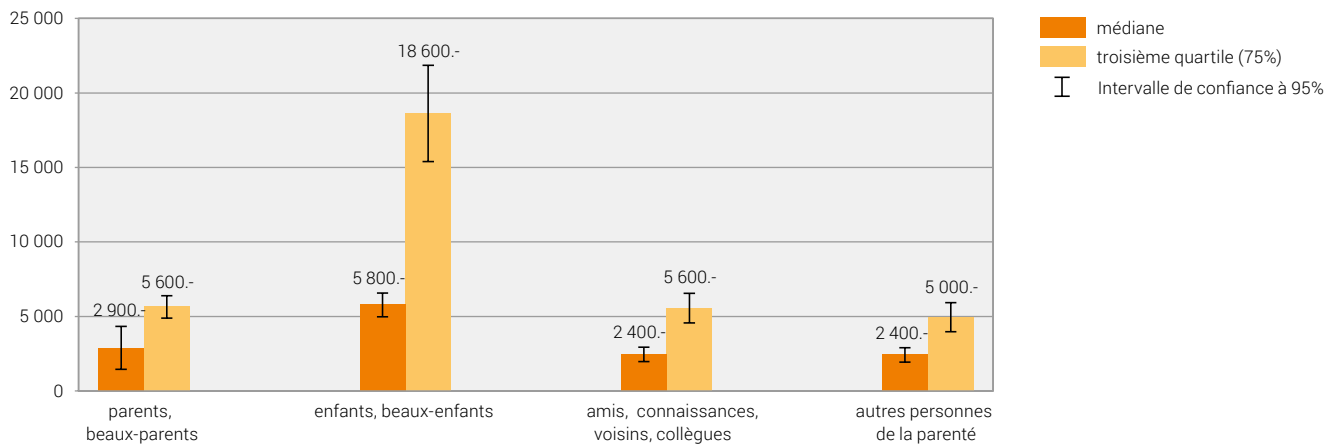
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## Médiane et 3<sup>e</sup> quartile du montant d'argent et/ou des objets de valeur donné à un membre de l'entourage, selon la relation, en 2013

Montant minimum de 500 Fr. au cours des 12 mois précédents

G 11.9



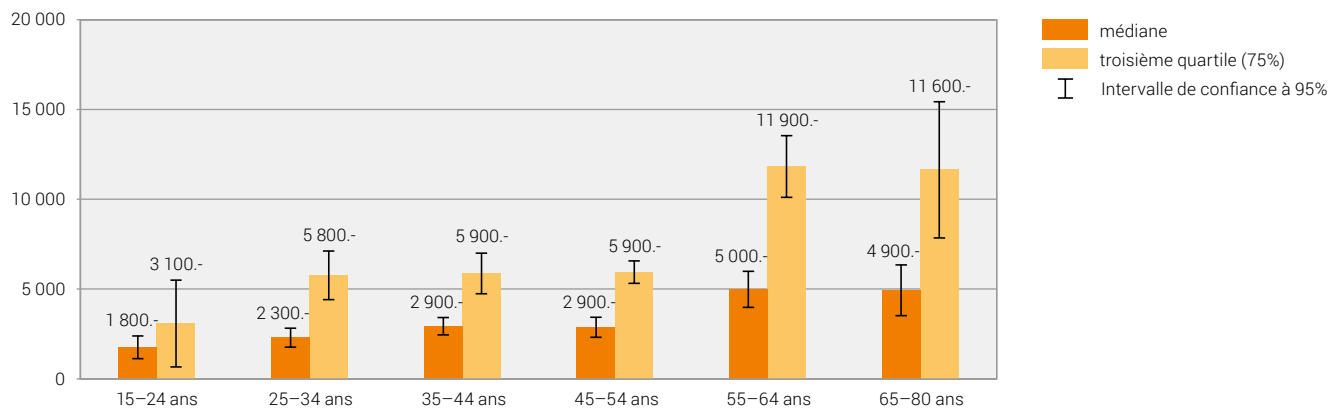
Source: OFS - Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## Médiane et 3<sup>e</sup> quartile du montant d'argent et/ou des objets de valeur donné à un membre de l'entourage, selon l'âge du donataire, en 2013

Montant minimum de 500 Fr. au cours des 12 mois précédents

G 11.10



Source: OFS - Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

d'âge, les transferts matériels aux enfants peuvent être des avances sur héritage, et pas uniquement un soutien financier ponctuel ou régulier.

Au-delà du soutien matériel qu'une personne reçoit ou donne effectivement, s'ajoute une dimension d'aide moins tangible: le fait de pouvoir compter sur un proche en cas de problème financier important. Cette mesure permet de monter les personnes de l'entourage qui sont considérées comme susceptibles de fournir un soutien de cette nature, et de déceler par défaut l'absence de tels soutiens potentiels, qui peut être l'indice d'un certain isolement et d'un risque de précarisation lors de problèmes financiers temporaires.

Selon l'âge et les différents moments de la vie, différentes personnes de l'entourage sont perçues comme étant de potentielles aides en cas de problème financier important. Ce sont

avant tout les tranches d'âges les plus jeunes qui peuvent bénéficier d'un tel soutien. En effet, entre 25 et 34 ans, près de 90% des personnes disent pouvoir faire appel à un proche pour faire face à un problème financier sérieux. Le soutien à disposition diminue significativement avec l'âge puisque, dès 55 ans, la part de personnes disant avoir quelqu'un vers qui se tourner pour obtenir une aide financière tombe à 56%.

Les personnes à qui l'ont peut s'adresser ne sont pas les mêmes au cours de la vie. Aux âges les plus jeunes, les parents ou beaux-parents sont cités comme recours principal en cas de problème financier. Ainsi, près de 85% des 25 à 34 ans disent pouvoir compter sur eux en cas de besoin. Les parents sont toujours très présents chez les 35 à 44: 77% des personnes de cette tranche d'âges pensent pouvoir faire appel à eux. À partir de 45 ans, leur rôle en cas de problème financier sérieux devient moins

important et diminue de manière significative à mesure que l'âge augmente, et cela en grande partie parce que la proportion de parents survivants diminue: 55% des personnes âgées de 45 à 54 ans peuvent faire appel aux parents, 20% des 55 à 64 ans, puis finalement moins de 2% des 65 à 80 ans.

Du point de vue des parents eux-mêmes, on constate que leurs enfants sont également une forme de soutien importante en cas de problème financier. Tandis que le soutien potentiel des parents diminue avec l'âge, la possibilité de bénéficier d'aide financière de la part de ses enfants augmente. Jusqu'à 44 ans, les enfants ne constituent pas un soutien potentiel pour les parents. En effet, avant cet âge, personne ne mentionne la possibilité de faire appel à l'un de ses enfants. Dès 45 ans toutefois, les enfants prennent une place grandissante et sont mentionnés par environ 3% des parents. 16% des personnes de 55 à 64 ans disent pouvoir bénéficier de soutien financier de la part de leurs enfants, et chez les 65 à 80 ans, ce taux atteint 40%. Cette évolution est liée aux

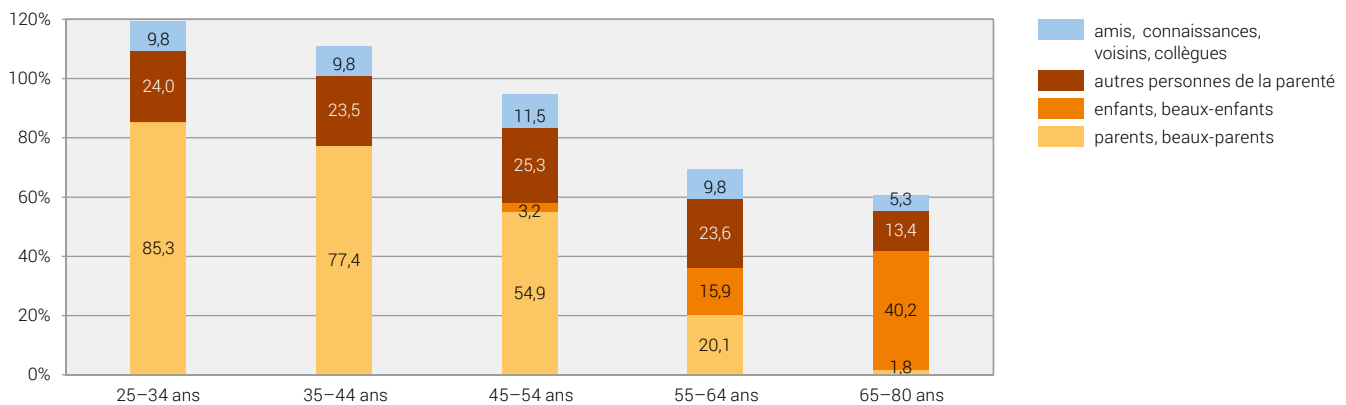
parcours de vie, spécifiquement à l'entrée des enfants sur le marché du travail, à leur autonomisation financière croissante, mais aussi à l'arrivée des parents à l'âge de la retraite.

Les autres membres de la parenté, les connaissances et les amis ont également un rôle quand il s'agit d'affronter un problème financier sérieux. Leur implication potentielle varie cependant moins selon l'âge que celle des parents ou respectivement des enfants. Elle montre même une grande stabilité: quel que soit l'âge, entre 25 et 64 ans, environ 24% des personnes disent pouvoir faire appel à un autre membre de la parenté en cas de problème financier sérieux, et près de 10% des personnes disent pouvoir obtenir l'aide financière d'amis. Dès que les personnes atteignent l'âge de la retraite (dès 65 ans), elles mentionnent moins fréquemment les autres membres de la parenté (13%) et les amis (5,3%) comme aide potentielle.

### Personnes auprès desquelles un soutien matériel est considéré comme possible en cas de problème important, selon l'âge et la relation, en 2013

Aide potentielle du ou de la partenaire ou d'institutions et organisations non prise en compte

G 11.11



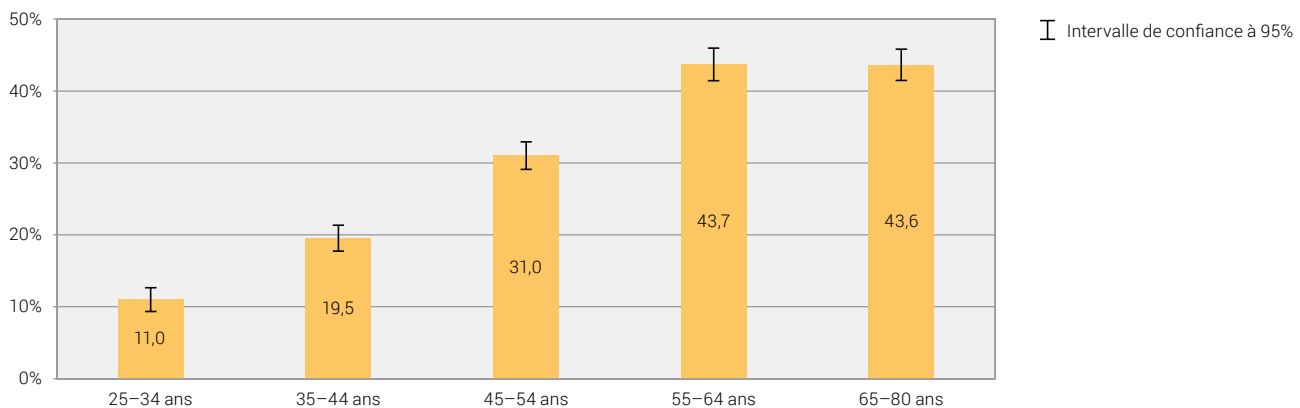
Note: comme plusieurs réponses étaient possibles, la somme des différentes personnes de l'entourage peut dépasser les 100%.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Personnes n'ayant aucun membre de l'entourage à qui s'adresser pour demander un soutien matériel en cas de problème important, en 2013

G 11.12



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

Les résultats présentés font apparaître une corrélation entre la proximité des liens et le soutien que l'on pense pouvoir obtenir: les parents, respectivement les enfants, sont ceux à qui on peut le plus facilement faire appel en cas de problème de nature financière, puis viennent les autres membres de la parenté, et finalement les amis.

Le revers des résultats présentés ci-dessus est le fait de n'avoir personne vers qui se tourner pour faire face à un problème financier, ce qui témoigne d'une forme d'isolement social. Ce sont les personnes à partir de 55 ans qui souffrent le plus de l'absence de personnes vers qui se tourner: à partir de cet âge, 44% des personnes disent ne pas avoir une personne à contacter pour obtenir une aide financière. Aux plus jeunes âges, faire appel à un proche en cas de situation difficile est moins problématique: 31% des 45 à 54 ans disent ne pas pouvoir obtenir une aide, 20% des 35 à 44 ans, et seulement 11% des 25 à 34 ans.

# 12 Attitudes

## 12.1 Rôles dévolus aux femmes et aux hommes, modèles familiaux et vie familiale en commun

On assiste depuis quelques décennies à une diversification des modes de vie, et avec celle-ci, à une certaine relativisation des rôles traditionnels des deux sexes. D'une manière générale, il apparaît que les femmes sont moins fortement attachées que les hommes aux idéaux traditionnellement associés à la famille. Outre le sexe, le niveau de formation s'avère lui aussi déterminant, l'ouverture à l'égard de nouveaux modèles familiaux et d'une répartition plus égalitaire du travail entre les sexes augmentant avec le niveau de formation. Ces deux facteurs essentiels sont illustrés ici à l'exemple des attitudes adoptées à l'égard des rôles habituellement dévolus aux hommes et aux femmes<sup>37</sup>.

La tradition attribue en effet des fonctions sociales différentes aux représentants des deux sexes: alors que les hommes sont responsables de l'entretien de la famille, les femmes s'occupent du ménage et des enfants. Ce partage des tâches a perdu de sa

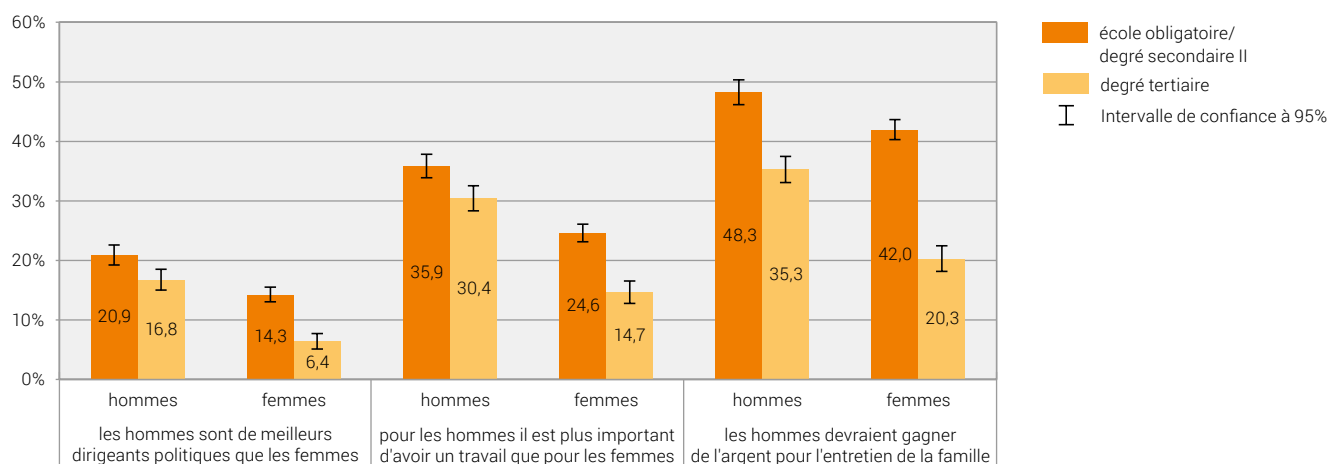
rigueur au cours des dernières décennies, et la participation des femmes au marché du travail s'est fortement accrue. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de femmes continuent de travailler à temps partiel et d'assumer l'essentiel des tâches domestiques et familiales (voir le chapitre 5).

Le graphique 12.1 montre, pour les activités traditionnellement dévolues aux hommes, la proportion de femmes et d'hommes trouvant que «les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques», qu'«il est plus important pour les hommes d'avoir un travail» ou que «les hommes devraient gagner l'argent pour l'entretien de la famille». Le graphique 12.2 est le pendant du précédent pour les fonctions traditionnellement dévolues aux femmes. Il montre la proportion de femmes et d'hommes qui estiment qu'«il est plus important pour les femmes de s'occuper des enfants», que «les femmes devraient s'occuper du ménage et des enfants» ou que «les femmes savent mieux s'occuper des jeunes enfants».

### Domaines de tâches dévolus traditionnellement aux hommes – part des femmes et des hommes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, selon le niveau de formation, en 2013

Personnes de 25 à 80 ans

G 12.1



Note : les autres personnes indiquent principalement qu'il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

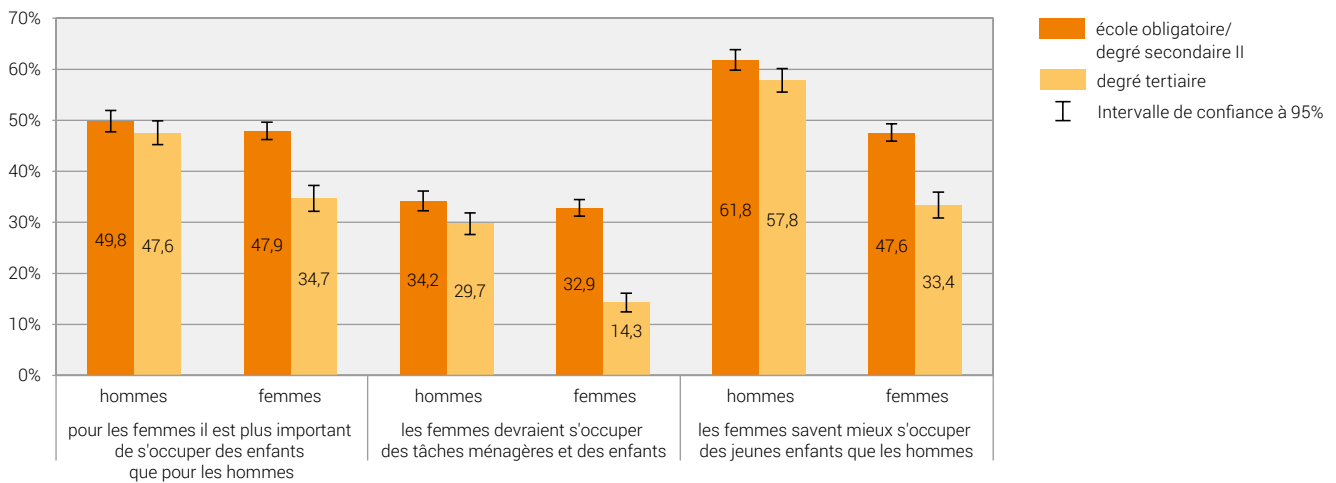
© OFS 2017

<sup>37</sup> Pour en savoir davantage sur l'influence du sexe et du niveau de formation sur l'attitude concernant la famille et la cohabitation au sein de celle-ci, voir Mosimann, A. et Camenisch, M. (2015). *Enquête sur les familles et les générations 2013 – premiers résultats*, Neuchâtel, OFS, chapitres 6 et 7.

## Domaines de tâches traditionnellement dévolus aux femmes – part des femmes et des hommes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, selon le niveau de formation, en 2013

Personnes de 25 à 80 ans

G 12.2



Note: les autres personnes indiquent principalement qu'il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes.

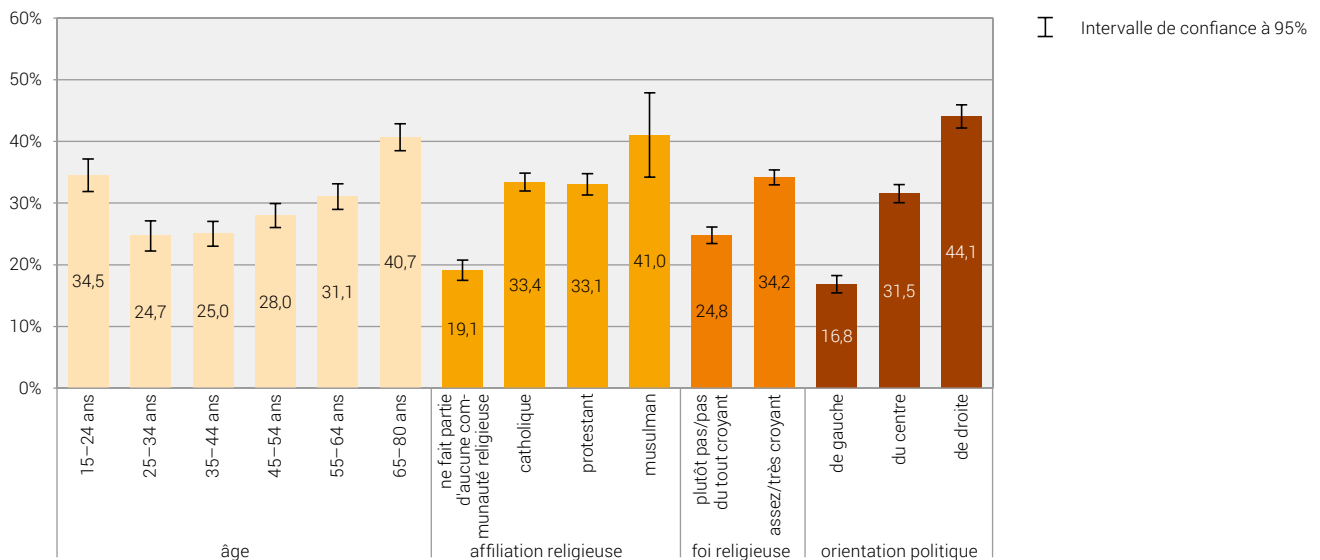
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## Qui devrait s'occuper des tâches ménagères et des enfants, les femmes ou les hommes? part des femmes et des hommes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, en 2013

Personnes de 15 à 80 ans

G 12.3



Note: les autres personnes indiquent principalement qu'il n'y a pas de différence entre les femmes et les hommes.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

Les hommes, ainsi que, indépendamment du sexe, les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire ou le degré secondaire II, sont plus attachés aux rôles traditionnels. Mais c'est chez les femmes que l'on note la plus forte corrélation entre le niveau de formation et la perception d'une répartition optimale des rôles.

Cette tendance s'observe de façon particulièrement claire pour la question des soins du ménage et des enfants. Côté hommes, tout d'abord, l'écart n'est pas spectaculaire: ils sont 34% (degré de formation secondaire II ou pas de formation postobligatoire) contre 30% (diplôme de degré tertiaire) à estimer que c'est plutôt ou clairement l'affaire des femmes. Le niveau de formation n'a ainsi pas une influence considérable sur l'opinion des hommes

sur cette question. Chez les femmes, en revanche, si 33% de celles qui n'ont pas de formation postobligatoire ou n'ont pas poursuivi leur formation au-delà du secondaire II pensent que les tâches ménagères et les enfants relèvent plutôt ou clairement de la sphère féminine, la proportion tombe à 14%, soit à moins de la moitié, parmi celles qui ont suivi une formation tertiaire.

Outre le sexe et le niveau de formation, une variété de facteurs comme l'âge, la région linguistique, l'orientation politique ou la croyance religieuse façonnent également les attitudes à l'égard des différents modèles familiaux et du rôle de chacun des sexes. Nous allons nous pencher ci-après sur les trois facteurs de l'âge, de la croyance religieuse et de l'orientation politique.

D'une manière générale, la proportion de personnes estimant que les tâches ménagères et les soins aux enfants sont plutôt ou clairement des responsabilités féminines s'accroît à mesure que l'on monte dans l'échelle des âges; 41% des 65 à 80 ans, par exemple, estiment que le ménage et la famille sont l'affaire des femmes, contre 31% des 55 à 64 ans. Les choses semblent toutefois s'inverser au bas de l'échelle, où l'on constate que, quel que soit leur sexe, les 15 à 24 ans sont sensiblement plus nombreux à partager cette opinion (35%) que les 25 à 54 ans (25% pour les 25 à 34 ans comme pour les 35 à 44 ans, et 28% pour les 45 à 54 ans). Les données à disposition ne permettent pas de déterminer s'il s'agit d'un effet de génération et que les jeunes retournent donc vers une conception plus traditionnelle des choses, ou simplement d'un effet lié à l'âge, dans quel cas le groupe des plus jeunes serait destiné à adopter plus tard une vision plus égalitaire.

La mesure dans laquelle le domaine du ménage et de la famille est considéré comme l'apanage des femmes dépend également de l'affiliation religieuse et des croyances: Si 19% seulement des femmes et des hommes sans affiliation religieuse estiment qu'il s'agit plutôt ou clairement d'une responsabilité féminine, la proportion grimpe à un tiers parmi les protestants et les catholiques, et à 41% parmi les musulmans. Toutes religions confondues, on observe une conception traditionaliste du rôle des sexes chez plus d'un tiers (34%) des personnes plutôt croyantes ou très croyantes, contre un quart parmi les personnes plutôt ou pas du tout croyantes.

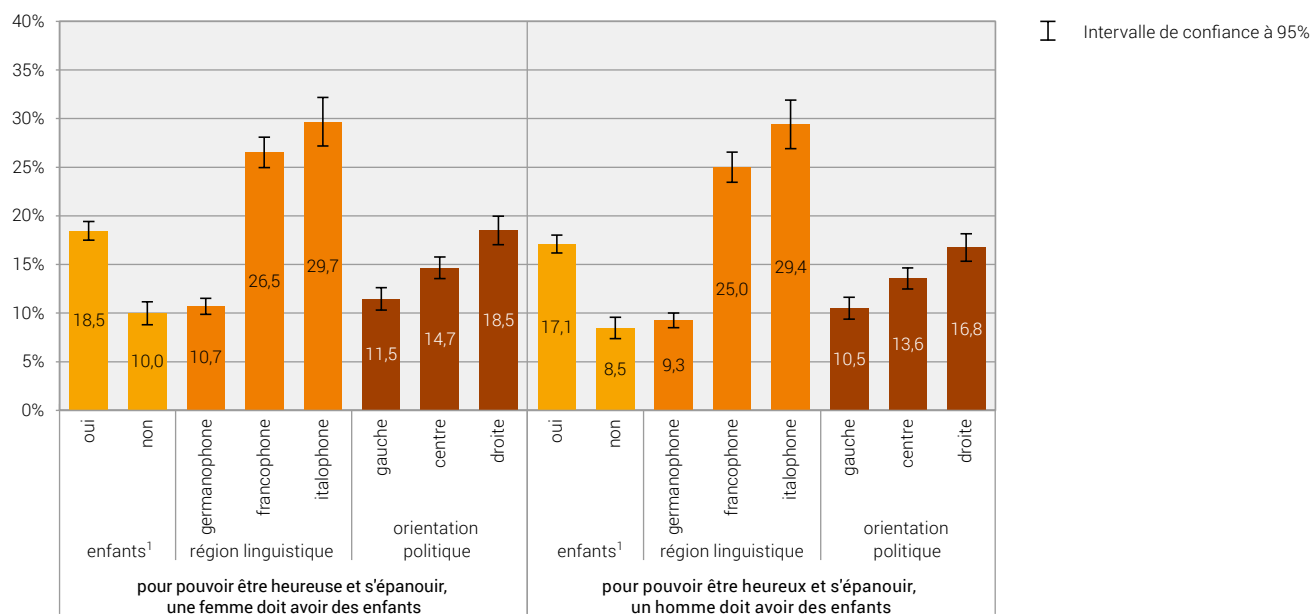
Les personnes qui se voient comme politiquement à droite sont elles aussi plus nombreuses à défendre un partage classique des tâches entre les sexes, 44% estimant que les tâches ménagères et les soins aux enfants incombent plutôt ou clairement aux femmes; chez les personnes se percevant comme politiquement au centre ou à gauche, la proportion est de 32%, resp. 17% (voir le graphique 12.3).

Le graphique 12.4 détaille les attitudes entretenues au sein de la population face aux affirmations du type «pour pouvoir être heureux/se et s'épanouir, un homme/une femme doit avoir des enfants»; la plupart des personnes interrogées rejettent une telle vision des choses. Seule une minorité – 18% des hommes et 13% des femmes – est d'avis que «pour pouvoir être heureux et s'épanouir, une femme doit avoir des enfants». Le tableau est très semblable lorsqu'on s'interroge sur le lien entre bonheur/épanouissement et paternité pour les hommes: 18% des hommes déclarent partager cette opinion, contre 10% des femmes. Les femmes et les hommes qui ont eux-mêmes des enfants sont plus nombreux que les autres à estimer qu'avoir des enfants est

## Parentalité – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec ces affirmations, en 2013

Personnes de 15 à 80 ans

G 12.4

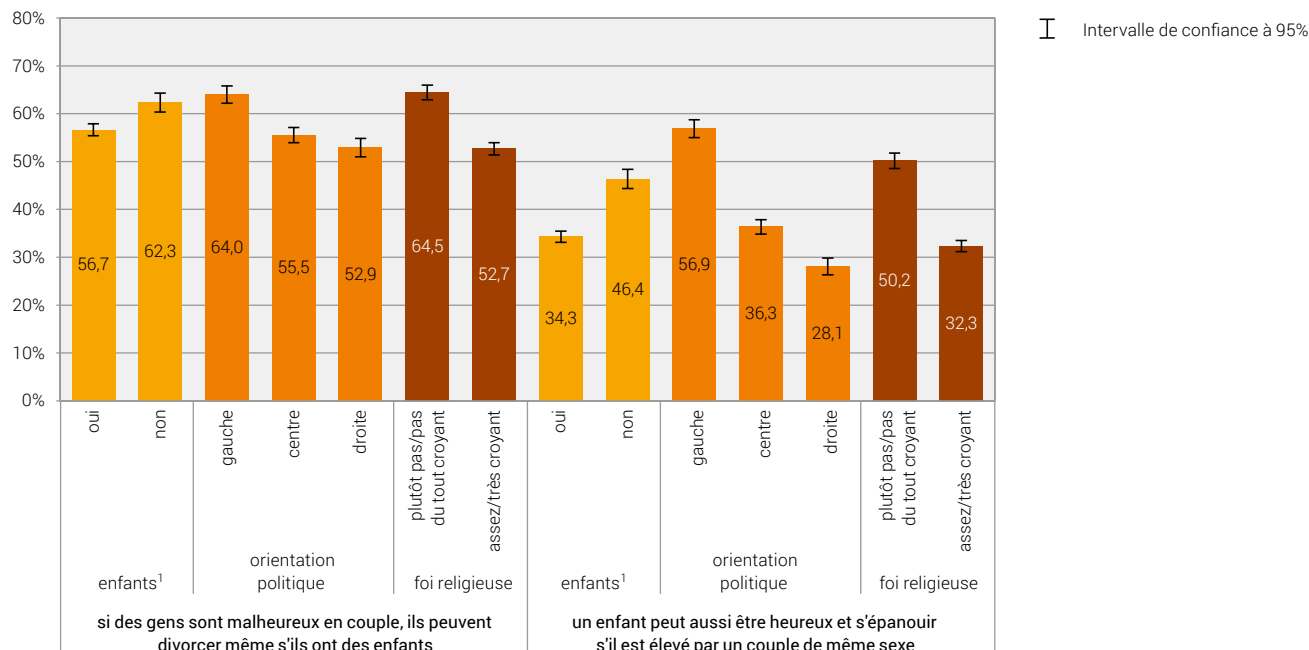


<sup>1</sup> Enfants/pas d'enfants; quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non; uniquement personnes de 25 ans et plus.

## Vie familiale en commun - personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec ces affirmations, en 2013

Personnes de 15 à 80 ans

G 12.5



<sup>1</sup> Enfants/pas d'enfant; quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non; uniquement personnes de 25 ans et plus.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

indispensable au bonheur et à l'épanouissement personnels: 18% contre 10% sont de cet avis concernant les possibilités de bonheur et d'épanouissement pour les femmes et 17% contre 8,5% pour les hommes.

On constate par ailleurs des différences marquées entre les régions linguistiques: l'affirmation selon laquelle les femmes resp. les hommes doivent avoir des enfants pour pouvoir être heureux et épanouis suscite l'approbation d'une bien moindre proportion de personnes en Suisse alémanique (11%, resp. 9,3%) qu'en Suisse romande (27%, resp. 25%) ou qu'au Tessin (30%, resp. 29%). Enfin, les attitudes sur cette question semblent également être fonction de l'orientation politique: les personnes se voyant comme à droite de l'échiquier politique sont plus nombreuses à partager cette opinion (19%, resp. 17%) que celles qui se voient comme au centre (15%, resp. 14%) ou à gauche (11% quel que soit le sexe considéré, voir le graphique 12.4).

L'idéal bourgeois de la «famille normale» se fonde sur l'idée qu'un enfant doit grandir chez ses deux parents. Et l'on constate dans les faits qu'une très forte majorité d'enfants grandissent avec leurs deux parents biologiques. Seuls 9,9% des moins de 18 ans vivent dans une famille monoparentale et 2,6% dans une famille recomposée<sup>38</sup>. La population se montre toutefois relativement ouverte par rapport à la séparation de couples avec enfants: presque 6 personnes sur 10 (57%) sont d'avis qu'un couple devrait se séparer lorsque les partenaires sont malheureux dans leur relation, même lorsqu'il y a des enfants. Sur cette question aussi, les avis divergent selon le groupe de population considéré.

Les femmes et les hommes sans enfants se déclarent plutôt d'accord avec cette affirmation; 62% sont d'avis que «si des gens sont malheureux en couple, ils peuvent divorcer même s'ils ont des enfants». La proportion baisse à 57% pour les hommes et les femmes qui ont des enfants.

L'orientation politique et la croyance religieuse influent elles aussi sur cette question: les hommes et les femmes qui se positionnent plutôt à gauche sont plus nombreux à partager cette opinion (64%) que ceux qui se situent au centre (56%) ou plutôt à droite (53%). Enfin, les personnes peu ou pas croyantes s'identifient plus souvent avec ce type d'opinion que les personnes plutôt ou très croyantes (64% contre 53%, voir le graphique 12.5).

On observe un tableau très similaire concernant l'affirmation «un enfant peut aussi être heureux s'il est élevé par un couple du même sexe», à ceci près que les contrastes sont encore plus marqués. Si la moitié ou presque (46%) des femmes et des hommes de plus de 25 ans sans enfants sont d'accord, la proportion tombe à juste au-dessus d'un tiers (34%) chez les personnes qui ont des enfants. Les femmes et les hommes qui se voient comme politiquement plutôt à gauche partagent ces vues à 57%, soit à une nette majorité, alors que celles qui se situent plutôt au centre ou à droite sont nettement moins nombreuses à y souscrire (36%, resp. 28%). Enfin, les personnes peu ou pas croyantes soutiennent beaucoup plus souvent ce point de vue (à 50%) que celles qui se voient comme plutôt croyantes ou très croyantes (32%, voir le graphique 12.5).

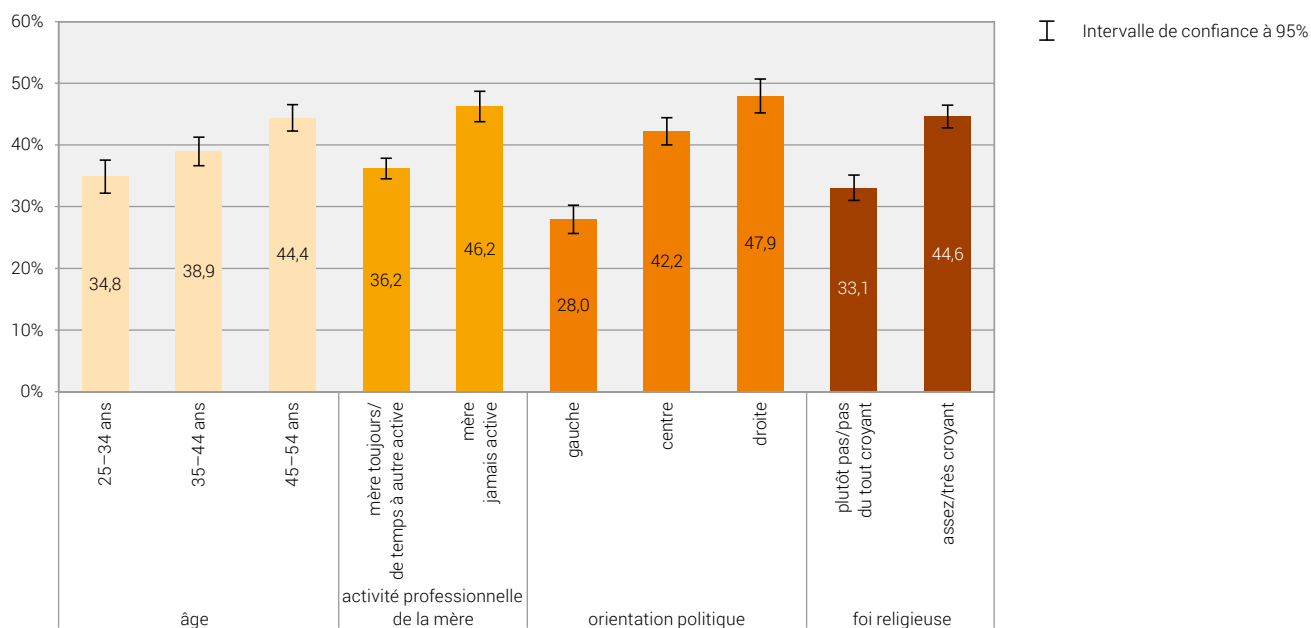
<sup>38</sup> OFS – Relevé structurel (RS) 2012-2014.



## «Un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille» – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec cette affirmation, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans

G 12.6



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

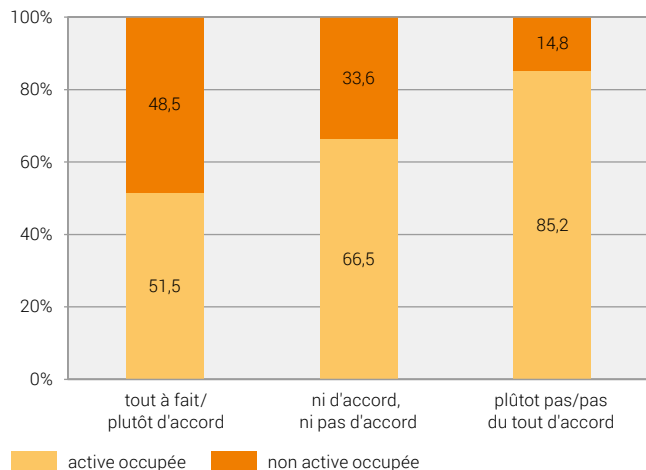
© OFS 2017

## Participation à la vie active des mères d'enfants en âge préscolaire, en fonction de l'attitude par rapport à l'affirmation «un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille», en 2013

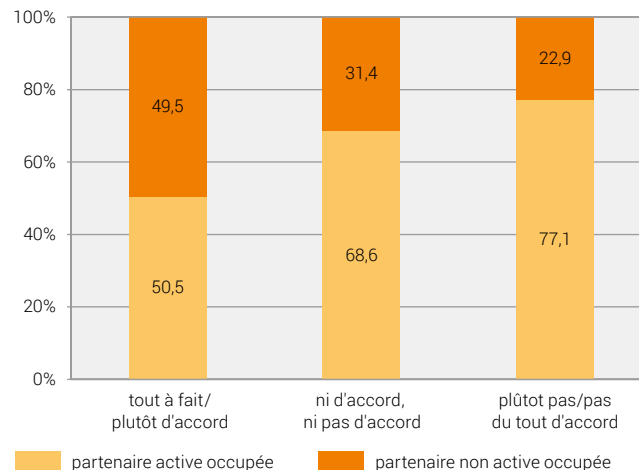
Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage

G 12.7

femmes



hommes



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### 12.1.1 Activité professionnelle des mères avec enfants en bas âge

La majorité des mères avec enfants en bas âge exercent une activité professionnelle (voir le chapitre 5). Par le biais de l'initiative visant à combattre la pénurie de personnel qualifié, les milieux économiques et politiques ont défini des mesures visant à

intégrer davantage encore les femmes qualifiées sur le marché du travail. Quelle est toutefois l'attitude de la population face à la pratique d'une activité professionnelle par les mères d'enfants en bas âge, et quel type de répartition de l'activité rémunérée souhaiteraient les femmes et les hommes concernés?

Malgré le taux élevé de participation des femmes à la vie professionnelle, quatre personnes sur dix environ (38%) âgées de 25 à 54 ans sont d'avis qu'un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille, avec ici aussi une plus forte préoccupation exprimée parmi les hommes (46%) que parmi les femmes (34%). Et cette attitude critique à l'égard du travail des mères de jeunes enfants tend à se renforcer avec l'âge des personnes interrogées: si un peu plus d'un tiers (35%) des 25 à 34 ans l'approuvent, la proportion grimpe à 44% parmi les 45 à 54 ans (voir le graphique 12.6). C'est surtout parmi les personnes sans enfants que l'âge exerce une influence (25 à 34 ans: 33% d'opinions négatives, 35 à 44 ans: 38% et 45 à 54 ans: 44%), alors que parmi les femmes et les hommes qui ont des enfants, les opinions exprimées varient peu en fonction de l'âge.

Les réserves entretenues à l'égard de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants s'amenuisent lorsque la mère des personnes interrogées a elle-même parfois ou toujours exercé une activité professionnelle (36% contre 46% lorsque la mère n'a jamais travaillé durant leur enfance).

Tout comme les opinions concernant le divorce dans les familles avec enfants et les enfants de couples du même sexe, l'attitude adoptée à l'égard de l'activité professionnelle des mères est étroitement corrélée avec les vues politiques et la religiosité: si la moitié ou presque (48%) des femmes et des hommes qui se voient comme politiquement «à droite» estiment qu'un enfant en âge préscolaire pâtit de l'activité professionnelle de sa mère, cette prévalence s'abaisse à 28% chez les hommes et les femmes se voyant comme «à gauche». Par ailleurs, les personnes qui se voient comme plutôt ou très croyantes se montrent elles aussi beaucoup plus souvent critiques, à 45%, contre à peine un tiers parmi les personnes peu ou pas du tout croyantes (voir le graphique 12.6).

Enfin, on observe une corrélation entre les attitudes et la réalité telle que vécue. Étant donné que le modèle d'activité professionnelle des couples dépend étroitement de la présence ou non

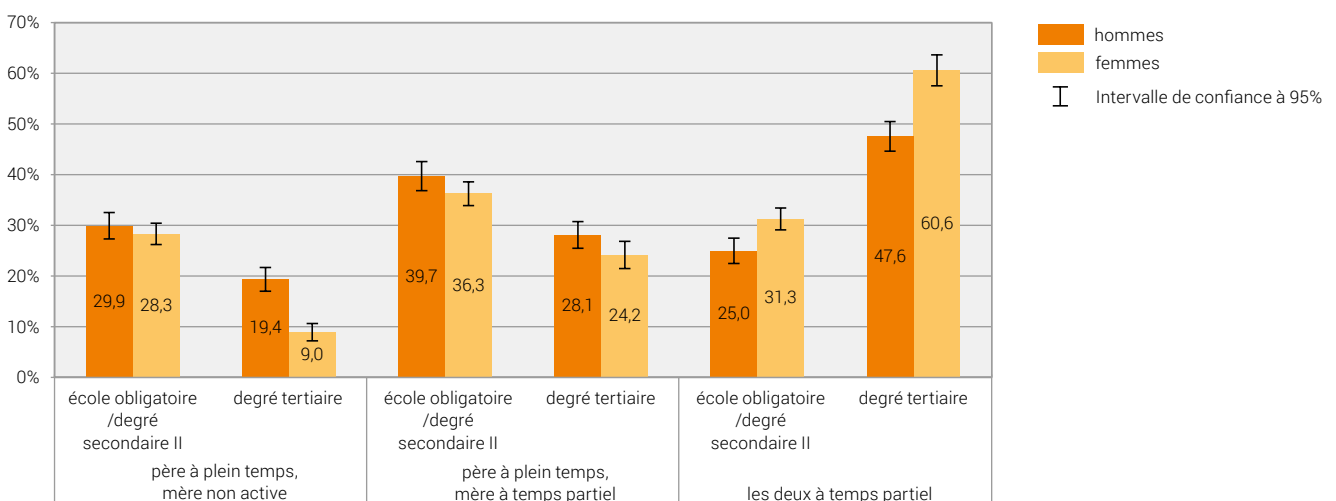
d'enfants en bas âge, l'étude tient compte ici uniquement des femmes et des hommes qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans. Parmi les femmes qui estiment qu'un enfant en âge préscolaire pâtit du travail de sa mère, la moitié ou presque (48%) n'exercent pas d'activité professionnelle, contre à peine 15% parmi celles qui ne partagent pas cette vue. On observe un tableau très similaire pour les hommes: alors que la moitié des hommes qui estiment que les enfants en préscolaires souffrent du travail de leur mère ont une partenaire n'exerçant pas d'activité rémunérée, ce n'est le cas que pour un petit quart (23%) des hommes qui ne sont pas de cet avis (voir le graphique 12.7).

Concernant la question de la «meilleure» répartition de l'activité rémunérée au sein des couples avec enfants en âge préscolaire, le modèle le plus fréquemment cité par les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans est celui où les deux parents travaillent à temps partiel (36% des hommes et 42% des femmes). Les autres modèles fréquemment cités sont celui où le père travaille à temps plein et la mère à temps partiel (34% des hommes et 32% des femmes) et celui où le père travaille à temps plein et la mère pas du tout (25% des hommes et 21% des femmes). Les modèles où les deux parents travaillent à temps plein (3,6% des hommes et 3,1% des femmes) ou la mère à temps plein et le père à temps partiel ou pas du tout (1,8% des hommes et 1,6% des femmes) ne recueillent l'assentiment que d'un très petit nombre. Si l'on regroupe en outre les réponses par niveau de formation, on constate que le modèle des deux parents travaillant à temps partiel est cité avant tout par les diplômés du niveau tertiaire (48% des hommes et 61% des femmes, contre 25% des hommes et 31% des femmes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire). Le modèle le plus souvent cité par les femmes et les hommes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation post obligatoire est celui où le père travaille à temps

## Répartition «optimale» du travail rémunéré dans les familles avec enfants en âge préscolaire, en 2013

Femmes et hommes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage

G 12.8

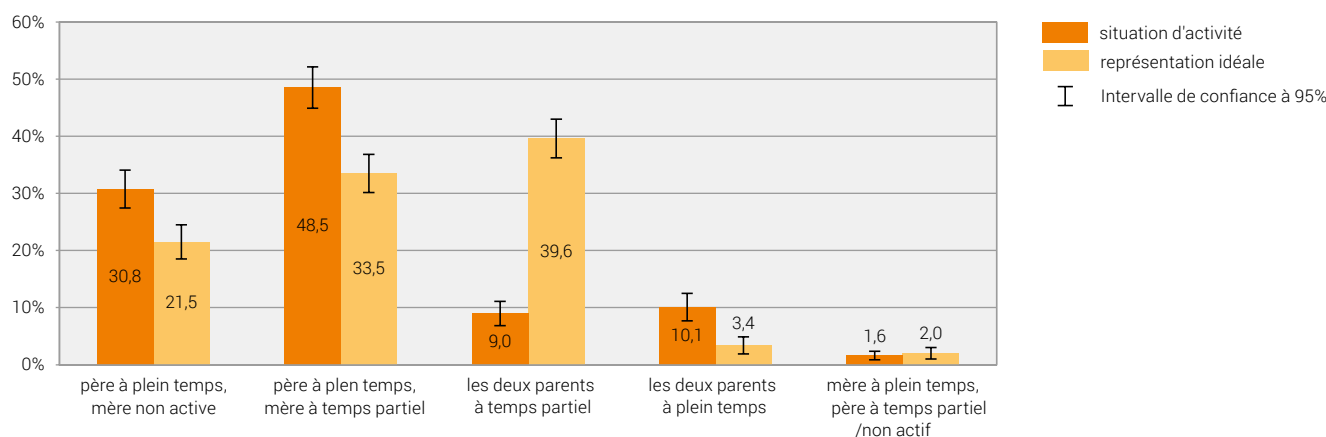


Note: les autres modèles d'activité professionnelle ne sont pas présentés, du fait du faible nombre de réponses.

## Comparaison entre la répartition effective du travail rémunéré dans les ménages avec enfants en âge préscolaire et la représentation idéale, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage

G 12.9



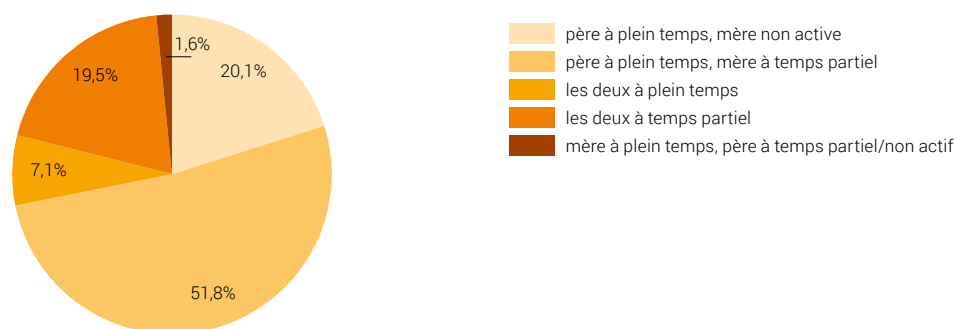
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

## Modèles d'activité professionnelle des mères et des pères avec enfants en âge préscolaire ayant cité le modèle «les deux parents à temps partiel» comme solution idéale, en 2013

Personnes de 25 à 54 ans avec enfant(s) de moins de 4 ans dans le ménage

G 12.10



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

plein et la mère à temps partiel (40% des hommes et 36% des femmes, contre 28% des hommes et 24% des femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire).

Le modèle des deux parents travaillant à temps partiel est plus fréquemment choisi par les femmes que par les hommes, mais c'est parmi les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire que le contraste est le plus marqué entre les sexes, avec un écart de plus du double de celui mesuré entre les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire. Les femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire sont par ailleurs particulièrement peu nombreuses à plébisciter le modèle «père à temps plein, mère sans activité professionnelle» (9,0%, voir le graphique 12.8).

Si le modèle des deux parents à temps partiel est cité le plus souvent comme constituant la forme de répartition idéale (à 40%), c'est en réalité clairement le modèle «père à temps plein, mère à temps partiel» qui domine: près de la moitié (49%) des femmes et des hommes vivant avec un enfant de moins de 4 ans

vivent selon le modèle homme à temps plein, femme à temps partiel. Deux autres modèles sont également plus fréquents que l'on ne s'y attendrait sur la base de la représentation idéale: il s'agit de «père à temps plein et mère sans activité lucrative», et «père et mère à temps plein». Par contraste, seul un petit dixième des parents travaillent tous deux à temps partiel, en se partageant le travail selon le modèle considéré le plus souvent comme idéal (voir le graphique 12.9). C'est donc pour ce modèle que l'on constate le plus fort décalage entre idéal et réalité.

Le graphique 12.10 montre selon quel modèle les femmes et les hommes qui privilégieraient le modèle parents tous deux à temps partiel se partagent l'activité rémunérée. On constate que seul un cinquième vivent selon leur idéal. Chez plus de la moitié (52%), l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel, alors que pour un autre cinquième, l'homme travaille à temps plein et la femme n'exerce pas d'activité rémunérée.

Les mères d'enfants de moins de 4 ans qui ont un diplôme de degré tertiaire et qui considèrent comme idéal le modèle « parents tous deux à temps partiel » sont plus nombreuses (29%) à vivre selon ce modèle que les femmes titulaires de diplômes de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (16%).

## 12.2 Rapports entre les générations

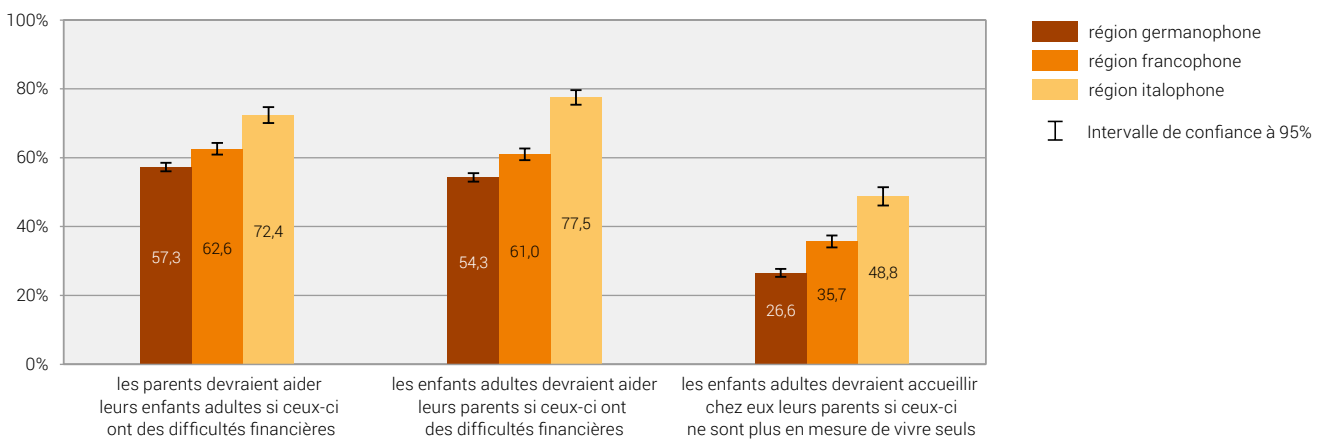
### 12.2.1 Soutien mutuel entre parents et enfants adultes

Une majorité au sein de la population trouve normal que les parents aident leurs enfants adultes, et inversement que les enfants adultes aident leurs parents en cas de difficultés financières (64%, resp. 62% des hommes et 55%, resp. 52% des femmes). L'idée que les enfants adultes accueillent chez eux leurs parents lorsque ceux-ci ne sont plus à même de vivre seuls recueille en revanche un soutien beaucoup moins large (34% des hommes et 25% des femmes). On constate en outre un décalage entre les sexes, les hommes exprimant en général un assentiment plus large que les

### Solidarité entre les générations – personnes quoi sont plutôt/tout à fait d'accord avec les affirmations, selon les régions linguistiques, en 2013

Personnes de 15 à 80 ans

G 12.11

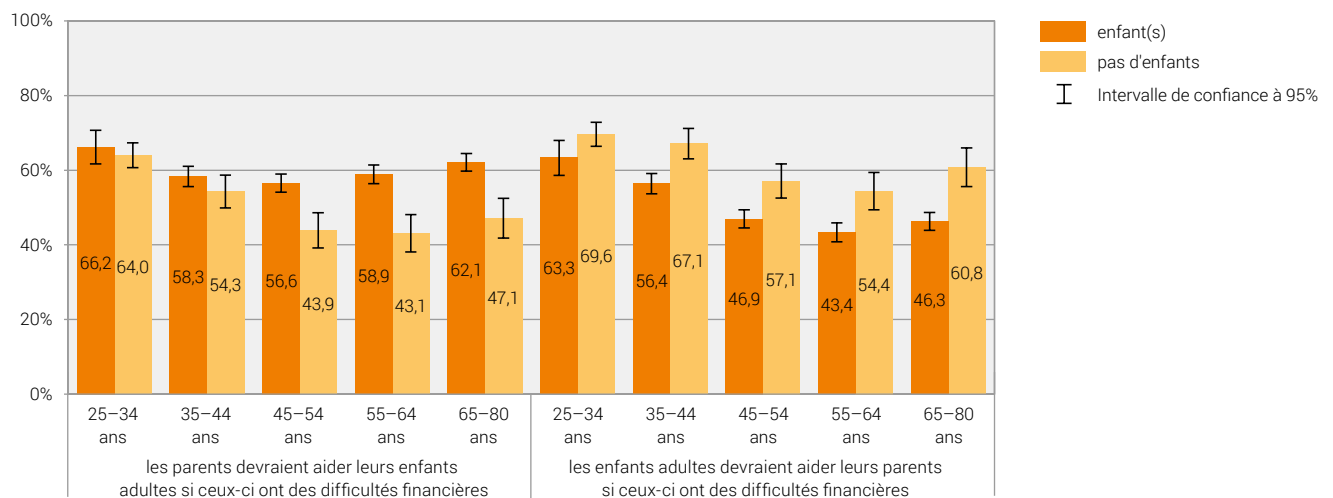


Source: OFS – Enquêtes sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

### Solidarité financière entre les générations – personnes avec ou sans enfants qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec les affirmations, par groupes d'âges, en 2013

G 12.12



Enfants/pas d'enfants; quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

femmes. Concernant l'accueil des parents âgés, la différence peut s'expliquer par la conscience qu'ont les femmes que la responsabilité des soins leur incombera (voir le chapitre 11.1.2).

Les attitudes concernant la solidarité entre les générations varient selon la région linguistique: les opinions les plus favorables sont exprimées en Suisse italienne, et ce aussi bien pour l'aide matérielle (72%, resp. 78%) que pour l'accueil des parents ayant besoin de soins (49%). C'est en Suisse alémanique que l'entraide financière et l'accueil des parents âgés recueillent le moins large assentiment: seuls 57%, resp. 54% des personnes interrogées sont d'avis que les parents et les enfants adultes doivent s'aider mutuellement en cas de difficultés financières, alors qu'un quart seulement (27%) estiment que les enfants adultes devraient accueillir leurs parents chez eux lorsqu'ils ne peuvent plus vivre seuls. La Suisse romande, quant à elle, se situe au milieu aussi bien pour le soutien matériel aux enfants adultes (63%) que pour le soutien matériel aux parents (61%) et pour l'accueil des parents âgés (36%) (voir le graphique 12.11).

L'attitude d'une personne par rapport à la solidarité intergénérationnelle varie aussi selon qu'elle a ou non des enfants. Le graphique 12.12 montre les opinions à l'égard du soutien financier mutuel entre parents et enfants adultes, exprimées par les personnes interrogées selon qu'elles ont ou non des enfants. Les hommes et les femmes qui ont des enfants défendent davantage le point de vue que les parents doivent soutenir financièrement leurs enfants adultes que les personnes sans enfants (60% contre 54%). L'écart s'accroît encore plus avec l'âge, pour atteindre son maximum parmi les 55 à 64 ans et les 65 à 80 ans. On observe exactement la tendance inverse concernant le soutien apporté par les enfants adultes à leurs parents dans le besoin. Les personnes qui ont des enfants se montrent plus réservées à cet égard, à peine la moitié (49%) s'y montrant favorables, contre presque deux tiers (64%) des personnes sans enfants. Et cette attitude plutôt favorable exprimée par les personnes sans enfants reste à peu près la même quel que soit le groupe d'âges. Les femmes et les hommes qui ont des enfants, soit ceux-là

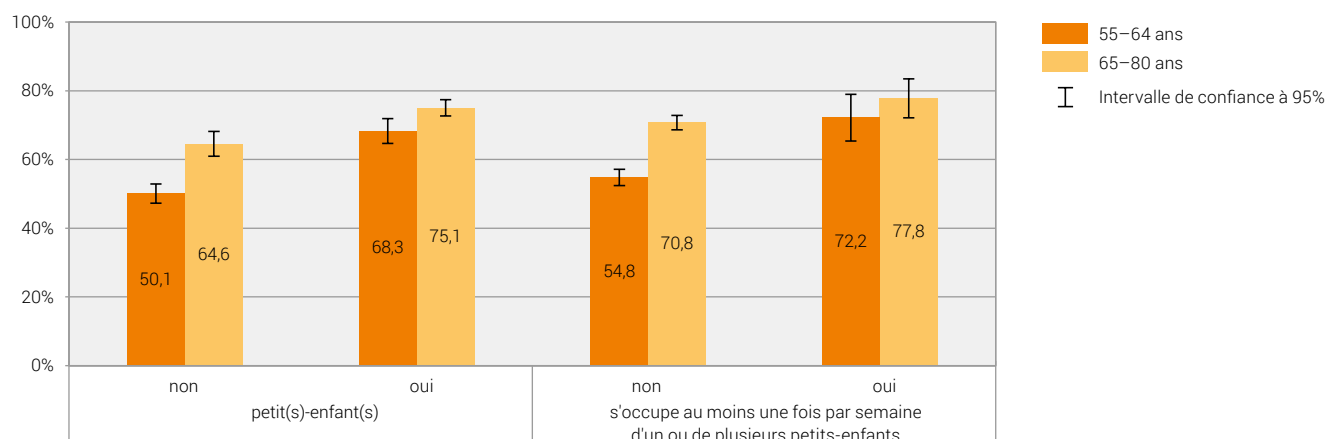
mêmes qui pourraient être amenés à devoir soutenir leurs enfants en difficulté financière, se montrent davantage prêts à apporter leur aide. Alors que ceux qui ont des enfants et qui pourraient donc au besoin bénéficier de leur soutien se montrent plus rarement favorables à un soutien de la part de leurs enfants. Il semblerait donc, pour résumer, que les parents sont davantage prêts à soutenir financièrement leurs enfants adultes qu'ils ne seraient enclins à attendre un soutien de leur part.

### 12.2.2 «Les grands-parents devraient-ils s'occuper de leurs petits-enfants lorsque les parents ne sont pas en mesure de le faire?»

Dans nombre de familles, les grands-parents contribuent de manière importante à la prise en charge des enfants (voir le chap. 6). Ils font la cuisine pour leurs petits-enfants, vont les chercher au jardin d'enfants, jouent et bricolent avec eux. La question qui nous occupe ici est si les grands-parents devraient s'occuper de leurs petits-enfants lorsque leurs enfants ne sont pas en mesure de le faire. Une forte majorité des 55 à 80 ans (67% des hommes et 61% des femmes) répondent par l'affirmative, avec une tendance encore plus marquée parmi les 65 à 80 ans que chez les 55 à 64 ans (71% contre 56%). Les femmes et les hommes qui sont grands-parents sont davantage enclins à répondre oui que les autres, avec une différence plus marquée chez les 55 à 64 (68% contre 50%) que chez les 65 à 80 ans (75% contre 65%). Un autre facteur déterminant pour les femmes et les hommes qui ont des petits-enfants est de savoir s'ils s'en occupent régulièrement ou non. Ainsi, 72% des grands-parents de 55 à 64 qui s'occupent d'un de leurs petits-enfants au moins une fois par semaine trouvent normal que les grands-parents prennent parfois la relève, contre 55% de ceux qui s'occupent de leurs petits-enfants moins d'une fois par semaine ou pas du tout. On retrouve la même tendance dans le groupe des 65 à 80 ans, mais avec un contraste moins marqué (voir le graphique 12.13).

### Les grands-parents devraient s'occuper de leurs petits-enfants lorsque les parents ne sont pas en mesure de le faire – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec l'affirmation, par groupes d'âges, en 2013

G 12.13



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013

© OFS 2017

# 13 Comparaisons avec l'Europe

Ce dernier chapitre vise d'une part à situer la Suisse dans le contexte européen et d'autre part à mettre en évidence les différences pouvant exister entre les divers pays d'Europe. Outre la Suisse, les analyses porteront tantôt sur la moyenne des 28 pays de l'UE (UE-28), tantôt sur le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Suède et l'Espagne pris individuellement. La sélection de pays opérée pour chacun des sous-chapitres pourra toutefois différer selon la thématique considérée et les données à disposition. De plus, l'objectif étant d'opérer des comparaisons à l'échelle internationale, les définitions retenues pourront différer en partie de celles utilisées dans les chapitres précédents.

## 13.1 Données démographiques

À 1,54 enfant par femme en 2014, l'indicateur conjonctuel de fécondité pour la Suisse était tout juste inférieur à la moyenne pour l'UE, qui s'inscrivait à 1,58. Parmi les pays faisant l'objet du présent sous-chapitre, la France affichait la natalité la plus élevée, avec 2,01 enfants par femme, atteignant donc presque le seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire au maintien de la population. À l'autre extrémité, on trouve le Portugal, l'Espagne et l'Italie, qui enregistrent des taux moyens de 1,23, 1,32 et 1,37 enfant par femme.

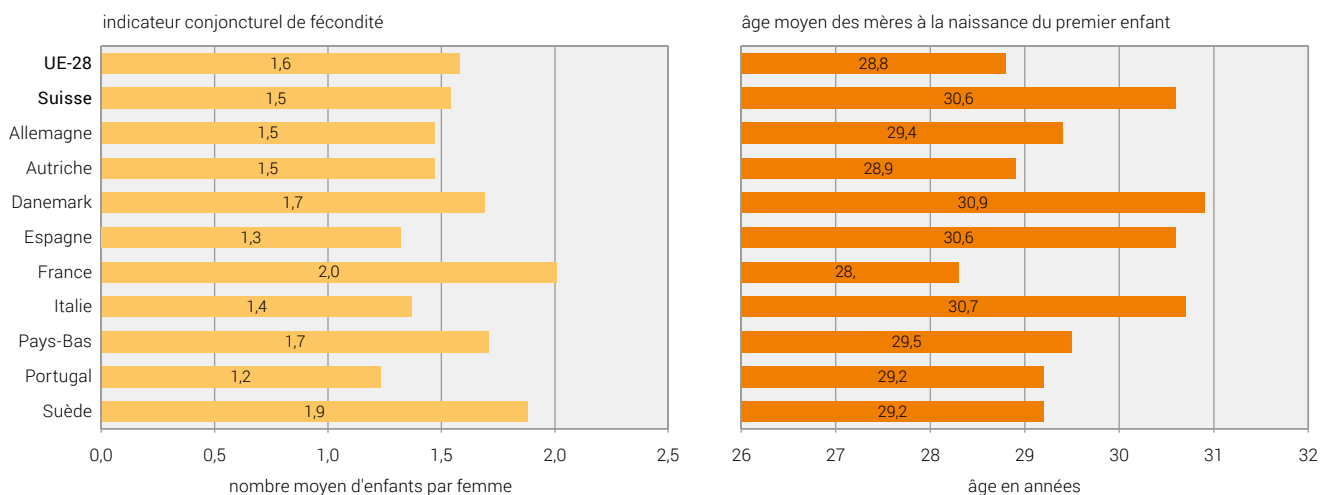
Toujours en 2014, les femmes vivant en Suisse étaient âgées de 30,6 ans en moyenne lors de la naissance de leur premier enfant, et se classaient donc, à égalité avec les Espagnoles et juste derrière les Danoises (30,9 ans) et les Italiennes (30,7 ans), parmi les mères les plus âgées d'Europe. Les Françaises tendent pour leur part à fonder une famille plus rapidement, soit à 28,3 ans en moyenne, contre 28,8 ans en moyenne européenne (voir le graphique 13.1).

Les modèles familiaux et la structure des ménages se sont considérablement transformés au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, la proportion de parents non mariés à la naissance de leur premier enfant s'est fortement accrue. Bien que cette tendance s'observe dans tous les pays de l'UE-28, elle s'exprime à des degrés différents selon le pays.

Le graphique 13.2 illustre cette variabilité, à l'exemple de la part de naissances hors mariage et du nombre de divorces pour 100 mariages. Sur l'ensemble des pays pris en considération, la Suisse présente de loin la proportion la plus basse de naissances hors mariage, à 22%, devant l'Italie, où le nombre de naissances hors mariage est lui aussi relativement modeste: 29%. En moyenne européenne, la proportion approche 40%, alors qu'en France, en Suède et au Danemark, elle excède même la moitié, à 57%, 55% et 52% respectivement. A côté des normes sociétales et des valeurs, il se pourrait que certains aspects juridiques

### Indicateur conjonctuel de fécondité et âge moyen des mères à la naissance du premier enfant, en 2014

G 13.1

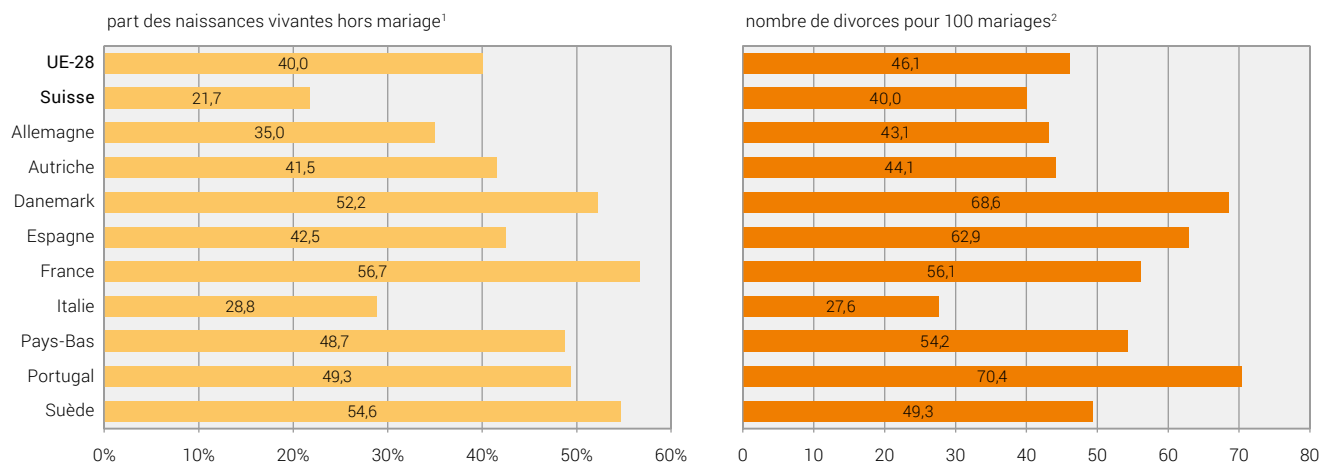


Source: Eurostat (état au 1.6.2016)

© OFS 2017

## Part des naissances vivantes hors mariage et nombre de divorces pour 100 mariages, en 2014

G 13.2

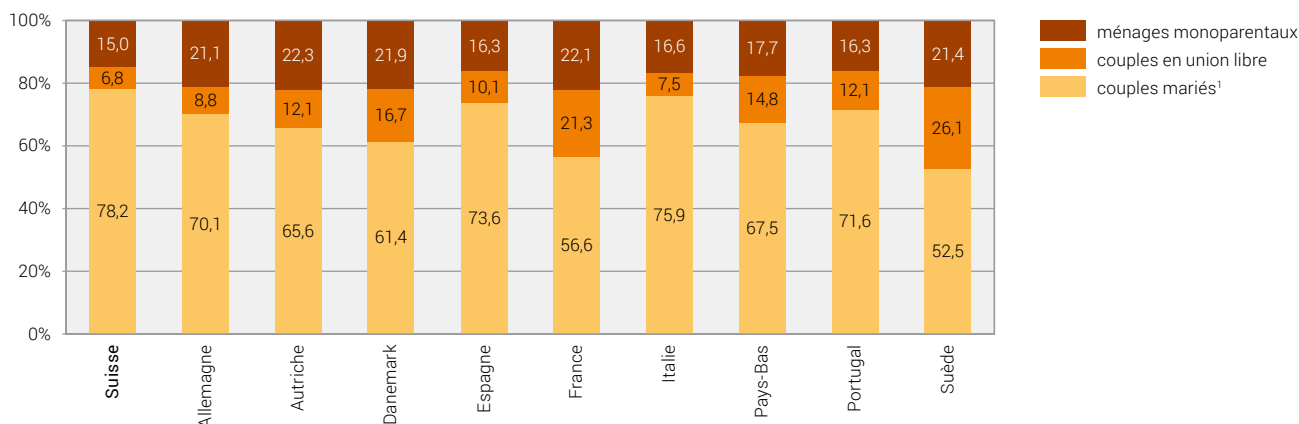
<sup>1</sup> UE-28, France, Autriche: 2012<sup>2</sup> UE-28 et France: 2011; Autriche: 2012; Portugal: 2013

Source: Eurostat (état au 1.6.2016)

© OFS 2017

## Ménages avec enfants de moins de 25 ans, en 2011

G 13.3

<sup>1</sup> y compris couples (de même sexe) en partenariat enregistré.

Source: Eurostat (état au 1.6.2016)

© OFS 2017

comme le droit régissant les contributions d'entretien, le droit successoral, ainsi que, pour les couples français, la possibilité de se pacser, jouent un rôle en la matière.

À 40,0, le nombre de divorces pour 100 mariages est lui aussi relativement bas en Suisse. Seule l'Italie affiche un taux de divorce encore plus bas (27,6 divorces pour 100 mariages). À 70,4, 68,6 et 62,9 divorces pour cent mariages, le Portugal, le Danemark et l'Espagne présentent pour leur part des taux de divorce très élevés.

Conséquence logique de la proportion modeste de naissances hors mariage et du taux de divorce relativement bas constatés dans notre pays, la Suisse présente, parmi les ménages avec enfants de moins de 25 ans, dans les pays considérés, la proportion la plus élevée de ménages de couples mariés (78%), et inversement, la proportion la plus faible de ménages de parents non mariés (6,8%) et de parents vivant seuls avec leurs enfants (15%).

C'est en Suède (53%) et en France (57%) que l'on mesure la proportion la plus basse de parents mariés. Ces deux pays comptent en contrepartie la plus forte proportion de parents non mariés avec enfants de moins de 25 ans (Suède: 26%, France: 21%), ainsi que, à quasi-égalité avec le Danemark, l'Allemagne et l'Autriche, la plus forte proportion de ménages monoparentaux (France, Danemark et Autriche: 22%, Allemagne et Suède: 21%, voir le graphique 13.3). Parmi les pays considérés, la Suède et le Danemark affichent la plus forte proportion de naissances hors mariage, alors que la proportion relativement élevée de parents non mariés et de ménages monoparentaux semble indiquer que ces modèles familiaux non conventionnels représentent une forme pérenne de cohabitation, venant concurrencer le mariage, alors qu'en Suisse, en Italie ainsi qu'en Allemagne, seul un petit nombre de parents vivent ensemble sans être mariés.

## 13.2 Participation au marché du travail

### 13.2.1 Taux d'actifs occupés

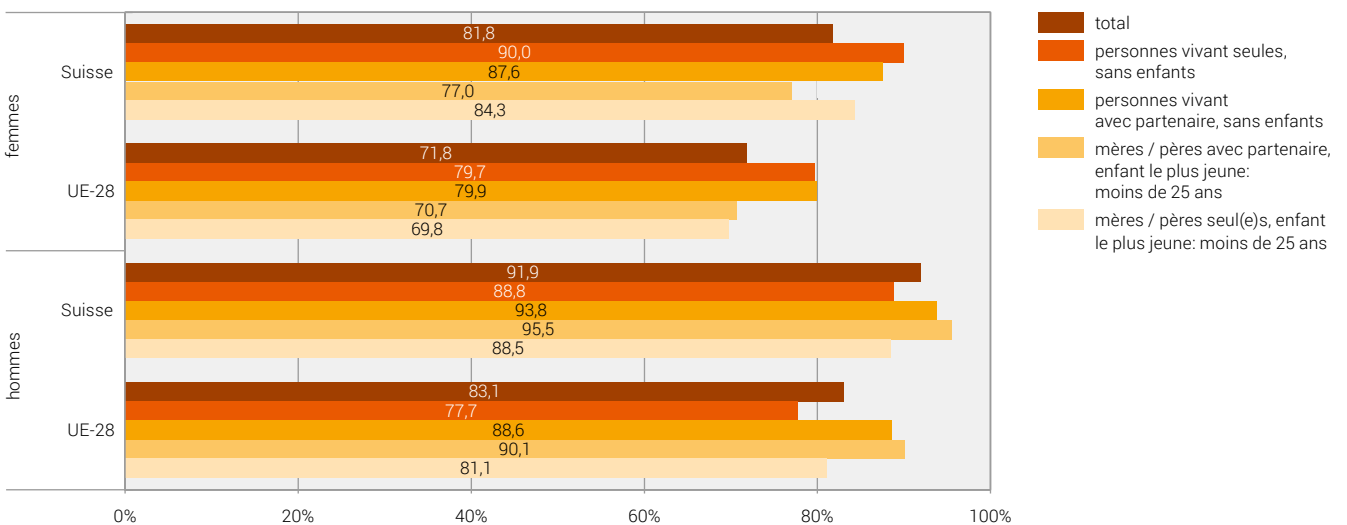
En comparaison internationale, la Suisse fait figure d'exception en matière de participation au marché du travail, avec des taux d'actifs occupés bien plus élevés que la moyenne: 92% des hommes âgés de 25 à 54 ans travaillent, ainsi que 82% des femmes dans le même groupe d'âge. Dans l'UE-28, les proportions

correspondantes sont de 83% et de 72% (voir le graphique 13.4). Aussi bien en Suisse qu'en moyenne européenne, la catégorie de personnes présentant le taux d'actifs occupés le plus élevé est celle des pères vivant avec une partenaire et au moins un enfant de moins de 25 ans. Ils sont suivis des hommes vivant avec une partenaire, sans enfants. La participation des femmes au marché du travail est fonction de la présence ou non d'enfants: les taux d'actifs occupés les plus élevés se mesurent parmi les femmes sans enfants, qu'elles vivent seules (Suisse: 90%, UE-28: 80%) ou

### Taux d'actifs occupés en Suisse et au sein de l'UE-28, selon le sexe et la situation familiale, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans

G 13.4



Note: la situation familiale réfère à la position des personnes dans leur ménage. Voir glossaire.

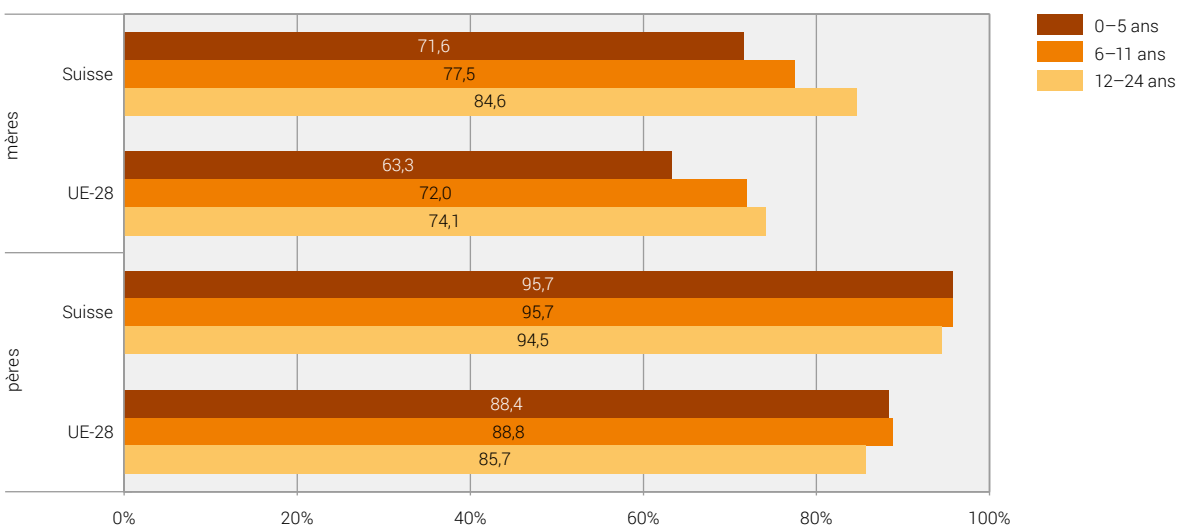
Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA); Eurostat - Labour Force Survey (LFS); état: janvier 2016

© OFS 2017

### Taux d'actifs occupés chez les parents en Suisse et au sein de l'UE-28, selon le sexe et l'âge du plus jeune enfant, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans

G 13.5



Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA); Eurostat - Labour Force Survey (LFS); état: décembre 2015

© OFS 2017



en couple (Suisse: 88%, UE-28: 80%). Les mères vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans présentent des taux d'actifs occupés plus bas, avec, en Suisse, une forte variabilité en fonction de la présence ou non d'un partenaire: à 84%, les mères vivant seules avec au moins un enfant de moins de 25 ans travaillent sensiblement plus souvent que les mères vivant avec un partenaire (77%). En moyenne, en Europe, 70% des mères vivant avec au moins un enfant de moins de 25 ans travaillent, qu'elles vivent ou non avec un partenaire.

Alors que l'âge de l'enfant le plus jeune ne semble pas exercer d'influence notable sur la participation des pères au marché du travail (les pères d'enfants âgés de 12 à 24 ans présentent un taux d'actifs occupés légèrement plus bas que les pères d'enfants plus jeunes, voir le graphique 13.5), le taux d'actifs occupés des mères s'accroît quant à lui à mesure qu'augmente l'âge du plus jeune enfant. En moyenne européenne, ce taux s'échelonne entre 63% (enfant le plus jeune entre 0 et 5 ans) et 74% (enfant le plus jeune entre 12 et 24 ans). En Suisse, le contraste est plus marqué, atteignant treize points (enfant le plus jeune entre 0 et 5 ans: 72%, enfant le plus jeune entre 12 et 24 ans: 85%).

### 13.2.2 Travail à temps partiel

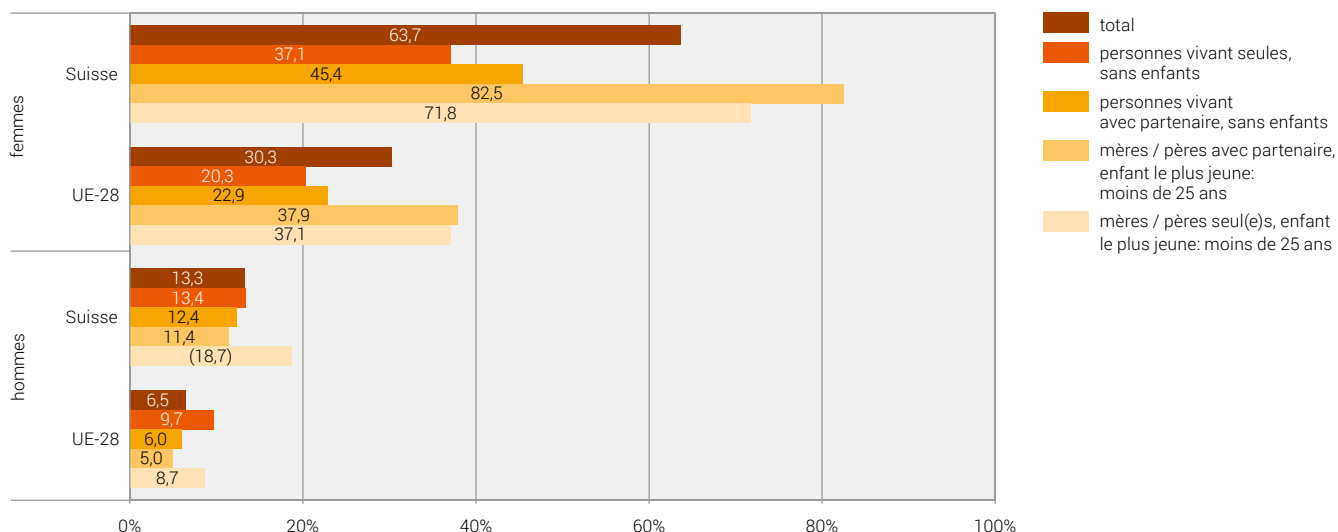
Les postes à temps partiel sont très répandus en Suisse: par rapport à l'Europe des 28, deux fois plus d'actifs occupés, environ, travaillent à temps partiel dans notre pays<sup>39</sup>. Toutefois, tant en Suisse qu'en moyenne européenne, les femmes entre 25 et 54 ans sont à peu près cinq fois plus nombreuses que les hommes du même âge à travailler à temps partiel: 64% des Suissesses actives occupées travaillent à temps partiel, contre 30% au sein de l'Europe des 28. La proportion est de 13% pour les hommes en Suisse et de 6,5% pour les hommes en Europe; voir le graphique 13.6). À plus de 80%, les femmes vivant avec un partenaire et au moins un enfant de moins de 25 ans sont, en Suisse, les plus nombreuses à travailler à temps partiel, suivies des mères vivant seules (72%). Au sein de l'Europe des 28 aussi, le travail à temps partiel est largement répandu parmi les mères, avec une variabilité très faible en fonction de la présence ou non d'un partenaire (prévalence du temps partiel parmi les mères vivant avec un partenaire: 38%; parmi les mères vivant seules: 37%).

Si l'on considère la proportion d'hommes travaillant à temps partiel au sein de l'Europe des 28, il est frappant de constater que les hommes vivant seuls sont les plus nombreux à travailler à temps partiel (avec enfants: 8,7%; sans enfants: 9,7%). En Suisse, en revanche, ce sont surtout les hommes vivant seuls avec au moins un enfant de moins de 25 ans qui travaillent à temps partiel.

### Personnes actives occupées à temps partiel en Suisse et au sein de l'UE-28, selon le sexe et la situation familiale, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans, en % des personnes actives occupées

G 13.6



Note: la situation familiale réfère à la position des personnes dans leur ménage. Voir glossaire. (chiffre): extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Sources: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA); Eurostat - Labour Force Survey (LFS); état: janvier 2016

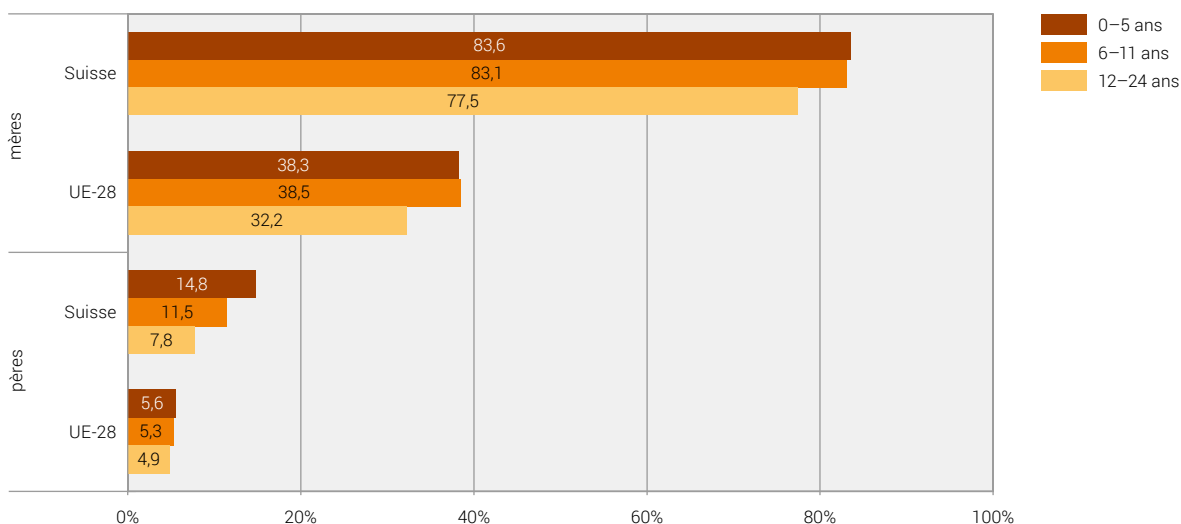
© OFS 2017

<sup>39</sup> Pour les comparaisons internationales, tous les taux d'occupation inférieurs à 100% sont considérés dans ce chapitre comme une activité à temps partiel, ce qui n'est pas le cas au chapitre 5, où l'activité à plein temps commence à partir d'un taux d'occupation de 90% et non 100%.

### Parents travaillant à temps partiel en Suisse et au sein de l'UE 28, selon le sexe et l'âge du plus jeune enfant, en 2014

Personnes de 25 à 54 ans, en % des personnes actives occupées

G 13.7



Sources: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); Eurostat – Labour Force Survey (LFS); état: janvier 2016

© OFS 2017

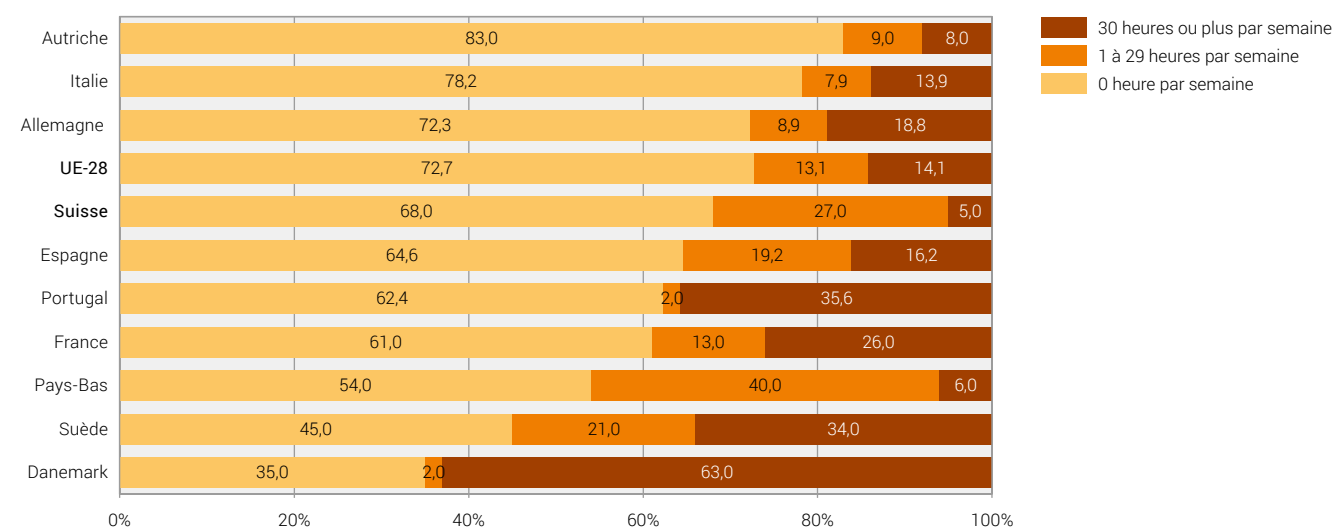
Alors qu'en Suisse, les pères tendent à abandonner le temps partiel à mesure que leurs enfants grandissent (de 15% lorsque le plus jeune enfant a moins de 6 ans, la proportion tombe à 7,8% lorsqu'il a entre 12 et 24 ans), on ne mesure pas de différence significative au sein de l'Europe des 28. Quant aux mères, aussi bien en Suisse qu'au sein de l'Europe des 28, le temps partiel diminue sensiblement dès lors que leur plus jeune enfant a atteint sa 12<sup>e</sup> année (voir le graphique 13.7).

### 13.3 Accueil extrafamilial des enfants

La Suisse se situe légèrement en dessus de la moyenne européenne en termes de recours à la garde institutionnelle des enfants de moins de 3 ans. 32% des enfants de moins de 3 ans y sont pris en charge institutionnellement au moins une heure par semaine (voir le graphique 13.8) contre 27% en moyenne européenne. En revanche, les enfants qui sont gardés au moins une heure par semaine par une institution formelle le sont rarement plus que 30 heures par semaine (5%).

### Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures de garde institutionnelle, pour une sélection de pays européens, en 2013

G 13.8



Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 (version du 18.02.2016)

© OFS 2017

De même que dans le chapitre 6, on distingue la prise en charge institutionnelle (telle que crèches, garderies, mamans de jour en réseau) de celle non institutionnelle (telle que garde par des personnes privées, grands-parents, mamans de jour indépendantes, personnes au pair, etc.). Dans la comparaison de la situation de différents pays, la scolarisation est considérée comme une prise en charge institutionnelle. Toutefois, pour des raisons de comparabilité, ce chapitre se focalise sur les enfants de moins de 3 ans. En effet, l'âge de scolarisation variant selon les pays, la présente analyse se concentre sur ce groupe d'âge, qui n'est en principe scolarisé dans aucun pays.

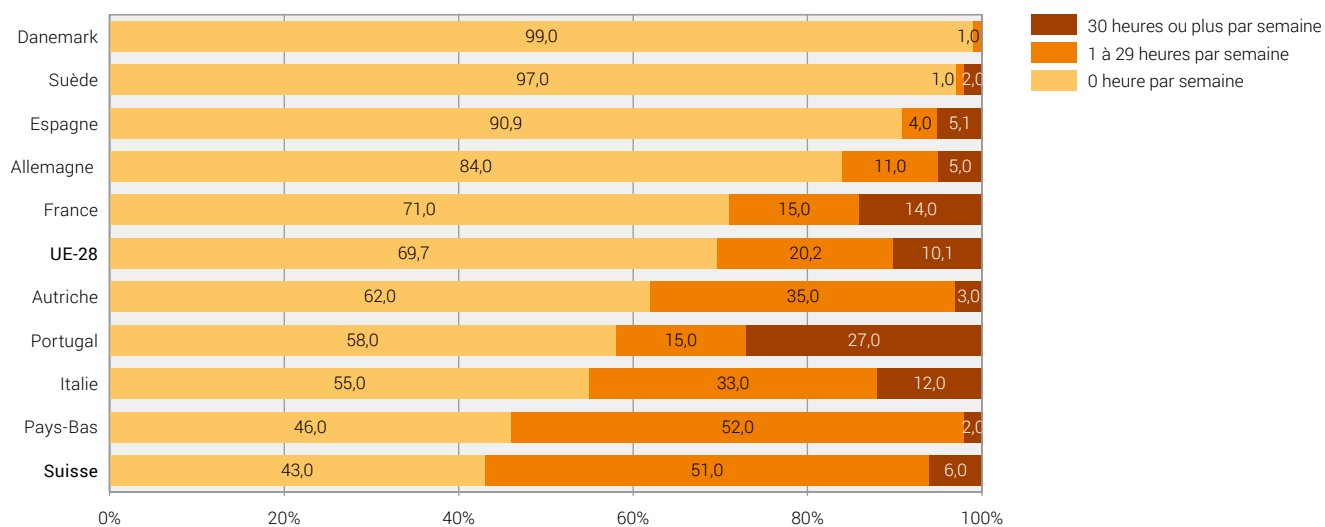
En ce qui concerne la garde non institutionnelle, la Suisse se situe à l'extrême, avec un taux élevé d'enfants de moins de 3 ans (57%, voir le graphique 13.9) qui sont régulièrement gardés par des personnes privées, leurs grands-parents, ou des mamans de jours indépendantes, etc. A l'autre extrême, on retrouve les pays nordiques, où les enfants de moins de 3 ans ne sont presque jamais pris en charge de manière non institutionnelle.

Au final, les parents d'enfants de moins de 3 ans privilégient en Suisse un système de garde mixte, combinant les gardes institutionnelles et non institutionnelles. Ainsi seuls 29% des enfants de moins de 3 ans y sont gardés uniquement par leurs parents. C'est un des taux les plus bas d'Europe (moyenne UE-28: 50%).

Les jeunes enfants en Suisse sont donc souvent gardés dans le cadre d'une structure institutionnelle, mais pour une durée limitée. Parmi les extrêmes, les petits Danois sont 63% à passer plus de 30 heures par semaine dans une telle structure.

### Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures de garde non-institutionnelle, pour une sélection de pays européens, en 2013

G 13.9



Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2013 (version du 18.02.2016)

© OFS 2017

## 13.4. Conditions de vie

### 13.4.1 Situation financière

#### Niveau de vie

Le niveau de vie général est mesuré par le revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays (SPA). De manière générale, les ménages avec enfants ont un niveau de vie inférieur aux couples sans enfants, dans une proportion qui varie beaucoup selon les pays (voir le graphique 13.10).

#### Définitions

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent médian (définition voir chapitre 7) est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA, définition voir ci-dessous chap. 13.5.1).

Pour la définition des types de ménages, la notion d'enfant dépendant est appliquée dans ce chapitre selon le standard européen. Sont considérés comme enfants toutes les personnes âgées de moins de 18 ans (vivant ou non avec leur père ou leur mère dans le ménage) ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Certaines analyses sont néanmoins réalisées sur les enfants de moins de 18 ans. Lorsque c'est le cas nous l'indiquons clairement dans le texte. Pour les comparaisons européennes le loyer fictif (qui correspond à la valeur d'usage du patrimoine après déduction des frais de logement effectivement payés) n'est pas pris en compte dans le revenu alors que c'est le cas pour les indicateurs standard suisses (voir chapitre 7.1).

En Suisse, la baisse du niveau de vie des ménages de deux adultes avec un ou deux enfants par rapport au niveau de vie des ménages de deux adultes de moins de 65 ans sans enfants est la plus forte d'Europe (dans ce sous-chapitre, l'Europe correspond aux pays de l'UE et de l'AELE), soit -25% si un enfant et -28% si deux enfants. Néanmoins, le niveau de vie des ménages de deux adultes avec enfants en Suisse est le troisième plus élevé d'Europe. Parmi les pays avec un niveau de vie proche de la Suisse, c'est au Danemark que le niveau de vie des ménages de deux adultes avec un enfant est le plus proche de celui des ménages de deux adultes sans enfants (plus de 90%).

On constate, dans la grande majorité des pays, que plus le nombre d'enfants augmente au sein du ménage, plus le niveau de vie décroît et cela de manière marquée à partir du troisième enfant. Dans la plupart des pays, ce sont les parents seuls qui présentent le plus bas niveau de vie.

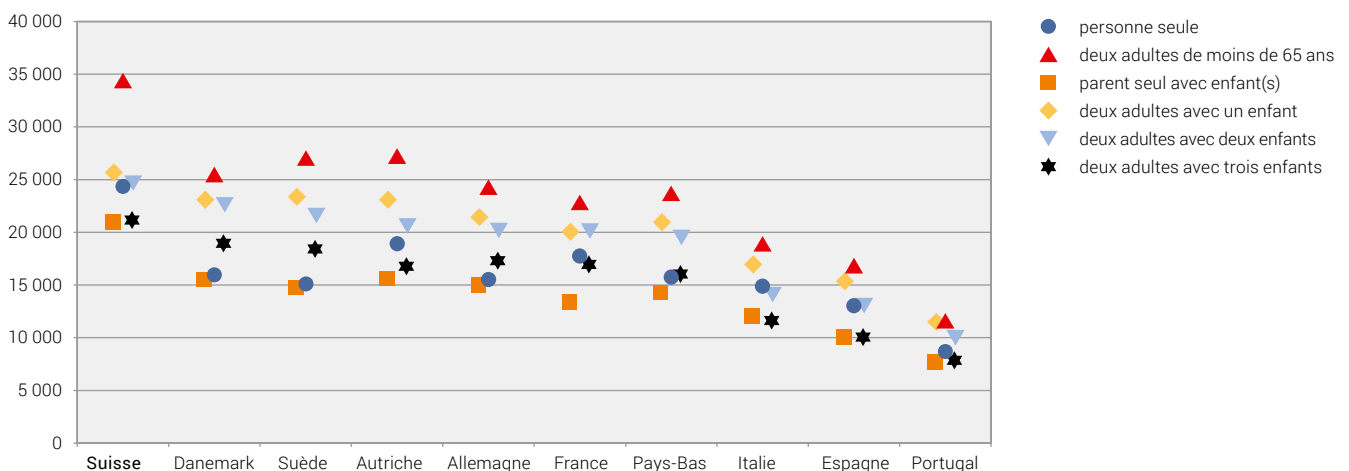
### 13.4.2 Risque de pauvreté des familles

Le seuil du risque de pauvreté est, au niveau de l'Union Européenne, fixé par convention à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent de chaque pays. Ainsi, le seuil dépend du niveau de vie médian de chaque pays. Être à risque de pauvreté (voir définition au chapitre 8) signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population du pays de résidence, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. Le taux de risque de pauvreté se réfère à cette approche relative.

### Niveau de vie mesuré par la médiane du revenu disponible équivalent en standard de pouvoir d'achat, par type de ménage, pour une sélection de pays européens, en 2014

Trié selon le niveau de vie des ménages de deux adultes avec deux enfants

G 13.10



Note: La médiane du revenu disponible équivalent en standard de pouvoir d'achat n'est pas disponible en comparaison européenne pour les personnes seules de moins de 65 ans. Ainsi, la catégorie des personnes seules dans ce graphique inclut également les personnes âgées qui vivent seules, dont le revenu disponible équivalent est bas car elles recourent plus souvent à leur fortune pour financer leurs dépenses quotidiennes (non pris en compte comme revenu).

Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version du 21.04.2016)

© OFS 2017

Les comparaisons internationales du taux de risque de pauvreté se font sans prise en compte du loyer fictif. Cela explique les différences pour la Suisse entre ce graphique (sans loyer fictif) et le graphique 8.5 qui présente les taux de risque de pauvreté en Suisse avec prise en compte du loyer fictif.

Le risque de pauvreté des ménages de deux adultes sans enfants en Suisse est le plus bas d'Europe (4,3%). La Suisse se distingue avec un risque de pauvreté des ménages monoparentaux et des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus, plus de cinq fois supérieur à celui des ménages de deux adultes

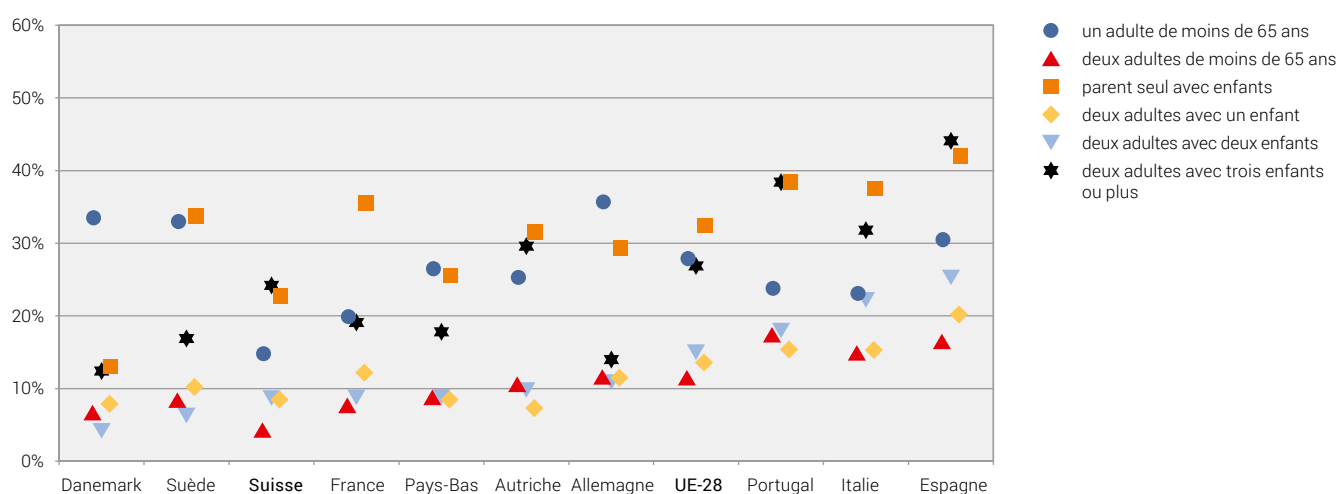
sans enfants. Avec 23% de risque de pauvreté des personnes vivant dans un ménage monoparental, la Suisse figure au 5<sup>e</sup> rang européen. Avec 24% de risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus, la Suisse figure au 15<sup>e</sup> rang européen. Le risque de pauvreté des familles avec trois enfants ou plus est bien moindre au Danemark (12,4%), en Allemagne (14%), aux Pays-Bas (17,8%) et en France (19%).

Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'en Suisse, les transferts sociaux réduisent le risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus de 180%, alors que ce

### Taux de risque de pauvreté (à 60%) pour différents types de ménages, pour une sélection de pays européens, en 2014

Trié selon le risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec deux enfants

G 13.11



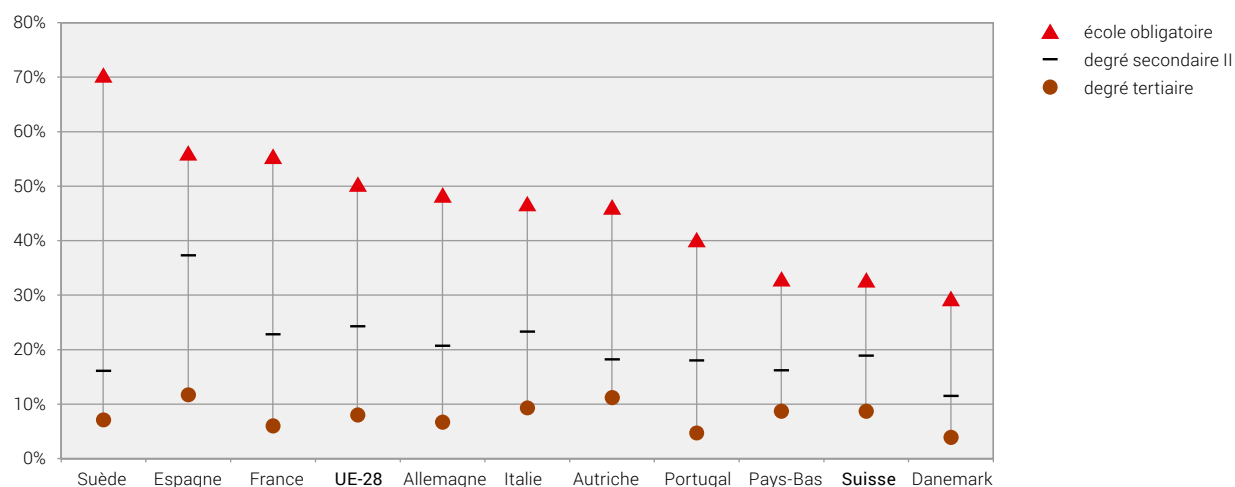
Note: les comparaisons internationales sur le taux de risque de pauvreté se font sans prise en compte du loyer fictif. Cela explique les différences pour la Suisse entre ce graphique (sans loyer fictif) et le graphique 8.5 qui présente les taux de risque de pauvreté en Suisse avec prise en compte du loyer fictif.

Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version du 21.04.2016)

© OFS 2017

### Taux de risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans, selon le niveau de formation des parents, en 2014

G 13.12



Note: le niveau de formation des parents correspond au plus haut niveau de formation atteint par au moins un des parents.

Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2014 (version du 07.06.2016)

© OFS 2017

facteur est par exemple de 270% en Allemagne et 210% en France. La part que représentent les transferts sociaux dans les revenus des ménages de deux adultes avec enfants est de 13% en Suisse. La Suisse se situe parmi les pays où les transferts sociaux représentent une part plutôt faible dans les revenus des ménages de deux adultes avec enfants, devant l'Italie (12%), ou le Danemark (9%) mais derrière l'Autriche (21%), la Suède (18%) et l'Allemagne (16%).

Si les transferts sociaux sont importants pour abaisser le risque de pauvreté des ménages avec enfants, le niveau de formation des parents est un facteur également déterminant sur le risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans. Parmi les ménages avec des enfants de moins de 18 ans, le taux d'enfants à risque de pauvreté diminue fortement à mesure que le niveau de formation des parents augmente (voir le graphique 13.12).

Dans l'ensemble des pays européens, le risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans avec au moins un des parents de formation supérieure est inférieur ou proche de 10%. En moyenne européenne (UE-28), le risque de pauvreté des enfants dont les parents ont un bas niveau de formation est de 42 points de pourcentage supérieur à celui des enfants dont au moins un des parents bénéficie d'une formation supérieure (50% contre 8,0%). La Suisse est plus égalitaire avec un écart de 24 points de pourcentage (33% contre 8,7%).

## 13.5 Protection sociale pour les familles et les enfants

### 13.5.1 Niveau des dépenses sociales pour les familles et les enfants

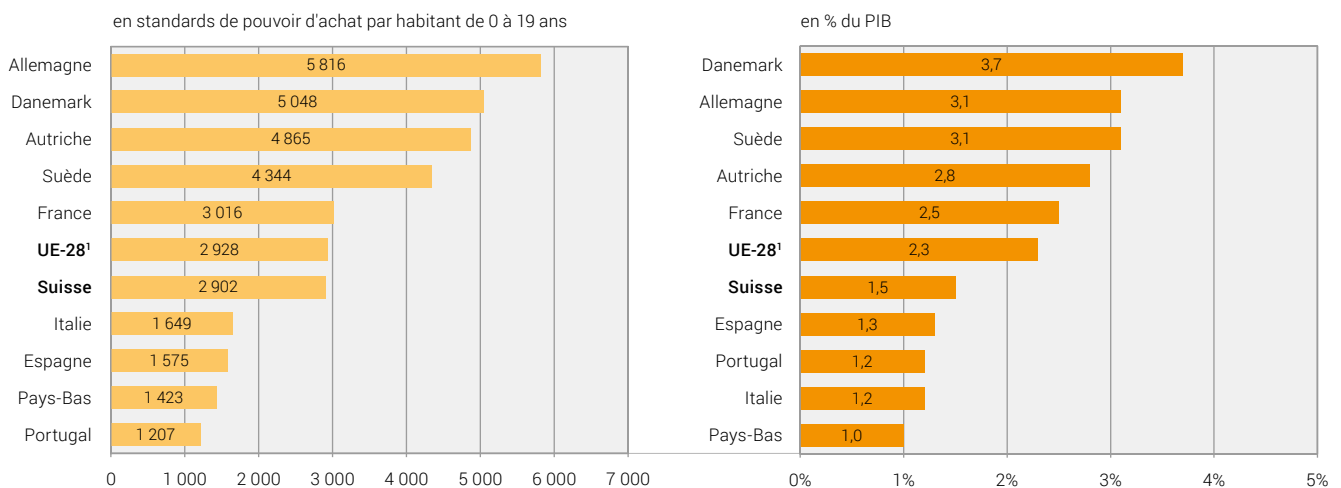
Parmi les pays européens, il est possible d'observer des différences importantes en termes de dépenses sociales pour les familles et les enfants.

À l'exception des Pays-Bas, les dépenses des pays du nord et du centre de l'Europe sont supérieures à celles des pays du sud et de l'est<sup>40</sup>. Dans le premier groupe, elles sont relativement élevées même lorsque ces montants financiers sont exprimés par rapport aux tailles des économies respectives, c'est-à-dire en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), autrement dit, les pays qui dépensent le plus par habitant sont ceux qui dépensent le plus relativement à leur économie. Le clivage observé subsiste également lorsque les dépenses sont exprimées par rapport à la population juvénile des pays respectifs.

En 2013, la Suisse se situe entre ces deux groupes de pays: exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses sociales pour les familles et les enfants s'élèvent à 1,5%. Elles sont donc supérieures à celles de l'Italie (1,2%), du Portugal (1,2%) et de l'Espagne (1,3%) mais inférieures à celles de plusieurs pays de l'Europe centrale et du Nord, comme le Danemark (3,7%), l'Allemagne (3,1%), la Suède (3,1%) et la France (2,5%). Le niveau des dépenses sociales pour les familles et les enfants en Suisse est d'ailleurs plutôt modeste, lorsque comparé avec celui des pays avec un

## Dépenses pour les prestations sociales pour les familles et les enfants, en 2013

G 13.13



<sup>1</sup> Une comparaison des valeurs nationales avec les données pour l'UE-28 n'est possible que de manière limitée : les premières se réfèrent à l'année 2013 tandis que les secondes se réfèrent à l'année 2012, faute de données plus récentes.

<sup>40</sup> Les pays du nord et du centre de l'Europe comprennent: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Les pays du sud et de l'est de l'Europe incluent: la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.

revenu par habitant semblable, telle par exemple l'Autriche (2,8% du PIB). La position intermédiaire de la Suisse est aussi confirmée lorsque les dépenses sont exprimées en Standards de pouvoir d'achat (SPA) par habitant ou en SPA par habitant âgé de 0 à 19 ans (voir le graphique 13.13).

**Prestations sociales pour les familles et les enfants:** elles couvrent les risques et les besoins liés à la présence d'enfants ou d'autres personnes à charge dans les ménages. Ces prestations peuvent se présenter, par exemple, sous la forme d'allocations familiales, de congés maternité ou paternité ou sous la forme de subventions aux crèches (voir chapitre 8.3).

**Standard de pouvoir d'achat (SPA) par habitant:** les agrégats financiers peuvent être comparés sur le plan international en tenant compte des niveaux des prix. À cet effet, en Europe, on utilise une devise théorique commune, à savoir le Standard de pouvoir d'achat (SPA): pour des comparaisons sur plusieurs années, les SPA sont exprimés à prix constants. Puisque certains pays sont plus peuplés que d'autres, ces comparaisons internationales tiennent compte aussi du nombre de personnes résidentes (SPA par habitant).

Pour comparer le niveau des prestations sociales, il serait intéressant de connaître le nombre de bénéficiaires. Pour le domaine famille et enfants, le nombre de jeunes correspond à la plupart des bénéficiaires potentiels de ces prestations. Les dépenses peuvent ainsi être exprimées en SPA par habitant de 0 à 19 ans. D'autres tranches d'âges peuvent être utilisées (par exemple de 0 à 14 ans), sans que les conclusions des analyses ici présentées ne changent substantiellement.

### 13.5.2 L'évolution des dépenses pour les prestations pour les familles et les enfants en comparaison avec les pays voisins

Comme exposé plus haut (voir chapitre 8.3), en Suisse, les dépenses sociales pour les familles et les enfants sont restées stables de 2003 à 2008. Elles ont ensuite augmenté de 4,6% par an en moyenne, en passant de 2 310 SPA à 2 900 SPA entre l'année 2008 et l'année 2013: ces valeurs sont exprimées à prix constants et par habitant de 0 à 19 ans (voir le graphique 13.14).

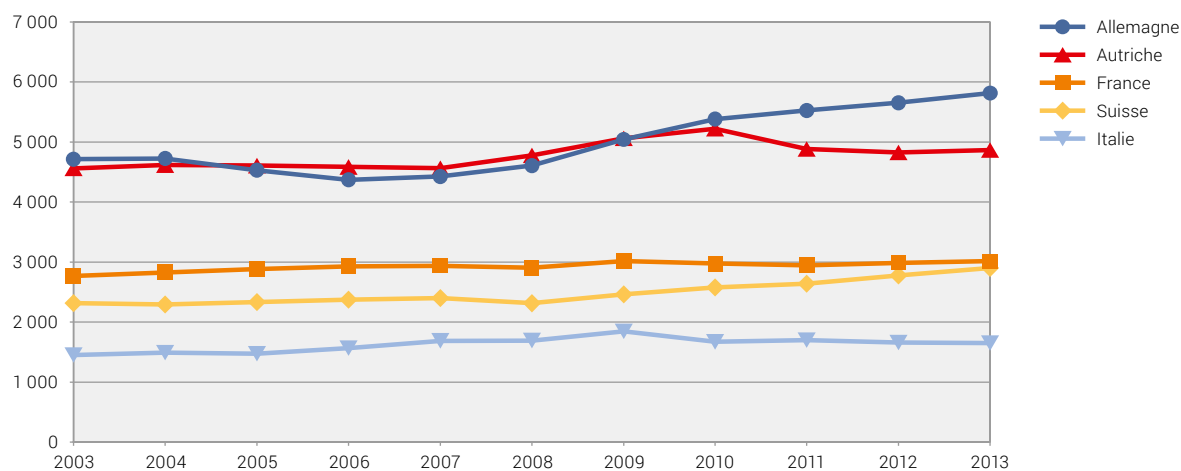
En France, le niveau des prestations sociales pour les familles et les enfants n'a connu qu'une augmentation modérée au cours de la période 2003 – 2013 (de 2 770 à 3 020 SPA, soit +0,9% par an en moyenne). En Allemagne et en Autriche, ces dépenses ont suivi une trajectoire quasi identique jusqu'en 2010 (+1,9% par an en moyenne). La croissance des dépenses pour ces prestations s'est poursuivie en Allemagne jusqu'en 2013. En Autriche, la diminution observable en 2011 (de 5 220 à 4 880 SPA) est le résultat de mesures restrictives sur les allocations familiales (*Familienlastenausgleichsfond*). En Italie, l'augmentation des dépenses pour les familles et les enfants a été vigoureuse entre 2003 et 2009 (de 1 450 à 1 840 SPA, soit +4,1% par an en moyenne). La contraction en 2010 (-9,5%) et la stagnation au cours des années suivantes se sont produites dans un contexte d'austérité budgétaire.

Dans les pays considérés, sauf l'Italie, les prestations en nature, telles par exemple les structures d'accueil extrafamilial pour les enfants (voir chapitre 13.3), ont acquis de plus en plus d'importance, face à des prestations en espèces, comme par exemple les allocations familiales. Dans ces pays, les prestations en nature ont donc largement contribué à l'augmentation des dépenses sociales dans le domaine de la famille et des enfants.

## Évolution des dépenses pour les prestations pour les familles et les enfants, de 2003 à 2013

en standards de pouvoir d'achat par habitant de moins de 20 ans, à prix constants

G 13.14



Source: Eurostat, Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale et Population au premier janvier

© OFS 2017

### Les sources pour des comparaisons internationales en matière de dépenses sociales pour les familles et les enfants

Les dépenses sociales en faveur des familles et des enfants peuvent être comparées de manière exhaustive et détaillée sur la base de trois sources:

1) Le Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) est la statistique de référence pour l'Europe en matière de protection sociale. Elle est établie par l'Office européen de la statistique (Eurostat) en collaboration avec 33 offices statistiques nationaux du continent. Les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS, voir encadré sous 8.3) de l'OFS sont la mise en œuvre en Suisse de cette méthodologie. Les chiffres ici présentés sont bruts, c'est-à-dire qu'ils ne considèrent pas l'effet des impôts, des déductions fiscales, des contributions sociales et des primes de caisses maladie. Les travaux pour tenir compte correctement de ces effets sont en cours tant au niveau d'Eurostat que de plusieurs offices de statistiques nationaux, dont l'OFS.

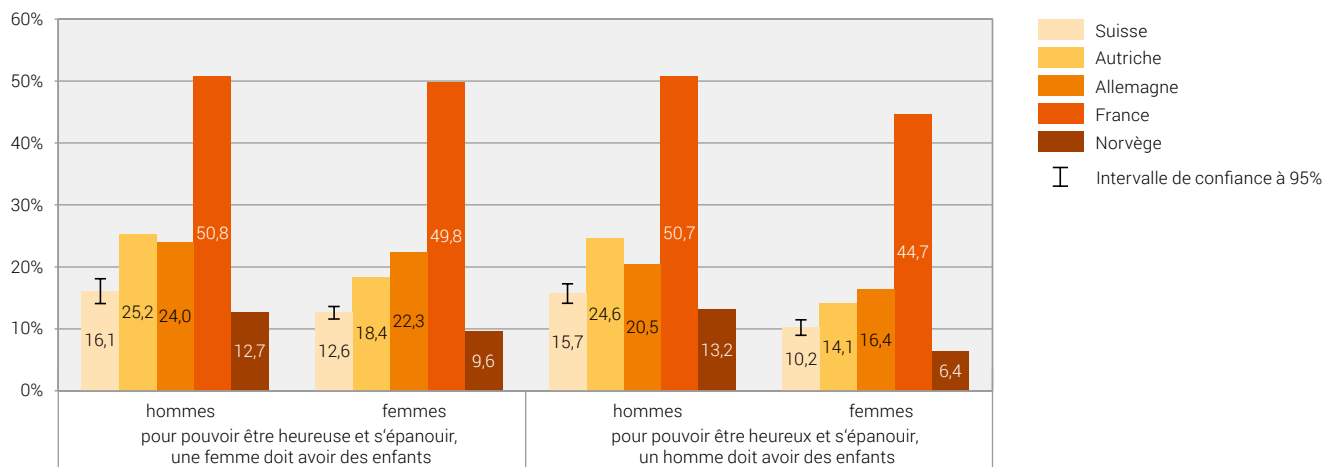
2) La «*Social expenditures Database*» (SOCX) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) comprend des données sur les dépenses de la protection sociale de 36 pays européens et extra-européens membres de l'OCDE. Pour les pays européens, la SOCX reprend les chiffres bruts du SESPROS mais seulement après un certain délai. À la différence du SESPROS, les dépenses pour l'éducation préscolaire sont aussi retenues.

3) La «*Family Database: Public policies for families and children*» (FDPF) de l'OCDE se base sur la SOCX et, comme l'indique son nom, elle se borne aux dépenses pour les familles et enfants. De manière analogue aux chiffres de la SOCX, les données de la FDPF risquent de ne pas être des plus actuels à certains moments de l'année. À la différence du SESPROS, la FDPF contient des estimations approximatives des déductions fiscales en faveur des familles. L'effet des prélèvements obligatoires sur les prestations (impôts et contribution sociales) n'est cependant pas systématiquement retenu.

### «Pour pouvoir être heureux/se, et s'épanouir, un homme/une femme doit avoir des enfants» – personnes plutôt/tout à fait d'accord avec ces affirmations

G 13.15

Personnes de 22 à 49 ans



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013; autres pays: Generations and Gender Surveys (GGS)

© OFS 2017

## 13.6 Attitudes par rapport à la famille et aux rapports intergénérationnels

Les perceptions de la famille et les attentes concernant le partage du travail et la solidarité au sein de la famille subissent l'influence de facteurs culturels et du cadre institutionnel. Étant donnée la grande diversité des traditions, des perceptions, des systèmes de sécurité sociale ainsi que des modalités de gestion des affaires ayant trait à la famille par les pouvoirs publics, les valeurs et les normes établies concernant le partage des tâches et la solidarité au sein de la famille ne sont pas les mêmes partout en Europe.

Le graphique 13.15 montre la part de femmes et d'hommes pouvant s'identifier avec l'affirmation que «pour pouvoir être heureux/se et s'épanouir, un homme/une femme doit avoir des enfants». La plupart des personnes vivant en Suisse rejettent nettement une telle affirmation: seuls 16% des hommes (à propos du bonheur des hommes comme des femmes) et 13%, resp. 10% des femmes entre 22 et 49 ans<sup>41</sup> sont d'avis que les enfants sont une condition indispensable à une vie heureuse et épanouie. Les choses sont très différentes en France, où 51% des hommes sont de cet avis à propos des hommes comme des femmes, contre 50%, resp. 45% des femmes, soit des proportions bien plus im-

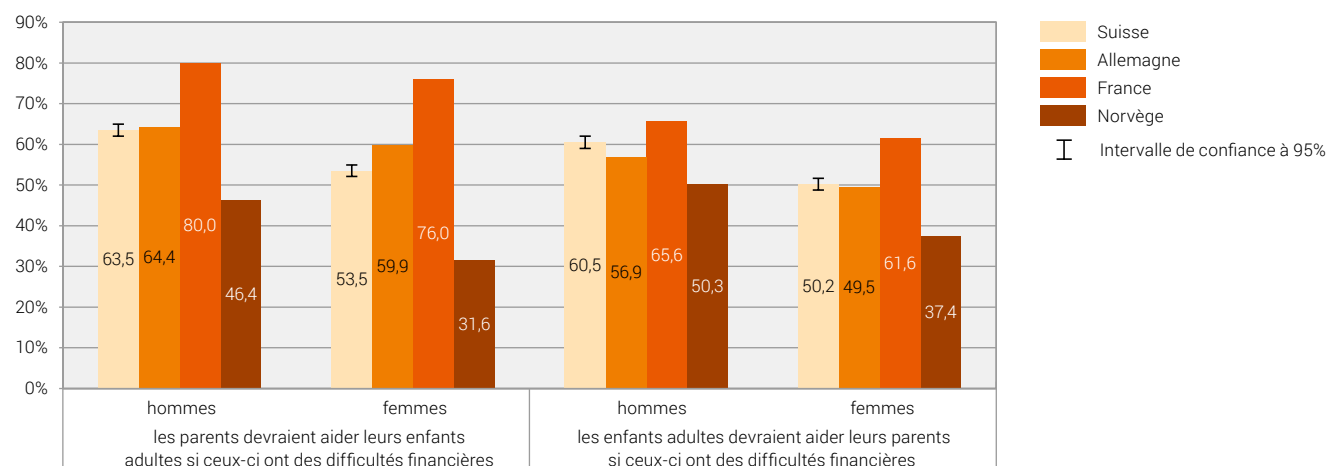
<sup>41</sup> Étant donné qu'on a uniquement interrogé en Autriche les personnes âgées de 22 à 49 ans, la comparaison internationale se restreint à ce groupe d'âge.



## Solidarité financière entre les générations – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec ces affirmations

Personnes de 22 à 79 ans

G 13.16



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2013; autres pays: Generations and Gender Surveys (GGS)

© OFS 2017

portantes qu'ailleurs en Europe. Fait intéressant, on observe une tendance parallèle en Suisse, où les Romands sont bien plus nombreux que les Alémaniques à s'identifier avec une telle affirmation (voir le chapitre 12.1). Les taux d'approbation les plus bas ont été mesurés en Norvège, où seuls 13% des hommes et 9,6%, resp. 6,4% des femmes pensent que pour être heureux et s'épanouir, les hommes, resp. les femmes doivent avoir des enfants. On remarque aussi que, quel que soit le pays, les femmes estiment toujours qu'avoir des enfants est plus important pour elles-mêmes que pour les hommes, alors qu'on ne constate pas de différence de ce type chez les hommes; ils sont aussi nombreux à penser que pour pouvoir être heureuse et épanouie, une femme doit avoir des enfants, que ce n'est le cas pour les hommes.

En matière de solidarité intergénérationnelle aussi, on mesure des différences marquées entre les pays examinés. La solidarité financière est très forte en France, où 80% des hommes et 76% des femmes estiment normal que les parents soutiennent leurs enfants adultes en cas de difficultés financières, et 66% des hommes ainsi que 62% des femmes trouvent normal que les enfants adultes aident leurs parents en difficulté. En Norvège, en revanche, seuls 46% des hommes et 32% des femmes sont d'avis que les parents doivent être là pour leurs enfants adultes, alors que 50% des hommes et 37% des femmes trouvent normal que les enfants adultes soutiennent au besoin leurs parents. Outre les facteurs culturels, cette différence pourrait s'expliquer par le bon système norvégien de sécurité sociale en cas de chômage, de maladie, d'incapacité de travail et à l'âge de la retraite. La Suisse et l'Allemagne se situent entre les deux, avec des taux d'approbation très proches l'un de l'autre (voir le graphique 13.16). Comme pour la question de l'importance des enfants pour une vie heureuse et épanouie, on constate des différences au sein même de la Suisse, les Romands – à l'exemple des personnes vivant en France – se montrant davantage solidaires en matière financière que les Alémaniques, qui se montrent en cela proches

des personnes vivant en Allemagne (voir le chapitre 12.2.1). Autre constatation intéressante, malgré les différences culturelles et institutionnelles, une constante se profile quel que soit le pays: les hommes sont plus nombreux que les femmes à se prononcer pour une solidarité financière entre les générations.

# Glossaire

Les concepts qui ne sont utilisés que dans un chapitre sont explicités dans le chapitre correspondant.

## **Chômeurs au sens du BIT (définition du Bureau International du Travail)**

Sont considérées comme chômeurs au sens du BIT les personnes âgées de 15 à 74 ans qui n'étaient pas actives occupées au cours de la semaine de référence, qui ont cherché activement un emploi au cours des quatre semaines précédentes et qui étaient disponibles pour travailler.

## **Indicateur conjoncturel de fécondité**

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) correspond au nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme qui serait soumise à chaque âge, durant sa vie féconde, aux conditions de fécondité observées durant l'année considérée. L'ICF est la somme des taux de fécondité par âges des femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Le taux de fécondité par âge des femmes correspond au nombre de naissances chez les femmes âgées de x ans (en âge atteint) divisé par la population féminine permanente moyenne d'âge x.

## **Intervalles de confiance**

La plupart des résultats présentés dans ce rapport proviennent d'enquêtes par sondage, qui ne portent que sur une partie de la population résidante permanente âgée de 15 ans ou plus. Les résultats sont donc affectés d'un certain degré d'incertitude, qui dépend de la taille de l'échantillon, du taux de sondage, du taux de réponse, ainsi que de la dispersion de la variable d'intérêt dans la population. L'incertitude est quantifiée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus grand que l'imprécision des résultats est grande elle aussi. Pour des raisons de lisibilité, l'intervalle de confiance n'est pas spécifié dans le texte. Les diagrammes à barres dans certains graphiques représentent les intervalles de confiance à 95%.

## **Médiane**

La médiane partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane l'autre les valeurs inférieures à celle-ci. On préfère parfois la médiane à la moyenne arithmétique, parce qu'elle est moins influencée par les valeurs extrêmes ou aberrantes.

## **Ménages avec enfants**

Dans ce volume consacré aux familles, l'attention se porte principalement sur les ménages dans lesquels un ou les deux parent(s) cohabitent avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

Par convention, les «ménages de couples avec enfants» et les «ménages de mères/pères/parents seuls avec enfants» (aussi désignés comme «ménages monoparentaux») sous-entendent qu'au moins un enfant du ménage est âgé de moins de 25 ans. Les exceptions sont signalées.

## **Niveau de formation**

*École obligatoire*: école obligatoire, offre transitoire (10<sup>e</sup> année)

*Degré secondaire II*: maturité gymnasiale, maturité spéciale, école de culture générale, formation professionnelle initial (apprentissage), maturité professionnelle

*Degré tertiaire*: Haute école universitaire y c. EPF, Haute école pédagogique, Haute école spécialisée, formation professionnelle supérieure

## **Personnes en sous-emploi**

Sont considérées comme étant en sous-emploi les personnes actives occupées qui présentent une durée normale de travail inférieure à 90% de la durée normale de travail dans les entreprises, qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour prendre dans les trois mois qui suivent un travail à un taux d'occupation plus élevé.

## **Personnes actives occupées**

Sont considérées comme actives occupées les personnes âgées d'au moins 15 ans qui, au cours de la semaine de référence, ont travaillé au moins une heure contre rémunération ou qui, bien que temporairement absentes de leur poste de travail (absence pour cause de maladie, de vacances, de congé maternité, de service militaire, etc.) avaient un emploi en tant que salarié ou indépendant, ou qui ont travaillé dans l'entreprise familiale sans être rémunérées.

## **Quantiles (centiles, déciles, quintiles, quartiles etc.)**

Les quantiles sont les valeurs qui partagent l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en parties égales. Par exemple, 10% des observations se situent au-dessous du 1<sup>er</sup> décile, 10% se situent au-dessus du 9<sup>e</sup> décile. 25% des observations se situent au-dessous du 1<sup>er</sup> quartile, 25% se situent au-dessus du 3<sup>e</sup> quartile. La médiane partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale.

**Situation familiale**

Certaines informations sont présentées selon la «situation familiale» des personnes qui ont répondu aux enquêtes. Il s'agit de leur position dans le ménage, en tant que

- personne vivant seule
- personne avec partenaire, sans enfants
- personne avec partenaire, avec enfant(s)
- personne sans partenaire, avec enfant(s)

Suivant les besoins de l'analyse, on distingue aussi selon le nombre ou selon l'âge des enfants. Les enfants eux-mêmes ne sont pas inclus dans les analyses qui font référence à la situation familiale.

**Taux d'activité**

Part des personnes actives occupées et des chômeurs au sens du BIT divisée par la population totale du groupe d'âges correspondant.

**Taux de chômage au sens du BIT**

Nombre de chômeurs au sens du BIT divisé par le nombre de personnes actives du groupe d'âges correspondant.

**Type de région**

*Grandes villes:* communes de plus de 100 000 habitants, soit Zurich, Genève, Bâle, Lausanne, Berne et Winterthur (état au 31.12.2012)

*Autres régions urbaines:* communes de moins de 100 000 habitants (état au 31.12.2012) qui font partie d'une agglomération selon la définition des agglomérations de l'an 2000, ainsi que les villes isolées de Lyss, Langenthal, Einsiedeln, Davos et Martigny

*Régions rurales:* communes qui ne font partie d'aucune agglomération

# Programme des publications de l'OFS

**En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.**

## Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

## Les principales publications générales

### L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

### Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

## Le site Internet de l'OFS: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

### La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail ([order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch)).  
[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

### Vous souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.  
[www.news-stat.admin.ch](http://www.news-stat.admin.ch)

### STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats.  
[www.stattab.bfs.admin.ch](http://www.stattab.bfs.admin.ch)

### Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3 000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.

[www.statatlas-suisse.admin.ch](http://www.statatlas-suisse.admin.ch)

## Pour plus d'informations

### Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, [info@bfs.admin.ch](mailto:info@bfs.admin.ch)

La présente publication décrit la situation actuelle des familles, ainsi que certains aspects des évolutions récentes, à partir des statistiques produites par l'Office fédéral de la statistique (OFS) essentiellement. Ce rapport constitue une suite au Rapport sur les familles publié en 2004 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI), et au rapport Les familles en Suisse publié en 2008 par l'OFS.

Depuis ce dernier rapport, l'offre d'informations sur les familles s'est considérablement élargie à l'OFS. Outre des actualisations concernant la structure des ménages, le travail domestique, familial et professionnel, la situation financière et le budget des familles, la pauvreté et les conditions de vie, la présente publication inclut des informations inédites sur les couples et leur fonctionnement, sur les souhaits d'enfants, sur l'utilisation de l'accueil extrafamilial des enfants, ainsi que sur les opinions concernant divers aspects des rapports de genre et de la vie familiale. Pour la première fois, ce rapport comporte un chapitre consacré aux échanges entre les enfants adultes et leurs parents âgés vivant dans un ménage séparé, un autre présente les opinions concernant la solidarité entre les générations. Un dernier chapitre présente des comparaisons européennes.

#### Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60  
Fax 058 463 60 61  
order@bfs.admin.ch

#### Prix

fr. 27.– (TVA excl.)

#### Téléchargement

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) (gratuit)

#### Numéro OFS

1011-1700

#### ISBN

978-3-303-01273-4

---

**La statistique** [www.la-statistique-compte.ch](http://www.la-statistique-compte.ch)  
**compte pour vous.**